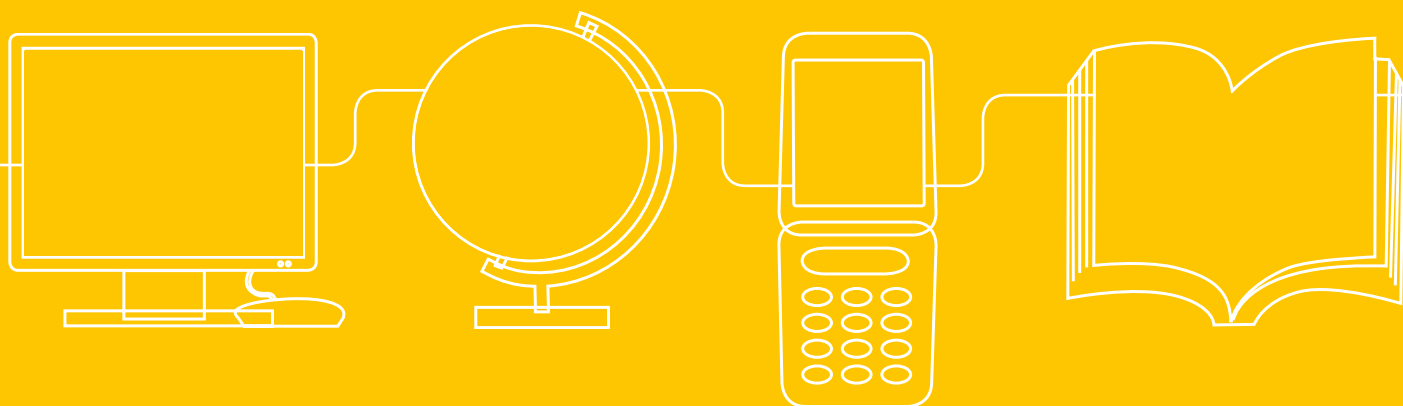


PagesJaunes Groupe

Document de référence **2006**



pages**j**aunes

Sommaire

1	Personnes responsables du document de référence	p. 2		
1.1	Responsables du document de référence	p. 2		
1.2	Attestation des responsables du présent document	p. 2		
2	Contrôleurs légaux des comptes	p. 3		
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	p. 3		
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	p. 3		
3	Informations financières sélectionnées	p. 4		
4	Facteurs de risques	p. 5		
4.1	Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	p. 5		
4.2	Risques relatifs aux relations du Groupe avec le groupe France Télécom	p. 8		
4.3	Risques juridiques	p. 9		
4.4	Risques de marché	p. 12		
4.5	Risques industriels et environnementaux	p. 13		
5	Informations concernant l'émetteur	p. 15		
5.1	Histoire et évolution de la Société	p. 15		
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	p. 15		
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	p. 15		
5.1.3	Date de constitution et durée	p. 15		
5.1.4	Siège social, forme juridique, législation	p. 15		
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités	p. 15		
5.2	Investissements	p. 17		
6	Aperçu des activités	p. 18		
6.1	Principales activités et stratégie de développement	p. 19		
6.1.1	Présentation générale de l'activité	p. 19		
6.1.2	Stratégie de développement	p. 20		
6.2	Présentation de l'activité	p. 21		
6.2.1	Segment PagesJaunes en France	p. 21		
6.2.1.1	Annuaire imprimés	p. 24		
6.2.1.2	Services en ligne	p. 25		
6.2.1.3	Voix et Services	p. 27		
6.2.1.4	Autres	p. 28		
6.2.2	Segment International & filiales	p. 29		
6.2.2.1	Annuaire BtoC	p. 29		
6.2.2.2	Activités complémentaires	p. 31		
6.2.2.3	Activités Kompass	p. 32		
6.3	Événements exceptionnels	p. 32		
6.4	Relations avec le groupe France Télécom et les actionnaires	p. 32		
6.4.1	Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires	p. 33		
6.4.2	Convention de régie publicitaire	p. 33		
6.4.3	Convention relative à la fabrication et à la distribution de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique	p. 34		
6.4.4	Convention de concession d'exploitation de l'annuaire	p. 34		
6.4.5	Contrat de mise à disposition des données annuaires de France Télécom aux fins de marketing direct ou d'études marketing	p. 35		
6.4.6	Contrat de mise à disposition des données annuaires de France Télécom aux fins de qualification de coordonnées annuaires	p. 35		
6.4.7	Conventions de trésorerie	p. 35		
6.4.8	Baux et conventions de sous-location	p. 36		
6.4.9	Accords d'intéressement et de participation	p. 36		
6.4.10	Convention d'assistance	p. 36		
6.4.11	Engagement de non-concurrence	p. 36		
6.4.12	Participation du groupe France Télécom au capital de la Société	p. 36		
6.4.13	Sort des relations contractuelles entre le groupe France Télécom et le Groupe	p. 37		
6.4.14	Autres dispositions du contrat de transition	p. 37		
6.4.15	Accord de coopération commerciale	p. 37		
6.4.16	Relation avec Médiannuaire	p. 38		
6.5	Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	p. 38		
6.5.1	Dépendance à l'égard de brevets et de licences	p. 38		
6.5.2	Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels	p. 39		
6.6	Position concurrentielle	p. 39		
6.6.1	Segment PagesJaunes en France	p. 39		
6.6.2	Segment international & filiales	p. 41		
6.7	Réglementation	p. 43		
6.7.1	Réglementation de la Société de l'information	p. 43		
6.7.2	Les Annuaire	p. 45		
6.7.3	Réglementation sur les bases de données	p. 45		
6.7.4	Signature électronique sécurisée	p. 46		
6.7.5	Noms de domaine	p. 46		
6.7.6	Loi relative aux obligations de service public des télécommunications et à France Télécom	p. 47		

6.8	Fournisseurs	p. 47	15	Rémunérations et avantages	p. 72
6.9	Assurances et couverture de risques	p. 47	15.1	Montant global des rémunérations et avantages en nature	p. 72
7	Organigramme	p. 49	15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	p. 73
7.1	Description du Groupe	p. 49	16	Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	p. 74
7.2	Liste des filiales	p. 49	16.1	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	p. 74
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	p. 50	16.2	Absence de contrats de service	p. 74
8.1	Immobilisations corporelles importantes	p. 50	16.3	Comités institués par le Conseil d'administration	p. 75
8.2	Questions environnementales	p. 50	17	Salariés	p. 77
9	Examen de la situation financière et du résultat : rapport de gestion Groupe	p. 51	17.1	Nombre de salariés et répartition par activité	p. 77
9.1	Présentation générale	p. 51	17.2	Participation au capital et options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	p. 80
9.2	Commentaires sur les résultats des comptes clos le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2005	p. 52	17.3	Description des Contrats d'intéressement et de participation	p. 81
9.2.1	Analyse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du segment PagesJaunes en France	p. 53	18	Principaux actionnaires	p. 84
9.2.2	Analyse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du segment International & Filiales	p. 57	18.1	Répartition du capital de la Société	p. 84
9.2.3	Analyse du résultat net consolidé	p. 60	18.2	Droits de vote	p. 85
10	Trésorerie et capitaux	p. 61	18.3	Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	p. 86
11	Recherche et développement	p. 63	18.4	Pactes d'actionnaires	p. 86
12	Informations sur les tendances	p. 64	18.5	Nantissements	p. 86
12.1	Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe	p. 64	19	Opérations avec des apparentés	p. 88
12.2	Tendances susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société	p. 64	20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	p. 91
12.3	Objectifs financiers	p. 64	20.1	Informations financières historiques	p. 92
13	Prévisions ou estimations de bénéfices	p. 65	20.2	États financiers de la société PagesJaunes Groupe	p. 130
14	Organes d'administration et de Direction	p. 66	20.3	Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale	p. 148
14.1	Composition du Conseil d'administration	p. 66	20.4	Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur la réalisation des opérations d'achat d'actions propres	p. 170
14.2	Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	p. 70	20.5	Vérification des informations financières historiques annuelles	p. 175
14.3	Composition des organes de Direction	p. 70	20.6	Politique de distribution des dividendes	p. 177
			20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 177

20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	p. 178
20.9	Honoraires des contrôleurs légaux	p. 178

21 Informations complémentaires p. 179

21.1	Capital social	p. 179
21.2	Acte constitutif et statuts	p. 184

22 Contrats importants p. 191

23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	p. 191
-----------	--	--------

24 Documents accessibles au public p. 191

25 Informations sur les participations p. 191

Annexes p. 192

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale du 26 avril 2007	p. 193
Rapport des Commissaires aux comptes sur les projets de résolution.	p. 203
Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne	p. 207
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	p. 213

Glossaire p. 214

Document de référence 2006



PagesJaunes Groupe

Société anonyme au capital de 56 053 356 euros
Siège social : 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex
R.C.S. Nanterre 552 028 425

Document de référence 2006 

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 27 mars 2007, sous le numéro R07-023. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais, auprès de PagesJaunes Groupe, 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex, ainsi que sur le site Internet de PagesJaunes Groupe : www.pagesjaunesgroupe.com et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE dite Directive « Prospectus », les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels que présentés respectivement dans le document de référence enregistré le 30 mars 2005 sous le numéro R.05-034 en pages 83 et suivantes, et en page 105 ;
- les comptes sociaux du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels que présentés respectivement dans le document de référence enregistré le 30 mars 2005 sous le numéro R.05-034 en pages 106 et suivantes, et en page 116 ;
- les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels que présentés respectivement dans le document de référence enregistré le 23 mars 2006 sous le numéro R.06-024 en pages 88 et suivantes, et en page 160 ;
- les comptes sociaux du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels que présentés respectivement dans le document de référence enregistré le 23 mars 2006 sous le numéro R.06-024 en pages 129 et suivantes, et en page 159.

Dans le présent document de référence, les expressions « PagesJaunes Groupe » ou « la Société » désignent la société holding PagesJaunes Groupe, les expressions « PagesJaunes SA » ou « PagesJaunes » désignent la société PagesJaunes SA. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales

et l'expression le « Groupe consolidé » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer qui n'est pas consolidée et PagesJaunes Liban qui a été cédée en 2006. Un glossaire définissant les principaux termes du présent document de référence figure à la fin de ce document.

1.1 Responsables du document de référence

La responsabilité du présent document est assumée par Monsieur Jacques Garaïalde, Président du Conseil d'administration et Monsieur Michel Datchary, Directeur général de PagesJaunes Groupe.

1.2 Attestation des responsables du présent document

« À notre connaissance et après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Dans la lettre de fin de travaux des contrôleurs légaux, il est fait notamment référence au rapport sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2005, inclus au chapitre 20.5 du document de référence 2005. Ce rapport contient une observation sur la note 3.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés clos au 31 décembre 2005 relative aux positions comptables retenues par PagesJaunes Groupe en vertu des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8. »

Monsieur Jacques Garaïalde
Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe

Monsieur Michel Datchary
Directeur général de PagesJaunes Groupe

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

représenté par Éric Gins et Jean-Paul Picard
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, Ernst & Young, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Ernst & Young Audit

représenté par Christian Chiarasini et Jeremy Thurbin
Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche, 11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex.

Nommé co-commissaire aux comptes titulaire de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

7-9, Villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, M. Francis Gidoin, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Auditex

Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex.

Nommé co-commissaire aux comptes suppléant de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

(millions d'euros)	Exercice 2006 (IFRS)	Exercice 2005 (IFRS)	Exercice 2004 (IFRS)
Compte de résultat consolidé			
Chiffre d'affaires du Groupe consolidé	1 124,5	1 060,7	967,2
Segment PagesJaunes en France	1 015,0	956,1	903,9
Segment International et Filiales	117,2	108,9	65,1
Marge Brute Opérationnelle (MBO) du Groupe consolidé ^(a)	486,3	463,1	407,5
Segment PagesJaunes en France	479,9	457,5	413,9
Segment International et Filiales	6,4	5,5	(6,5)
Résultat net du Groupe consolidé	296,9	261,7	213,6
Bilan consolidé			
ACTIF			
Actifs non courants	177,6	209,9	148,1
dont écarts d'acquisition nets	107,7	107,4	77,5
Actifs courants	672,5	1 167,7	1 172,4
dont créances clients nettes	500,0	472,8	430,8
dont disponibilités et quasi-disponibilités	55,1	549,8	644,1
TOTAL ACTIF	850,2	1 377,7	1 320,6
PASSIF			
Capitaux propres part du Groupe	(2 060,6)	407,1	387,5
Passifs non courants	1 947,3	35,8	30,4
dont dettes financières et dérivés non courants	1 911,0	0,0	0,0
Passifs courants	963,4	934,7	902,6
dont dettes fournisseurs	116,7	124,2	107,0
dont produits constatés d'avance	640,3	591,7	535,4
TOTAL PASSIF	850,2	1 377,7	1 320,6
Trésorerie nette du Groupe consolidé	(1 866,6)	553,0	629,7
Trésorerie générée par l'activité du Groupe consolidé	310,3	263,5	362,2
Données par action			
Bénéfice net par action (euro)	1,07	0,94	0,77
Dividende par action (euro)	1,08 ^(a)	1,02	0,93

(a) Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 26 avril 2007.

sommaire

4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	p. 5
4.2 Risques relatifs aux relations du Groupe avec le Groupe France Télécom	p. 8
4.3 Risques juridiques	p. 9
4.4 Risques de marché	p. 12
4.5 Risques industriels et environnementaux	p. 13

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient

se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie

ÉVOLUTION DES TECHNOLOGIES ET DES PRÉFÉRENCES DES CONSOMMATEURS DIMINUTION DE L'USAGE DES ANNUAIRES IMPRIMÉS ET DU MINITEL

Le développement des nouvelles technologies et la généralisation de l'usage d'Internet sur le lieu de travail, au domicile ou en situation de mobilité, entraînent une modification des préférences et des habitudes des consommateurs. En particulier, ceci pénalise la consultation des services sur Minitel et pourrait avoir à terme une influence significative sur celle des annuaires imprimés, étant précisé que la diminution de l'audience d'un support entraîne à terme une diminution du chiffre d'affaires publicitaire dudit support. Ainsi, la région parisienne se distingue du reste de la France par une consultation plus faible des annuaires imprimés et une consultation plus forte des services en ligne. Même si ceci se justifie notamment par le fait que le lieu de consultation

est souvent différent du domicile du particulier concerné et du fait d'une utilisation des services en ligne (Minitel et Internet) historiquement plus importante, il ne peut être garanti que cela ne préfigure pas de la situation à long terme de l'audience en France.

Le Groupe tirant une partie substantielle de ses revenus publicitaires des annuaires imprimés, les nouveaux revenus que le Groupe pourrait tirer des annuaires en ligne pourraient ne pas compenser une éventuelle baisse des revenus des annuaires imprimés, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

INCERTITUDE LIÉE AU MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LA PUBLICITÉ EN LIGNE

Le Groupe doit faire face à des concurrents sur les marchés des services Internet qu'il propose. Différents modèles de prix sont utilisés pour vendre de la publicité sur Internet et il est difficile de prévoir lequel de ces modèles émergera, le cas échéant, comme étant la norme de l'industrie. Alors que le Groupe a réussi à accroître sa rentabilité grâce à une augmentation raisonnable des prix de ses produits publicitaires sur Internet, une augmentation du nombre de concurrents dans le domaine de la publicité en ligne pourrait entraîner une baisse des tarifs

pratiqués par le marché et une modification du modèle économique du Groupe.

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, il ne peut être donné aucune assurance que le Groupe pourra maintenir ou accroître ses prix dans le futur. Ces éléments pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

INCAPACITÉ À FAIRE FACE À LA CONCURRENCE

Le Groupe connaît une concurrence croissante sur le marché de la publicité locale sur l'ensemble des marchés géographiques sur lesquels il est présent. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que le Groupe sera en mesure de faire face à cette concurrence actuelle ou future. Une concurrence croissante pourrait résulter en des baisses

de prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de parts de marché, ces éléments pouvant chacun avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

SENSIBILITÉ À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ; INCAPACITÉ DU GROUPE À ADAPTER SA STRUCTURE DE COÛTS

Les revenus du Groupe pourraient baisser de manière significative si des pays dans lesquels le Groupe génère d'importants revenus publicitaires venaient à connaître une dégradation des conditions économiques.

L'incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts dans un contexte de retournement de la conjoncture économique ou de concurrence accrue pourrait également avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

AUGMENTATION DU PRIX DU PAPIER OU DU COÛT D'AUTRES FACTEURS DE PRODUCTION

Si le prix du papier ou le coût d'autres facteurs de production venait à augmenter, les coûts d'exploitation pourraient augmenter de manière significative.

L'augmentation du prix du papier ou un manque en fourniture de papier pendant une durée significative, pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Le prix du papier étant au jour du présent document à un niveau historiquement bas, il est possible que ce prix augmente de manière significative à l'avenir. À titre indicatif, sur la base des volumes de papier achetés par PagesJaunes en 2006, une augmentation de 10 % du prix par tonne du papier sur le marché mondial, entraînant une augmentation équivalente du prix du papier au titre des contrats de fourniture de papier conclus par le Groupe PagesJaunes, aurait eu pour conséquence une augmentation des charges de papier destinée à l'impression de 4 millions d'euros en 2006 (soit 0,4 % du chiffre d'affaires 2006 de PagesJaunes). Le Groupe n'utilise pas de mécanisme pour couvrir les variations du prix du papier.

Par ailleurs, en France, l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement, institue l'obligation, pour les émetteurs d'imprimés distribués massivement au grand public, de contribuer aux coûts de la collecte, de la valorisation et/ou de l'élimination des déchets produits par cette activité d'édition. Cet article prévoit un décret d'application qui a été publié en mars 2006 au journal officiel.

Selon les termes de ce décret, la société PagesJaunes, en tant qu'éditeur d'annuaires imprimés destinés au grand public, doit s'acquitter de l'éco-contribution prévue par le décret et collectée par une société privée constituée à cet effet.

Cette société, EcoFolio, a été créée à la fin de l'année 2006 et a obtenu son agrément par les pouvoirs publics en janvier 2007. À défaut de s'acquitter de cette éco-contribution, PagesJaunes s'exposerait alors à une taxe (TGAP, taxe générale sur les activités polluantes), prévue au 9 du I de l'article 266 sexies du Code des douanes.

La loi de Finances rectificative pour 2006, publiée au journal officiel du 31 décembre 2006, a porté le montant cette taxe à 900 euros la

tonne de papier mis en marché. L'augmentation des coûts ou charges de PagesJaunes en raison de l'éco-contribution ou de la TGAP pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Le Groupe sous-traite la plupart des tâches nécessaires à l'impression, le brochage et le conditionnement des annuaires imprimés. L'augmentation

des coûts de ces activités pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En outre, le Groupe a confié la distribution des annuaires à un certain nombre de sous-traitants. L'augmentation des coûts de distribution ou la survenance de difficultés dans la distribution pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

RISQUES LIÉS AU PAIEMENT DES SERVICES PAR LES CLIENTS

Les annonceurs peuvent être facturés de manière échelonnée avant la parution effective de leurs produits publicitaires. Il ne peut être garanti que de telles modalités de paiement et que le taux d'impayés actuel

du Groupe pourront être maintenus à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la situation financière et la trésorerie du Groupe.

RISQUE D'APPAUVRISSMENT DU CONTENU DES ANNUAIRES ÉDITÉS ; INCAPACITÉ À AMÉLIORER LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET LES FONCTIONNALITÉS DES SERVICES OFFERTS PAR LE GROUPE

Le Groupe a pour objectif d'offrir dans ses annuaires imprimés et en ligne ainsi que via ses services de renseignements une information utile et la plus exhaustive possible. Les informations concernant les particuliers et les professionnels publiées dans les annuaires du Groupe sont principalement recueillies à partir des bases de données de différents opérateurs de télécommunications. Dans le cas où le Groupe ne pourrait continuer à disposer de ces bases de données ou si le nombre de personnes disposant d'un téléphone fixe devait baisser de manière significative au profit du nombre de personnes disposant d'un téléphone mobile sans qu'il soit possible de créer une base de données complète des abonnés à la téléphonie mobile, ou si un nombre important d'abonnés devait demander à figurer sur des listes d'opposition, aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe sera en mesure de recueillir les informations concernant les particuliers et les professionnels par d'autres moyens et que cela n'entraînera pas un appauvrissement du contenu des annuaires, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation ou les résultats du Groupe.

D'autre part, pour rester compétitif, le Groupe doit continuellement améliorer la rapidité de réaction, la fonctionnalité et les caractéristiques de ses produits et services, et développer de nouveaux produits et services attractifs pour les utilisateurs et les annonceurs. L'utilisation du réseau Internet comme support de certains produits développés par le Groupe accroît cette nécessité d'adaptation. En effet, plus que d'autres supports, Internet se caractérise par un développement technologique très rapide, l'introduction fréquente de nouveaux produits et services, des standards d'activité en constante et rapide évolution, une demande très volatile et changeante du consommateur et une instabilité des modèles économiques. Le caractère nouveau de ces produits et services et leur rapide évolution demande de la part du Groupe une constante amélioration de ses performances et une très grande adaptabilité technologique. L'incapacité du Groupe à anticiper ou à répondre de manière adéquate aux évolutions technologiques et aux évolutions de la demande, des retards significatifs, ou des coûts importants engendrés dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services, pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

DOMMAGES SUBIS PAR LES SYSTÈMES D'INFORMATION, DE PRODUCTION OU DE DIFFUSION

Une grande partie des activités du Groupe dépend du fonctionnement efficace et continu des systèmes d'information, de production et de diffusion. Ces systèmes pourraient être endommagés par un certain nombre de causes, notamment par des incendies, des coupures généralisées d'électricité, des dommages sur les réseaux de communication, des intrusions dans les systèmes informatiques, du vandalisme ou tout autre élément pouvant affecter leur fonctionnement. En ce qui concerne les activités que le Groupe sous-traite, celui-ci n'est

pas en mesure de répondre à ce type d'événements et dépend donc de la capacité des entreprises sous-traitantes à réagir rapidement et efficacement. L'incapacité des sous-traitants à apporter des réponses à ces problèmes pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe. En ce qui concerne les activités dont le Groupe a directement la charge, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe aura la capacité technique et financière de pallier l'ensemble des dommages causés. L'activité du Groupe pourrait en être significativement affectée.

FLUCTUATION DES CHIFFRES D'AFFAIRES TRIMESTRIELS ET RÉSULTATS SEMESTRIELS DU GROUPE

Les différentes éditions des annuaires imprimés du Groupe étant publiées et distribuées tout au long de l'année, l'activité annuaires imprimés ne connaît pas de cycles significatifs. Cependant, à la différence des annuaires en ligne, la publication et la distribution des annuaires imprimés peuvent s'effectuer de manière irrégulière. D'un point de vue comptable, les produits et les charges relatifs à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution. En conséquence, le chiffre d'affaires peut être irrégulier d'un trimestre à un autre et le résultat d'un semestre peut ne pas être représentatif du résultat annuel du Groupe. Par ailleurs,

si la publication d'un ou plusieurs annuaires était avancée ou retardée, la constatation du chiffre d'affaires ainsi que des coûts de publication et de distribution y afférents pourraient être retardée ou avancée. Enfin, le décalage dans le temps entre la constatation des produits et des coûts d'une part, et le paiement effectif des coûts et l'encaissement de la facturation des annonceurs d'autre part, pourrait avoir une influence sur le résultat d'exploitation, la MBO ou d'autres indicateurs financiers généralement pris en compte par les investisseurs pour évaluer les performances financières d'une société et ne pas refléter le niveau réel de liquidité du Groupe.

EFFET DES INVESTISSEMENTS OU DÉINVESTISSEMENTS

Le Groupe pourrait être amené à réaliser des acquisitions ou des investissements dans l'une de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises ni que les revenus et résultats supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Une partie de ces acquisitions et investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions PagesJaunes Groupe,

ce qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation des actionnaires de PagesJaunes Groupe. Ces acquisitions et investissements, qu'ils soient rémunérés en espèces ou en actions, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Le Groupe pourrait également être amené à se séparer, céder ou cesser un certain nombre de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe pourra identifier des acheteurs potentiels ni que le prix reçu pour la cession de ces activités ou les réductions de coûts liées à la cession ou à la cessation de ces activités pourront compenser les baisses éventuelles des résultats du Groupe.

4.2 Risques relatifs aux relations du Groupe avec le Groupe France Télécom

La cession par France Télécom de sa participation dans la Société au profit de Médiannuaire, intervenue le 11 octobre 2006 a fortement réduit les risques relatifs à la relation du Groupe avec le Groupe France Télécom.

4.3 Risques juridiques

LITIGES ET ARBITRAGES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, ni PagesJaunes Groupe ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de PagesJaunes Groupe estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

- (i) PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification a pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de Cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de Cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Toutefois, des dossiers comportant des demandes fondées sur des motifs non tranchés par les arrêts ci-dessus ainsi que des dossiers devant les juridictions administratives sont toujours en cours. Par un nouvel arrêt du 14 février 2007, la Cour de cassation vient de confirmer la validité du plan social mis en œuvre par PagesJaunes. Seuls restent donc en cours les dossiers devant les juridictions administratives dont PagesJaunes ne peut toujours pas présager d'une issue favorable.
- (ii) PagesJaunes a fait l'objet, au cours des années 2001 et 2002, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 1998 et 1999. Les seuls redressements qui restent en litige représentent un risque d'environ 6,6 millions d'euros (intérêts inclus). La Société estime disposer d'arguments sérieux pour contrer les redressements encore contestés et n'a donc pas comptabilisé au 31 décembre 2005 de provisions au titre de ces redressements. La Société, afin de faire valoir ses arguments, a engagé une procédure contentieuse par le dépôt en juillet 2004 d'une réclamation préalable devant l'administration fiscale.
- (iii) PagesJaunes a assigné le 10 juin 2003 une agence de publicité (LSM) devant le Tribunal de commerce de Cannes. PagesJaunes, s'appuyant sur de nombreux témoignages de clients, reproche à cette agence des actes de concurrence déloyale visant à entraîner une confusion entre LSM et PagesJaunes dans l'esprit des clients contactés par LSM pour leurs insertions publicitaires dans l'annuaire de PagesJaunes. Le Tribunal de commerce de Cannes, par un jugement du 19 février 2004, a débouté PagesJaunes de ses demandes. PagesJaunes a fait appel de cette décision. Un arrêt a été rendu le 18 janvier 2007 par la Cour d'appel d'Aix-en-Provence. Cette décision infirme celle du Tribunal de commerce de Cannes et valide les demandes de PagesJaunes, condamnant LSM à des dommages et intérêts pour des actes de concurrence déloyale, LSM étant par ailleurs débouté de l'ensemble de ses demandes.
- (iv) La société Le Numéro a assigné PagesJaunes le 27 juillet 2006 devant le Tribunal de Commerce de Nanterre au motif que certaines publicités commercialisées par PagesJaunes dans les annuaires ne bénéficieraient d'aucune protection au titre d'un droit de propriété et pourraient ainsi faire l'objet d'une utilisation par la société Le Numéro. Un accord transactionnel, intervenu entre PagesJaunes et Le Numéro a fait l'objet d'une homologation en date du 8 mars 2007 par le Tribunal de Commerce de Nanterre mettant ainsi un terme définitif à ce contentieux. Par cet accord, Le Numéro reconnaît le droit de propriété de PagesJaunes sur les publicités visées et PagesJaunes met à disposition de Le Numéro ces informations dans le cadre d'un contrat commercial pour un usage exclusif de service de renseignements.
- (v) La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) mène actuellement une enquête sur les relations de PagesJaunes avec les agences de publicité. Bien qu'à ce stade, PagesJaunes n'ait aucun élément lui permettant de connaître l'objet précis de cette enquête et d'en apprécier les éventuelles conséquences, PagesJaunes ne peut exclure que cette enquête ait des conséquences préjudiciables pour elle.
- (vi) PagesJaunes Groupe a fait l'objet, au cours de l'année 2006, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002, 2003 et 2004. La Société a reçu une proposition de rectification de la part de l'administration fiscale le 11 décembre 2006, portant sur deux points. PagesJaunes Groupe a constaté au titre du premier point, relatif à la non-déductibilité d'abandons de créances, une charge d'impôt additionnelle de 0,7 million d'euros. PagesJaunes Groupe entend en revanche contester le second point, qui représente une réclamation d'environ 4,4 millions d'euros, intérêts inclus. La Société estime disposer d'arguments sérieux pour contester cette proposition de rectification et n'a donc pas comptabilisé de provision au titre de ce redressement. La Société a envoyé ses observations en ce sens à l'Administration fiscale par un courrier en date du 10 janvier 2007.
- (vii) PagesJaunes a été assignée par une agence de publicité (Publicom Méditerranée) devant le tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante, pratiques discriminatoires et concurrence déloyale. Elle demande, à ce titre un million six cent mille euros de dommages et intérêts. Ce dossier en est au stade de la procédure avant plaidoiries. Bien qu'elle estime disposer d'éléments favorables, PagesJaunes ne peut exclure une condamnation dans cette affaire.
- (viii) Courant janvier 2007, la société PagesJaunes a été citée devant les Conseils de Prud'Hommes de Caen, Marseille et Lille par trois salariés de la société ADREXO, chargée du portage de ses annuaires dans certains départements. Les demandeurs forment diverses demandes de rappels de salaires et indemnités et se plaignent

d'une situation de travail dissimulé. Ils recherchent notamment la responsabilité de la société PagesJaunes sur le fondement de la solidarité financière. Ces procédures débutant, PagesJaunes n'est pas en possession d'éléments suffisants pour apprécier leurs éventuelles conséquences. Tout en disposant d'arguments sérieux pour y répondre, elle ne peut exclure d'éventuelles condamnations ou conséquences préjudiciables.

D'autre part, le Groupe, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assigné en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour le Groupe. Le nombre de ces procédures est en constante diminution depuis 2001 et stable en 2006. Au 30 janvier

2007, il s'élevait à 27, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts de 2 millions d'euros. Dans le cadre de ces procédures, le Groupe essaye de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'aient pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DES MARCHÉS DU GROUPE

L'industrie de la communication dans laquelle le Groupe opère fait l'objet d'une réglementation importante (voir la Section « 6.7 Réglementation »). Des changements de politique ou de réglementation dans l'Union européenne (et notamment la directive « vie privée et communications électroniques »), en France ou dans les autres pays européens dans lesquels le Groupe exerce ses activités pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités dans ces pays, notamment si lesdits changements augmentent le coût et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des produits et services du Groupe. Ces évolutions pourraient avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En particulier, l'organisation commerciale du Groupe repose pour partie sur une structure de vendeurs terrain ayant le statut de VRP. Cette organisation permet d'optimiser l'efficacité commerciale, en favorisant la souplesse, le recrutement et la formation des forces de vente du Groupe. La modification du statut de ces vendeurs de terrain pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

RISQUES JURIDIQUES LIÉS À L'INCERTITUDE DES RÉGLEMENTATIONS EXISTANTES

L'application des lois et réglementations existantes relatives au secteur des annuaires et d'Internet est en cours de clarification en France et dans l'Union européenne et un certain nombre de propositions législatives sont en cours d'examen, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles, le secret, la responsabilité quant au contenu,

le commerce électronique, le cryptage et les signatures électroniques. Ces futurs développements d'ordre réglementaire pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

RISQUES JURIDIQUES LIÉS À L'APPLICATION DE PLUSIEURS RÉGLEMENTATIONS NATIONALES

Le caractère global du réseau Internet rend possible l'application de plusieurs droits nationaux au Groupe. Bien que le Groupe soit établi principalement en France, certains États ou certaines juridictions nationales pourraient requérir du Groupe qu'il se soumette à leur réglementation nationale. L'applicabilité potentielle simultanée de

plusieurs législations ainsi que les coûts et l'incertitude réglementaire qui pourraient en découler pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Le Groupe ne peut être certain que les démarches entreprises en France et à l'étranger pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment ses marques, noms de domaines, logiciels et brevets, seront adéquates ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle. En outre, à cause notamment du caractère global d'Internet, les marques du Groupe et d'autres formes de propriété intellectuelle et

industrielle pourraient être diffusées dans des pays qui offrent un degré moindre de protection quant à la propriété intellectuelle et industrielle que l'Europe ou les États-Unis. Étant donné l'importance et l'impact de ses marques, toute contrefaçon, détournement ou annulation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

INFORMATIONS PERSONNELLES CONCERNANT LES UTILISATEURS

Si des tiers avaient la possibilité de pénétrer son réseau ou de s'approprier d'une quelconque façon des informations personnelles sur les utilisateurs ou leurs cartes de crédit, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée. Cette responsabilité pourrait être engagée sur le fondement de la violation du droit à la protection de la vie privée et à la protection

des données. L'instruction de telles demandes et la préparation d'une défense à leur encontre pourraient s'avérer onéreuses alors même que la responsabilité du Groupe ne serait pas retenue et l'existence de telles réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe.

RESTRICTIONS AU DROIT DU GROUPE DE COLLECTER DES INFORMATIONS PERSONNELLES

Le Groupe doit respecter la législation sur la protection de la vie privée, y compris la directive européenne n° 95/46/CE du 24 octobre 1995 qui limite son droit de collecter et d'utiliser des informations personnelles concernant ses utilisateurs (voir la Section « 6.7.1.2 Protection des données à caractère personnel »). Notamment, les éventuelles restrictions à l'utilisation de logiciels qui sont installés sur l'ordinateur de l'internaute lorsqu'il consulte Internet et qui permettent de connaître comment il utilise Internet (« cookies »), ou l'obligation de permettre aux utilisateurs de s'opposer à l'utilisation de ces cookies

pourrait affaiblir l'efficacité de la publicité dans le cadre des activités du Groupe. Une sensibilité accrue du public sur ces questions de vie privée et des changements dans la législation auxquels il pourrait avoir à se plier pourraient limiter sa capacité à utiliser de telles informations personnelles pour son activité et, plus généralement, affecter la perception d'Internet par le public en tant que marché de biens et services. Chacun de ces développements pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

UTILISATION DES NOMS DE DOMAINE

Les règles présidant à l'attribution des noms de domaine sont régulièrement modifiées et laissent encore subsister des risques de contentieux entre, d'une part, les déposants de noms de domaine et d'autre part, les détenteurs de noms de domaine ou les titulaires de droits de marques ou d'autres droits antérieurs. Bien que des politiques d'attribution des noms de domaine et des lignes directrices aient été adoptées par les instances réglementaires concernées en vue de limiter

les risques de litige, un tiers pourrait se voir accorder le droit d'utiliser des noms de domaine similaires à ceux enregistrés par le Groupe, ou l'utilisation par le Groupe de ses noms de domaine pourrait être limitée en raison de droits de propriété intellectuelle antérieurs détenus par des tiers. De telles situations pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.4 Risques de marché

RISQUES DE TAUX DE CHANGE

PagesJaunes Groupe estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

PagesJaunes Groupe a conclu, le 24 octobre 2006, avec un syndicat bancaire constitué de sept banques internationales, un financement bancaire d'un montant total maximum de 2,35 milliards d'euros, qui comprend d'une part un prêt senior moyen terme de 1 950 millions d'euros, et d'autre part une ligne de crédit revolving de 400 millions d'euros. La dette senior avait pour seul objet le financement du dividende exceptionnel de 9 euros par action versé le 24 novembre 2006, et a été tirée intégralement le 24 novembre 2006. La ligne de crédit revolving doit permettre le financement des besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe dans le cadre de ses activités opérationnelles, et est utilisable notamment par tirage, émission de lettres de crédit ou mise en place de lignes bilatérales. Ce financement bancaire a fait l'objet d'une syndication bancaire le 27 février 2007.

Le prêt à moyen terme « Senior » a une maturité de 7 ans, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor et une marge maximale de 185 points de base, ramenée à 175 points de base suite à la syndication bancaire (sous réserve d'ajustements à la baisse en fonction du niveau du ratio de dette nette totale rapportée à un agrégat proche de la marge brute opérationnelle consolidée), et est remboursable en totalité à l'échéance. La ligne de crédit revolving a une maturité de 7 ans, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor ou Libor (en cas d'utilisation dans une devise autre que l'euro) avec une marge maximale de 185 points de base, ramenée à 175 points de base suite à la syndication bancaire (sous réserve d'ajustements à la baisse en fonction du ratio de dette nette totale rapportée à un agrégat proche de la marge brute opérationnelle consolidée), et le remboursement de chaque tirage se fait à la fin de chacune des périodes de tirage. PagesJaunes Groupe est redevable d'une commission de non-utilisation calculée à un taux de 0,625 % par an sur la part non tirée de sa ligne de crédit revolving.

La documentation relative aux financements bancaires de PagesJaunes Groupe prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de covenants opérationnels et financiers tels que le niveau minimum de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par un agrégat proche de la marge brute opérationnelle (MBO) consolidée et le levier maximum, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et un agrégat proche de la MBO consolidée.

Au titre de la convention de crédit en date du 24 octobre 2006, le Groupe doit respecter les ratios suivants :

- le ratio de dette nette consolidée sur un agrégat proche de la MBO consolidée doit être inférieur ou égal à 5,25 chaque trimestre du 30 juin 2007 au 30 juin 2008, de 4,85 du 30 septembre 2008 au 30 juin 2009, de 4,40 du 30 septembre 2009 au 30 juin 2010, de 4,25 au 30 septembre 2010, de 4,00 du 31 décembre 2010 au 30 septembre 2011 et de 3,75 au-delà (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers) ;
- le ratio de charge nette consolidée d'intérêts par un agrégat proche de la MBO consolidée doit être supérieur ou égal à 3,25 chaque trimestre du 30 juin 2007 au 30 juin 2009, de 3,50 du 30 septembre 2009 au 30 juin 2010, de 3,75 du 30 septembre 2010 au 30 juin 2011 et de 4,00 au-delà (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers).

Le ratio de dette nette consolidée au 31 décembre 2006 sur la MBO consolidée de l'exercice 2006 de PagesJaunes Groupe s'élève à environ 3,8 et le ratio de charge nette consolidée d'intérêts (charge d'intérêt constatée entre le 24 novembre 2006 et le 31 décembre 2006 annualisée sur 365 jours) par la MBO consolidée de l'exercice 2006 se monte à environ 4,3.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Société a procédé le 24 novembre 2006 à une distribution exceptionnelle d'un montant de 9 euros par action de la Société (soit une distribution globale de l'ordre de 2,5 milliards d'euros), prélevée sur des postes de réserves figurant au bilan de la Société.

Cette distribution exceptionnelle a été financée par (i) la trésorerie disponible du Groupe PagesJaunes à la date de la Distribution et par

(ii) une dette senior d'un montant de 1,95 milliard d'euros contractée par PagesJaunes Groupe auprès d'un pool bancaire au titre d'une convention de crédit en date du 24 octobre 2006. Au titre de cette convention de crédit, la Société s'est en outre assurée une ligne de crédit revolving d'un montant maximum de 400 millions d'euros pour faire face à ses besoins de trésorerie. Il est précisé que cet endettement bancaire est uniquement à taux variable.

PagesJaunes Groupe est ainsi exposée aux risques de variations des taux d'intérêt. Le Groupe a décidé de gérer ce risque en ayant recours à des techniques de couverture du risque de taux d'intérêt pour 78 % du montant de la dette sur une période de 5 ans par la conclusion le 30 novembre 2006 d'un swap de taux d'intérêt et l'achat d'un tunnel (combinaison de cap et de floor).

PagesJaunes Groupe estime qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt à court terme par rapport aux taux constatés au 29 décembre 2006 ne devrait pas aboutir à une diminution du résultat annuel avant impôt de plus de 8,1 millions d'euros.

Le tableau suivant recense les dettes de PagesJaunes Groupe (toutes les dettes sont en euro) :

Caractéristique des emprunts contractés	Taux fixe ou taux variable	Montant global des lignes	Échéance	Couvertures de taux
Prêt senior, remboursement <i>in fine</i>	Taux variable Euribor + 175 points de base	1 950 000 000 €	24 novembre 2013	Tunnel (Cap à 4,000 % et Floor à 3,000 %) : 1 140 000 000 € Swap de taux (à 3,783 %) : 380 000 000 €
Ligne de crédit revolving	Taux variable Euribor + 175 points de base	400 000 000 €	24 novembre 2013	-

Le tableau suivant dresse un échéancier de l'encours des actifs et des dettes financières de PagesJaunes Groupe avant et après prise en compte des opérations de couverture de taux d'intérêt :

	Taux variables		Taux fixes	
			De 1 à 5 ans	> 5 ans
Passifs ⁽¹⁾	1 972,8	-	-	-
Actifs ⁽²⁾	(55,4)	-	-	-
Position nette avant gestion	1 917,4	0,0	-	-
Couvertures ⁽³⁾	(1520,0)	(1520,0)	-	-
Position nette après gestion	397,4	(1520,0)	-	-

(1) Emprunt bancaire (1 950 millions d'euros), découverts bancaires (7,5 millions d'euros) et autres dettes financières (15,3 millions d'euros).

(2) Placements à court terme supérieurs à 3 mois et inférieurs à 1 an (0,3 million d'euros), disponibilités et quasi-disponibilités (55,1 millions d'euros).

(3) Couverture nominale (1 520 millions d'euros).

RISQUES SUR ACTIONS

La Société a résilié son contrat de liquidité auprès de Rothschild & Cie Banque avec effet au 17 novembre 2006. En conséquence, le prestataire animant le contrat de liquidité a cédé la totalité des actions PagesJaunes

Groupe détenues à cette date. La Société n'est donc plus exposée à un risque sur actions.

4.5 Risques industriels et environnementaux

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de règles en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité.

En ce qui concerne les activités qui ne sont pas effectuées directement par les sociétés du Groupe mais qui font l'objet de sous-traitance, comme l'impression ou la distribution des annuaires imprimés notamment, le Groupe ne possède qu'une marge de manœuvre limitée pour maîtriser les impacts environnementaux. Bien que le Groupe soit soucieux des aspects environnementaux dans le cadre du choix de ses sous-traitants, et bien qu'il ait mis en place, en collaboration avec ses sous-traitants, des politiques visant à l'amélioration du recyclage des annuaires (notamment par le choix de colles ou d'encres spécifiques aisément recyclables), il ne peut être donné aucune assurance par le Groupe que ses sous-

traitants respecteront l'ensemble des réglementations applicables dans le domaine de la protection environnementale.

Concernant les activités que le Groupe effectue directement, les impacts environnementaux sont principalement de deux ordres. D'une part, les risques liés à la production et la mise en circulation d'une grande quantité de papier, et d'autre part, les risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumis les sociétés comparables.

Le principal impact environnemental résulte pour le Groupe de la production et de la mise en circulation d'une grande quantité d'annuaires imprimés. Aux fins de limiter cet impact, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures visant d'une part à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité, et d'autre part, à favoriser le recyclage du papier utilisé.

RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DE PAPIER CONSOMMÉ

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire, le Groupe a notamment mis en place les mesures suivantes :

- optimisation du ciblage, par une évaluation plus précise du nombre d'annuaires à fournir, afin de mieux adapter le nombre d'annuaires livrés aux besoins réels des consommateurs ;

- optimisation de la mise en page et du format des annuaires, permettant de limiter la consommation et la perte de papier lors de la confection des annuaires.

Le niveau de la consommation de papier pour l'édition de l'annuaire PagesJaunes et de l'Annuaire s'est élevé à 63 470 tonnes pour l'année 2006, contre 66 732 tonnes pour l'année 2005 et 67 141 tonnes de papier pour l'année 2004.

LE RECYCLAGE DES ANNUAIRES

En parallèle, le Groupe a réalisé un certain nombre d'efforts aux fins de parvenir à un recyclage plus large et plus efficace des annuaires produits.

D'une part, une partie de la pâte à papier utilisée est composée de papier recyclé, et d'autre part, une partie du papier acheté est récupérée lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée. De plus, diverses actions de récupération et/ou de recyclage ont été menées. Le Groupe a par ailleurs repris à son compte le système dit du « dépôt/reprise » qui confie aux distributeurs d'annuaires, dans les zones urbaines les plus denses, la charge de récupérer les anciens annuaires au moment du dépôt des nouveaux. Enfin, les annuaires excédentaires font l'objet de récupération/recyclage au même titre que les annuaires périmés récupérés. L'ensemble des annuaires ainsi récupérés fait l'objet d'un recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets. C'est au total plus de 25 % du papier acheté qui a pu ainsi être aujourd'hui recyclé.

En parallèle de ces actions visant à organiser et à faciliter le recyclage du papier consommé pour la fabrication des annuaires, PagesJaunes a participé de façon active à la création d'un éco-organisme, la SAS EcoFolio.

Cette société a été créée à la suite de la publication, en mars 2006, d'un décret posant les bases d'une filière d'aide financière aux collectivités locales et territoriales pour la récupération et le recyclage des imprimés en fin de vie.

PagesJaunes s'inscrit donc dans une politique volontariste de contribution au financement de cette filière par le biais du versement à EcoFolio d'une éco-contribution assise sur le tonnage des annuaires imprimés PagesJaunes diffusés (l'Annuaire n'étant pas dans le champ de cette éco-contribution, du fait de son statut de composant du service universel).

La société EcoFolio collecte ainsi les contributions de tous les éditeurs, assujettis au sens du décret de mars 2006, et verse des soutiens financiers aux collectivités locales ou territoriales.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AUX ACTIVITÉS DITES « DE BUREAU »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures d'ordre interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources.

De manière générale, en ce qui concerne l'ensemble des risques évoqués ci-dessus, bien que le Groupe ait adopté une politique d'identification et de gestion volontariste des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, elle ne peut garantir qu'elle ne subira aucune perte liée à l'environnement

ou à l'application de la réglementation en cette matière. Il ne peut être donné aucune assurance que ces pertes éventuelles n'affecteront pas défavorablement les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Par ailleurs, la modification éventuelle des dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement, que ce soit au niveau national ou international, pourrait affecter les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL

« PagesJaunes Groupe ».

5.1.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Numéro RCS : RCS Nanterre 552 028 425.

Code APE : 741 J.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La Société a été constituée le 12 janvier 1897 et immatriculée le 21 février 1955. En vertu de l'article 5 des statuts, la Société a une durée de 99 années qui a commencé à courir le 31 décembre 1954

et qui s'achèvera le 31 décembre 2053, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus dans les statuts.

5.1.4 SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, LÉGISLATION

Siège social et principal établissement de la Société :
7, avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres Cedex.
Téléphone : 01 46 23 30 00.

Le pays d'origine de la Société est la France.

PagesJaunes Groupe est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions des articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

5.1.5 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Le Groupe est aujourd'hui le premier éditeur d'annuaires en France à destination du grand public et des professionnels, disponibles sous forme imprimée et en ligne (Internet et Minitel). En 2006, le Groupe a publié 384 éditions d'annuaires, diffusées à environ 72 millions d'exemplaires et près de 750 000 professionnels ont utilisé un ou plusieurs supports du Groupe comme média publicitaire pour développer leur activité.

L'offre du Groupe à destination du grand public comporte notamment des annuaires imprimés (l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire en France et QDQ, La Guia Util en Espagne) ainsi que des services d'annuaires en ligne (comme pagesjaunes.fr ou QDQ.com). Sur le marché des professionnels, le Groupe édite notamment les annuaires PagesPro en France. Le Groupe offre également une gamme de prestations liées aux activités de marketing direct et aux services géographiques.

Historique et évolution de la structure du Groupe

Le 4 février 1946, le ministère des PTT a confié à l'Office d'Annonces (l'« ODA »), société détenue par l'État au travers de l'agence de publicité Havas, la régie publicitaire des annuaires de la France métropolitaine.

L'actionnariat de l'ODA a évolué à plusieurs reprises jusqu'en 1998. En juillet 1998, Havas, qui détenait alors l'intégralité du capital de l'ODA, a cédé sa participation à Cogecom (filiale de France Télécom). En 2000, préalablement à l'introduction en bourse de Wanadoo, France Télécom a apporté certaines activités du SNAT (division de France Télécom en charge de l'édition des annuaires téléphoniques) à l'ODA, puis a apporté la totalité des actions de l'ODA à Wanadoo. La dénomination de l'ODA a alors été modifiée pour devenir « PagesJaunes ». À la suite de cette

réorganisation, PagesJaunes est devenue propriétaire des activités d'édition d'annuaires du Groupe France Télécom, à l'exclusion de celles liées à l'Annuaire (anciennement dénommé Pages Blanches) et à la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 qui ont été conservées par France Télécom. La régie publicitaire ainsi que l'ensemble de la conception et de la fabrication de l'Annuaire et de la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 ont toutefois été confiés à PagesJaunes par France Télécom.

La publicité dans les annuaires et PagesJaunes ont connu depuis 1946 un développement continu grâce à la croissance de la consommation et du marché de la publicité en France et à l'augmentation de la diffusion et de l'audience des annuaires, liées à l'augmentation du nombre des abonnés au téléphone. L'augmentation continue du chiffre d'affaires de l'ODA (de 1,6 million d'euros en 1956 à 1 124,5 millions d'euros en 2006), s'est faite notamment grâce à sa capacité d'adaptation permanente en matière commerciale et technologique. Les années 1980 ont connu le succès du lancement de l'annuaire PagesJaunes ainsi que le lancement du Minitel, préfigurant le modèle de la publicité sur Internet. PagesJaunes a connu de nombreuses évolutions technologiques avec notamment l'adoption de la création en PAO (publication assistée par ordinateur) de toutes les annonces « papier » et « télématique » en 1990, le passage à la couleur en 1995, le lancement des services sur Internet en 1997, et enfin l'annuaire « PagesJaunes 2000 » qui a introduit la quadrichromie. Par ailleurs, le Groupe a développé son offre publicitaire au-delà de celle des annuaires grand public, avec une gamme d'annuaires à destination des professionnels (Kompas, PagesPro), ainsi qu'une gamme de prestations liées aux activités de marketing direct (Wanadoo Data).

Dans le cadre de l'offre publique initiée par France Télécom sur Wanadoo en février 2004, il a été décidé de regrouper sous la Société certaines sociétés de la division annuaire de Wanadoo (QDQ Media, Mappy et Kompas Belgium). L'ensemble a été ensuite introduit en Bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris le 8 juillet 2004.

En décembre 2004, la société PagesJaunes Groupe a apporté à la société PagesJaunes SA, par contrat d'apport partiel d'actif, le fonds de commerce, l'activité, le personnel en charge de l'activité de l'édition d'annuaires PagesJaunes réalisée jusque-là par la société PagesJaunes SA devenue aujourd'hui PagesJaunes Groupe.

En janvier 2005, PagesJaunes Groupe a procédé à la première consolidation des sociétés Editus Luxembourg et Kompas Belgium. PagesJaunes Groupe avait renforcé sa présence au Luxembourg en octobre 2004 en augmentant de 50 % à 100 % sa participation au capital de la société luxembourgeoise Eurodirectory, qui détient 49 % d'Editus Luxembourg. Editus Luxembourg est dorénavant consolidée par intégration proportionnelle.

En février 2005, PagesJaunes Groupe a réalisé l'acquisition, via sa filiale Wanadoo Data, de la société française e-sama, spécialisée dans l'hébergement de bases de données et les prestations de CRM (*customer relationship management*). e-sama est consolidée depuis février 2005.

PagesJaunes Groupe a acquis la société marocaine Edicom, éditeur de l'annuaire Télécontact et qui exploite la marque Kompas au Maroc. Edicom est consolidée depuis juillet 2005.

PagesJaunes a conclu avec France Télécom le 20 janvier 2006 un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

Le 31 mars 2006, Wanadoo Data et sa filiale e-sama ont fusionné pour constituer la société PagesJaunes Marketing Services qui rassemble désormais tout le savoir-faire en termes de marketing direct du Groupe en France.

PagesJaunes Liban a été cédée le 26 juin 2006 à une société liée au management en place. Le prix de cession est de 56 755 dollars US, prenant en compte le règlement par PagesJaunes Liban au bénéfice de PagesJaunes Groupe d'une créance d'un montant de 193 245 dollars US.

À l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres mis en œuvre au mois de juin 2006, France Télécom a conclu le 11 octobre 2006 avec la société Médiannuaire et son associé unique, la société Médiannuaire Holding, société contrôlée au plus haut niveau par un consortium de fonds d'investissement composé à hauteur d'environ 80 % de fonds gérés ultimement par KKR Europe II Limited et KKR Millennium Limited, et, à hauteur d'environ 20 %, de certains fonds gérés par la division « Principal Investment Area » du groupe Goldman Sachs, un contrat d'acquisition aux termes de laquelle France Télécom est convenue de céder à Médiannuaire 150 546 830 actions PagesJaunes Groupe représentant environ 54 % du capital et des droits de vote de la Société.

La cession de ce bloc de contrôle est intervenue le 11 octobre 2006 dans le cadre d'une cession de bloc hors marché réalisée conformément aux dispositions des articles 516-2 et suivants du Règlement Général de l'AMF, moyennant le versement par Médiannuaire à France Télécom d'un prix global de 3 312 030 260 euros, soit 22,0 euros par action cédée.

En application des dispositions des articles 235-1 à 235-3 du Règlement Général de l'AMF, Médiannuaire a proposé de manière irrévocable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe d'acquies pendant une période de 15 jours de négociation, entre le 10 novembre 2006 et le 1^{er} décembre 2006 inclus, les actions PagesJaunes Groupe qui lui seront présentées dans le cadre de cette garantie de cours.

À l'issue de cette garantie de cours, Médiannuaire détient 54,8 % du capital et des droits de vote de PagesJaunes Groupe.

Le 9 janvier 2007, PagesJaunes Groupe a lancé via sa filiale PagesJaunes Petites Annonces, un service d'annonces immobilières et auto / moto en ligne, accessible sur annoncesjaunes.fr.

PagesJaunes Groupe a conclu le 14 mars 2007 la cession à Coface de ses filiales Kompas France et Kompas Belgium. Coface détient la société Kompas International, propriétaire de la marque Kompas qui est exploitée par Kompas France en France et en Espagne, et par Kompas Belgium en Belgique et au Luxembourg. Cette cession n'est pas significative pour le Groupe.

5.2 Investissements

Le Groupe consolidé consacre annuellement 1 % à 2 % de son chiffre d'affaires en dépenses d'investissement principalement dans le domaine informatique (exploitation, réseau et bureautique) et, dans une moindre mesure, pour l'agencement des installations des locaux occupés pour son fonctionnement. Les dépenses d'investissement visent essentiellement d'une part à rendre l'interface utilisateur de pagesjaunes.fr plus intuitive, à mieux utiliser la richesse de ses contenus et ainsi à améliorer la pertinence du résultat des recherches, et d'autre part à renforcer l'efficacité des processus de définition des offres, de

production des annonces et plus généralement de gestion éditoriale des annuaires.

Les investissements de l'exercice 2006 comprennent la mise en place d'un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat de cession de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats ont été signés le 20 janvier et sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

Le tableau ci-dessous rappelle le montant et le rapport des investissements consolidés de PagesJaunes Groupe au cours des 3 derniers exercices rapporté au chiffre d'affaires :

(millions d'euros)	2006	2005	2004
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	18,6 ⁽¹⁾	11,8	7,7
En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé	1,65 %	1,12 %	0,79 %

(1) Hors acquisition de la concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé et de la marque l'Annuaire pour 12,0 millions d'euros.

sommaire

6.1 Principales activités et stratégie de développement	p. 19
6.1.1 Présentation générale de l'activité	p. 19
6.1.2 Stratégie de développement	p. 20
6.2 Présentation de l'activité	p. 21
6.2.1 Segment PagesJaunes en France	p. 21
6.2.2 Segment International & filiales	p. 29
6.3 Événements exceptionnels	p. 32
6.4 Relations avec le groupe France Télécom et les actionnaires	p. 32
6.4.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires	p. 33
6.4.2 Convention de régie publicitaire	p. 33
6.4.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique	p. 34
6.4.4 Convention de concession d'exploitation de l'annuaire	p. 34
6.4.5 Contrat de mise à disposition des données annuaires de France Télécom aux fins de marketing direct ou d'études marketing	p. 35
6.4.6 Contrat de mise à disposition des données annuaires de France Télécom aux fins de qualification de coordonnées annuaires	p. 35
6.4.7 Conventions de trésorerie	p. 35
6.4.8 Baux et conventions de sous-location	p. 36
6.4.9 Accords d'intéressement et de participation	p. 36
6.4.10 Convention d'assistance	p. 36
6.4.11 Engagement de non-concurrence	p. 36
6.4.12 Participation du groupe France Télécom au capital de la Société	p. 36
6.4.13 Sort des relations contractuelles entre le groupe France Télécom et le Groupe	p. 37
6.4.14 Autres dispositions du contrat de transition	p. 37
6.4.15 Accord de coopération commerciale	p. 37
6.4.16 Relation avec Médiannuaire	p. 38
6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	p. 38
6.5.1 Dépendance à l'égard de brevets et de licences	p. 38
6.5.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels	p. 39
6.6 Position concurrentielle	p. 39
6.6.1 Segment PagesJaunes en France	p. 39
6.6.2 Segment international & filiales	p. 41
6.7 Réglementation	p. 43
6.7.1 Réglementation de la Société de l'information	p. 43
6.7.2 Les Annuaires	p. 45
6.7.3 Réglementation sur les bases de données	p. 45
6.7.4 Signature électronique sécurisée	p. 46
6.7.5 Noms de domaine	p. 46
6.7.6 Loi relative aux obligations de service public des télécommunications et à France Télécom	p. 47
6.8 Fournisseurs	p. 47
6.9 Assurances et couverture de risques	p. 47

6.1 Principales activités et stratégie de développement

6.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Le Groupe est aujourd'hui le premier éditeur d'annuaires en France. Les supports édités par le Groupe sont à destination du grand public et des professionnels, et sont disponibles sous forme imprimée et en ligne (Internet et Minitel). En 2006, le Groupe a publié 384 éditions d'annuaires, diffusées à environ 72 millions d'exemplaires et près de 750 000 professionnels ont utilisé un ou plusieurs supports du Groupe comme média publicitaire pour développer leur activité.

L'offre du Groupe à destination du grand public comporte notamment des annuaires imprimés (comme l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire en France ou QDQ, La Guia Util en Espagne) ainsi que des services d'annuaires en ligne (comme pagesjaunes.fr ou QDQ.com). Sur le marché des professionnels, le Groupe édite notamment les annuaires PagesPro en France. Le Groupe offre également une gamme de prestations liées aux activités de marketing direct ainsi que des services géographiques.

L'annuaire, un média publicitaire à part entière

L'annuaire occupe une position unique sur le marché des médias publicitaires locaux. Présent dans les foyers comme dans les entreprises, il permet au consommateur, à la recherche d'un produit ou d'un service, de disposer rapidement d'une information précise et directement utile sur l'ensemble des professionnels susceptibles de répondre à son besoin. Cette information est par ailleurs enrichie d'un certain nombre de contenus publicitaires aidant l'utilisateur dans sa recherche.

Grâce à cet ensemble d'informations, l'annuaire est l'un des médias les plus consultés par les Français de 15 ans et plus à la recherche d'un professionnel au moment de prendre une décision d'achat. Ainsi, en 2006, environ huit Français sur dix de 15 ans et plus ont utilisé au moins une fois dans l'année l'un des services annuaires de PagesJaunes. Dans 81 % des cas, les consultations de l'annuaire PagesJaunes sont suivies d'un contact commercial. Dans 59 % des cas, ce contact commercial donne lieu à une transaction ou un achat (source : ISL/Crédoc, Baromètre de Consultation des annuaires, synthèse annuelle de 2006 – étude réalisée sur quatre échantillons totalisant 8 000 personnes représentatifs de la population française des 15 ans et plus, et effectuée à la demande de PagesJaunes). De ce fait, l'annuaire représente pour les professionnels l'un des moyens d'entrée essentiels sur le marché publicitaire local.

Par ailleurs, les supports du Groupe répondent non seulement aux besoins d'information des particuliers et des professionnels au niveau local, mais aussi aux besoins plus spécifiques des professionnels au niveau régional ou national, notamment grâce à la gamme des produits PagesPro qui référencent les professionnels sur des zones géographiques plus larges.

L'annuaire, un modèle économique fondé sur un « cercle vertueux »

L'annuaire a pour objectif d'offrir au plus grand nombre, sous de multiples formes, une information utile et exhaustive. L'audience générée par la consultation de cette information est monétisée auprès des professionnels via la vente d'espaces publicitaires, contribuant ainsi à enrichir le contenu informatif mis à la disposition des utilisateurs.

Le marché européen des annuaires

Le marché européen des annuaires est composé d'éditeurs dont l'activité est principalement tournée vers leur marché domestique, sur lequel ils occupent généralement une position de leader historique. Le marché européen des annuaires représentait 7,3 milliards d'euros en 2006 (source : The Kelsey Group, Global Yellow Pages, février 2007). Outre PagesJaunes Groupe, les principaux acteurs présents sur le marché européen des annuaires sont Yell, Seat Pagine Gialle, Eniro, DeTeMedien, World Directories et European Directories.

Au Royaume-Uni, Yell édite des annuaires imprimés de professionnels sous les marques Yellow Pages et Business Pages, ainsi qu'un annuaire en ligne (yell.com), et opère par ailleurs un service de renseignements téléphoniques (le 118 24 7). Aux États-Unis, Yell édite des annuaires imprimés sous la marque Yellow Book et un annuaire en ligne (yellowbook.com). Enfin, Yell a acquis en 2006 auprès de Telefonica, opérateur historique de télécommunications, la société TPI, qui édite en Espagne des annuaires alphabétiques et de professionnels imprimés et en ligne (paginasamarillas.es), ainsi qu'un service de renseignements téléphoniques (le 118 88). TPI est aussi présente en Amérique latine.

En Italie, Seat Pagine Gialle édite des annuaires alphabétiques et de professionnels imprimés et en ligne (paginegialle.it). Seat Pagine Gialle est également implantée hors d'Italie, notamment au Royaume-Uni via Thomson Directories, deuxième éditeur d'annuaires sur ce marché. Seat Pagine Gialle a par ailleurs une activité de service de renseignements téléphoniques via sa filiale Telegate, en Italie, Allemagne, Autriche, Suisse, Espagne et France, ainsi qu'une activité de marketing direct avec sa filiale Consodata. Enfin, Seat Pagine Gialle est actionnaire majoritaire d'Euredit, éditeur de l'annuaire Europages.

Eniro est un groupe suédois éditeur d'annuaires de professionnels imprimés et en ligne (eniro.se pour la Suède). Le groupe est principalement présent en Suède, en Norvège (où Eniro a acheté son homologue Findexa fin 2005), en Finlande, au Danemark et en Pologne. Eniro opère également des services de renseignements téléphoniques.

DeTeMedien, en Allemagne, fait partie du groupe Deutsche Telekom. DeTeMedien co-édite, en coopération avec plus de cent éditeurs locaux, les annuaires alphabétiques et de professionnels sur support papier, CD-Rom et en ligne (gelbeseiten.de). Le marché allemand est le marché européen le plus important.

World Directories est la maison mère de plusieurs éditeurs d'annuaires dont Gouden Gids aux Pays-Bas, Promedia en Belgique, Golden Pages en Irlande, Paginas Amarelas au Portugal ou encore Pagine Aurii en Roumanie. Les sociétés du groupe World Directories éditent des annuaires imprimés et en ligne (comme goudengids.nl aux Pays-Bas et pagesdor.be en Belgique). World Directories appartient à un consortium formé par Apax Partners Worldwide et Cinven Limited.

Enfin, European Directories regroupe des sociétés éditrices d'annuaires aux Pays-Bas (De Telefoongids), en Autriche (Herold), Finlande (Fonecta), République Tchèque et Slovaquie (Mediatel), Danemark et Suède (TDC Directories). European Directories est détenue par un consortium mené par Macquarie Capital Alliance Group.

Le tableau ci-dessous fournit une estimation des revenus publicitaires du marché des annuaires dans les principaux pays d'Europe occidentale en 2006 :

Pays	Taille du marché (en millions d'euros)	Acteur principal
Royaume-Uni	1 458	Yell*
Italie	1 133	Seat Pagine Gialle*
Allemagne	1 061	DeTeMedien
France	1 041	PagesJaunes*
Espagne	476	TPI
Suède	310	Eniro*
Pays-Bas	299	Gouden Gids (World Directories)/ Telefoongids Media (European Directories)
Norvège	227	Eniro Norge (Eniro)
Belgique	221	Promedia (World Directories)
Finlande	180	Fonecta (European Directories)
Danemark	147	TDC Directories (European Directories)
Autres pays	792	
MARCHÉ EUROPÉEN	7 345	

Source : The Kelsey Group, *Global Yellow Pages*, février 2007.

*Sociétés cotées sur un marché réglementé à la date du 31 décembre 2006.

6.1.2 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

La stratégie du Groupe repose sur :

- le développement de l'audience des services ;
- l'accroissement de la pénétration sur ses marchés ;
- le renforcement du positionnement de « moteur de relations commerciales » de ses supports, notamment Internet ;
- le développement de nouveaux produits et services innovants ;
- la poursuite de l'amélioration de la rentabilité.

L'ensemble de cette stratégie repose sur l'actif constitué par les hommes et leur capacité à étendre leurs compétences à des technologies et des services nouveaux.

Développement de l'audience des supports

Le Groupe considère que le développement de son audience repose notamment sur l'amélioration continue de la distribution des annuaires imprimés, l'enrichissement des contenus et fonctionnalités de ses annuaires en ligne et de ses services de renseignements téléphoniques,

le développement de nouveaux services destinés spécifiquement aux utilisateurs en mobilité et l'élargissement des plates-formes de diffusion des services du Groupe, notamment au travers de partenariats afin de rendre ses services accessibles au plus grand nombre.

Par ailleurs, compte tenu de la multiplicité croissante des sources d'information auxquelles les consommateurs peuvent faire appel, le Groupe estime que la publicité destinée à renforcer la notoriété de ses marques et de ses services restera un enjeu prioritaire.

Accroissement de la pénétration sur ses marchés

Les marchés du Groupe sont moins bien couverts que la moyenne européenne. Le taux de pénétration, mesuré par le rapport entre le nombre d'annonceurs ayant acheté une insertion publicitaire dans l'un des supports du Groupe et le nombre d'entreprises et de professionnels constituant le marché potentiel adressé par le Groupe, est inférieur en France et en Espagne à la moyenne européenne : 21,5 % et 13,6 % respectivement contre 26,3 % en moyenne en Europe (Source : The Kelsey Group – 2005 – moyenne européenne non pondérée, hors Norvège).

Le Groupe poursuit ainsi une stratégie de conquête de nouveaux annonceurs visant à accroître le nombre de ses clients annonceurs, notamment sur les activités historiquement peu prospectées par le Groupe (comme le secteur de la mode et des commerces de détail non alimentaires en centre-ville ou les professions réglementées).

Cette stratégie repose sur :

- l'augmentation de l'effectif commercial en France, qui vise la conquête de nouveaux clients et la fidélisation des clients existants. L'effectif commercial de PagesJaunes SA est passé de 1 558 personnes en 2003 à 1 918 personnes en 2006 (effectifs inscrits au 31 décembre) ;
- l'accroissement de l'efficacité commerciale, grâce notamment à la formation et à l'animation des commerciaux, au partage des bonnes pratiques commerciales et à la répartition optimale des annonceurs entre les différents canaux de vente.

Renforcement du positionnement de « moteur de relation commerciale » sur Internet

Le développement rapide de l'outil Internet dans le domaine de la consommation offre de nombreuses opportunités de croissance au Groupe. Les sites Internet du Groupe (notamment pagesjaunes.fr et QDQ.com) poursuivent ainsi une stratégie de croissance axée sur le développement de leurs fonctionnalités, l'enrichissement de leurs contenus éditoriaux et l'optimisation de la mise en relation.

pagesjaunes.fr a en effet pour vocation d'être un « moteur de relation commerciale » favorisant les liens entre particuliers et professionnels via notamment la promotion de la mise en relation téléphonique directe, l'intégration de services de réservation et les services de recherche à proximité.

Les supports Internet du Groupe évoluent continuellement en vue de rendre leur interface utilisateur plus intuitive, de mieux utiliser la richesse de leurs contenus et ainsi d'améliorer la pertinence du résultat des recherches. Ces évolutions permettent d'accroître l'attractivité des services du Groupe auprès des utilisateurs et des clients annonceurs.

Développement de nouveaux services et produits innovants

PagesJaunes a lancé en novembre 2005 un service de renseignements téléphoniques, le 118 008, dans le cadre de la libéralisation du marché, totalement effective depuis avril 2006. Ce nouveau service permet au Groupe de rendre ses services accessibles sur toutes les plates-formes en France (Imprimé, Internet, Internet mobile, téléphone) et ainsi d'accroître l'audience de ses services auprès des utilisateurs.

Par ailleurs, PagesJaunes a lancé en janvier 2007, via sa filiale PagesJaunes Petites Annonces créée à cet effet, un service d'annonces immobilières et auto/moto en ligne, accessible sur annoncesjaunes.fr. Comme le 118 008, cette nouvelle activité constitue pour le Groupe à la fois un relais de croissance et un complément aux services proposés par PagesJaunes, les petites annonces en ligne venant aussi enrichir les fonctionnalités de pagesjaunes.fr.

Le développement d'une activité de petites annonces en ligne, à la base interne, pourra être éventuellement accompagné d'acquisitions ciblées permettant de compléter le savoir-faire du Groupe en la matière.

Poursuite de l'amélioration de la gestion opérationnelle du Groupe

Le Groupe a pour objectif de poursuivre une politique de gestion rigoureuse de ses coûts au travers de l'amélioration continue de l'efficacité de ses processus opérationnels et de l'optimisation des conditions contractuelles négociées avec ses fournisseurs clés, notamment dans le contexte de sa sortie du groupe France Télécom intervenue en octobre 2006. Cette gestion rigoureuse a permis, et devrait permettre, de financer les investissements consentis par le Groupe en 2006, et au cours des années 2007 et 2008, afin de développer de nouveaux services et produits innovants, tout en augmentant la valeur d'usage et l'audience de ses supports.

6.2 Présentation de l'activité

6.2.1 SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

En 2006, le segment PagesJaunes en France a réalisé un chiffre d'affaires de 1 015,0 millions d'euros, en progression de 6,2 % par rapport à 2005, qui représente 90,3 % du chiffre d'affaires du Groupe Consolidé. Les revenus de PagesJaunes proviennent essentiellement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés, ses services en ligne et son service de renseignements téléphoniques (97,5 % du chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France en 2006). L'essentiel des coûts de la Société correspond à des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés) et à des frais commerciaux et administratifs.

Les annonceurs

La plupart des clients annonceurs de PagesJaunes sont des artisans, des professionnels indépendants (y compris les professions libérales) et

des petites et moyennes entreprises. Le marché potentiel adressé par PagesJaunes est composé de 2,9 millions de professionnels (source : Agence des PME, PME : clés de lecture. Définitions, dénombrement, typologies – janvier 2003 (base chiffres INSEE décembre 2001). Périmètre retenu : entreprises du champ ICS, entreprises financières, unités non marchandes, personnes morales soumises au droit administratif et groupements de droit privé).

En 2006, 638 399 annonceurs ont utilisé au moins l'un des supports de PagesJaunes pour promouvoir leurs offres de produits et de services. En 2006, les 20 premiers annonceurs ont représenté 1,2 % de ce chiffre d'affaires et les annonceurs des 10 premières rubriques professionnelles ont représenté 14 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'annonceurs et du chiffre d'affaires moyen par annonceur :

	2004	2005	2006
Nombre total d'annonceurs ⁽¹⁾	583 836	619 513	638 399
dont nouveaux annonceurs ⁽²⁾	98 365	112 912	115 101
Annonceurs dans les annuaires imprimés (l'annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire)	550 504	575 435	588 325
Annonceurs dans les services en ligne	420 941	445 866	453 829
(et en pourcentage du nombre total d'annonceurs)	(72,1) %	(72,0) %	(71,1) %
Annonceurs sur les services de renseignements téléphoniques (118 008)	0	14 581	68 350
Chiffre d'affaires moyen par annonceur (en euros) ⁽³⁾	1 533	1 528	1 570
Chiffre d'affaires moyen par annonceur dans les annuaires imprimés (en euros) ⁽⁴⁾	1 124	1 109	1 112
Chiffre d'affaires moyen par annonceur sur les services en ligne (en euros) ⁽⁵⁾	605	658	713

(1) Le nombre d'annonceurs inclut tous les annonceurs de l'année considérée, y compris ceux ayant confié leur achat d'espace publicitaire dans un support de PagesJaunes à une agence de publicité.

(2) Nombre d'annonceurs dans l'année qui n'étaient pas annonceurs au titre de l'année précédente.

(3) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur résulte de la division du chiffre d'affaires de PagesJaunes hors QuiDonc, revenus de trafic du 118 008 et activités de vente d'accès (« chiffre d'affaires publicitaire ») par le nombre total d'annonceurs.

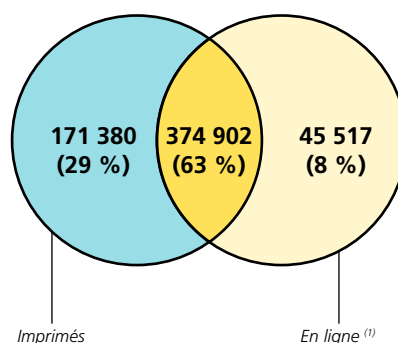
(4) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur dans les annuaires imprimés résulte de la division du chiffre d'affaires annuaires imprimés de PagesJaunes (l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire) par le nombre total d'annonceurs dans les annuaires imprimés.

(5) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur sur les services en ligne résulte de la division de la somme du chiffre d'affaires de pagesjaunes.fr, du Minitel et des sites Internet par le nombre moyen d'annonceurs sur les services en ligne de l'année considérée (moyenne arithmétique du nombre d'annonceurs présents au 31 décembre de l'année considérée et du nombre d'annonceurs présents au 31 décembre de l'année précédente).

Des annonceurs multisupports

La majorité des annonceurs de PagesJaunes SA est à la fois cliente dans les annuaires imprimés et dans les annuaires en ligne. Ainsi, en 2006, 63 % d'entre eux ont annoncé à la fois dans l'un des annuaires imprimés

(annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire) et l'un des services en ligne (PagesJaunes 3611 ou pagesjaunes.fr). Le schéma suivant représente la répartition du parc d'annonceurs en 2006 et illustre la diversité des choix de supports effectués par les annonceurs :



(1) Incluant les annonceurs de pagesjaunes.fr (Internet), les clients des sites Internet et les annonceurs de PagesJaunes 3611 (Minitel).

Des annonceurs fidèles

PagesJaunes bénéficie d'un taux de fidélité de ses annonceurs élevé. Ainsi, 84,5 % des annonceurs clients de PagesJaunes en 2005 ont poursuivi leur relation commerciale avec PagesJaunes en 2006 (le solde de 15,5 % d'annonceurs n'ayant pas poursuivi leur relation commerciale avec PagesJaunes comprenant les cessations d'activités et les liquidations d'entreprises). Le taux de fidélisation est très lié au

budget PagesJaunes de l'annonceur qui lui-même dépend étroitement de l'ancienneté de sa relation avec PagesJaunes.

Typiquement, le budget PagesJaunes de l'annonceur se développe avec son ancienneté. Le tableau ci-dessous montre la croissance du revenu moyen des anciens clients par rapport à celui des nouveaux clients (chiffre d'affaires moyen par annonceur) au cours des 3 derniers exercices :

(en euros)	2004	2005	2006
Clients existants ⁽¹⁾	1 762	1 808	1 837
Nouveaux clients ⁽¹⁾	581	551	581
Revenu moyen global ⁽²⁾	1 533	1 528	1 570

(1) Budget moyen par annonceur sur une base commerciale (sur une base édition et clients négociateurs, sans retraitement des agences de publicité).

(2) Revenu moyen par annonceur sur une base comptable.

Des services reconnus par les annonceurs

Les annonceurs de PagesJaunes estiment que PagesJaunes leur apporte environ 18 % de leur clientèle (source : enquête de satisfaction 2006). PagesJaunes offre à ses annonceurs une grande variété de supports publicitaires (imprimés, Minitel, Internet fixe et mobile, service de renseignements téléphoniques). En effet, PagesJaunes estime que cette diversité des supports est nécessaire pour permettre aux annonceurs de toucher le plus grand nombre possible d'utilisateurs et répondre à l'évolution des usages. En outre, sur chacun des supports, PagesJaunes offre une large gamme de produits publicitaires (voir sections consacrées aux différents supports). Chacun de ces produits fait l'objet d'une tarification indépendante.

Les professionnels souhaitant promouvoir leur activité sur l'un des supports de PagesJaunes concluent un contrat pour la durée d'une édition, soit 12 mois, à l'exception de certains produits publicitaires spécifiques sur les supports en ligne. Les modalités de paiement prévoient le versement d'un acompte à la signature du contrat (en général de 10 à 20 % selon le montant de la commande) et le paiement du solde au plus tard dans les deux premiers mois suivant la parution de leur produit publicitaire.

Depuis plusieurs années, PagesJaunes a mis en place un système permettant de mesurer l'efficacité, pour un annonceur, de l'annuaire PagesJaunes. Il s'agit de l'insertion dans son produit publicitaire, d'un numéro de téléphone n'apparaissant qu'à cet endroit, lui permettant le comptage des appels ainsi générés. Cette mesure d'efficacité est plus concrète pour l'annonceur local que la notion de « coûts pour mille » (CPM), utilisée par la plupart des médias.

Une marque reconnue et une audience importante auprès des utilisateurs

PagesJaunes est propriétaire de la marque PagesJaunes qui bénéficie d'une forte notoriété, contribuant à développer l'audience de ses annuaires. PagesJaunes bénéficie aujourd'hui d'une audience importante pour l'ensemble de ses services annuaires. Ainsi, selon une étude, 77,5 % des personnes interrogées ont utilisé à titre personnel ou professionnel au moins l'un des supports de PagesJaunes en 2006. Le taux d'utilisation des supports de PagesJaunes a été en 2006 de 58,0 % pour l'annuaire PagesJaunes, 57,6 % pour l'Annuaire, 25,5 % pour pagesjaunes.fr et 5,0 % pour PagesJaunes 3611 (source : ISL / Crédoc, Baromètre de Consultation des annuaires, synthèse annuelle de 2006 – étude réalisée sur quatre échantillons totalisant 8000 personnes, représentatifs de la population française des 15 ans et plus, et effectuée à la demande de PagesJaunes).

Organisation commerciale

PagesJaunes a mis en place une organisation commerciale expérimentée et appréciée par ses annonceurs afin de fidéliser la clientèle et développer le parc de nouveaux clients. La force de vente commercialise l'ensemble des annuaires imprimés et des services en ligne de PagesJaunes en métropole et dans les quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion). La force de vente présente dans les départements d'outre-mer est rattachée à PagesJaunes Outre-Mer, filiale à 100 % de PagesJaunes Groupe.

Au 31 décembre 2006, PagesJaunes comptait un effectif inscrit de 1 918 vendeurs contre 1 829 en 2005, répartis en trois canaux de vente : la télévente, la vente terrain et les grands comptes.

- La télévente regroupe 702 télévendeurs, dont 394 dédiés à la conquête de nouveaux clients (Télévente Prospects) et 308 dédiés à la fidélisation d'annonceurs conquis les années précédentes (Télévente Clients) et ayant consacré un montant d'environ 500 euros pour promouvoir leur activité sur l'un des supports de PagesJaunes.
- La vente terrain regroupe 1 130 vendeurs rattachés à 19 agences régionales. La vente terrain se consacre à la fidélisation du parc d'annonceurs existants, et dans une moindre mesure à la conquête de nouveaux annonceurs. Les clients régionaux les plus importants sont sous la responsabilité de commerciaux plus expérimentés et disposant d'outils et d'un encadrement spécifiques.
- Le département grands comptes regroupe 16 vendeurs et gère les annonceurs les plus importants en terme de budget ou à fort potentiel de développement. Il s'agit notamment des grandes marques ou encore d'annonceurs disposant d'un réseau de plusieurs points de vente.

Par ailleurs, l'organisation commerciale est dotée d'un service de vente par correspondance qui comprend 8 personnes et, depuis 2004, d'équipes de vente terrain dédiées à la conquête de nouveaux clients ; ces vendeurs représentaient un effectif de 62 personnes réparties au sein de 8 groupes de vente à fin décembre 2006.

Chacun de ces canaux de vente travaille de manière coordonnée, au sein d'une zone géographique déterminée. La répartition des clients entre les différents canaux de vente permet d'optimiser la relation client et le coût commercial direct, défini comme étant la rémunération de la force de vente et le coût de son encadrement. Ainsi, en 2006, ce coût commercial direct a représenté 13,8 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes. Ce pourcentage peut être jusqu'à six fois supérieur dans le cas de la conquête d'un nouvel annonceur.

Afin d'avoir une force de vente performante, PagesJaunes est sélective dans son recrutement, et propose à l'ensemble de ses vendeurs des programmes de formation continue aux offres et aux nouvelles technologies. Ainsi, le programme de formation des vendeurs recrutés – essentiellement à la télévente – comporte trois semaines de formation alternée entre théorie et pratique.

Par ailleurs, les responsables commerciaux établissent régulièrement des évaluations de la performance des vendeurs qu'ils ont la mission d'animer, ainsi que des plans de progrès personnalisés. La part variable de la rémunération des commerciaux est différente selon le canal considéré : ainsi les vendeurs terrain ont une part variable qui représente 100 % de leur rémunération.

L'organisation commerciale de PagesJaunes offre des opportunités de carrière et de progression de rémunération attractives pour les vendeurs, qui débute en général leur carrière à la « Télévente Prospects », et se voient offrir la possibilité pour les meilleurs d'entre eux de progresser vers la « Télévente Clients » puis vers la force de vente terrain, ce qui contribue à la motivation et à la fidélisation de la force de vente de PagesJaunes. Ainsi les vendeurs, dont la moyenne d'âge était d'environ 38 ans fin 2006, ont une ancienneté moyenne de 8 ans au sein de PagesJaunes.

L'accès aux données

PagesJaunes utilise les bases de données des abonnés de différents opérateurs de télécommunications en France, dont France Télécom, au travers de contrats de mise à disposition de données. PagesJaunes complète ces informations grâce notamment aux contacts que le réseau commercial entretient auprès des professionnels.

6.2.1.1 Annuaires imprimés

L'activité annuaires imprimés B to C de PagesJaunes comporte l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire. Cette activité a produit en 2006 un chiffre d'affaires de 654,1 millions d'euros, soit 58,2 % du chiffre d'affaires 2006 du Groupe consolidé. 588 325 annonceurs ont en 2006 acheté un produit publicitaire dans l'annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire. En 2006, 273 éditions des annuaires imprimés PagesJaunes et l'Annuaire ont été réalisées ; ce chiffre est en hausse par rapport aux années précédentes (découpage de l'Annuaire sur 10 départements).

La parution de ces annuaires est échelonnée sur toute l'année. La commercialisation des espaces publicitaires des annuaires d'une année se déroule d'avril de l'année précédente à juillet de ladite année. Le cycle d'élaboration d'un annuaire est en moyenne de six mois et peut être représenté de la manière suivante :

- vente d'espaces publicitaires. La vente d'espaces publicitaires commence en moyenne six mois avant la publication de l'annuaire et mobilise l'ensemble de la force de vente du département concerné. Au fur et à mesure de la prospection commerciale, les produits publicitaires sont fabriqués par le service de fabrication d'annonces, puis envoyés aux annonceurs pour recueillir leur accord (« bon à tirer ») ;
- mise en page de l'annuaire. Environ trois mois avant la date prévue pour la publication des annuaires d'un département, PagesJaunes arrête la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires concernés et commence la mise en page. Cette mise en page est assurée dans les systèmes informatiques de PagesJaunes à l'initiative du service de production : les annonces publicitaires sont insérées au sein des listes de particuliers ou de professionnels ; un contrôle final est assuré par ce même service de production ;

- impression et brochage. L'annuaire est ensuite envoyé sous forme de fichiers électroniques à des imprimeurs extérieurs au Groupe, qui utilisent du papier directement acheté par PagesJaunes. Les annuaires façonnés sont ensuite acheminés vers les plates-formes des distributeurs installées dans le département concerné ;
- distribution. La distribution des annuaires est assurée par des prestataires extérieurs au Groupe. La qualité de la distribution des annuaires imprimés étant un facteur clé de leur audience, PagesJaunes fait réaliser des audits de mesure qualitative et quantitative des prestations réalisées. La rémunération des prestataires dépend en partie des résultats de ces audits ;
- depuis 2000, le domaine de la production et de la distribution des annuaires imprimés, incluant l'organisation et les principes de management, a fait l'objet d'une certification par l'AFAQ selon la norme ISO 9001, version 2000. Le certificat de conformité à cette norme, pour l'ensemble de ces domaines, a été renouvelé fin 2005.

Les produits publicitaires des annuaires imprimés

Les annuaires imprimés offrent aux annonceurs 3 grands types de produits publicitaires :

- les produits de référencement : il s'agit des inscriptions publicitaires et des annonces dites « en colonne » situées dans les listes éditoriales des particuliers et des professionnels. Ces produits de référencement peuvent prendre la forme d'inscriptions (grosissement de l'intitulé et du numéro de téléphone, achats de lignes supplémentaires pour faire apparaître des informations supplémentaires, telles qu'une adresse email ou le nom d'un site Internet) ou d'annonces en colonne (il s'agit notamment pour l'annuaire PagesJaunes d'informations dans un encadré sur fond jaune classé dans la liste éditoriale) ;
- les produits d'impact : il s'agit d'annonces dites « hors colonnes », qui occupent plusieurs colonnes de la liste éditoriale sur une même page. La dimension de ces annonces varie du douzième de page à la pleine page, et elles permettent à l'annonceur de faire figurer du texte ainsi que des photos ;
- les produits d'affichage : il s'agit principalement des couvertures (2°, 3°, 4°), d'encarts, de signets et de sponsoring de l'index et, pour l'Annuaire, de vignettes. Ces produits publicitaires, disponibles en nombre limité, nécessitent une réservation d'espace. Leur fonction se rapproche de celle des produits publicitaires proposés par les supports de presse gratuite ou régionale, ou encore des produits d'affichage local.

Pour répondre au besoin des annonceurs de communiquer sur des offres promotionnelles, PagesJaunes a également créé le chéquier : distribué avec l'annuaire PagesJaunes, le chéquier propose au consommateur des coupons de réduction offerts par des annonceurs locaux.

6.2.1.1.1 L'annuaire PagesJaunes

Chaque annuaire PagesJaunes répertorie un ensemble de professionnels sous l'une de ses 1 690 rubriques selon la localité d'implantation de leur activité. Pour chaque professionnel recensé, PagesJaunes fait figurer une inscription dans l'annuaire départemental où il exerce son activité et où est installé, en général, la ligne téléphonique correspondante.

En 2006, PagesJaunes a réalisé 134 éditions différentes de l'annuaire PagesJaunes ; ces éditions ont été, pour la plus grande partie, distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises, ce qui représente une diffusion totale de 28,5 millions d'exemplaires. L'annuaire PagesJaunes est également disponible à la vente sur demande

auprès de PagesJaunes, par un numéro Azur 0810 810 767. Certains de ces annuaires ont une couverture publicitaire départementale, d'autres infra-départementale. Cette technique de découpage (*scoping*) permet aux annonceurs de promouvoir leur activité dans les annuaires à un coût inférieur, sur une zone géographique plus limitée.

L'annuaire PagesJaunes a produit en 2006 un chiffre d'affaires de 528,8 millions d'euros, soit 47,0 % du chiffre d'affaires 2006 du Groupe consolidé. La quasi-totalité de ces revenus provient de la publicité contenue dans cet annuaire.

Les charges liées à l'annuaire PagesJaunes résultent principalement des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution de l'annuaire) et des frais commerciaux et administratifs.

6.2.1.1.2 L'Annuaire

En 2006, PagesJaunes a réalisé 139 éditions départementales de l'Annuaire, distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises, à l'exclusion de certains abonnés particuliers disposant d'un minitel, ce qui représente une diffusion totale de 27,8 millions d'exemplaires. Il est également disponible à la vente sur demande auprès de PagesJaunes.

France Télécom, éditeur de cet annuaire, a confié à PagesJaunes la prospection, la conception et la fabrication de la publicité à insérer dans L'Annuaire, par convention en date du 30 juin 1967, remplacée par une convention en date du 15 novembre 2002 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009. France Télécom a également confié la réalisation, la fabrication et la distribution de l'Annuaire à PagesJaunes, par convention en date du 26 juin 2000, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2005, et renouvelable par tacite reconduction pour une durée équivalente à la durée initiale.

PagesJaunes réalise la prospection commerciale ainsi que la facturation des annonceurs de l'Annuaire. Le montant de la publicité, facturé aux annonceurs par PagesJaunes, est intégralement comptabilisé dans le chiffre d'affaires de PagesJaunes.

Dans le cadre de la réglementation applicable à la composante du service universel, pour l'annuaire, imprimé et électronique, et pour le service de renseignements, le groupe France Télécom s'est porté candidat pour être éditeur des annuaires, imprimés et électroniques, et pour être opérateur du service de renseignements, en indiquant que la fourniture de l'annuaire imprimé serait confiée à PagesJaunes. Par un arrêté du 3 mars 2005 du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, France Télécom a été désigné en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel : à ce titre, France Télécom édite un annuaire, sous forme imprimée et électronique, et met en œuvre un service de renseignements, conformément au cahier des charges du service universel d'annuaires et de service de renseignements tel qu'il ressort dudit arrêté.

Le tableau suivant présente l'évolution récente des consultations sur les supports en ligne de PagesJaunes :

(en millions par mois)	Décembre 2005	Décembre 2006	Variation déc 2005/ déc 2006
PagesJaunes 3611*	10,7	7,8	(27,1) %
Pagesjaunes.fr**	48,7	60,0	23,2 %
TOTAL	59,4	67,8	14,1 %

* Source : PagesJaunes. Comptage des requêtes effectuées sur les centres d'interrogation des serveurs de PagesJaunes 3611.

** Source : Médiamétrie-eStat, en nombre de visites.

À la suite de cette désignation, PagesJaunes a conclu avec France Télécom le 20 janvier 2006 un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

Pour améliorer la satisfaction des consultants et l'efficacité des investissements des annonceurs, PagesJaunes SA a décidé de repositionner l'Annuaire en 2006 grâce à une nouvelle offre éditoriale et publicitaire :

- nouveau découpage en grands bassins de vie dans les départements de grande taille ;
- nouvelle gamme de produits publicitaires ;
- augmentation de la diffusion.

L'Annuaire a produit en 2006 un chiffre d'affaires de 125,4 millions d'euros, soit 11,2 % du chiffre d'affaires 2006 du Groupe consolidé.

6.2.1.2 Services en ligne

Les services en ligne de PagesJaunes représentent une part croissante de son activité et se situent à un niveau élevé comparativement à la plupart des éditeurs d'annuaires européens, tant sur le plan des revenus que de l'audience. Ils ont fait l'objet de développement dès 1985 avec le lancement du premier annuaire électronique de PagesJaunes sur Minitel. L'offre de services en ligne de PagesJaunes s'est ensuite étoffée en 1997 par le lancement du site pagesjaunes.fr sur Internet. Une première version de pagesjaunes.fr adaptée à l'Internet mobile (accessible depuis les téléphones mobiles) a été mise en ligne dès décembre 2000.

PagesJaunes édite également une gamme d'annuaires payants pour l'utilisateur, regroupés sous la marque Quidonc, et a développé depuis 1997 une activité complémentaire de création et d'hébergement de sites Internet.

En 2006, l'activité services en ligne de PagesJaunes a généré un chiffre d'affaires de 320,7 millions d'euros, soit 28,5 % du chiffre d'affaires 2006 du Groupe consolidé et 31,6 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes SA. 453 829 annonceurs ont été, en 2006, clients des services en ligne de PagesJaunes. L'essentiel des revenus provient des produits de pagesjaunes.fr qui représentent 79 % de ce total, les 21 % restants se répartissant entre PagesJaunes 3611 en forte décroissance et l'activité de création et d'hébergement de sites internet qui a enregistré une croissance significative due à l'offre de sites standardisés « En Savoir+ ».

6.2.1.2.1 Pagesjaunes.fr et sites Internet

À fin décembre 2006, 363 741 annonceurs avaient une parution publicitaire en ligne sur pagesjaunes.fr soit 24 188 de plus qu'à fin décembre 2005 et 53 453 sites Internet étaient en ligne, soit 15 933 de plus qu'à fin décembre 2005. Le chiffre d'affaires 2006 de pagesjaunes.fr et de l'activité de création et d'hébergement de sites Internet s'est élevé à 280,0 millions d'euros.

Pagesjaunes.fr sur Internet

Le site Internet pagesjaunes.fr est l'un des tout premiers sites en France en termes d'audience. Avec un taux de couverture de 41,86 % en décembre 2006 (source : Médiamétrie//NetRatings Panel France – domicile et/ou lieu de travail – applications Internet exclues – décembre 2006) et plus de 10 millions de visiteurs uniques, le site pagesjaunes.fr occupe la 6^e place des sites français. En termes de visites, la progression de pagesjaunes.fr a été très forte en 2006 : 720 millions de visites en 2006 contre 538,4 millions de visites en 2005 et près de 6 milliards de pages vues (source : Médiamétrie-eStat 2006). Le site pagesjaunes.fr est également accessible depuis les principaux sites d'audience français (Orange, Voilà, Msn, Yahoo, Aol). Les accès depuis l'ensemble de ces portails et sites représentent environ 8 % de l'audience de pagesjaunes.fr en nombre de pages vues (source : Médiamétrie-eStat, novembre 2006).

Le site fournit un ensemble de services innovants qui évoluent au fil des ans :

- la recherche d'un professionnel ou d'un particulier au moyen de critères de recherche affinés tels que l'activité, le nom, l'adresse, la localité ou le département du professionnel ou du particulier recherché. Les personnes effectuant une recherche peuvent également accéder aux plans de ville de toutes les communes de la France métropolitaine et à plus de 4 millions de photos sur 25 villes pour localiser le professionnel ou le particulier recherché. Par ailleurs, PagesJaunes diffuse 1 million de photos de 6 villes espagnoles. Ces services complémentaires sont offerts par PagesJaunes en partenariat avec sa filiale Mappy ;
- un service appelé « Recherche à Proximité ». Créé en janvier 2004, il permet à tout internaute, à partir d'une simple adresse et d'une catégorie de professionnels recherchés, d'obtenir la liste de ces professionnels à proximité de l'adresse indiquée, ainsi qu'une carte du quartier avec la mise en avant particulière des annonceurs de pagesjaunes.fr. Ce service a été étendu progressivement et couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire français ;
- un service de vues aériennes fournies par IGN, couvrant l'ensemble du territoire français a été lancé en mai 2006 et a connu un succès immédiat. Ce service permet d'effectuer une recherche de professionnel ou de particulier puis de positionner le résultat de cette recherche sur une vue aérienne et sur un plan avec la possibilité de passer de l'une à l'autre ;
- en septembre 2006 a également été lancé, à titre expérimental, un service permettant une représentation de villes en 3 dimensions. Ce service a été ouvert sur les villes de Paris et Rennes. Il permet de rechercher un professionnel et de le situer sur la représentation en 3D de la ville ;
- le service « Ville en direct » : à travers ce service mis en ligne en février 2005, PagesJaunes offre aux internautes des informations utiles et actualisées en quasi-temps réel sur toutes les villes de France : la météo détaillée avec prévisions gratuites jusqu'à 10 jours, les infos trafic en Île-de-France et sur les axes autoroutiers, plus de 200 webcams réparties sur tout le territoire national classées en

4 thèmes « la plage », « la montagne », « la ville » et le « trafic », ainsi que les programmes de cinéma en partenariat avec Allociné et les programmes de spectacles en partenariat avec la FNAC ;

- le service « Click to talk », lancé en novembre 2005, permet à un utilisateur d'appeler gratuitement un professionnel soit depuis son ordinateur en VoIP (*Voice over IP*), soit depuis son téléphone par un système de « call back » (rappel automatique). Cette offre est proposée à tous les annonceurs qui ont souscrit une publicité de type module de 3 lignes sur pagesjaunes.fr ;
- un espace privatif appelé l'« Espace Perso ». Créé en 2003, l'Espace Perso est un service gratuit qui permet aux particuliers ou aux professionnels qui le souhaitent d'ajouter des liens actifs à leurs coordonnées figurant dans pagesjaunes.fr. Ces liens permettent aux internautes d'envoyer directement un SMS ou un e-mail sans que le numéro de mobile ou l'adresse électronique de l'abonné ne soit révélé. L'Espace Perso répond au souhait des internautes d'être joignables facilement, tout en préservant la confidentialité de leurs données personnelles ;
- l'accès à l'annuaire inversé « QuiDonc ». Cet annuaire inversé fait l'objet d'une description spécifique à la Section « 6.2.1.4.2 QuiDonc » ;
- la possibilité d'accéder rapidement à plus de 200 annuaires mis en ligne dans le monde et de retrouver, par exemple, les coordonnées d'une entreprise installée à l'étranger. Ce service est proposé gratuitement aux utilisateurs de pagesjaunes.fr.

2007 devrait connaître un programme d'innovations important avec notamment une refonte du site pagesjaunes.fr, de nouvelles fonctionnalités et la poursuite des évolutions des services géographiques avec notamment la mise en ligne de vues aériennes haute définition sur une partie du territoire.

Les produits publicitaires sur pagesjaunes.fr (Internet)

Les produits publicitaires proposés sur pagesjaunes.fr, spécifiquement développés pour le média Internet, permettent aux annonceurs de bénéficier d'espaces et de fonctionnalités supplémentaires pour communiquer auprès de leurs clients et prospects.

Au-delà des produits de référencement, également présents sur PagesJaunes 3611, les produits publicitaires sur pagesjaunes.fr peuvent être classés en deux catégories principales :

- les produits d'impact, avec notamment les modules et d'autres produits accessibles depuis une icône dans la liste réponse à côté des informations concernant l'annonceur : le lien vers le site (permettant ainsi aux internautes consultant pagesjaunes.fr de se rendre sur le site de l'annonceur par un simple « clic ») et l'info horaires permettant à l'annonceur d'indiquer ses horaires d'ouverture ;
- les produits d'affichage, qui apparaissent dans les listes réponse ou encore sur la page d'accueil du site pagesjaunes.fr (vignette, bannière et totem) qui peuvent être « cliquables », afin d'accéder au site de l'annonceur. Pour ces produits d'affichage, l'annonceur peut choisir une publicité locale : le produit publicitaire apparaîtra pour toutes les requêtes effectuées pour une ville ou un département choisi, permettant à l'annonceur de bénéficier d'une campagne publicitaire s'apparentant à une campagne d'affichage locale. L'annonceur se voit également offrir la possibilité d'effectuer une publicité thématique : le produit publicitaire apparaîtra pour toutes les requêtes qui seront effectuées pour une ville ou un département choisi, sur un secteur d'activité précis. Depuis septembre 2006 existe également une possibilité d'affichage sur les vues aériennes qui peut être achetée pour une parution exclusive d'une semaine.

En recherche par rubriques, les professionnels ayant acheté un produit publicitaire apparaissent avant les inscriptions non publicitaires. Parmi les annonceurs, l'ordre d'apparition dans les listes réponses est tournant, de façon à assurer une visibilité à l'ensemble des annonceurs.

PagesJaunes propose également une offre publicitaire sur Internet mobile, composée d'un visuel et d'un texte de une à trois lignes, ce qui permet à l'annonceur de diffuser ses publicités sur tous les mobiles donnant accès à Internet.

Cette diversité de supports et de produits permet une structure tarifaire adaptée à tous les annonceurs, quel que soit leur budget de communication.

Pagesjaunes.fr sur les mobiles

Pagesjaunes.fr sur les mobiles a été lancé en décembre 2000. Le service est aujourd'hui présent sur les portails des différents opérateurs sous sa marque propre. Il est également présent sur le portail Gallery. Les mobilinautes peuvent aussi y accéder directement par l'url pagesjaunes.fr.

Avec une audience de 828 000 visites en décembre 2006 (source : Mobivillage), le service a enregistré une forte progression au cours de l'année 2006. Cette progression est en grande partie imputable au passage à la gratuité de la consultation pour les utilisateurs, le service n'étant plus surtaxé depuis mai 2005. Le business model retenu par PagesJaunes est celui de la diffusion gratuite et de la vente de publicité, comme sur la majorité des supports du Groupe.

Création et hébergement de sites Internet

PagesJaunes offre aux professionnels un service de création et d'hébergement de sites Internet leur permettant de mettre en avant leur activité au travers d'un site Internet. L'offre de création et d'hébergement de sites Internet constitue un prolongement naturel de la relation avec l'annonceur, qui renforce la stratégie de fidélisation des clients de PagesJaunes. Ce service est proposé sur l'ensemble du territoire par l'ensemble de la force de vente terrain.

L'offre de PagesJaunes comprend principalement le dépôt du nom de domaine, la conception du site, l'hébergement, la mise à jour régulière du site et un service d'assistance en ligne. Toutes ces activités sont réalisées directement par PagesJaunes y compris l'activité d'hébergement qui a été internalisée en novembre 2004.

Cette offre s'est enrichie à partir de novembre 2004 d'une offre d'entrée de gamme nommée « En Savoir + ». Cette nouvelle offre bénéficie d'un processus de production très standardisé qui permet d'alléger à la fois la charge de production et les tâches incombant aux commerciaux pour la commercialisation de ce type de produit. Cette simplification permet également à la Télévente de proposer ce produit à ses clients. Les sites d'entrée de gamme ont permis à PagesJaunes d'enregistrer un fort accroissement du nombre de sites créés et hébergés pour le compte de ses clients. Le parc de sites en ligne est en effet passé de 37 520 au 31 décembre 2005 à 53 453 au 31 décembre 2006. Des options sont venues enrichir la gamme « En Savoir + » en 2006. Il s'agit du flash audio permettant à l'annonceur d'enregistrer de manière interactive un message vocal, du « clip + » qui consiste en une vidéo de 30 à 60 secondes et du catalogue produits.

Les revenus provenant de cette activité résultent de la facturation de frais de création, de forfaits de services et de la commercialisation d'options supplémentaires, et pour l'offre En Savoir +, d'un forfait annuel sous forme de pack incluant la réalisation du site, son hébergement et son référencement sur pagesjaunes.fr, ce dernier élément étant comptabilisé au titre du produit pagesjaunes.fr.

6.2.1.2.2 PagesJaunes 3611 (Minitel)

PagesJaunes 3611 est un service électronique de recherche des abonnés au téléphone, accessible par Minitel. PagesJaunes 3611 donne accès en permanence à la base de données de PagesJaunes, actualisée chaque jour. Il permet une recherche de professionnels ou de particuliers sur tous les départements, par nom (recherche alphabétique) ou par activité. Pour l'utilisateur, les trois premières minutes de consultation sont gratuites ; au-delà, le service devient payant.

PagesJaunes, éditeur de PagesJaunes 3611 en recherche par activité, conserve l'intégralité du chiffre d'affaires publicitaire issu des produits de référencement par activité. France Télécom, éditeur de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique, a confié à PagesJaunes toutes les tâches relatives à la régie publicitaire, la réalisation et l'édition de cet annuaire. Concernant la régie publicitaire (Section « 6.4.2 Convention de régie publicitaire »), PagesJaunes est rémunérée dans le cadre d'une convention. Le montant de la publicité, facturé aux annonceurs par PagesJaunes pour les espaces publicitaires en recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611, est intégralement comptabilisé dans le chiffre d'affaires de PagesJaunes. PagesJaunes reverse ensuite à France Télécom la partie du chiffre d'affaires qui excède sa commission de régie publicitaire.

PagesJaunes 3611 représente une part de plus en plus faible dans l'audience et les revenus de PagesJaunes, son chiffre d'affaires a été de 40,8 millions d'euros en 2006.

6.2.1.3 Voix et Services

Dans le cadre de la libéralisation du marché des renseignements effective depuis le 3 avril 2006, PagesJaunes a ouvert un service de renseignements téléphoniques, le 118 008 PagesJaunes, le 2 novembre 2005.

Le service est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, depuis un téléphone fixe ou mobile, à partir de la France métropolitaine et permet d'effectuer tous types de recherche :

- la recherche de particuliers ;
- la recherche de professionnels par nom, par marque ou par activité ;
- la recherche inversée ;
- la recherche à proximité, pour trouver les professionnels les plus proches d'une adresse, d'un quartier, d'une enseigne ou même d'un point d'intérêt (métro, musée, cinéma, etc.).

Les clients ont la possibilité de faire plusieurs requêtes lors du même appel, sans facturation additionnelle. Le service 118 008 permet également d'accéder à des offres innovantes, les « Services Plus », depuis l'ensemble des opérateurs fixes et mobiles :

- la mise en relation directe de l'appelant avec l'interlocuteur demandé, excepté pour les numéros étrangers, les numéros des départements d'outre-mer, certains numéros spéciaux ;
- l'envoi des coordonnées par SMS sur mobile : systématique pour les appels provenant d'un mobile, sur demande de l'appelant pour les appels provenant d'un téléphone fixe ;
- l'envoi du plan, de l'itinéraire et de la photo correspondant à l'adresse ;
- l'envoi des coordonnées par courriels, sur demande de l'appelant.

Par ailleurs, les clients peuvent accéder aux informations concernant les programmes de cinéma (recherche par salle, par ville, par film, avec indication des horaires), dans le cadre d'un partenariat avec Allociné.

PagesJaunes s'appuie sur plusieurs centres d'appel basés en France afin d'être au plus près de ses clients, mais extérieurs à la Société, sur une plate-forme télécom et informatique performante et sur une base de données la plus complète possible regroupant les coordonnées des clients des opérateurs fixe et mobile souhaitant les transmettre.

PagesJaunes prévoit de développer progressivement de nombreuses offres qui viendront compléter les informations communiquées aux utilisateurs :

- envoi par MMS des coordonnées avec le plan d'accès pour trouver encore plus facilement l'adresse recherchée ;
- contenus éditoriaux enrichis avec par exemple la sélection des hôtels en fonction de leur classement par nombre d'étoiles, etc. ;
- possibilité pour les annonceurs d'optimiser la qualité de l'information les concernant en indiquant par exemple les horaires et jours d'ouverture de leur entreprise.

Le service de renseignements téléphoniques 118 008 PagesJaunes repose sur un modèle d'affaires mixte combinant les revenus issus des clients utilisateurs (l'accès au service est payant pour l'appelant) et les revenus d'insertions publicitaires commercialisées par la force de vente de PagesJaunes aux annonceurs.

PagesJaunes a signé en février 2007 avec Allo Bottin un accord de gestion des appels du 118 007.

Les produits publicitaires sur PagesJaunes 118 008

PagesJaunes a développé des produits publicitaires spécifiquement pour le service de renseignements téléphoniques 118 008 :

- référencement « À vos marques et enseignes » : ce référencement permet à l'annonceur d'être retrouvé sous toutes ses appellations (marques, raisons sociales, enseignes) ; et selon ses différentes activités ;
- offre « Maxi Audience » : cette offre publicitaire place l'annonceur dans une liste prioritaire lors d'une recherche par activité dans sa localité ;
- offre « SMS Publi-Infos » : cette offre publicitaire permet à l'annonceur d'associer un message contenant des informations pratiques ou commerciales à ses coordonnées dans le SMS envoyé par le 118 008 sur le mobile de l'appelant.

Vente d'accès à la requête

PagesJaunes exerçait jusqu'en avril 2006 l'activité de vente d'accès à la requête depuis le 1^{er} janvier 2002, date à laquelle cette activité a été achetée à Intelmatique, filiale de France Télécom. Cette activité couvre le développement, la mise en place et la vente d'accès à la requête, en ligne et en temps réel, à la base de données des abonnés à la téléphonie fixe de France Télécom (hors listes d'opposition) et aux bases de données d'opérateurs étrangers (19 pays européens, États-Unis, Canada et Australie).

En application d'une décision du Conseil de la concurrence du 12 septembre 2003 rendue contre France Télécom, les tarifs de cette activité ont été revus à la baisse de telle sorte qu'ils soient strictement orientés vers les coûts.

L'activité de vente d'accès à la requête avait connu une décroissance au cours de l'année 2005, PagesJaunes en a planifié l'arrêt à la fin du mois d'avril 2006.

6.2.1.4 Autres

6.2.1.4.1 PagesPro

L'annuaire PagesPro édité par PagesJaunes se positionne comme un annuaire régional à destination des petites et moyennes entreprises, dont l'objet est la mise en relation des professionnels les uns avec les autres. L'annuaire PagesPro est aujourd'hui disponible sous forme d'annuaire imprimé, sur CD-Rom et sur Internet.

L'annuaire PagesPro est envoyé gratuitement aux entreprises figurant sur une liste de distribution établie par PagesJaunes qui comprend des professionnels sélectionnés selon leur activité et la taille de leur entreprise. Préalablement à cette diffusion, PagesJaunes consulte chacun de ces professionnels pour savoir sur quel support (imprimé ou CD-Rom) il souhaite obtenir cet annuaire.

L'essentiel des revenus provient de la vente d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesPro. 25 300 professionnels ont utilisé l'un des services de l'annuaire PagesPro en 2006, pour faire de la publicité.

Annuaire PagesPro imprimé

En 2006, l'annuaire PagesPro imprimé répertorie 304 800 professionnels sélectionnés selon leur activité (qui doit être destinée à des professionnels) et leur taille (un seuil minimum d'effectif est fixé pour chaque secteur d'activité).

Cinq versions régionales sont éditées annuellement : Nord-Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est, Nord-Est et Île-de-France. L'annuaire PagesPro contient de nombreuses informations sur les professionnels référencés :

- des coordonnées comprenant la raison sociale, l'adresse, les numéros de télécommunications, l'effectif de l'établissement, les adresses e-mail et des sites Internet ;
- et des informations sur les activités de l'entreprise telles que les activités principales, les produits et services.

En 2006, environ 284 600 exemplaires ont été diffusés.

L'annuaire PagesPro CD-Rom

En 2006, l'annuaire PagesPro sur CD-Rom répertorie 535 300 professionnels. La recherche est simplifiée pour l'utilisateur grâce aux choix proposés : recherche libre ou guidée par activité, par code APE, NAF ou SIRET/SIREN, par nom, par zone géographique, ou par effectif. La fonction communicante du CD-Rom permet à l'utilisateur qui dispose d'une connexion Internet d'adresser des messages e-mail à l'entreprise et de consulter son (ses) site(s) Internet. Il peut également utiliser le système de composition automatique du numéro de téléphone ou de fax.

En 2006, environ 460 000 exemplaires ont été diffusés.

Pagespro.com

L'annuaire PagesPro est également disponible gratuitement sur Internet (pagespro.com) avec une base de données qui regroupe 556 100 professionnels pour l'ensemble du territoire. L'information mise à la disposition de l'internaute est enrichie, par rapport aux annuaires imprimés et au CD-Rom PagesPro, d'informations achetées à des tiers (telles que les données économiques sur l'entreprise et les informations sur le dynamisme économique du secteur d'activité). La recherche d'un professionnel par le site pagespro.com est facilitée par la mise à disposition de quatre principaux modes de recherche : par raison sociale, par activité, par code NAF ou SIRET/SIREN. La recherche peut également être affinée à l'aide de critères géographiques : région, département, localité, adresse. L'internaute bénéficie en outre d'un service supplémentaire d'interactivité grâce au plan d'accès et à l'itinéraire pour se rendre dans les locaux de l'entreprise.

6.2.1.4.2 QuiDonc

Créé en 1998, l'annuaire inversé QuiDonc permet la recherche en France d'un professionnel ou d'un particulier à partir du numéro de téléphone ou de télécopie. Cet annuaire permet également la recherche nominative d'un professionnel ou d'un particulier sur la France entière.

QuiDonc est disponible à partir du Minitel (3617 QuiDonc), sur un serveur Audiotel, par appel téléphonique au 3288 (serveur vocal), par SMS envoyé au 61 800, sur la télévision interactive (bouquet TPS) ainsi que sur les services des opérateurs de téléphonie mobile. QuiDonc est également accessible sur Internet directement (quidonc.fr.), à partir du site pagesjaunes.fr, et également dans les services payants proposés sur les sites wanadoo.fr et voila.fr ainsi que sur d'autres sites d'audience.

Le service QuiDonc est un service payant. Sur Internet, le paiement est sécurisé et le coût d'une consultation n'est pas calculé en fonction du temps passé, comme sur le Minitel et sur l'Audiotel, mais par recherche.

L'intégralité des revenus attachés à l'activité « QuiDonc » provient du paiement effectué par les utilisateurs.

6.2.1.4.3 Europages

Europages est un annuaire disponible sur CD-Rom et accessible par Internet qui référence 700 000 entreprises sélectionnées pour leur dynamisme à l'import-export dans tous les secteurs d'activité et dans environ 38 pays européens. L'annuaire Europages fournit les adresses, numéros de téléphone et de télécopie, adresses e-mail et site(s) Internet des entreprises référencées. L'annuaire imprimé et le CD-Rom sont diffusés ensemble gratuitement à 664 000 entreprises dans toute

l'Europe, sélectionnées selon leur activité, leur taille et leur capacité d'exportation.

Europages est une marque déposée par Euredit, filiale du groupe Seat Pagine Gialle. PagesJaunes assure la régie publicitaire en France des supports Europages (imprimés, CD-Rom, Internet) en vertu d'un contrat renouvelé le 30 mai 2000 avec Euredit qui détermine les conditions de régie publicitaire des éditions 2001 à 2006.

Au titre de cette convention, PagesJaunes s'est engagée pendant la durée du contrat et pendant une période de deux années suivant sa résiliation ou son expiration à ne pas (a) exercer en France d'activité de régie publicitaire d'une base de données professionnelles ou d'un annuaire de professionnels diffusé dans au moins deux pays de la zone constituée par l'Union européenne et la Suisse, ni (b) participer à la création d'une telle base ou d'un tel annuaire, ni devenir actionnaire ou associé d'une entreprise qui publie ou diffuse en France un tel annuaire ou base de données, étant précisé que ces restrictions ne s'appliquent pas aux activités de régie ou d'édition exercées par le Groupe préalablement au 30 mai 2000. D'autre part, la convention prévoit la faculté pour l'éditeur de résilier le contrat si PagesJaunes n'assure plus à titre exclusif la prospection publicitaire des annuaires nationaux de France Télécom.

Conformément aux dispositions prévues, PagesJaunes a dénoncé cette convention le 1^{er} août 2005 pour une fin au 30 septembre 2006. La prospection commerciale de l'édition 2007 d'Europages n'est donc pas assurée par PagesJaunes.

6.2.2 SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

Au-delà de l'édition d'annuaires grand public en France qui représente l'essentiel de son chiffre d'affaires aujourd'hui, le Groupe est présent en 2006 dans trois activités qui constituent le Segment International & Filiales :

- l'édition d'annuaires grand public (annuaires BtoC) hors de France ;
- le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires, telles que les services géographiques, le marketing direct et les petites annonces en ligne ;
- les produits et services Kompass.

Le Groupe édite aujourd'hui des annuaires BtoC en Espagne, au Luxembourg et au Maroc.

PagesJaunes a développé par ailleurs des activités complémentaires à son métier d'éditeur d'annuaires, avec les services géographiques de Mappy, les services de marketing direct de PagesJaunes Marketing Services et, depuis 2006, la création de PagesJaunes Petites Annonces.

Enfin, le Groupe exploite en 2006 la marque Kompass via ses filiales Kompass France (pour la France et l'Espagne) et Kompass Belgium (pour la Belgique et le Luxembourg). PagesJaunes Groupe a cédé le 14 mars 2007 les sociétés Kompass France et Kompass Belgium à Coface.

Le segment International & Filiales a représenté en 2006 un chiffre d'affaires total de 117,2 millions d'euros, soit 10,4 % du chiffre d'affaires du Groupe consolidé. L'objectif de PagesJaunes Groupe

est de développer de façon rentable ces activités qui constituent un potentiel de croissance supplémentaire et un prolongement naturel de son activité d'éditeur d'annuaires en France.

6.2.2.1 Annuaires BtoC

6.2.2.1.1 QDQ Media

La société QDQ Media a été créée en 1997 pour tirer parti du potentiel de développement du marché espagnol (faible pénétration de l'annuaire, faible poids dans le marché publicitaire en comparaison avec les autres marchés européens) avec un produit différencié et plus moderne. QDQ Media a été acquise par Wanadoo en avril 2001 puis cédée à PagesJaunes Groupe en avril 2004.

QDQ Media propose aujourd'hui des annuaires imprimés, des services en ligne ainsi qu'un service de renseignements téléphoniques. Pour commercialiser les espaces publicitaires de ses supports, QDQ Media a développé une force de vente terrain et une télévente, l'ensemble représentant aujourd'hui environ 460 personnes. La force de vente terrain est organisée en 7 agences : Centre, Catalogne, Nord, Nord-Ouest, Castille/Canaries, Andalousie et Levant. Chaque agence gère entre 7 et 11 annuaires. La télévente comprend 3 plates-formes : Madrid, Barcelone et Saragosse.

La base de données est constituée par QDQ Media à partir de sources publiques et enrichies d'informations recueillies sur le terrain. En outre,

QDQ Media accède gratuitement aux bases de données des abonnés des différents opérateurs en vertu d'une décision de la Commission des Marchés des Télécommunications espagnole du 7 novembre 2002.

QDQ Media est aujourd'hui le deuxième éditeur d'annuaires en Espagne en termes de chiffre d'affaires. Ainsi, 80 245 annonceurs ont fait confiance à QDQ Media en 2006, générant un chiffre d'affaires de 45,2 millions d'euros, correspondant à 4,0 % du chiffre d'affaires du Groupe consolidé. Les revenus de QDQ Media proviennent essentiellement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés et en ligne. QDQ Media offre à ses annonceurs une vaste gamme de produits publicitaires afin de répondre au mieux à la variété de leurs besoins. Les principaux coûts de QDQ Media sont les coûts d'édition (achat du papier, impression et distribution des annuaires) auxquels s'ajoutent les frais commerciaux et les frais administratifs.

Annuaire imprimé : QDQ, La Guia Util

L'annuaire imprimé QDQ, La Guia Util (L'Annuaire Utile) répertorie un ensemble de professionnels classés par rubrique. Dans chaque rubrique, les professionnels sont classés par localité voire par quartier, ou par ordre alphabétique, selon l'activité et les annuaires concernés.

Les cinq premiers annuaires QDQ, La Guia Util ont été lancés en 1998 dans la province de Madrid. Aujourd'hui, QDQ Media édite 70 annuaires imprimés qui paraissent chaque année et couvrent la quasi-totalité du territoire espagnol. Ils sont distribués gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises. En 2006, les annuaires QDQ, La Guia Util ont été distribués à 15 millions d'exemplaires.

Comme PagesJaunes en France, QDQ Media commercialise les espaces publicitaires, conçoit les annonces de ses clients annonceurs, réalise la mise en page des annuaires et confie les activités d'impression et de distribution à des prestataires extérieurs au Groupe en bénéficiant des accords négociés par le Groupe.

30 % de la population espagnole de 16 ans et plus a déclaré avoir utilisé un annuaire QDQ, La Guia Util au cours des 12 derniers mois (source : IPSOS, janvier – décembre 2006). Les annuaires les plus anciens sont les mieux établis et leur audience est parfois proche de celle des Páginas Amarillas, comme par exemple dans la province de Madrid où les annuaires en sont à leur huitième ou neuvième édition.

Les annuaires imprimés ont représenté en 2006 80,7 % du chiffre d'affaires total de QDQ Media.

Services en ligne

QDQ Media a lancé en 2001 le site QDQ.com pour offrir à ses utilisateurs la possibilité de rechercher les coordonnées d'un professionnel sur Internet. QDQ.com s'est développé en bénéficiant notamment de l'apport des services de photographie et géographiques de Mappy. Madrid, Barcelone, Valence, Séville, Saint-Jacques de Compostelle, Santander et Valladolid en photos ont rencontré un grand succès auprès des internautes et contribué à une augmentation significative de l'audience de QDQ.com.

QDQ.com intègre depuis 2003 QDQ Blancas, le premier annuaire espagnol à contenir les abonnés de tous les opérateurs de télécommunications (abonnés qui n'ont pas manifesté leur intention de ne pas y figurer pour le téléphone fixe, ou qui ont donné leur consentement préalable pour le téléphone mobile).

QDQ.com a reçu en moyenne 1,88 million de visites par mois en 2006 (source : OJD www), soit une progression de 12 % par rapport à 2005. Les services en ligne de QDQ Media ont généré 19,2 % du chiffre d'affaires de la société en 2006.

Service de renseignements téléphoniques

QDQ Media a lancé en juillet 2004 un service de renseignements téléphoniques : le 11875. Ce service utilise la base de données de QDQ Media et a été progressivement rendu accessible sur les réseaux des principaux opérateurs télécoms au cours du second semestre 2004. Le 11875 a représenté en 2006 moins de 1 % du chiffre d'affaires de QDQ Media.

6.2.2.1.2 Editus Luxembourg

Editus Luxembourg est depuis sa création en 1995 l'éditeur des annuaires officiels de P & T Luxembourg. La société est détenue à 49 % par Eurodirectory et à 51 % par P & T Luxembourg. PagesJaunes Groupe détient 100 % du capital d'Eurodirectory, société holding, depuis l'acquisition en octobre 2004 des 50 % détenus jusque-là par Seat Pagine Gialle. En 2004, Editus était consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe ; elle est consolidée par intégration proportionnelle depuis le 1^{er} janvier 2005. En vertu du pacte d'actionnaires entre Eurodirectory et P & T Luxembourg conclu le 6 juillet 1995, Eurodirectory et P & T Luxembourg nomment un nombre identique d'administrateurs, la présidence du Conseil étant assumée par un administrateur désigné sur proposition de P & T Luxembourg.

Editus Luxembourg propose aux utilisateurs un service d'annuaires imprimés et en ligne. Les coordonnées des particuliers et professionnels recensés dans ces annuaires proviennent essentiellement de la base de données de P & T Luxembourg. Les revenus d'Editus Luxembourg proviennent principalement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés et en ligne, auprès de plus de 13 200 annonceurs en 2006. Les principaux coûts d'Editus Luxembourg sont des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires) et des coûts commerciaux.

Annuaire imprimés

Editus Luxembourg édite L'Annuaire Professionnel, annuaire classé par rubriques comparable à l'annuaire PagesJaunes en France, et L'Annuaire Téléphonique, alphabétique. Chaque annuaire comporte une seule édition couvrant le pays et est distribué aux particuliers par les bureaux de poste et dans les entreprises du Luxembourg. La société édite également l'Annuaire Internet ainsi que l'Annuaire BtoB Luxembourg & Grande Région qui couvre la Sarre, le Palatinat, la Lorraine, le Luxembourg belge et le Grand-duché.

Par ailleurs, Editus Luxembourg édite Habiter, un magazine d'annonces immobilières.

Services en ligne

Les annuaires d'Editus Luxembourg sont également accessibles sur le site luxweb.com qui, au-delà des annuaires, offre des services de portail. luxweb.com a reçu en moyenne 562 000 visites par mois en 2006 (source : MétriWeb), soit une progression de 21 % par rapport à 2005.

6.2.2.1.3 Edicom

Edicom, principal éditeur d'annuaires au Maroc, a été acquise par PagesJaunes Groupe auprès d'Atlas Services Belgium, filiale du groupe France Télécom, en juin 2005 et est consolidée dans les comptes du Groupe depuis juillet 2005. Edicom résulte de la fusion, au cours du premier semestre 2005, de cinq sociétés qui avaient été acquises par le groupe France Télécom en 1999 et 2000.

Edicom édite Télécontact, annuaire de professionnels classé par rubriques comparable à l'annuaire PagesJaunes en France, qui a été diffusé à environ 130 000 exemplaires en 2006.

Le service Télécontact est également disponible sur Internet avec le site telecontact.ma.

Enfin, Edicom exploite également la marque Kompass au Maroc (voir Section « 6.2.2.3. Activités Kompass »). Edicom édite deux annuaires imprimés : le Kompass national et le Kompass Textile, et opère également le site kompass.ma.

6.2.2.1.4 PagesJaunes Liban

La société PagesJaunes Liban a été cédée en juin 2006. La Société n'était pas consolidée dans les comptes du Groupe, compte tenu de son faible chiffre d'affaires.

6.2.2.2 Activités complémentaires

Les activités de marketing direct et les services géographiques ont réalisé un chiffre d'affaires de 27,5 millions d'euros en 2006.

6.2.2.2.1 Marketing direct

Constituée en 1999, Wanadoo Data a acquis la société e-sama en février 2005. Wanadoo Data a adopté le nom PagesJaunes Marketing Services à l'occasion de l'absorption d'e-sama en mars 2006.

PagesJaunes Marketing Services rassemble tous les savoir-faire du marketing direct, de la conception des systèmes de gestion de la relation client à la prise en charge des actions marketing multicanal en passant par la gestion externalisée de bases de données. PagesJaunes Marketing Services propose un ensemble de prestations d'ingénierie liées au traitement de bases de données marketing (normalisation postale, déduplication, suppression des adresses périmées et restitution des nouvelles adresses, enrichissement, analyses statistiques et décisionnelles) et à l'exploitation des bases de données en temps réel (hébergement). En complément de ces activités, PagesJaunes Marketing Services propose des services complets de marketing direct et de gestion de la relation client multicanal (centres de contacts multicanal, *call center*, plate-forme d'e-mailing et d'envoi automatisé de SMS, impression de mailings, routage, gestion des retours et des paiements).

PagesJaunes Marketing Services compte environ 1 420 clients, dont les principaux appartiennent aux secteurs des télécommunications, électricité, banque et assurance, presse et édition, automobile et services aux entreprises.

Les revenus de PagesJaunes Marketing Services proviennent de la facturation des fichiers commercialisés et des prestations d'ingénierie et d'hébergement/CRM fournies. Les coûts de PagesJaunes Marketing Services résultent principalement des achats de données et des coûts de production, qui sont essentiellement des frais de personnel.

6.2.2.2.2 Services géographiques

Mappy est aujourd'hui un acteur important des services géographiques en ligne. Mappy a été acquise par PagesJaunes Groupe auprès de Wanadoo France en avril 2004.

L'activité de Mappy s'articule autour des services géographiques en ligne (plans, itinéraires, recherche de proximité, représentations géographiques), qui sont des compléments naturels des annuaires en ligne et des facteurs de développement de leur audience.

Mappy acquiert l'information géographique brute auprès de tiers et l'intègre dans sa propre plate-forme technologique, ce qui lui permet de créer des services tels que l'affichage de plans, le calcul d'itinéraires et la recherche de proximité. Ces services sont commercialisés auprès des professionnels et intégrés en marque blanche à leurs sites Internet/Intranet. Ils permettent notamment d'enrichir les annuaires pagesjaunes.fr et qdq.com. Ils permettent aussi aux utilisateurs d'un

site Internet d'identifier et de se rendre vers la boutique la plus proche ou encore de suivre sur écran des flottes de véhicules. Mappy met également ces services à disposition du grand public avec mappy.com, accessible sur Internet fixe et mobile. Mappy crée également des bases de données photographiques de villes entières, qui permettent de visualiser la façade de la plupart des adresses et, associées aux services géographiques en ligne de Mappy, d'effectuer de véritables promenades virtuelles dans les villes couvertes par le service. Ces bases de données photographiques enrichissent pagesjaunes.fr, qdq.com et luxweb.lu et sont également commercialisées auprès de portails Internet, d'entreprises et de collectivités locales. Les bases de données photographiques de Mappy comprennent 34 villes (26 en France, 7 en Espagne et 1 au Luxembourg), avec plus de 6 millions de photographies et près de 1,5 million d'adresses.

Mappy souhaite se positionner sur le marché des services de navigation, qui sont une extension naturelle de son savoir-faire. Dans ce contexte, Mappy a lancé en novembre 2006 un PND (Portable Navigation Device), fabriqué par un tiers et commercialisé dans un premier temps sur le site Internet mappy.com.

Les revenus de Mappy proviennent essentiellement de deux sources : la monétisation de l'audience de mappy.com (ventes d'espaces publicitaires et de services d'intermédiation) et la commercialisation de services à destination des professionnels (applications de plans, itinéraires, recherche de proximité, photos de ville). Les coûts de Mappy sont principalement les coûts de personnel, les coûts d'acquisition des données (géographiques, contenus, etc.) et les coûts liés à sa plate-forme propriétaire (serveurs, bande passante, etc.).

6.2.2.2.3 Petites annonces en ligne

PagesJaunes a lancé en janvier 2007 une activité de petites annonces en ligne via sa filiale PagesJaunes Petites Annonces, accessible sur le site annoncesjaunes.fr.

Cette nouvelle activité constitue pour le Groupe à la fois un relais de croissance et un complément aux services proposés par PagesJaunes, les petites annonces en ligne venant aussi enrichir les fonctionnalités de pagesjaunes.fr.

L'objectif du Groupe est ainsi d'opérer une diversification rentable, en capitalisant sur ses savoir-faire pour se développer sur le marché en forte croissance des petites annonces en ligne.

Par ailleurs, cette nouvelle activité s'inscrit également dans la stratégie du Groupe de développement de ses audiences grâce à l'enrichissement des contenus et des fonctionnalités de ses supports, et dans la volonté de PagesJaunes de renforcer son positionnement de « moteur de relation commerciale » favorisant les liens entre particuliers et professionnels.

Ouvert au public en janvier 2007, annoncesjaunes.fr offre aux utilisateurs un vaste inventaire d'annonces immobilières et auto-moto, une interface de recherche innovante et notamment, grâce à l'intégration des services de Mappy, une place importante faite à la cartographie. annoncesjaunes.fr compte à fin janvier 2007 près de 200 000 annonces immobilières et près de 60 000 annonces auto / moto.

PagesJaunes Petites Annonces devrait commencer à générer des revenus en 2007 ; ces revenus proviendront essentiellement des abonnements souscrits par les professionnels (agences immobilières et concessionnaires automobiles notamment) pour diffuser leur offre de biens sur annoncesjaunes.fr, et de la vente d'espaces publicitaires sur le site.

6.2.2.3 Activités Kompass

Le concept Kompass est un système mondial de bases de données sur les entreprises qui repose sur une nomenclature détaillée de 53 000 produits et services, propriété de la société Kompass International, et sur la mise à jour constante de données à valeur ajoutée. Les informations Kompass comprennent les coordonnées de 2 millions d'entreprises ainsi que des informations sur leurs dirigeants, leurs chiffres clés, leurs marques, leurs produits et leurs services.

Kompass International, filiale de Coface, est propriétaire de la marque Kompass et la concède dans 70 pays. Le Groupe, au travers de ses filiales Kompass France et Kompass Belgium, est concessionnaire de la marque Kompass pour la France, l'Espagne, la Belgique et le Luxembourg (Edicom exploite par ailleurs la marque Kompass au Maroc, cf. 6.2.2.1.3). Dans chacun de ces pays, les filiales de PagesJaunes Groupe possèdent l'exclusivité pour l'utilisation de la marque et de la nomenclature Kompass, l'édition et la commercialisation des espaces publicitaires dans les annuaires Kompass, ainsi que la vente de ces annuaires.

Kompass International édite le site Internet kompass.com qui propose un accès payant à la base de données mondiale Kompass alimentée par l'essentiel de ses concessionnaires.

Kompass France et Kompass Belgium ont réalisé un chiffre d'affaires combiné de 31,4 millions d'euros en 2006.

PagesJaunes Groupe a conclu le 14 mars 2007 la cession à Coface de ses filiales Kompass France et Kompass Belgium.

6.2.2.3.1 Kompass France

Kompass France, qui était détenue depuis 1988 au travers d'Eurodirectory, est devenue en 1999 une filiale directe à 100 % de PagesJaunes Groupe et exploite la marque Kompass en France et en Espagne *via* une succursale.

Kompass France a deux pôles d'activités : la publicité pour les professionnels d'une part, qui correspond à la vente d'espaces publicitaires sur les supports Kompass (annuaires imprimés, CD-Roms et Internet avec kompass.com), et l'information d'autre part, qui correspond à la vente des supports eux-mêmes et au marketing direct. La base de données de Kompass France comporte 178 000 entreprises en France et 60 000 en Espagne.

L'activité publicité a représenté en 2006 65 % du chiffre d'affaires hors échanges et affranchissements, avec plus de 10 000 clients annonceurs et une force de vente de 101 personnes. L'activité information a représenté le solde avec plus de 5 000 clients et une force de vente de 37 personnes.

6.2.2.3.2 Kompass Belgium

Créée en 1967, la société Kompass Belgium détient la concession Kompass pour la Belgique (depuis 1967) et pour le Luxembourg (depuis 2000). Kompass Belgium a été consolidée dans les comptes du Groupe pour la première fois au titre de l'exercice 2005.

La base de données constituée par Kompass Belgium est composée de plus de 31 000 sociétés. Ces données sont exploitées sous forme d'annuaires imprimés, de CD-Rom et sont également accessibles sur Internet sur les sites kompass.com et kompasslocal.be. Kompass Belgium édite également l'annuaire Diamonds, l'annuaire de référence pour le secteur diamantaire anversois.

6.3 Événements exceptionnels

À la date du présent document, aucun événement exceptionnel n'est survenu.

6.4 Relations avec le groupe France Télécom et les actionnaires

Jusqu'au 11 octobre 2006, la Société appartenait au groupe France Télécom. La politique du Groupe était de manière constante de contractualiser toutes ses relations avec France Télécom et ses filiales à des conditions de marché. La présente section décrit les principaux contrats liant les sociétés du Groupe aux sociétés du groupe France Télécom.

Compte tenu de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de la Société, France Télécom et la Société ont conclu le 11 octobre 2006 un contrat de transition dont l'objet est de déterminer

le sort des contrats existant à la date de conclusion du contrat de transition entre des entités du groupe France Télécom et des entités du Groupe.

Au titre du contrat de transition, les contrats décrits aux paragraphes 6.4.1 (Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires), 6.4.2 (Convention de régie publicitaire), 6.4.3 (Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique), 6.4.4 (Convention de concession d'exploitation de l'annuaire), 6.4.5 (Contrat de mise

à disposition des données annuaires de France Télécom aux fins de marketing direct ou d'études marketing), ainsi qu'au paragraphe 6.4.6 (Contrat de mise à disposition des données annuaires de France Télécom aux fins de qualification de coordonnées annuaires) du document de référence restent en application sans changement.

La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a prévu un appel à candidatures pour désigner notamment l'opérateur chargé de la composante du service universel relative au service de renseignements et aux annuaires, imprimés et électroniques. Les modalités de cet appel à candidature ont été précisées dans un avis du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie publié au Journal Officiel du 25 novembre 2004 (« avis relatif à un appel à candidatures en vue de la désignation d'un opérateur chargé de fournir la composante du service universel des communications électroniques prévue au 2° de l'article L. 35-1 du Code des postes et communications électroniques »).

Le groupe France Télécom s'est porté candidat, en indiquant que la fourniture de l'annuaire imprimé serait confiée à PagesJaunes.

Par un arrêté du 3 mars 2005 du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, France Télécom a été désignée en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel : à ce titre, France Télécom édite un annuaire, sous forme imprimée et électronique, et met en œuvre un service de renseignements, conformément au cahier des charges du service universel d'annuaires et de service de renseignements tel qu'il ressort dudit arrêté.

La désignation de France Télécom en qualité d'opérateur chargé du service universel avait une durée de deux ans.

Ainsi, un nouvel appel à candidature pour désigner notamment l'opérateur chargé de la composante relative au service de renseignements et aux annuaires imprimé et électronique a fait l'objet d'un avis du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie publié au Journal Officiel du 25 janvier 2007.

6.4.1 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES DONNÉES ANNUAIRES AUX FINS D'ÉDITION D'ANNUAIRES

Cette convention a été conclue le 26 juin 2000 pour une durée de quatre ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an. Cette convention a été résiliée amiablement et de façon anticipée et a été remplacée par une convention signée le 11 mars 2004, avec effet rétroactif au 12 septembre 2003. Cette convention était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004 et était ensuite renouvelable deux fois par tacite reconduction par périodes d'un an. Au titre de cette convention, PagesJaunes s'est vue concéder le droit non exclusif et non transférable d'utiliser la base de données des abonnés au service de téléphonie fixe de France Télécom, laquelle est mise à jour quotidiennement dans le cadre d'une obligation de moyens, aux fins exclusives de services de renseignements et d'édition d'annuaires, quelle que soit leur forme, et moyennant un montant calculé en fonction de l'intensité d'usage de cette base (montant fixe par usage). Les montants sont payables suivant les présentes modalités : 50 % à la commande et le solde six mois après le début de l'année. Au terme de chaque année, il est procédé à une comparaison entre la déclaration d'utilisation prévisionnelle et

l'utilisation réellement constatée durant cette période. Si la comparaison fait apparaître que l'utilisation des données annuaires réellement faite par PagesJaunes est supérieure aux prévisions, France Télécom établit une facture rectificative. Dans le cas inverse, France Télécom établit un avoir qui viendra s'imputer sur la facture suivante due par PagesJaunes. Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'obligation faite à tout opérateur (y compris France Télécom) de communiquer la liste de tous ses abonnés à toute personne souhaitant éditer un annuaire ou fournir un service de renseignements, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu.

Au titre de cette convention, PagesJaunes a versé à France Télécom 4,0 millions d'euros en 2006 (3,9 millions d'euros en 2005).

Une nouvelle convention a été signée le 31 janvier 2007 à effet au 1^{er} janvier 2007, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et aux mêmes conditions.

6.4.2 CONVENTION DE RÉGIE PUBLICITAIRE

Au titre de cette convention de régie publicitaire, France Télécom a confié en exclusivité à PagesJaunes la prospection et le recueil de la publicité à insérer dans le service PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique ainsi que la conception technique, l'exécution et la mise en page de cette publicité. Cette convention, conclue le 30 juin 1967, a été modifiée à plusieurs reprises et remplacée par une convention en date du 15 novembre 2002 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 et renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de 5 ans. En application de cette convention, PagesJaunes est chargée de facturer et de recueillir auprès des annonceurs le montant de la publicité souscrite par eux et est du croire à ce titre (PagesJaunes est responsable du paiement de toutes les insertions parues nonobstant l'insolvabilité éventuelle des clients). France Télécom arrête les tarifs de publicité applicables à chaque édition après concertation avec PagesJaunes.

Cette dernière est rémunérée pour cette activité de régie par une commission calculée sur le montant hors taxes de l'espace publicitaire facturé au titre de chaque exercice comptable comme suit :

- 45 % jusqu'à 65 millions d'euros ;
- 55 % de 65 à 100 millions d'euros ;
- et 65 % au-dessus de 100 millions d'euros.

En outre, dans le cas où toute utilisation du service PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique deviendrait payante par l'utilisateur, une commission supplémentaire de 10 % serait attribuée à PagesJaunes sur le montant hors taxes de l'espace publicitaire facturé au titre de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique.

Un Comité de suivi comprenant deux représentants de France Télécom et deux représentants de PagesJaunes a été institué. Ce comité a pour mission l'examen de toutes les questions relatives à l'application de la convention. Le comité fait toutes suggestions et propose toutes solutions qu'il estime utiles.

Enfin, PagesJaunes a conclu avec France Télécom le 20 janvier 2006 un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

Ce contrat de concession d'exploitation est venu se substituer, à cette date et pour le seul annuaire alphabétique imprimé (l'Annuaire), à la convention de régie publicitaire du 15 novembre 2002. En conséquence, la convention du 15 novembre 2002 a fait l'objet, en date du 20 janvier 2006, d'une adaptation en vue de limiter son périmètre au seul annuaire PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique.

Au titre de cette convention, France Télécom a facturé à PagesJaunes une redevance de 4,6 millions d'euros en 2006 (61,3 millions d'euros en 2005).

6.4.3 CONVENTION RELATIVE À LA FABRICATION ET À LA DISTRIBUTION DE PAGESJAUNES 3611 EN RECHERCHE ALPHABÉTIQUE

Au titre d'une convention en date du 26 juin 2000, France Télécom charge PagesJaunes de la réalisation pour son compte des tâches nécessaires à la fabrication, la distribution et la promotion de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique. France Télécom fixe, en sa qualité d'éditeur de l'Annuaire, le périmètre de la liste de base des abonnés au téléphone à insérer, la nature des éléments relatifs à l'inscription de chaque abonné et le périmètre de la liste de distribution. France Télécom approuve les propositions faites par PagesJaunes sur la conception de l'Annuaire, le calendrier de parution de l'Annuaire papier, les conditions de distribution de l'Annuaire papier et de mise à disposition de l'Annuaire électronique, les actions de promotion de l'Annuaire, les produits publicitaires à insérer dans l'Annuaire ainsi que leur tarif, et établit également les évolutions de l'Annuaire. France Télécom met à la disposition de PagesJaunes tous éléments relatifs au contenu de l'Annuaire concernant France Télécom.

Le contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé conclu le 20 janvier 2006 entre France Télécom et PagesJaunes est venu se substituer, à cette date et pour le seul annuaire alphabétique imprimé (l'Annuaire), à cette convention qui a en conséquence fait l'objet, en date du 20 janvier 2006, d'une adaptation en vue de

limiter son périmètre au seul annuaire PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique.

Cette convention est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 et sera renouvelable par tacite reconduction pour une période de quatre ans à moins que l'une des parties ait notifié à l'autre sa volonté de ne pas la renouveler par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au moins douze mois avant l'expiration de la période en cours.

L'évolution du contenu, de la forme ou des moyens techniques de réalisation ou de diffusion de l'annuaire alphabétique 3611 ne sera en aucune façon de nature à modifier les dispositions du contrat en cours.

Ainsi à cette date du 20 janvier 2006, le périmètre de la convention a été limité à PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique. Au titre de cette convention, PagesJaunes impute l'ensemble des coûts des moyens internes et externes nécessaires aux fins de réalisation de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique sur la redevance éditoriale due à France Télécom. France Télécom a versé à PagesJaunes au titre de cette convention 5,9 millions d'euros en 2006 (47,3 millions d'euros en 2005).

6.4.4 CONVENTION DE CONCESSION D'EXPLOITATION DE L'ANNUAIRE

Suite à la désignation de France Télécom en qualité d'opérateur unique en charge de la composante du service universel relative au service de renseignements et aux annuaires imprimés et électronique, France Télécom a décidé de confier à PagesJaunes la concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé par une convention signée le 20 janvier 2006 à effet du 1^{er} janvier 2006.

À ce titre, France Télécom a confié à PagesJaunes la fourniture, pour son compte, de l'annuaire universel imprimé et lui a concédé l'ensemble des droits liés à cette exploitation, à l'exclusion de la responsabilité d'éditeur.

PagesJaunes s'est engagé à respecter en particulier l'ensemble des prescriptions de l'arrêté du 3 mars 2005 désignant France Télécom en qualité d'opérateur en charge de la composante ci-dessus rappelée et du cahier des charges qui y est annexé ainsi que les termes du dossier de candidature déposé par France Télécom le 16 décembre 2004 en vue de cette désignation.

Les frais, coûts, charges et autres dépenses liés à l'exploitation et la fourniture de l'annuaire universel imprimé sont à la charge de PagesJaunes. En contrepartie de cette prise en charge et du paiement d'un prix forfaitaire de 11 millions d'euros, PagesJaunes conserve l'intégralité des produits liés à l'exploitation de l'annuaire universel imprimé.

Cette concession d'exploitation est consentie pendant toute la période au cours de laquelle France Télécom sera éditeur de l'annuaire universel imprimé et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2009.

Si France Télécom n'est plus éditeur de l'annuaire universel imprimé avant le 31 décembre 2009, France Télécom s'engage à ne pas concurrencer PagesJaunes (voir la Section « 6.4.11 Engagement de non-concurrence »).

Par ailleurs, France Télécom et PagesJaunes ont signé conjointement à la convention de concession d'exploitation une convention de cession

de la marque « L'Annuaire » au bénéfice de PagesJaunes moyennant le paiement d'une somme d'un million d'euros.

Enfin, France Télécom et PagesJaunes ont procédé à l'actualisation des conventions de régie et de réalisation (voir les Sections 6.4.2

et 6.4.3) afin d'en limiter le périmètre à l'annuaire 3611 en recherche alphabétique, l'ensemble des autres conditions n'ayant pas été modifiées mais adaptées à ce périmètre.

6.4.5 CONTRAT DE MISE À DISPOSITION DES DONNÉES ANNUAIRES DE FRANCE TÉLÉCOM AUX FINS DE MARKETING DIRECT OU D'ÉTUDES MARKETING

Ce contrat a été conclu entre France Télécom et PagesJaunes Marketing Services (anciennement Wanadoo Data) le 11 mars 2004 avec effet rétroactif au 12 septembre 2003, et prend fin le 11 septembre 2004. Il est depuis renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an. Au titre de ce contrat, PagesJaunes Marketing Services dispose d'un droit d'utilisation des données annuaires de France Télécom, d'une mise à jour hebdomadaire et d'un crédit de rediffusion de 10 millions d'adresses pour un montant annuel hors taxes de 200 000 euros. Au-delà de 10 millions d'adresses rediffusées, PagesJaunes Marketing Services paye une redevance de 0,010 euro par adresse diffusée.

Ce contrat prévoit que PagesJaunes Marketing Services doit informer sans délai France Télécom de toute modification, quelle qu'elle soit, affectant la structure et/ou le contrôle de son capital, la propriété ou la direction de son entreprise et, de manière non limitative, de toute modification de sa forme, de son capital, de tout changement d'associé ou d'actionnaire. France Télécom dispose alors d'un droit de résiliation du contrat.

Au titre de ce contrat, PagesJaunes Marketing Services a comptabilisé en charge la somme de 786 000 euros facturée par France Télécom en 2006 (768 000 euros en 2005).

6.4.6 CONTRAT DE MISE À DISPOSITION DES DONNÉES ANNUAIRES DE FRANCE TÉLÉCOM AUX FINS DE QUALIFICATION DE COORDONNÉES ANNUAIRES

Ce contrat a été conclu entre France Télécom et PagesJaunes Marketing Services le 26 juillet 2004, et a pris fin le 1^{er} août 2004. Il est renouvelable depuis par tacite reconduction deux fois. Au titre de ce contrat, PagesJaunes Marketing Services dispose d'un droit de qualification de coordonnées annuaires, et d'enrichissement de bases de données à l'exclusion de toute autre activité, notamment de marketing direct d'une mise à jour mensuelle. La tarification est liée au nombre de requête sur la base annuaire à des fins de qualification et d'enrichissement. La tarification à la requête est de 0,003 euro. Les frais de livraison annuels sont de 2 400 euros.

Ce contrat prévoit que PagesJaunes Marketing Services doit informer sans délai France Télécom de toute modification, quelle qu'elle soit, affectant la structure et/ou le contrôle de son capital, la propriété ou la direction de son entreprise et, de manière non limitative, de toute modification de sa forme, de son capital, de tout changement d'associé ou d'actionnaire. France Télécom dispose alors d'un droit de résiliation du contrat.

Au titre de ce contrat, PagesJaunes Marketing Services a comptabilisé en charge la somme de 42 000 euros facturée par France Télécom en 2006 (77 000 euros en 2005).

6.4.7 CONVENTIONS DE TRÉSORERIE

La convention de trésorerie entre France Télécom et le Groupe, en vertu de laquelle le Groupe plaçait ses excédents de trésorerie et réalisait des emprunts à court terme auprès de France Télécom, le contrat de prêt d'un montant de 64 millions d'euros par la Société au profit de France Télécom conclu en date du 30 juin 2005 et la convention de trésorerie au titre de laquelle PagesJaunes a placé un montant de 430 millions d'euros auprès de France Télécom en date du 12 décembre 2005, ont été résiliés le 11 octobre 2006. Au titre de ces résiliations, France Télécom a remboursé au Groupe 568,5 millions d'euros le 11 octobre

2006, qui se répartissent entre le remboursement du solde du compte-courant de PagesJaunes pour 94,8 millions d'euros, le remboursement des fonds placés au titre de la convention de trésorerie le 12 décembre 2005, y compris intérêts courus au taux bonifié de 3,10 %, pour un montant de 432,0 millions d'euros, et le remboursement à PagesJaunes Groupe du prêt mis en place le 30 juin 2005 pour un montant net de 41,7 millions d'euros, déduction faite des intérêts précomptés restant à courir.

6.4.8 BAUX ET CONVENTIONS DE SOUS-LOCATION

La grande majorité des locaux du Groupe étaient sous-loués auprès du groupe France Télécom en vertu de baux ou de conventions de sous-location. Depuis le 11 octobre 2006, ces contrats ont été maintenus. Pour les locaux dans lesquels le Groupe est occupant unique (aucune autre entité du groupe France Télécom ne partageant ces locaux), le Groupe envisage de devenir locataire en direct de ces locaux dès

lors que les conditions financières seront inchangées. Le groupe France Télécom s'est engagé à accepter tout accord qui interviendrait en ce sens entre le Groupe et le propriétaire de l'immeuble concerné.

Au titre de ces contrats, PagesJaunes a comptabilisé en charge le montant de 10,3 millions d'euros facturés par France Télécom en 2006.

6.4.9 ACCORDS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Les sociétés du Groupe PagesJaunes ont dénoncé fin 2005 l'adhésion à l'accord de participation mutualisée du Groupe France Télécom. Un nouvel accord de participation du Groupe PagesJaunes a été signé en

juin 2006 et est applicable à compter de l'exercice 2006 (voir la Section « 17.3. Contrats d'intéressement et de participation »).

6.4.10 CONVENTION D'ASSISTANCE

La convention d'assistance entre le groupe France Télécom et le Groupe a été résiliée le 11 octobre 2006 en application du contrat de transition. Afin de maintenir certaines de ces prestations pendant une période transitoire postérieure au 11 octobre 2006, PagesJaunes Groupe et France Télécom ont conclu des contrats d'assistance d'une durée d'environ six mois dans les domaines suivants : assistance

fiscale, assistance « Achats » et mise à disposition d'un outil de consolidation.

Au titre de ces contrats, France Télécom a facturé 4,5 millions d'euros à PagesJaunes Groupe en 2006 (6,2 millions d'euros en 2005).

6.4.11 ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE

Par convention en date du 26 mai 2004, France Télécom s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2008 à ne pas concurrencer PagesJaunes Groupe, en France et en Espagne, au titre de ses activités d'éditeur d'annuaires imprimés de professionnels (principalement les annuaires PagesJaunes et QDQ, La Guia Util). Cet engagement a été prolongé dans l'accord de coopération commerciale jusqu'au 31 décembre 2010 (voir « 6.4.15 Accord de coopération commerciale »).

Pour les activités d'édition d'annuaires alphabétiques, France Télécom s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2009 à ne pas concurrencer

PagesJaunes en France uniquement si PagesJaunes devient attributaire de la fourniture de l'annuaire universel ou si ni PagesJaunes, ni France Télécom ni aucune autre société du groupe France Télécom n'en devient attributaire (voir la Section « 6.4 Relations avec le groupe France Télécom – Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique » du document de référence 2005). Cet engagement a été prolongé dans l'accord de coopération commerciale jusqu'au 31 décembre 2010 (voir « 6.4.15 Accord de coopération commerciale »).

6.4.12 PARTICIPATION DU GROUPE FRANCE TÉLÉCOM AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

À la connaissance de la Société, le groupe France Télécom ne détient plus d'actions ni de droits de vote de la Société.

6.4.13 SORT DES RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LE GROUPE FRANCE TÉLÉCOM ET LE GROUPE

L'ensemble des contrats relatifs aux achats dont bénéficiait le Groupe en raison de son appartenance au groupe France Télécom seront résiliés dans un délai de 3 à 12 mois à compter du 11 octobre 2006 permettant

au Groupe de renégocier de nouveaux contrats cadres avec l'ensemble des fournisseurs de prestations équivalentes.

6.4.14 AUTRES DISPOSITIONS DU CONTRAT DE TRANSITION

Au titre du contrat de transition, le régime juridique permettant le détachement ou la mise à disposition du personnel fonctionnaire au sein de la Société et du Groupe ne pouvant être maintenu après la cession par France Télécom de sa participation dans PagesJaunes Groupe, la Société et France Télécom ont convenu dans leur intérêt mutuel, de mettre en œuvre les dispositifs suivants, et ce dans le strict respect de toutes dispositions légales et réglementaires applicables :

- a) sur le plan collectif, le personnel fonctionnaire a été réintégré au sein de France Télécom à compter du 11 octobre 2006 ;
- b) afin d'assurer la continuité des activités exercées par le personnel fonctionnaire réintégré, PagesJaunes et France Télécom ont conclu le 11 octobre 2006 un contrat de « Prêt de compétence » de France Télécom à PagesJaunes portant sur lesdites activités d'une durée maximale de 6 mois, renouvelable par accord des parties ; et

- c) sur le plan individuel, et sur la base du volontariat, le personnel fonctionnaire a pu demander sa mise en disponibilité pour convenance personnelle au sein du Groupe pour une durée limitée à dix (10) ans.

Le contrat de transition prévoit également le maintien provisoire entre France Télécom et la Société des relations contractuelle suivantes :

- France Télécom conservera jusqu'au 11 avril 2007 le statut de fournisseur de prestations informatiques et télécommunications du Groupe aux conditions actuelles ; d'ici cette date, sera négocié un contrat-cadre d'une durée de 3 à 5 ans en vue de la poursuite de ces prestations à des conditions commerciales, techniques et financières comparables à celles couramment pratiquées avec des tiers ; et
- France Télécom s'engage à informer la Société quinze mois avant toute décision qui aurait pour objet de mettre un terme à la fourniture du service Minitel.

6.4.15 ACCORD DE COOPÉRATION COMMERCIALE

Un accord de coopération commerciale a été conclu entre France Télécom et PagesJaunes Groupe dont les principales dispositions sont les suivantes :

- la visibilité des services d'annuaires de PagesJaunes sur le portail fixe orange.fr et le portail mobile Orange World est prorogée pour une durée de deux ans à compter du 11 octobre 2006. En échange du référencement des services d'annuaires de PagesJaunes prévu par cet accord de coopération, PagesJaunes Groupe s'est engagée à fournir une visibilité et un accès équivalents à Orange sur son portail pagesjaunes.fr. Les principes retenus pour l'exploitation des espaces publicitaires figurant sur ces portails sont les suivants :
 - les espaces publicitaires disponibles sur les pages de requête du service concerné sont exploités par le site hébergeant ce service, et
 - les espaces publicitaires disponibles sur les pages de résultats sont exploités : pour le pied-de-page et le haut-de-page, par le site

hébergeant ce service et, pour les autres publicités, par le site fournisseur du résultat.

Les audiences sont comptabilisées :

- par le site hébergeant ce service, pour les pages de requête, et
- par le site fournisseur, pour les pages de réponse.

Les créances respectives au titre de ces prestations de visibilité sont compensées. Dans le cas où une créance résiduelle subsisterait au bénéfice de l'une des parties, celle-ci sera payée par la fourniture d'un service complémentaire sur une durée ne pouvant excéder 4 mois ;

- l'accès aux services d'annuaire de QDQ Media sur le portail Internet fixe Orange en Espagne est prorogé jusqu'en octobre 2008 ;
- les contrats conclus avec Mappy, notamment de fourniture de cartographie, d'itinéraires et de photos de villes sur les portails orange.fr et Orange World, sont prorogés dans les mêmes termes et conditions jusqu'au 31 décembre 2008.

6.4.16 RELATION AVEC MÉDIANNUAIRE

À la suite de l'acquisition le 11 octobre 2006 par Médiannuaire de la participation de France Télécom dans le capital de la Société, Médiannuaire entend, en sa qualité de société holding animatrice du Groupe, définir et mettre en œuvre une politique de direction efficace de sa filiale, qui nécessite notamment la fourniture de services stratégiques, comptables, juridiques et fiscaux de PagesJaunes Groupe à des fins d'optimisation, de coordination et d'harmonisation de la gestion au sein du Groupe.

Médiannuaire possède à cet égard en son sein les équipes et les personnels justifiant du savoir-faire nécessaire pour assurer auprès de sa filiale les prestations de services requises pour la mise en œuvre de cette politique de direction. Elle pourra également recourir à des prestataires externes pour réaliser sa mission. À cet égard, un contrat de prestations de services a été conclu en date du 12 octobre 2006 par Médiannuaire avec la société Kohlberg Kravis Roberts & Co L.P.

afin notamment de l'assister dans le cadre de sa mission de fourniture de services stratégiques.

La Société a souhaité bénéficier des compétences de Médiannuaire afin d'optimiser la gestion de ses activités et d'assurer son développement dans les meilleures conditions et a conclu avec elle un contrat de prestations de services en date du 28 novembre 2006 par lequel Médiannuaire s'est engagée à apporter à la Société son assistance dans la gestion comptable et financière, juridique et fiscale ainsi qu'un conseil en stratégie.

La rémunération annuelle de Médiannuaire pour l'assistance fournie à la Société sera égale à l'ensemble des coûts engagés et supportés par Médiannuaire dans le cadre de la réalisation de ces prestations, augmentés d'une marge de 5 %.

Ce contrat engendre une charge de 266 600 euros au titre de l'exercice 2006.

6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs

6.5.1 DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE BREVETS ET DE LICENCES

Le Groupe est propriétaire de nombreuses marques et noms de domaines portant sur une gamme étendue de produits et de services, en France et à l'international et notamment des marques « PagesJaunes », « Les Pages Blanches », « QDQ, La Guia Util », « QuiDonc », « Mappy ».

Ainsi, le Groupe est propriétaire de toutes les marques utilisées dans le cadre de son activité, à l'exception de la marque « L'Annuaire », détenue par France Télécom, de la marque Kompass détenue par Kompass International et de la marque France Télécom, détenue par France Télécom.

Concomitamment à la convention de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé signée le 20 janvier 2006 (voir la Section 6.4.4), France Télécom et PagesJaunes ont signé une convention de cession de la marque « L'Annuaire » au bénéfice de PagesJaunes moyennant le paiement d'une somme d'un million d'euros.

La marque Kompass, qui est la propriété de Kompass International, fait l'objet de contrats de concession distincts au profit de Kompass France, pour les marchés français et espagnol et de Kompass Belgium, pour les marchés belge et luxembourgeois.

Aux termes de ces contrats de concession, le concédant, Kompass International, impose l'utilisation de sa nomenclature unique « la nomenclature Kompass » et permet en échange l'utilisation de la marque internationale Kompass. Ces contrats prévoient donc que les concessionnaires ont un droit exclusif d'exploitation des marques Kompass sur chaque territoire concerné. En outre, s'agissant du système Kompass, les concessionnaires en détiennent la copropriété

avec Kompass International et ce dernier s'interdit d'en accorder la concession à quiconque pendant la durée du contrat de concession.

Pour le territoire français, Kompass International a conclu le 21 septembre 1983 un contrat de concession avec Kompass France. Quant au territoire espagnol, Kompass France a repris, par contrat du 21 octobre 1998, la concession qui était auparavant accordée par Kompass International à Ibericom.

En outre, le 26 avril 1984, Kompass International a conclu avec Kompass Belgium un contrat de concession pour la Belgique. Enfin, Kompass Belgium a repris par un contrat de cession de licence de marque du 4 février 2000, la concession accordée par Kompass International à Editus Luxembourg pour le territoire luxembourgeois.

Pour tous ces territoires, les contrats de concession sont conclus pour une durée indéterminée sauf pour la France où la concession est de 99 ans.

Des accords séparés ont aussi été signés relatifs aux prestations de services sur Internet. Aux termes de ces accords, Kompass International a le droit exclusif d'exploiter le service en ligne de Kompass de manière centralisée et avec la collaboration des concessionnaires.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à l'enregistrement d'un grand nombre de noms de domaine, dont notamment pagesjaunes.fr, pagesblanches.fr, pagespro.com, kompass.fr, quidonc.fr, mappy.com et QDQ.com. Le Groupe a également enregistré ou entrepris d'enregistrer de nombreux noms de domaines pour chacun de ses sites dans les pays dans lesquels il est implanté ou pourrait s'implanter.

6.5.2 DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT ET DE CONTRATS INDUSTRIELS

6.5.2.1 Achat de papier

Dans le cadre d'un programme de centralisation des achats et s'appuyant sur l'expérience de PagesJaunes, France Télécom a conclu des accords cadre avec un certain nombre de fournisseurs significatifs de papier dont UPM Kymmene France, Holmen Paper AB, Kruger, et SAPPI. Les termes et conditions de ces accords cadres bénéficient à l'ensemble des sociétés dans lesquelles France Télécom détient plus de 20 % du capital et donc notamment à PagesJaunes et à QDQ Media. Aux termes des accords cadres, chaque société passe ses ordres d'achat directement avec les fournisseurs et est seule responsable des obligations en découlant. Les contrats de fourniture de papier prévoient des engagements d'achat de volumes fermes. Ils sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2006. Dans le cas où PagesJaunes voudrait en modifier substantiellement les conditions, le fournisseur devra informer France Télécom qui, si elle le considère nécessaire, ouvrira des négociations à cette fin avec le fournisseur et PagesJaunes.

PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces fournisseurs.

6.5.2.2 Impression

En vue d'assurer l'impression de ses annuaires BtoC, en France et en Espagne, pour les 3 années 2006, 2007 et 2008, le Groupe PagesJaunes a lancé un appel d'offres à l'échelle de l'Europe. À l'issue de cet appel d'offres, le Groupe a retenu 4 imprimeurs :

- pour ses annuaires en France, ce sont, par ordre d'importance en termes de volumes imprimés au titre de l'année 2006, les imprimeurs suivants :
 - Maury (France),
 - Mohn Media (groupe Bertelsman, Allemagne),
 - RR Donnelley UK Directory (Royaume-Uni).

Les prix négociés avec les imprimeurs sont fermes pour toute la durée de ces contrats mais les volumes de commandes prévus dans les contrats sont uniquement prévisionnels. PagesJaunes reste propriétaire du papier fourni et l'imprimeur assume les risques du

dépositaire en ce qui concerne le papier qui lui est livré en vue de la réalisation des prestations ;

- pour les annuaires de QDQ en Espagne le Groupe a retenu l'imprimeur espagnol EINSA. Le contrat signé avec cet imprimeur prévoit des prix fermes pour toute la durée du contrat et des volumes uniquement prévisionnels.

PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces imprimeurs.

6.5.2.3 Distribution

PagesJaunes a conclu quatre contrats significatifs en vue de la distribution de l'annuaire PagesJaunes et de l'Annuaire. Par ordre d'importance, ces contrats ont été conclus avec les sociétés Adrexo, Spass Diffusion, Médiapost et Solys. Tous ces contrats couvrent la distribution des annuaires de PagesJaunes du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 et prévoient des volumes de commandes prévisionnels.

PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces distributeurs.

6.5.2.4 Accès aux données annuaires

La Société a conclu une convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires entre PagesJaunes et France Télécom décrite à la Section « 6.4.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires ».

En outre, la Société a conclu avec différents opérateurs (T.Systems, Tiscali, Kaptech, Louis Dreyfus Communication, 9 Télécom Entreprises, MFS.Communication, Estel, UPC Phone Systems & Network, Afone) des conventions lui permettant d'accéder à leur base de données d'abonnés. Ces conventions sont en général conclues pour une durée d'un an renouvelable tacitement par périodes d'un an.

Au titre de ces contrats, le coût global pour le Groupe relatif à l'accès aux bases de données des opérateurs s'est élevé en 2006 à 5,6 millions d'euros, en progression de 1,7 million d'euros par rapport à 2005 suite à l'intégration dans les bases annuaires de PagesJaunes des données mobiles et voix sur IP des opérateurs mobiles et alternatifs.

6.6 Position concurrentielle

6.6.1 SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

PagesJaunes estime que son environnement concurrentiel est plus large que la seule concurrence qui viendrait d'autres annuaires grand public ou professionnels. Comme tout média, la Société fait face à deux types de concurrence :

- concurrence sur l'audience : il existe différents moyens pour les consommateurs de trouver les coordonnées d'un particulier ou

d'un professionnel ou, plus largement, de trouver des informations commerciales avant d'acheter un produit ou un service. Ainsi, les services proposés par la Société ne sont qu'une des nombreuses sources d'informations disponibles pour les consommateurs particuliers ou professionnels ;

- concurrence des médias publicitaires locaux : les annonceurs locaux auxquels s'adressent traditionnellement les services de

PagesJaunes pour mettre en avant leurs offres de produits et de services, ont à leur disposition d'autres médias publicitaires à vocation locale pour développer leur activité commerciale.

La concurrence sur l'audience

L'évolution des technologies – notamment Internet et la téléphonie mobile – a significativement modifié l'environnement concurrentiel de PagesJaunes. Ainsi, les consommateurs peuvent accéder grâce à Internet, à un nombre important de contenus et de services, en complément ou en substitution des consultations des services de PagesJaunes, et grâce à la sophistication des téléphones mobiles, à des fonctionnalités étendues de répertoire électronique.

En outre, les services de PagesJaunes sont en concurrence avec les répertoires papier, les services de renseignements téléphoniques, ainsi que tous les supports de presse qui répertorient des offres de professionnels.

Ainsi, les principaux concurrents de PagesJaunes sont :

- les répertoires électroniques ou papier, permettant de stocker des numéros de télécommunication ;
- les services de renseignements téléphoniques ;
- la presse gratuite (notamment les supports des sociétés Comareg et Spir Communication, 20 Minutes, Métro) ;
- les moteurs de recherche sur Internet (notamment Google, Voilà, Yahoo!, MSN) ;
- les portails thématiques sur Internet, ainsi que les sites marchands (ViaMichelin.com, Ebay.fr, Voyages-sncf.com, Hotels.com, Kelkoo.com, etc.) ; et
- les autres éditeurs d'annuaires imprimés ou en ligne (notamment Bottin – l'Annuaire Soleil, U Corsu, Iliad) ainsi que les annuaires de ville et les guides locaux qui se sont également développés sur Internet.

La concurrence des médias publicitaires

Les annuaires de PagesJaunes sont en concurrence avec tous les autres médias publicitaires qui permettent à un annonceur de toucher une cible locale. Il s'agit notamment de la presse gratuite, de la presse quotidienne régionale, de la presse magazine, de l'affichage et de la radio locale. Par ailleurs, le développement d'Internet élargit le panorama concurrentiel de PagesJaunes. Les éditeurs de contenu thématique sur Internet développent des offres publicitaires à destination des annonceurs locaux (référencement de professionnels, mini-sites descriptifs des prestations de ces professionnels, réservation ou achat en ligne). Il en est de même des moteurs de recherche sur Internet qui développent des offres de placement payantes dans leurs listes de réponses, destinées aux petites et moyennes entreprises. Le marché publicitaire à visée locale en France a représenté en 2006 un budget total d'environ 4,90 milliards d'euros dont 1,04 milliard d'euros pour les annuaires et guides (source : France Pub).

6.6.1.1 Annuaires imprimés

Les annuaires imprimés de PagesJaunes rencontrent deux types de concurrence :

- la concurrence des fournisseurs d'informations qui est extrêmement diverse aujourd'hui, notamment celle qui est disponible en ligne sur Internet : ce peut être aussi bien les moteurs de recherche que les propres annuaires édités par PagesJaunes (pagesjaunes.fr), comme par d'autres annuaires.

Compte tenu de la réussite reconnue du déploiement de l'ADSL en France, cette concurrence est susceptible de prendre des parts d'audience aux annuaires imprimés de PagesJaunes et de réduire à terme l'attractivité de ce support pour les annonceurs.

Cette perspective a conduit PagesJaunes à réaliser des adaptations, notamment éditoriales, des annuaires imprimés afin de maintenir le haut niveau d'utilisation qui est le leur ;

- la concurrence des autres supports de publicité qui ont vocation à s'adresser aux annonceurs locaux (exemple : presse quotidienne régionale, gratuits d'information, gratuits de petites annonces, affichage, radio locale, etc.).

PagesJaunes a réussi à développer son chiffre d'affaires dans les annuaires imprimés alors même que le marché de la publicité en France métropolitaine avait tendance à stagner, voire à reculer pour certains types de supports (presse quotidienne, par exemple).

6.6.1.2 Services en ligne

Les annuaires en ligne de PagesJaunes se situent, au même titre que les annuaires imprimés, sur le marché de la publicité locale, même si pour une part marginale, ils accueillent également des campagnes de publicité à caractère national. Pour trouver une information à caractère commercial, et particulièrement à caractère local, les consommateurs ont à leur disposition différentes sources d'information (voir Section « 6.6.1 PagesJaunes en France »). Ces différents médias permettent également aux annonceurs locaux de communiquer sur leur zone de chalandise.

La part des investissements publicitaires sur Internet a amorcé une croissance forte qui s'est traduite pour l'année 2006 par 542 millions d'euros de dépenses publicitaires des annonceurs sur Internet, soit une croissance de 42 % par rapport à 2005 (Source : France Pub – octobre 2006). Ces tendances se répercutent également sur le marché de la publicité locale.

Si l'on considère les supports les plus directement concurrents de pagesjaunes.fr et plus particulièrement les supports en ligne, la situation du marché peut se décomposer de la manière suivante :

- **la publicité de type affichage sur Internet**, vendue généralement au CPM (Coût Pour Mille).

Le marché est évalué à environ 263 millions d'euros en 2006 (source : Jupiter Research). PagesJaunes a réalisé un chiffre d'affaires de 23,5 millions d'euros en 2006 sur des produits d'affichage de type bannières, totems ou vignettes génériques, ou contextuels (thématiques et/ou locaux) sur pagesjaunes.fr.

Il s'agit de publicité à caractère national le plus souvent qui se concentre sur les grands sites d'audience : portails de fournisseurs d'accès Internet, sites d'information générale ou spécialisée.

Pagesjaunes.fr est présent sur ce marché à travers ses produits d'affichage de type bannières, totems ou vignettes qui peuvent être génériques, ou contextuels (thématiques et/ou locaux) ;

- **la publicité de type liens sponsorisés, vendue sous le modèle PPP (pay per performance).**

Ce nouveau modèle publicitaire apparu en 2001 s'est fortement développé. Il représente en 2006 un volume d'environ 267 millions d'euros (source : Jupiter Research).

Les principaux acteurs sont Google, Yahoo Search Marketing, Miva et MSN.

Ce type de publicité est particulièrement adapté aux moteurs de recherche et permet de monétiser l'audience importante de la recherche sur Internet dont Google est le principal vecteur.

Cette forme de concurrence touche directement pagesjaunes.fr dans la mesure où elle fonctionne sur le même registre de la recherche en situation d'achat. Google et MSN ont ouvert en 2006 des services de recherche locale en France comme ils l'avaient déjà fait dans d'autres pays comme les États-Unis ou le Royaume-Uni. Cette évolution contribue à rendre cette forme de concurrence encore plus directe pour pagesjaunes.fr. PagesJaunes entend répondre à cette concurrence nouvelle par le lancement d'une nouvelle version du site Internet pagesjaunes.fr qui fera appel à des technologies d'indexation des contenus et qui proposera également une nouvelle interface utilisateur ; cette nouvelle version devrait être mise en ligne au cours du second semestre 2007 ;

- **la publicité de type annuaires en ligne.**

pagesjaunes.fr représente l'essentiel de cette forme de publicité en ligne. Il est toutefois possible qu'à l'avenir les autres acteurs du marché, existants ou émergents, mettent en œuvre des stratégies volontaristes visant à conquérir des parts de marché significatives. Ce peut être le cas en particulier des acteurs des services de renseignements qui exploitent les plates-formes techniques qu'ils ont développées pour les services de renseignement téléphonique avec le 118 pour préfixe, en éditant également des annuaires sur Internet.

6.6.1.3 Voix et Services

Le marché des services de renseignements a représenté en 2005 environ 220 millions d'appels (estimation PagesJaunes) et des revenus de 218 millions d'euros (source : ARCEP, « Le marché des services de télécommunications en France au 1^{er} trimestre 2006 »). Il s'est ouvert à la concurrence en deux phases :

- la première phase, entre le 2 novembre 2005 et le 3 avril 2006, avec la mise en service des numéros à 6 chiffres ayant le 118 pour préfixe ; qui ont cohabité avec les numéros historiques de renseignements téléphoniques (notamment 12, 612, 712 et 222) ;
- la seconde phase, à compter du 3 avril 2006, où l'ensemble des numéros historiques de renseignements téléphoniques (notamment 12, 612, 712 et 222) ont définitivement cessé d'être opérationnels au profit des seuls numéros du format 118 xyz.

Le volume des appels aux services de renseignements a connu une baisse importante au moment de la suppression des numéros historiques. Ainsi les chiffres publiés par l'Arcep concernant le second trimestre 2006 font état d'un volume d'appels en baisse de 22 % par rapport au

premier trimestre 2006. Les estimations de PagesJaunes concernant le volume annuel se situent à environ 160 millions d'appels.

Les trois principaux concurrents de PagesJaunes sur le marché des renseignements téléphoniques sont les sociétés suivantes :

- Le Numéro (filiale de la société britannique The Number UK) avec le 118 218 ;
- France Télécom/Orange avec le 118 712 ;
- Telegate (filiale de Seat Pagine Gialle) avec le 118 000.

6.6.1.4 Autres

6.6.1.4.1 QuiDonc

Le marché de la recherche inversé sur des numéros de téléphone a été longtemps dominé par les services Minitel, principalement Annu et QuiDonc.

La compétition s'est aujourd'hui déplacée sur Internet qui représente environ 50 % de ce type de recherche, les autres moyens étant le Minitel qui décroît fortement, le service vocal, les mobiles et les services de renseignements de type 118.

Sur Internet, les sites QuiDonc et CTQui représentent à eux deux l'essentiel du trafic de la recherche inverse. En décembre 2006, QuiDonc totalisait 406 000 visiteurs uniques, devancé par CTQui avec 668 000 visiteurs uniques (source : Médiamétrie//NetRatings Panel France – Domicile et/ou lieu de travail – applications Internet exclues). Il faut noter que les deux services ont des modèles économiques différents : QuiDonc est payant pour l'utilisateur alors que CTQui a choisi un modèle financé par la publicité.

Sur Internet également, les services de renseignements téléphoniques qui ont investi des sommes considérables en publicité à partir de novembre 2005 représentent une concurrence potentielle réelle. Ils déclinent ou s'apprentent à décliner sur Internet leur service de recherche de renseignements téléphoniques et notamment la recherche inverse. C'est le cas notamment du 118712.fr et du 118218.fr.

6.6.1.4.2 PagesPro

En France, PagesPro est en concurrence avec les autres éditeurs d'annuaires imprimés de professionnels à professionnels (essentiellement les annuaires sectoriels) ; par ailleurs, sur Internet, on trouve une concurrence multiforme (les annuaires de branches, mais aussi les moteurs de recherche et d'autres annuaires en ligne généralistes qui débordent du BtoC vers le BtoB : societe.com, bottin.com, etc.).

6.6.2 SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

6.6.2.1 Annuaires BtoC

6.6.2.1.1 Espagne

Le marché des annuaires en Espagne est dominé par TPI, filiale de l'opérateur historique Telefónica. Il comprend également des acteurs locaux, notamment Guia Color (Castille-Léon), Tu Distrito (province de Malaga) et Guiaraba (Alava).

6.6.2.1.2 Luxembourg

Editus Luxembourg est le seul éditeur d'annuaires grand public présent au Luxembourg. La société est en concurrence avec l'ensemble des médias publicitaires locaux ainsi qu'avec des acteurs locaux et internationaux sur Internet. Le marché des annuaires grand public a connu une croissance régulière au cours des dernières années.

6.6.2.1.3 Edicom

Edicom est le principal éditeur d'annuaires grand public au Maroc ; la société est en concurrence avec Maroc Télécom, qui publie également un annuaire de professionnels classé par rubriques, ainsi qu'avec plusieurs acteurs locaux de petite taille. Le marché des annuaires grand public est de taille modeste ; les éditeurs d'annuaires sont eux-mêmes en concurrence avec les différents médias publicitaires locaux ainsi qu'avec les acteurs locaux et internationaux sur Internet, dont la pénétration connaît une croissance soutenue.

6.6.2.2 Activités complémentaires

6.6.2.2.1 Marketing direct

Sur les différents marchés où elle opère, PagesJaunes Marketing Services fait face aux principaux concurrents suivants :

- marché des fichiers de prospection (adresse postale, téléphone, e-mail, SMS) : Mediaprisme, Axiom (Claritas/Consodata), La Poste, l'Insee, Wegener, Ibase et Buongiorno ;
- marché de l'ingénierie liée au traitement de bases de données marketing : Wegener, Bertelsmann (Arvato Services), Axiom (Claritas/Consodata), La Poste, Presse Informatique, DPV, Sogec Datamark Services et Uniservices Informatique.

6.6.2.2.2 Services géographiques

Mappy fait face à une concurrence forte sur le marché des services géographiques en ligne, qui comprend notamment Viamichelin, Maporama ou encore Bottin Cartographes (anciennement Planfax). Par ailleurs, plusieurs grands acteurs de l'Internet dont Google, Yahoo ! ou MSN ont développé des solutions cartographiques qui constituent également une forme de concurrence pour Mappy. Enfin, les sociétés commercialisant des PND (Portable Navigation Devices) et autres solutions de navigation GPS constituent une nouvelle forme de concurrence pour Mappy : TomTom, Garmin, Navman et Viamichelin étant les principaux acteurs.

Le tableau suivant présente les évolutions du taux de couverture (nombre de visiteurs uniques ayant visité au moins une fois au cours du mois le site rapporté au nombre total d'internaute sur le marché) pour les deux sites les plus importants en matière de services géographiques grand public, mappy.com et viamichelin.com :

(en %)	Décembre 2003	Décembre 2004	Décembre 2005	Décembre 2006
Mappy.com	17,4	20,3	25,9	28,7
Viamichelin.com	8,3	12,9	16,2	15,6

Source : Nielsen Home and Work.

Tous sites confondus, mappy.com compte parmi les 15 sites les plus consultés en France (Source : Nielsen Home and Work).

6.6.2.2.3 Petites annonces en ligne

PagesJaunes Petites Annonces, dont l'activité de petites annonces immobilières et auto-moto a démarré en janvier 2007, fait face à une concurrence forte, notamment :

- acteurs spécialisés de l'immobilier : SeLoger.com, Explorimmo (Aden Classifieds), A Vendre A louer, Logic Immo (Spir Communication), Reflex Immo (S3G), De Particulier à Particulier, EntreParticuliers.com...
- acteurs spécialisés de l'automobile : La Centrale (Schibsted Classified France), L'Argus de l'Automobile, Caradisiac (Spir Communication), 321auto, Autoreflex (Corb's), WebCarCenter...
- acteurs généralistes : ParuVendu (Comareg), TopAnnonces (Spir Communication), S3G (groupe Sud Ouest), éditeurs de presse quotidienne régionale et nationale, mais aussi acteurs issus du monde de l'Internet comme ebay, PriceMinister ou encore Vivastreet.

Il est à noter que si cette concurrence émane aussi bien d'acteurs du marché des petites annonces imprimées et de la presse que d'acteurs spécialisés de l'Internet, tous les acteurs du marché ont développé une

activité en ligne et constituent donc une forme de concurrence pour PagesJaunes Petites Annonces.

6.6.3.2 Activités Kompass

Sur le marché de la vente d'informations, Kompass France et Kompass Belgium sont en concurrence avec des spécialistes de l'information économique et financière tels que Coface Services (ex ORT et SCRL), Altares (ex-BIL et Dun & Bradstreet France, groupe Fininfo), Euridile (Registre National du Commerce et des Sociétés), Experian avec Infogreffe, ou encore Graydon ; et avec des sociétés de marketing direct qui disposent d'une offre d'adresses d'entreprise à entreprise. En outre, la possibilité pour les utilisateurs de trouver l'information gratuitement sur Internet constitue une forme de concurrence.

Sur le marché de la publicité pour les professionnels, Kompass France et Kompass Belgium sont en concurrence avec les éditeurs d'autres annuaires professionnels tels qu'Europages ou PagesPro pour Kompass France, Les Pages d'Or ou L'Annuaire BtoB pour Kompass Belgium), mais également avec certains sites Internet (moteurs de recherche, portails) qui offrent des produits publicitaires à destination des entreprises.

PagesJaunes a cédé les sociétés Kompass France et Kompass Belgium le 14 mars 2007.

6.7 Réglementation

Outre les réglementations généralement applicables aux entreprises dans les pays où le Groupe est présent, PagesJaunes Groupe est plus spécifiquement soumise à la législation relative à la société de l'information pour son activité annuaire.

PagesJaunes étant principalement présent en Europe et plus particulièrement en France, la discussion ci-dessous porte sur la législation et la réglementation européenne et française.

6.7.1 RÉGLEMENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

La loi pour la confiance dans l'économie numérique a fait l'objet durant l'année 2003 d'intenses discussions entre les institutions françaises et les prestataires de services. Ce projet est destiné à adapter le droit français aux exigences du développement de l'économie numérique et à renforcer la confiance dans l'utilisation des nouvelles technologies. Cette loi, qui vient notamment compléter la transposition de la directive commerce électronique et qui a été adoptée le 13 mai 2004, précise le régime de responsabilité des fournisseurs d'accès à Internet et des hébergeurs et traite notamment de l'organisation de la gestion des noms de domaines et de la cryptologie.

6.7.1.1 Régulation des contenus et responsabilité des acteurs sur Internet

La directive européenne du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la Société de l'information, et notamment du commerce électronique qui précise les obligations et responsabilités incombant aux acteurs sur Internet devait être transposée avant le 17 janvier 2002. Une transposition partielle de cette directive avait été effectuée en France au travers de la loi du 1^{er} août 2000 modifiant la loi du 30 septembre 1986 par l'adjonction d'un nouveau chapitre intitulé « Dispositions relatives aux services de communication en ligne autres que de correspondance privée » (articles 43-7 à 43-10).

Ce texte crée pour les éditeurs de services de communication en ligne une obligation d'identification directe ou indirecte. Ainsi, l'article 43-10 prévoit l'obligation pour les personnes physiques éditant un service de communication en ligne à titre non professionnel de mentionner sur leur site Internet leurs nom et adresse ou à défaut le nom et l'adresse de l'hébergeur de leur site si ceux-ci souhaitent conserver leur anonymat. Les personnes morales et personnes physiques éditant un site Internet à titre professionnel doivent quant à elles mentionner sur leur site Internet leurs coordonnées exactes (dénomination sociale, siège social et nom du directeur ou codirecteur de la publication) ainsi que le nom et l'adresse de leur hébergeur.

Les hébergeurs doivent donc à ce titre fournir aux éditeurs les moyens techniques pour leur permettre de satisfaire aux obligations d'identification qui leur incombent (article 43-9).

S'agissant de la responsabilité de l'hébergeur au titre du contenu des services qu'il héberge, l'article 43-8 précise que les fournisseurs d'hébergement ne sont ni pénalement ni civilement responsables au titre du contenu des services qu'ils hébergent sauf si, ayant été saisis par une autorité judiciaire, ils n'ont pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu.

En outre, dans le cadre de leurs obligations d'identification, les hébergeurs sont tenus de conserver tous les éléments nécessaires concourant à l'identification de la personne ayant procédé à la création ou à la production de contenu des services dont ils sont prestataires afin de les communiquer sur requête aux autorités judiciaires (article 43-9).

Ce dispositif a été complété par la loi pour la confiance dans l'économie numérique (« LCEN ») du 21 juin 2004, qui précise le régime de responsabilité des prestataires techniques sur Internet et traite notamment du commerce électronique et de la cryptologie.

La LCEN dispose ainsi que les hébergeurs ne sont pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations qu'ils transmettent ou stockent, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Néanmoins, l'autorité judiciaire peut ordonner une surveillance ciblée et temporaire dans des cas individuels.

La LCEN dispose par ailleurs, en son article 6 alinéa 1 – 2 que « *les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible* ».

La responsabilité des hébergeurs ainsi visée ne saurait cependant être retenue qu'à la condition que les contenus ou informations visés aient été manifestement illicites. En effet, cette disposition de la LCEN a fait l'objet d'une réserve d'interprétation formulée par le Conseil constitutionnel le 10 juin 2004 : « [...] les 2 et 3 du 1 de l'article 6 de la loi déferée ont pour seule portée d'écarter la responsabilité civile et pénale des hébergeurs dans les deux hypothèses qu'ils envisagent ; que ces dispositions ne sauraient avoir pour effet d'engager la responsabilité d'un hébergeur qui n'a pas retiré une information dénoncée comme illicite par un tiers si celle-ci ne présente pas manifestement un tel caractère ou si son retrait n'a pas été ordonné par un juge [...] ».

La LCEN instaure par ailleurs un renforcement de la protection des consommateurs, notamment par les dispositions relatives à l'obligation d'identification précise des vendeurs et des principes permettant de garantir la validité des contrats en ligne.

6.7.1.2 Protection des données à caractère personnel

La directive européenne cadre 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, définit le cadre juridique nécessaire à la bonne protection des droits et libertés des individus. Cette directive cadre a été complétée par une directive sectorielle européenne 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, en remplacement de la directive 97/66/CE du 15 décembre 1997.

Les objectifs de cette directive sont notamment :

- d'harmoniser le droit européen des données personnelles ;
- de faciliter leur circulation (sous réserve que le pays vers lequel les données à caractère personnel sont transférées offre un niveau de protection adéquat) ;
- et de protéger la vie privée et les libertés individuelles.

La loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés complète la transposition de la directive 95/46/CE. Cette loi renforce les droits des personnes sur leurs données, contribue à la simplification des formalités déclaratives en matière de traitements de données à risques et accorde à la CNIL des pouvoirs d'intervention plus importants.

La nouvelle loi Informatique et libertés renforce les droits des personnes sur leurs données, obligeant désormais les responsables de traitements de données à délivrer une information plus détaillée sur les conditions d'utilisation des données. Le droit d'opposition en matière de prospection commerciale est désormais consacré dans la loi et les conditions d'exercice du droit d'accès et de rectification des données sont précisées. S'agissant de la simplification des formalités, la déclaration devient le régime de droit commun, le contrôle préalable de la CNIL étant limité aux seuls traitements présentant des risques particuliers d'atteinte aux droits et libertés des personnes. Enfin, les pouvoirs d'intervention de la CNIL sont accrus et des précisions sont apportées quant aux modalités des contrôles sur place, la CNIL disposant désormais d'un éventail d'intervention plus large (injonction de cesser le traitement ou demande d'interruption temporaire, verrouillage de l'information, retrait de l'autorisation, etc.). La CNIL peut désormais prononcer des sanctions pécuniaires, jusqu'à 150 000 euros pour le premier manquement constaté et 300 000 euros ou 5 % du chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice s'il s'agit d'une entreprise. Enfin, les avertissements prononcés par la CNIL peuvent être rendus publics, l'insertion des sanctions prononcées pouvant être ordonnée dans les publications, journaux et supports qu'elle désigne, et les frais devant être supportés par les personnes sanctionnées.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à enregistrer et traiter des données statistiques, concernant notamment la fréquentation de ses sites. Des moyens techniques permettant d'identifier, sur une base statistique globale, les centres d'intérêt des internautes et leurs comportements en ligne sont également développés afin d'optimiser les services rendus et d'accroître les revenus générés. Dans le même esprit et afin de pouvoir offrir des services personnalisés, le Groupe est amené à collecter et à traiter des données personnelles et à les commercialiser auprès de tiers.

La nouvelle directive sectorielle européenne relative au traitement des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, dont le délai de transposition dans les États membres est fixé au 31 octobre 2003, étend son champ d'application aux communications électroniques et apporte quelques modifications au dispositif actuel. Les dispositions nouvelles sont les suivantes :

- les données relatives au trafic couvrent désormais de manière technologiquement neutre la totalité des données relatives au trafic et incluent ainsi les données liées à la transmission des communications par Internet ;
- les « cookies » ne sont permis que si une information claire et complète est donnée à l'abonné ou à l'utilisateur, notamment sur les finalités du traitement, et s'il a la possibilité de refuser ces cookies. Toutefois ne sont pas visées par cette disposition les cookies permettant exclusivement d'effectuer ou de faciliter la transmission d'une communication, ou celles strictement nécessaires à la fourniture d'un service expressément demandé par l'utilisateur (article 5.3 de la directive). Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (article 32 de la version consolidée de la loi Informatique et Libertés) ;
- les données de localisation autres que celles relatives au trafic ne peuvent être traitées qu'après avoir été rendues anonymes, ou moyennant le consentement des abonnés ou utilisateurs, dûment informés au préalable, en vue de la fourniture d'un service à valeur ajoutée. Ceux-ci ont la possibilité de retirer à tout moment leur consentement et doivent garder la possibilité d'interdire temporairement, par un moyen simple et gratuit, le traitement de ces données pour chaque connexion au réseau ou pour chaque transmission de communication. Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle (article L. 34-1, IV du Code des postes et communications électroniques) ;
- s'agissant des annuaires, les abonnés ont la possibilité de décider si leurs données, et le cas échéant lesquelles de ces données, doivent figurer dans un annuaire public. Leur non-inscription y est gratuite, de même que toute correction ou suppression. Les États membres peuvent exiger le consentement des abonnés pour tout annuaire public à finalité autre que la simple recherche des coordonnées d'une personne sur la base de son nom. Ces dispositions ont été adoptées dans le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements et modifiant le Code des postes et télécommunications ; s'agissant des communications non sollicitées (ou *spamming*), la prospection directe par courrier électronique est interdite sauf si elle vise des abonnés ayant donné leur consentement préalable. Toutefois, lorsqu'une personne a obtenu directement les coordonnées électroniques de la part de ses clients, elle peut les exploiter à des fins de prospection directe pour des produits ou services analogues qu'elle-même fournit, à condition que ses clients puissent s'y opposer, lors de la collecte de leurs coordonnées et lors de chaque message. Ces dispositions ont été transposées en droit français par la loi pour la confiance dans l'économie numérique et par la loi relative aux communications électroniques, qui place la prospection commerciale par voie électronique sous le régime de l'*opt-in*, imposant ainsi le consentement préalable des personnes démarchées (nouvel article L. 34-1, III du Code des postes et communications électroniques).

6.7.2 LES ANNUAIRES

L'ordonnance n° 2001-670 du 25 juillet 2001 portant adaptation au droit communautaire du Code de la propriété intellectuelle et du Code des postes et télécommunications a ainsi transposé en droit français plusieurs directives européennes, dont celle relative à la protection des données personnelles dans le domaine des télécommunications et la directive du 26 février 1998 concernant l'application de la fourniture d'un réseau ouvert (ONP) à la téléphonie vocale (98/10/CE). La transposition de cette directive devrait permettre une libéralisation effective du marché des annuaires et faciliter la réalisation de l'annuaire universel. Cette directive impose à tous les opérateurs de télécommunications de fournir, sous certaines conditions, leurs listes d'abonnés à tout éditeur d'annuaire qui leur en fait la demande.

Le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements, et modifiant le Code des postes et télécommunications, prévoit ainsi que les opérateurs communiquent les listes d'abonnés et d'utilisateurs à toute personne désirant éditer un annuaire universel, soit sous la forme d'un fichier, soit par accès à une base de données que les opérateurs sont tenus de mettre à jour.

Cette obligation s'applique à toute entité titulaire de numéros, sur le réseau fixe comme sur le réseau mobile. Il sera dès lors possible

d'éditer un annuaire universel, c'est-à-dire comprenant la totalité des abonnés aux services de télécommunications. Le Groupe, éditeur d'annuaires imprimés et en ligne, considère avec intérêt cette évolution réglementaire qui lui permettra d'acquérir des licences sur les données-annuaires auprès de tous les opérateurs de télécommunication et d'enrichir encore ses contenus. Ce décret est en cours de révision.

Le nouvel article L. 34 du Code des postes et communications électroniques précise que la publication des listes d'abonnés ou d'utilisateurs des réseaux ou services de communications électroniques est libre, sous réserve de la protection du droit des personnes, et que les opérateurs sont tenus de communiquer, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu, la liste de tous les abonnés ou utilisateurs auxquels ils ont affecté un ou plusieurs numéros du plan de numérotation téléphonique. Cet article rappelle également les droits garantis pour toute personne en matière de publication de leurs données personnelles dans les annuaires et de consultation des services de renseignements. Il précise enfin que le consentement préalable des abonnés à un opérateur de téléphonie mobile est requis pour toute inscription dans les listes d'abonnés ou d'utilisateurs.

6.7.3 RÉGLEMENTATION SUR LES BASES DE DONNÉES

Le 11 mars 1996 a été adoptée la directive européenne 96/9/CE concernant la protection juridique des bases de données.

La principale innovation introduite par cette directive est la création, au-delà du droit d'auteur, d'un droit « sui generis » destiné à assurer la protection d'un investissement dans l'obtention, la vérification ou la présentation du contenu d'une base de données pour la durée limitée du droit, en précisant que cet investissement peut consister dans la mise en œuvre de moyens financiers et/ou d'emploi du temps, d'effort et d'énergie.

Cette directive a été transposée en droit français par une loi du 1^{er} juillet 1998, prévoyant un droit « sui generis » qui protège les producteurs de bases de données, indépendamment des protections offertes par le droit d'auteur (articles L. 112-3 et L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, ainsi que l'ensemble du titre IV du livre III du Code de la propriété intellectuelle, à savoir les articles L. 341-1 à L. 343-4 dudit Code).

Le bénéfice de la protection est accordé au contenu de la base « lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel ». Cette protection est indépendante et sans préjudice de la protection offerte sur le contenu de la base de données par le droit d'auteur puisque l'article L. 341-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et le risque des investissements correspondants, bénéficie d'une protection du contenu de la base lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel. Cette protection est indépendante et s'exerce sans préjudice de celle résultant du droit d'auteur ou d'un autre droit sur la base de données ou un de ses éléments constitutifs.

En vertu de la loi, le producteur de la base de données a le droit d'interdire toutes extractions substantielles du contenu de sa base de données ainsi que toutes réutilisations. Ainsi l'article L. 342-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur de bases de données a le droit d'interdire :

- l'extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- la réutilisation, par la mise à la disposition du public, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

La protection est offerte même lorsque la base de données est mise à la disposition du public, dans la mesure où il s'agit d'une extraction d'une partie substantielle de la base. Cette protection est offerte alors même que la personne qui procède aux extractions accède licitement à la base. Ainsi l'article L. 342-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « *Le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données.* » En revanche, l'article L. 342-3 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « *Lorsqu'une base de données est mise à la disposition du public par le titulaire des droits, celui-ci ne peut interdire (...) l'extraction ou la réutilisation d'une partie non substantielle, appréciée de façon qualitative ou quantitative, du contenu de la base par la personne qui y a licitement accès (...).* »

6.7.4 SIGNATURE ÉLECTRONIQUE SÉCURISÉE

Le dispositif juridique français sur la signature électronique sécurisée est constitué de quatre textes successifs : une loi du 13 mars 2000, deux décrets des 30 mars 2001 et 18 avril 2002 et un arrêté du 31 mai 2002.

La loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique va au-delà de la seule reconnaissance juridique de la signature électronique et consacre la valeur juridique de l'écrit électronique, celles-ci étant étroitement liées. Elle crée deux types de signature électronique ayant des effets juridiques différents : la signature simple et la signature sécurisée.

Cette dernière bénéficie de plein droit de la même force probante que la signature manuscrite puisqu'elle est présumée fiable jusqu'à preuve contraire.

Pour les signatures électroniques qui ne remplissent pas les conditions fixées par ce décret, dites simples, la preuve de la fiabilité technique du procédé utilisé devra être démontrée, par exemple grâce à une expertise judiciaire, même si leur recevabilité en tant que preuve ne pourra être refusée. Il restera possible également de prévoir leur reconnaissance juridique par des conventions de preuve dont le caractère licite apparaît désormais clairement dans l'article 1316-2 du Code civil.

6.7.5 NOMS DE DOMAINE

Le Groupe a déposé un grand nombre de noms de domaine, en France comme à l'international (voir la Section 6.5.1 « Dépendance à l'égard de brevets et de licences »).

Les noms de domaine sont des termes attribués aux adresses numériques des serveurs connectés au réseau Internet (adresses Internet) afin de permettre une meilleure identification des sites Internet et de faciliter leur mémorisation. En conséquence, les noms de domaine représentent des atouts marketing majeurs pour les sociétés ayant des activités sur Internet.

Les noms de domaine sont formés de deux éléments distincts : un nom de domaine de premier niveau (*top level domain name*, ou « TLD ») et un nom de domaine de second niveau. Les noms de domaine de premier niveau peuvent être soit génériques (*generic top level domain names*, ou « gTLDs »), tels que « .com » pour les sociétés commerciales, « .net » pour les sociétés fournissant des services liés à Internet, « .org » pour les organismes d'intérêt public ou « .edu » pour les établissements d'enseignement, soit correspondre à une zone géographique déterminée (*country code top level domain names*, ou « ccTLDs ») tels que « .fr » pour la France, « .de » pour l'Allemagne ou « .es » pour l'Espagne. Les noms de domaines de second niveau correspondent quant à eux à des noms choisis par chaque personne ou société afin d'identifier leurs sites Internet.

L'enregistrement de noms de domaine dans les domaines « .com », « .net » et « .org » est assuré par un certain nombre de sociétés accréditées par Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (« ICANN »), une organisation internationale à but non lucratif. Les registres tels que Verisign pour le « .com » et le « .net » sont responsables de la gestion des extensions. Seuls les bureaux d'enregistrement sont accrédités par l'ICANN pour déposer les noms de domaine.

L'enregistrement de noms de domaine géographiques est supervisé par une autorité nationale désignée dans chaque État, qui tient un registre central et approuve des sociétés privées en qualité de bureaux d'enregistrement accrédités. Nordnet, filiale du Groupe France Télécom, est un « bureau d'enregistrement » accrédité par l'ICANN

pour l'enregistrement des noms de domaines en « .com », « .net », « .org », « .biz » et « .info ».

En règle générale, les noms de domaines sont attribués sur la base de la règle du « premier arrivé, premier servi » et la plupart des bureaux d'enregistrement, que ce soit pour les noms de domaines génériques ou géographiques, considèrent que le déposant assume seul la responsabilité de s'assurer qu'aucun droit antérieur ne sera violé par l'usage du nom de domaine qu'il enregistre.

Dans la mesure où chaque autorité nationale peut, dans une certaine mesure, définir sa propre politique d'attribution des noms de domaine, les exigences d'enregistrement au titre des noms de domaines géographiques peuvent différer des exigences qui s'appliquent aux noms de domaines génériques et peuvent également varier d'un pays à un autre. Notamment, les bureaux d'enregistrement peuvent être plus ou moins stricts lorsqu'ils vérifient, le cas échéant, que l'enregistrement d'un nom de domaine ne portera pas atteinte à des droits antérieurs détenus par des tiers, qu'il s'agisse de droits de propriété intellectuelle ou autres.

En France, l'Association française pour le nommage Internet en coopération (l'« AFNIC ») est chargée de l'enregistrement des noms de domaines pour le suffixe « .fr ». Un certain nombre de prestataires de services Internet, dont plusieurs filiales du groupe France Télécom, ont été accrédités par l'AFNIC, conformément aux recommandations émises par l'ICANN, afin de traiter les demandes d'enregistrement de noms de domaine.

Bien que les tribunaux français aient désormais admis que l'utilisation d'un terme sur un site Internet ou en tant que nom de domaine puisse contrevenir à des droits antérieurs sur une marque, l'issue d'un litige dans ce domaine demeure incertaine. Cela est notamment dû au fait que l'étendue des droits de marque peut être limitée, territorialement ou en raison des classes de produits et services couverts par l'enregistrement, tandis que l'utilisation d'un terme sur Internet par un tiers peut causer un risque de confusion ou permettre des actes de concurrence déloyale bien au-delà de ces limites.

6.7.6 LOI RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET À FRANCE TÉLÉCOM

La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a prévu un appel à candidatures pour désigner notamment l'opérateur chargé du service universel de renseignements et de l'annuaire universel. Les modalités de cet appel à candidature ont été précisées dans un avis du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie publié au Journal Officiel du 25 novembre 2004 (« *avis relatif à un appel à candidatures en vue de la désignation d'un opérateur chargé de fournir la composante du service universel des communications électroniques prévue au 2° de l'article L. 35-1 du Code des postes et communications électroniques* »).

Le groupe France Télécom s'est porté candidat, en indiquant que la fourniture de l'annuaire universel imprimé serait confiée à PagesJaunes. Par un arrêté du 3 mars 2005 du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, France Télécom a été notamment désigné en qualité d'opérateur chargé du service universel de renseignements et de l'annuaire universel (voir la Section 6.4.4).

6.8 Fournisseurs

Voir Section « 6.5.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels ».

6.9 Assurances et couverture de risques

PagesJaunes Groupe, en sa qualité de filiale de France Télécom, a bénéficié de la couverture des programmes d'assurances mis en place pour le groupe France Télécom jusqu'au 31 décembre 2006. Ce plan d'assurance mutualisé a été souscrit auprès des principaux acteurs du marché de l'assurance et de la réassurance, en vue de couvrir les risques de :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation incluant les dommages aux biens en cours de transport ;
- responsabilité civile liée à l'exploitation et aux activités professionnelles en général tant vis-à-vis des clients que des tiers (en ce compris la responsabilité des mandataires sociaux) ;
- et risques automobiles.

Les primes payées par la Société, comme toute filiale du Groupe France Télécom adhérente au programme d'assurances, représentaient dans les différents domaines de risques couverts, une quote-part des primes globales qui était déterminée en proportion des capitaux assurés et du chiffre d'affaires, compte tenu d'une pondération calculée en fonction des caractéristiques et de la nature des risques couverts, ainsi que de l'historique de sinistralité.

Ainsi, en ce qui concerne les couvertures d'assurance de responsabilité civile, la prime provisionnelle acquittée par la Société pour l'exercice 2006 s'est élevée à environ 63 800 euros TTC.

Concernant la police Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation, le montant de la prime à la charge de la Société s'est élevé au titre de l'année 2006 à environ 248 120 euros TTC.

En ce qui concerne les risques automobiles, la Société bénéficie de la couverture d'assurances du programme Flotte automobile, dédié aux filiales du Groupe France Télécom ; la quote-part de la prime pour chaque filiale est déterminée en fonction du nombre de véhicules et de l'historique de sinistralité et dépend également des options de garantie retenues par chacune d'entre elles. Ainsi, la Société, au titre de l'année 2006, a acquitté un montant d'environ 89 610 euros TTC sur la base de son propre parc de véhicules.

L'ensemble de ces garanties prend en compte la nature des risques encourus par le Groupe au sein du groupe France Télécom et est en adéquation avec les capacités des offres actuelles du marché de l'assurance et de la réassurance pour des groupes de taille et d'activités similaires.

Dans le cadre de sa politique d'assurances, le groupe France Télécom fait appel aux grands courtiers internationaux pour, en étroite collaboration avec France Télécom, élaborer, placer et gérer l'ensemble des programmes d'assurances. Ainsi, cette politique permet d'identifier et de quantifier les différents domaines de risques pour déterminer les besoins de garanties dans un objectif d'obtention d'un rapport qualité des couvertures/coûts optimal. Le choix de programmes mutualisés permet aussi d'optimiser, par la pratique de grands contrats Groupe France Télécom, le financement de l'ensemble des risques auprès des marchés de l'assurance et de la réassurance. Cette stratégie de couverture qui consiste à utiliser des programmes « Corporate », tient compte des spécificités des différentes activités des filiales garanties. Elle utilise également des informations obtenues à l'issue de comparaisons concernant des groupes de secteur d'activité identiques ou voisins et de taille équivalente.

La politique de prévention, permet de mieux appréhender et de mieux maîtriser les risques auxquels chaque société du Groupe France Télécom peut être exposée. À ce titre, dans le domaine de la prévention des risques physiques, leur identification régulière s'appuie notamment sur une politique de visites sur sites réalisées en partenariat avec les services d'ingénierie interne et ceux des principaux assureurs. Cette gestion permet de détecter les risques éventuels et de les évaluer afin d'apprécier la constante adéquation des couvertures d'assurances avec ces risques et le cas échéant, d'étudier la nécessité d'ajustements des niveaux de prévention et de protection.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, PagesJaunes Groupe a mis en place un programme d'assurances en vue de couvrir les risques de :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation incluant les dommages aux biens en cours de transport ;
- responsabilité civile liée à l'exploitation et aux activités professionnelles en général tant vis-à-vis des clients que des tiers (en ce compris la responsabilité des mandataires sociaux) ;
- et risques automobiles.

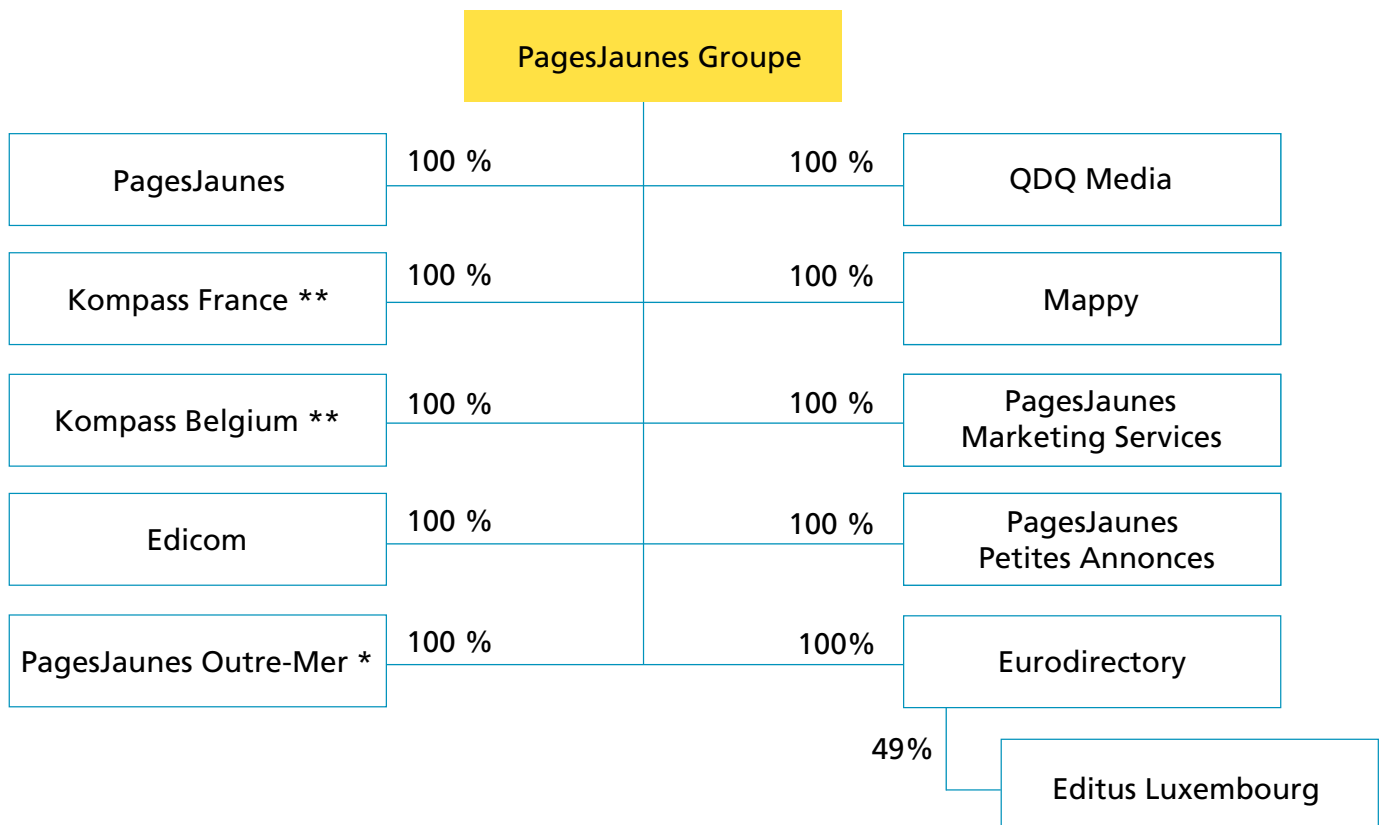
Ces assurances ont été souscrites auprès de grandes compagnies internationales, en étroite collaboration avec un grand courtier, afin de maintenir un même rapport qualité des couvertures/coût optionnel que celui dont bénéficiait PagesJaunes Groupe au sein du groupe France Télécom.

7.1 Description du Groupe

La description du Groupe figure au chapitre 6.1.1 du présent document de référence (« Présentation générale de l'activité »).

7.2 Liste des filiales

Un organigramme du Groupe au 31 décembre 2006 figure ci-dessous :



* Filiale de PagesJaunes Groupe non consolidée en 2006.

** PagesJaunes Groupe a conclu le 14 mars 2007 la cession à Coface de ses filiales Kompass France et Kompass Belgium.

8.1 Immobilisations corporelles importantes

La grande majorité des locaux du Groupe sont sous-loués par le groupe France Télécom en vertu de baux ou de conventions de sous-location. Ces contrats sont articulés en application d'un principe de refacturation à l'euro – l'euro à chacun des occupants du loyer et des charges y afférentes, en considération de sa quote-part de l'espace occupé.

8.2 Questions environnementales

Les questions environnementales sont détaillées à la Section 4.6 « Risques industriels et environnementaux ».

sommaire

9.1 Présentation générale	p. 51
9.2 Commentaires sur les résultats des comptes clos le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2005	p. 52

9.1 Présentation générale

Le Groupe PagesJaunes a comme cœur de métier l'édition d'annuaires en France et à l'international. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à cette activité, à destination du grand public et des professionnels.

Les activités du Groupe s'organisent en deux principaux segments :

- PagesJaunes en France. Il s'agit des activités France du Groupe relatives à l'édition et à la distribution des annuaires et à la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés et en ligne. Il comprend également les activités de création et d'hébergement de sites Internet, des activités de services de renseignements par téléphone (118 008) ainsi que diverses activités comme l'édition des annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé QuiDonc et la régie d'Europages. Il inclut enfin les activités de holding logées dans PagesJaunes Groupe ;
- International & Filiales. Il s'agit des activités des différentes filiales du Groupe, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France, des annuaires Kompass en Europe et du développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires,

tels que les services géographiques de Mappy et le marketing direct de PagesJaunes Marketing Services. Ce segment comprend également la nouvelle activité de petites annonces en ligne (« annoncesjaunes.fr ») lancée début janvier 2007.

Les données présentées pour l'exercice clos au 31 décembre 2005 n'ont pas été retraitées de l'acquisition de la société e-sama, intervenue le 1^{er} février 2005, et de l'acquisition de la société Edicom, intervenue le 30 juin 2005, car celles-ci, avec un chiffre d'affaires de 0,7 million d'euros en janvier 2005 pour e-sama et de 1,2 million d'euros au premier semestre 2005 pour Edicom, n'ont pas d'impact significatif sur les résultats du Groupe.

Les sociétés Wanadoo Data et e-sama ont fusionné le 31 mars 2006 pour constituer la société PagesJaunes Marketing Services. En outre, PagesJaunes Liban, filiale non consolidée, a été cédée fin juin 2006. Enfin, le Groupe a lancé une nouvelle activité de petites annonces en ligne, logées dans sa filiale Cristallerie 1, dont la dénomination sociale est devenue PagesJaunes Petites Annonces.

9.2 Commentaires sur les résultats des comptes clos le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2005

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2006	2005	Variation 2006/2005
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 124,5	1 060,7	6,0 %
Achats externes	(311,3)	(330,4)	-5,8 %
Autres produits d'exploitation	12,5	54,9	-77,3 %
Autres charges d'exploitation	(25,7)	(24,6)	4,7 %
Salaires et charges	(313,6)	(297,6)	5,4 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	486,3	463,1	5,0 %
<i>en % du CA</i>	43,2 %	43,7 %	
Participation des salariés	(13,6)	(32,9)	-58,8 %
Rémunération en actions	(9,2)	(20,5)	-54,9 %
Amortissements et dépréciations	(12,6)	(9,7)	30,1 %
Plus- ou moins-values de cession d'actifs	(0,6)	(0,6)	-1,9 %
Charges de restructuration	(0,1)	(0,4)	-83,1 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	450,3	399,0	12,8 %
<i>en % du CA</i>	40,0 %	37,6 %	
Produits financiers	21,2	16,4	29,2 %
Charges financières	(13,7)	(4,8)	184,9 %
Résultat de cession d'actifs financiers	0,8	0	NS
Impôt sur les sociétés	(161,7)	(148,9)	8,6 %
RÉSULTAT NET	296,9	261,7	13,4 %
dont attribuable aux actionnaires de l'entité PagesJaunes Groupe	296,9	261,7	13,4 %

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 1 124,5 millions d'euros en 2006. Il progresse de 6,0 % par rapport à 2005. Cette progression s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires moyen par annonceur et par la conquête de nouveaux annonceurs en France et en Espagne, ainsi que par l'augmentation tarifaire. Elle provient également du lancement des services de renseignements par téléphone (118 008) en France.

Le Marge Brute Opérationnelle s'élève à 486,3 millions d'euros au 31 décembre 2006. Elle est en progression de 5,0 % par rapport au 31 décembre 2005. Le taux de Marge Brute Opérationnelle par rapport au chiffre d'affaires consolidé est en légère baisse, il passe de 43,7 % au 31 décembre 2005 à 43,2 % au 31 décembre 2006.

Hors coûts liés à la cession, par France Télécom, de sa participation dans PagesJaunes Groupe, la Marge Brute Opérationnelle consolidée atteint 490,4 millions d'euros, en croissance de 5,9 % par rapport à 2005.

Quatre événements importants ont eu une incidence significative sur la Marge Brute Opérationnelle de l'année 2006 :

- le lancement du service de renseignements par téléphone (le 118 008), qui s'est traduit par un investissement publicitaire important, notamment sur le premier semestre 2006 et des coûts de mise en place des centres d'appels externes, alors que le service

n'a été complètement ouvert qu'à partir du 3 avril 2006, lors de la disparition totale des anciens numéros courts ;

- la refonte des conventions de régie publicitaire, de fabrication et de distribution de l'*Annuaire* (Pages Blanches) entre France Télécom et PagesJaunes, qui s'est traduite par la mise en place d'un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes, accompagné d'un contrat de cession de la marque l'*Annuaire*, pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats, signés le 12 janvier 2006, sont à effet du 1^{er} janvier 2006. Cette opération a entraîné l'arrêt du versement d'une redevance à France Télécom, qui s'élevait à 54,5 millions d'euros en 2005, ainsi que l'arrêt de la refacturation à France Télécom des coûts de fabrication et de distribution de l'*Annuaire*, qui représentaient 41,4 millions d'euros en 2005. L'interruption de ces flux financiers avec France Télécom en 2006 ne concerne pas le service PagesJaunes 3611 qui reste couvert par les conventions précédentes ;
- le lancement de l'activité de Petites Annonces (« annoncesjaunes.fr ») dont les coûts de développement ont été encourus en 2006, essentiellement sur le second semestre, pour une ouverture opérationnelle au grand public et un déploiement commercial en janvier 2007 ;

- la cession de la totalité de la participation de France Télécom dans PagesJaunes Groupe au profit de Médiannuaire qui a conduit PagesJaunes Groupe à encourir des honoraires de banques d'affaires, avocats et autres experts, sur le second semestre 2006, pour un montant de 4,1 millions d'euros.

Par ailleurs, la bonne maîtrise de l'ensemble des charges, et notamment des coûts éditoriaux sur les annuaires imprimés et la réduction des pertes de QDQ Media, ont eu un effet favorable sur les résultats de l'année 2006.

Compte tenu de ces différents éléments, les achats externes consolidés (tels que définis à la Section « 2.1.2 Achats externes du segment PagesJaunes en France ») ont baissé de 5,8 % en 2006 par rapport à 2005.

Les salaires et charges, qui intègrent notamment les charges de personnel relatives à la force de vente, ont augmenté de 5,4 % entre les deux périodes. Dans le même temps, le chiffre d'affaires a progressé de 6,0 % et l'effectif moyen (en « Équivalent Temps Plein ») du Groupe est passé de 4 677 personnes en 2005 à 4 736 personnes en 2006.

Le résultat d'exploitation s'élève à 450,3 millions d'euros, en hausse de 12,8 % par rapport à 2005. Cette hausse plus marquée que celle de la Marge Brute Opérationnelle s'explique notamment par la réduction sensible de la charge de participation des salariés, qui passe de 32,9 millions d'euros à 13,6 millions d'euros, grâce à la mise en place d'un contrat de participation mutualisé regroupant les sociétés du Groupe PagesJaunes, en lieu et place de l'accord de participation mutualisé France Télécom en vigueur jusqu'à fin 2005. Ce nouvel accord permet une réduction importante de la charge de participation

tout en augmentant sensiblement les sommes versées aux salariés du Groupe, qui passent de 11,4 millions d'euros au titre de l'année 2005 à 13,6 millions d'euros au titre de l'année 2006. Le résultat d'exploitation intègre également la baisse importante des rémunérations en actions qui passent de 20,5 millions d'euros en 2005 à 9,2 millions d'euros en 2006, compte tenu notamment de l'impact en 2005 de la charge relative à l'Offre Réservée au Personnel (ORP) France Télécom lancée en septembre 2005 et de l'arrivée à terme de l'amortissement des plans de stock-options France Télécom.

Le résultat financier est en baisse sensible à 8,3 millions d'euros en 2006 contre 11,6 millions d'euros en 2005, compte tenu de la nouvelle structure financière de PagesJaunes Groupe mise en place fin 2006, avec un endettement net qui atteint 1 866,6 millions d'euros contre une trésorerie nette positive de 553,0 millions d'euros fin 2005. Le résultat net consolidé atteint 296,9 millions d'euros en 2006 contre 261,7 millions d'euros en 2005, soit une progression de 13,4 %.

Il convient de noter que par souci d'optimisation des coûts, les dates de parution des annuaires imprimés (déterminant la reconnaissance des produits et des coûts afférents) peuvent varier d'un trimestre à l'autre, chaque annuaire imprimé ne paraissant qu'une seule fois par an. Il n'y a toutefois pas de décalage de parution entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006.

Les développements qui suivent présentent le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation ainsi que certains soldes intermédiaires de gestion pour chacun des deux segments du Groupe Consolidé, le segment PagesJaunes en France d'une part, et le segment International & Filiales d'autre part.

9.2.1 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du segment PagesJaunes en France pour les exercices 2005 et 2006 :

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2006	2005	Variation 2006/2005
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 015,0	956,1	6,2 %
Achats externes	(269,2)	(287,2)	-6,3 %
Autres produits d'exploitation	9,6	52,7	-81,8 %
Autres charges d'exploitation	(21,5)	(21,5)	NS
Salaires et charges	(254,0)	(242,6)	4,7 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	479,9	457,5	4,9 %
en % du CA	47,3 %	47,9 %	
Participation des salariés	(13,5)	(32,3)	-58,3 %
Rémunération en actions	(7,4)	(19,1)	-61,1 %
Amortissements et dépréciations	(8,8)	(5,9)	49,7 %
Plus- ou moins-values de cessions d'actifs	(0,6)	(0,5)	10,6 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	449,6	399,7	12,5 %
en % du CA	44,3 %	41,8 %	

Le segment PagesJaunes en France regroupe les activités relatives à l'édition et à la distribution des annuaires et à la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires papier et en ligne. Il inclut également les activités de création et d'hébergement de sites Internet ainsi que

d'autres activités (principalement les renseignements par téléphone 118 008, l'édition des annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé QuiDonc et la régie d'Europages), ainsi que les activités de holding logées dans PagesJaunes Groupe.

9.2.1.1 Chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France par ligne de produits pour les exercices 2005 et 2006 :

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2006	2005	Variation 2006/2005
Annuaire imprimés	654,1	638,2	2,5 %
PagesJaunes	528,8	524,3	0,9 %
l'Annuaire	125,4	113,9	10,1 %
Services en ligne	320,7	285,0	12,6 %
Internet	280,0	227,7	22,9 %
Minitel	40,8	57,2	-28,8 %
Services de renseignements par téléphone	14,4	0,4	NS
Autres activités	25,7	32,6	-21,2 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 015, 0	956,1	6,2 %

Le chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France atteint 1 015,0 millions d'euros en 2006. Il progresse de 6,2 % par rapport à 2005. Cette évolution résulte de la croissance du chiffre d'affaires des annuaires imprimés, soutenue par le succès de la nouvelle offre de l'*Annuaire* (Pages Blanches), et des services en ligne, portés par le développement soutenu des activités Internet. Elle s'explique également par le lancement d'une activité de service de renseignements par téléphone.

La progression du chiffre d'affaires des annuaires imprimés et des services en ligne provient principalement de l'augmentation du nombre d'annonceurs sur les supports imprimés et en ligne, ainsi que de l'augmentation du chiffre d'affaires moyen par annonceur. Globalement, le nombre d'annonceurs progresse de 3,0 % entre 2005 et 2006, à environ 638 400 annonceurs en 2006 contre 619 500 annonceurs en 2005. Plus de 115 000 nouveaux annonceurs ont été conquis en 2006 contre près de 113 000 en 2005. Dans ce contexte de conquête soutenue, le chiffre d'affaires moyen par annonceur est néanmoins toujours en progression de 2,7 % à 1 570 euros.

Concernant les services en ligne, la progression du chiffre d'affaires des activités Internet (notamment grâce à pagesjaunes.fr) a largement absorbé la diminution du chiffre d'affaires du Minitel.

Le chiffre d'affaires du 118 008 n'est pas représentatif, dans la mesure où l'ouverture totale du marché des renseignements téléphoniques est intervenue le 3 avril 2006 et que le chiffre d'affaires sur le 118 008 ne s'est réellement développé qu'à compter de cette date.

Annuaire imprimés

Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés, qui résulte principalement de la commercialisation d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesJaunes et dans l'*Annuaire* (Pages Blanches), s'élève à 654,1 millions d'euros en 2006. Il progresse de 2,5 % par rapport à 2005.

D'une période à l'autre, le chiffre d'affaires de l'annuaire PagesJaunes progresse de 0,9 % à 528,8 millions d'euros et celui de l'*Annuaire* de 10,1 % à 125,4 millions d'euros. Globalement, ces progressions

s'expliquent par l'augmentation du nombre d'annonceurs (588 325 annonceurs en 2006 contre 575 435 annonceurs en 2005), avec un chiffre d'affaires moyen par annonceur en 2006 (1 112 euros) légèrement supérieur à celui de l'exercice 2005 (1 109 euros).

La forte progression de l'*Annuaire* s'explique par le repositionnement de l'édition 2006, grâce à une nouvelle ligne éditoriale et publicitaire associant à un nouveau format, le passage à la quadrichromie, une augmentation des diffusions ainsi qu'un nouveau découpage sur les grands bassins de population (Paris, l'Île-de-France, les Bouches-du-Rhône et le Nord).

L'enrichissement en cours des listes d'abonnés des numéros de téléphone dégroupés et mobile devrait renforcer la valeur d'usage de l'*Annuaire*, et s'accompagner, à partir de 2007, d'un accroissement de ses tirages et de sa distribution. Il devrait également se traduire, en 2007, par une augmentation des coûts éditoriaux.

Services en ligne

Le chiffre d'affaires des services en ligne s'élève à 320,7 millions d'euros en 2006. Il est en progression de 12,6 % par rapport à 2005. Ce chiffre d'affaires provient principalement de la vente de produits publicitaires sur les services en ligne (pagesjaunes.fr et PagesJaunes 3611) ainsi que de l'activité de création et d'hébergement de sites.

La forte croissance du chiffre d'affaires des services Internet, en progression de 22,9 % à 280,0 millions d'euros en 2006, provient, d'une part, de l'augmentation de 7,1 % du nombre d'annonceurs sur pagesjaunes.fr (363 741 annonceurs au 31 décembre 2006 contre 339 553 annonceurs au 31 décembre 2005), d'autre part, de la croissance de 14,3 % du chiffre d'affaires moyen par annonceur, qui atteint 721 euros en 2006 contre 631 euros en 2005.

Cette croissance du chiffre d'affaires moyen par annonceur résulte des effets conjugués d'une meilleure monétisation de l'audience, du renforcement des offres existantes et du lancement de nouveaux produits publicitaires.

Ainsi, les nouveautés éditoriales mises en ligne en 2006 ont permis de développer significativement l'audience de pagesjaunes.fr qui atteint 720 millions de visites en 2006 contre 538 millions en 2005, soit une progression de 33,8 %. La nouvelle page d'accueil de pagesjaunes.fr inclut « Ville en Direct », ce qui renforce la valeur de proximité de pagesjaunes.fr. Par ailleurs, l'intégration de la météo, des infos trafic en temps réel, des webcams, et des vues en trois dimensions pour les villes de Paris et de Rennes, mais aussi les partenariats conclus avec Allociné (consultation des programmes et des salles, réservation), avec la FNAC (consultation des spectacles) et avec l'IGN (vues aériennes) contribuent à la croissance de l'audience sur pagesjaunes.fr.

Cette croissance d'audience est valorisée grâce aux évolutions de tarifs et de l'offre publicitaire. Le service d'appel gratuit équipe près de 196 000 annonceurs « module pagesjaunes.fr » fin 2006. La gamme de produit « En savoir + », qui a séduit près de 36 000 annonceurs fin 2006 (dont 21 000 conquis en 2006) s'est enrichie de nouvelles options : catalogue produits, 360°, Clip+, Flash Audio, Version anglaise. Enfin, l'offre publicitaire s'est élargie, grâce à l'ouverture de nouveaux emplacements, permettant de mieux répondre aux demandes des annonceurs.

Toutes ces nouveautés éditoriales et publicitaires contribuent à la fidélisation, au développement du chiffre d'affaires et au développement du nombre de nouveaux clients.

Le chiffre d'affaires de PagesJaunes 3611 (Minitel) s'élève à 40,8 millions d'euros en 2006. Il est en diminution de 28,8 % par rapport à 2005. Cette évolution traduit la baisse naturelle de l'audience du Minitel, avec 112,1 millions de consultations en 2006 contre 154,2 millions en 2005.

Services de renseignements par téléphone

Le chiffre d'affaires des services de renseignements par téléphone (118 008) s'établit à 14,4 millions d'euros en 2006. PagesJaunes bénéficie d'une position unique sur le marché français, grâce à un modèle mixte qui lui permet tout à la fois d'enregistrer un chiffre d'affaires lié aux appels sur le 118 008, mais aussi d'offrir à ses annonceurs une gamme complète de produits publicitaires.

Il convient de noter que la comparaison avec l'année 2005 n'est pas pertinente ; en effet, le marché des renseignements téléphoniques a ouvert le 2 novembre 2005, avec l'apparition des nouveaux numéros 118 XYZ, mais la disparition des numéros courts (notamment le 12) n'est intervenue que le 3 avril 2006. Sur l'année 2006, seuls les trois derniers trimestres d'activité ont réellement généré du chiffre d'affaires.

Autres activités

Les autres activités du segment PagesJaunes en France contribuent à hauteur de 25,7 millions d'euros au chiffre d'affaires 2006. Cette contribution est en baisse de 21,2 % par rapport à 2005. Ces autres activités, qui ne représentent que 2,5 % du chiffre d'affaires du segment en 2006, incluent essentiellement les offres de PagesPro sur supports imprimés et Internet, la vente d'accès à la requête aux opérateurs français et étrangers, l'annuaire inversé QuiDonc en consultation sur les supports Internet, Minitel et Audiotel et la régie d'Europages sur supports imprimés et Internet.

Le chiffre d'affaires des PagesPro sur support Internet reste stable. En revanche, le chiffre d'affaires sur l'annuaire inversé QuiDonc est en diminution compte tenu d'une baisse de l'audience de QuiDonc sur Minitel, non compensée par la croissance de l'audience de ce service sur Internet. Enfin, le chiffre d'affaires lié à la vente d'accès à la requête est en baisse sensible, PagesJaunes ayant interrompu cette activité à partir du deuxième trimestre 2006.

9.2.1.2 Achats externes du segment PagesJaunes en France

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2006	2005	Variation 2006/2005
Achats externes	(269,2)	(287,2)	-6,3 %
en % du CA	26,5 %	30,0 %	

Les achats externes du segment PagesJaunes en France s'élèvent à 269,2 millions d'euros en 2006, en baisse de 6,3 % pour un chiffre d'affaires en progression de 6,2 % sur la période. Les achats externes représentent ainsi 26,5 % du chiffre d'affaires en 2006, contre 30,0 % en 2005.

Les achats externes incluent essentiellement les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés), les charges de communication (achats d'espaces et frais de création), les charges de développements informatiques, les charges d'hébergement et de diffusion des annuaires en ligne ainsi que les frais d'achat, de constitution et de mise à jour des bases de données, les charges des centres d'appel et les charges de fabrication d'annonces publicitaires.

En 2006, les conventions de régie publicitaire et de réalisation de l'*Annuaire* entre France Télécom et PagesJaunes ont été revues. Il a été décidé d'en limiter le périmètre à l'annuaire PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique.

La diminution des achats externes intègre donc deux évolutions importantes et aux effets opposés :

- l'arrêt du versement de la redevance à France Télécom concernant l'*Annuaire*, qui s'élevait à 54,5 millions d'euros en 2005 ;
- le lancement du service de renseignements par téléphone, qui s'est traduit par un investissement publicitaire important, en particulier sur le premier semestre 2006, et des coûts de mise en place des centres d'appels externes.

Les coûts de papier, d'impression et de distribution représentent 95,2 millions d'euros en 2006, contre 97,8 millions d'euros en 2005. Les coûts de papier sont en baisse et s'établissent à 40,5 millions en 2006 contre 42,2 millions d'euros en 2005. Cette évolution traduit une moindre consommation de papier compte tenu des évolutions éditoriales et du passage à un format compact sur certaines zones, malgré une tendance haussière sur les prix du papier et du portage.

9.2.1.3 Autres produits d'exploitation du segment PagesJaunes en France

PagesJaunes en France	Périodes closes le 31 décembre			
	(en millions d'euros)	2006	2005	Variation 2006/2005
Autres produits d'exploitation		9,6	52,7	-81,8 %

Les autres produits d'exploitation du segment PagesJaunes en France s'élèvent à 9,6 millions d'euros en 2006, soit une diminution de 81,8 % par rapport à 2005. Cette évolution s'explique principalement par l'arrêt de la refacturation à France Télécom des coûts de fabrication et de distribution de l'*Annuaire*, après la mise en place, au 1^{er} janvier 2006, du contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé

au bénéfice de PagesJaunes. Ce produit représentait 41,4 millions d'euros en 2005. Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués, en 2006, de la refacturation à France Télécom des coûts de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique, ainsi que d'autres produits non récurrents.

9.2.1.4 Autres charges d'exploitation du segment PagesJaunes en France

PagesJaunes en France	Périodes closes le 31 décembre			
	(en millions d'euros)	2006	2005	Variation 2006/2005
Autres charges d'exploitation		(21,5)	(21,5)	NS
en % du CA		2,1 %	2,3 %	

Les autres charges d'exploitation du segment PagesJaunes en France s'élèvent à 21,5 millions d'euros en 2006 ; elles restent stables par rapport à 2005 à 2,1 % du chiffre d'affaires.

Ces autres charges d'exploitation sont composées de charges d'impôts et taxes et de certaines provisions pour risques et charges. Elles comprennent également, jusqu'au 11 octobre 2006, date de la cession de la participation détenue par France Télécom dans PagesJaunes Groupe, les frais liés à la convention d'assistance dans les domaines

juridique, fiscal, comptable et stratégique conclue avec le groupe France Télécom, qui représentent une enveloppe de 4,5 millions d'euros en 2006, contre 5,6 millions d'euros en 2005. En outre, la redevance de marque France Télécom est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2006 alors qu'elle représentait une charge de 0,6 million d'euros en 2005, PagesJaunes ayant décidé de ne plus utiliser en 2006 la marque France Télécom ou l'esperluette. En revanche, la taxe professionnelle et les autres taxes s'élèvent à 14,4 millions d'euros en 2006, en hausse de 10,7 % par rapport à 2005.

9.2.1.5 Salaires et charges du segment PagesJaunes en France

PagesJaunes en France	Périodes closes le 31 décembre			
	(en millions d'euros)	2006	2005	Variation 2006/2005
Salaires et charges		(254,0)	(242,6)	4,7 %
en % du CA		25,0 %	25,4 %	

Les salaires et charges du segment PagesJaunes en France s'élèvent à 254,0 millions d'euros en 2006, en hausse de 4,7 % par rapport à 2005, pour un chiffre d'affaires en progression de 6,2 % sur la période.

Les salaires et charges représentent ainsi 25,0 % du chiffre d'affaires en 2006 contre 25,4 % en 2005. Cette rubrique se compose des salaires et traitements, fixes et variables y compris intéressement, des charges sociales, des taxes assises sur les salaires, des provisions pour congés payés, des avantages postérieurs à l'emploi et des diverses indemnités versées aux salariés de la force de vente et des fonctions support. La rémunération de la force de vente et de son encadrement direct reste stable à 13,8 % du chiffre d'affaires. Cette rémunération de la force de vente, en grande partie variable, dépend principalement des résultats commerciaux des périodes concernées.

9.2.1.6 Marge Brute Opérationnelle du segment PagesJaunes en France

La Marge Brute Opérationnelle du segment PagesJaunes en France s'élève à 479,9 millions d'euros en 2006, en progression de 4,9 % par rapport à 2005. Elle représente 47,3 % des revenus en 2006 contre 47,9 % en 2005, soit une baisse de 0,6 point entre les deux périodes, qui reflète principalement l'investissement consenti en 2006, sur un marché particulièrement compétitif, pour le lancement d'un service de renseignements par téléphone, service qui ne contribue au chiffre d'affaires de la période que sur trois trimestres.

Les coûts liés à la cession, par France Télécom, de sa participation dans PagesJaunes Groupe, déjà évoqués en paragraphe 2 sont inclus en totalité dans la Marge Brute Opérationnelle du segment PagesJaunes

en France. La progression de la Marge Brute Opérationnelle du segment PagesJaunes en France atteint 5,8 % en 2006 si l'on retraits ces coûts de cession.

9.2.1.7 Participation des salariés et rémunération en actions du segment PagesJaunes en France

La participation des salariés du segment PagesJaunes en France s'élève à 13,5 millions d'euros en 2006, en baisse de 58,3 % par rapport à 2005. Cette baisse est liée à la dénonciation, fin 2005, de l'accord mutualisé de participation du groupe France Télécom. Un nouvel accord, propre aux entités françaises du Groupe PagesJaunes, a été négocié au cours du premier semestre 2006. Ce nouvel accord, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, permet une augmentation sensible du montant distribué aux salariés du Groupe PagesJaunes tout en baissant substantiellement la charge de participation supportée par le Groupe.

La charge de rémunération en actions du segment s'élève à 7,4 millions d'euros en 2006, en baisse de 61,1 % par rapport à 2005. Cette baisse résulte principalement de l'impact important, en 2005, du coût de l'Offre Réservee au Personnel (« ORP ») France Télécom réalisée en septembre 2005 et de la fin progressive d'amortissement des plans de stock options France Télécom. La charge 2006 intègre, en outre,

l'impact des attributions gratuites d'actions PagesJaunes Groupe consenties le 30 mai 2006 et le 20 novembre 2006 (voir section 4) qui se traduisent par une charge de 2,5 millions d'euros en 2006. Enfin l'exercice anticipé des stock-options PagesJaunes Groupe, du fait de la sortie du périmètre France Télécom, a généré une charge de 1,3 million d'euros, assortie de la constatation de charges sociales d'un montant de 2,1 millions d'euros en 2006.

9.2.1.8 Dotations aux amortissements du segment PagesJaunes en France

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 8,8 millions d'euros en 2006, en augmentation de 49,7 % par rapport à 2005. Cette augmentation est notamment due à l'amortissement, sur quatre ans, de la concession d'exploitation de l'*Annuaire*, qui représente une charge de 2,8 millions d'euros en 2006.

9.2.1.9 Résultat d'exploitation du segment PagesJaunes en France

Le résultat d'exploitation du segment PagesJaunes en France progresse de 12,5 % pour atteindre 449,6 millions d'euros en 2006. Le taux de marge d'exploitation de ce segment passe ainsi de 41,8 % en 2005 à 44,3 % en 2006, soit une augmentation de 2,5 points.

9.2.2 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du segment International & Filiales pour les périodes closes au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 :

International & Filiales (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2006	2005	Variation 2006/2005
CHIFFRE D'AFFAIRES	117,2	108,9	7,7 %
Achats externes	(49,9)	(47,4)	5,2 %
Autres produits & charges d'exploitation	(1,4)	(0,9)	56,2 %
Salaires et charges	(59,6)	(55,0)	8,3 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	6,4	5,5	15,8 %
En % du CA	5,5 %	5,1 %	
Participation des salariés	(0,1)	(0,6)	-88,0 %
Rémunération en actions	(1,8)	(1,3)	33,6 %
Amortissements et dépréciations	(3,8)	(3,8)	NS
Plus- ou moins-values de cessions d'actifs	0,0	(0,0)	NS
Coût des restructurations	(0,1)	(0,4)	-83,1 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,7	(0,6)	NS
En % du CA	0,6 %	(0,6) %	

9.2.2.1 Chiffre d'affaires du segment International & Filiales

La répartition du chiffre d'affaires consolidé du segment International & Filiales par ligne de produits pour les exercices 2005 et 2006 est la suivante :

International & Filiales (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2006	2005	Variation 2006/2005
Activité Annuaire B to C	58,4	52,4	11,4 %
Activité Kompass	31,4	29,3	7,0 %
Activité Marketing Direct et Services Géographiques	27,5	27,1	1,2 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	117,2	108,9	7,7 %

Le chiffre d'affaires du segment International & Filiales s'élève à 117,2 millions d'euros en 2006, en progression de 7,7 % par rapport à 2005.

Activité Annuaire B to C

Le chiffre d'affaires des activités annuaires B to C s'élève à 58,4 millions d'euros en 2006. Il est en progression de 11,4 % par rapport à 2005. Le chiffre d'affaires de l'activité Annuaire B to C résulte de la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés et en ligne, de leur édition et de leur distribution, réalisées par les sociétés QDQ Media en Espagne, Editus au Luxembourg et Edicom au Maroc.

Le chiffre d'affaires de QDQ Media atteint 45,2 millions d'euros en 2006, en progression de 9,5 % par rapport à 2005. Cette progression résulte principalement du développement de 4,1 % du revenu moyen par annonceur en édition 2006, à 555 euros contre 533 euros en édition 2005, et de la croissance de 4,2 % du nombre de clients à 81 641 en édition 2006 contre 78 332 annonceurs en édition 2005. La croissance du chiffre d'affaires de QDQ Media est particulièrement soutenue sur les services en ligne (QDQ.com), qui enregistrent une hausse de 42,1 % à 8,7 millions d'euros, tandis que les revenus sur les annuaires imprimés progressent de 3,5 % à 36,5 millions d'euros. La part des ventes réalisées par les activités en ligne représente désormais 19,2 % du chiffre d'affaires contre 14,8 % en 2005. 44 325 annonceurs sont présents sur QDQ.com fin 2006, contre 40 951 fin 2005, soit une progression de 8,2 %.

Le chiffre d'affaires des autres annuaires B to C s'élève à 13,2 millions d'euros en 2006 contre 11,1 millions d'euros en 2005.

Activités Kompass

Le chiffre d'affaires des activités Kompass s'élève à 31,4 millions d'euros en 2006, en progression de 7,0 % par rapport à 2005. Ce chiffre

d'affaires résulte de la commercialisation du système d'information Kompass par le biais des ventes d'espaces publicitaires et de données sur supports imprimés, CD-Rom, Minitel et Internet sur les sites « Kompass.com », l'annuaire en ligne mondial des concessionnaires Kompass et « Kompass.fr » dont l'audience est passée de 177 061 visites en décembre 2005 à 277 678 visites en décembre 2006. Cette forte croissance s'explique par le renforcement du référencement sur les principaux moteurs de recherche. La vente de supports est complétée par des prestations de marketing direct. Le chiffre d'affaires de Kompass est réalisé en France, en Espagne, en Belgique et au Luxembourg.

Activité Marketing Direct et Services Géographiques

Le chiffre d'affaires des activités Marketing Direct et Services Géographiques s'élève à 27,5 millions d'euros en 2006, en progression de 1,2 % par rapport à 2005.

Ce chiffre d'affaires résulte de la commercialisation de fichiers qualifiés de particuliers et d'entreprises pour des campagnes de prospection et de prestations de traitement de données, ainsi que des prestations de Customer Relationship Management (CRM). Cette commercialisation est réalisée par PagesJaunes Marketing Services, issue de la fusion des sociétés Wanadoo Data et e-sama, le 31 mars 2006. Dans un contexte de transition liée à la mise en œuvre de cette fusion, PagesJaunes Marketing Services enregistre un chiffre d'affaires en baisse de 14 %.

Ce chiffre d'affaires provient également des services géographiques et des photos de villes en ligne qui sont assurés par la société Mappy, dont le chiffre d'affaires est en hausse de plus de 45,6 % en 2006.

9.2.2.2 Achats externes du segment International & Filiales

International & Filiales (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2006	2005	Variation 2006/2005
Achats externes	(49,9)	(47,4)	5,2 %

Les achats externes du segment International & Filiales s'élèvent à 49,9 millions d'euros en 2006, en augmentation de 5,2 % par rapport à 2005, pour un chiffre d'affaires en croissance de 7,7 % sur la période.

Les achats externes représentent ainsi 42,6 % du chiffre d'affaires 2006 contre 43,6 % du chiffre d'affaires 2005.

Cette évolution intègre les coûts de fusion de Wanadoo Data et d'e-sama, qui représentent environ 1,1 million d'euros, et les coûts de

développement de la nouvelle activité de petites annonces en ligne portés par PagesJaunes Petites Annonces, pour un montant total de 3,8 millions d'euros, y compris les salaires et charges encourus par

cette filiale. Cette activité ne contribuera aux revenus consolidés qu'à compter de l'exercice 2007.

9.2.2.3 Autres produits et charges d'exploitation du segment International & Filiales

International & Filiales (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2006	2005	Variation 2006/2005
Autres produits & charges d'exploitation	(1,4)	(0,9)	56,2 %

Les autres produits et charges d'exploitation du segment International & Filiales représentent une charge nette de 1,4 million d'euros en 2006, en hausse de 56,2 % par rapport à 2005.

Ces autres produits et charges d'exploitation sont composés de revenus de gestion autres que le chiffre d'affaires, de la production stockée, des coûts d'impôts et taxes (hors impôt sur les sociétés et taxes assises

sur les salaires), des provisions clients et de certaines provisions pour risques et charges.

Cette évolution favorable résulte notamment de l'amélioration de la gestion du risque clients chez QDQ Media, consécutive aux actions mises en œuvre dans le cadre du plan de redressement de cette filiale, qui s'est traduite par la diminution des dotations pour dépréciation des comptes clients sur les nouvelles éditions.

9.2.2.4 Salaires et charges du segment International & Filiales

International & Filiales (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2006	2005	Variation 2006/2005
Salaires et charges	(59,6)	(55,0)	8,3 %

Les salaires et charges du segment International & Filiales s'élèvent à 59,6 millions d'euros en 2006, en progression de 8,3 % par rapport à 2005 pour un chiffre d'affaires en progression de 7,7 % sur la même période.

Les salaires et charges représentent ainsi 50,8 % du chiffre d'affaires en 2006 contre 50,5 % au 31 décembre 2005. Les salaires et charges 2006 intègrent ceux de l'équipe de la nouvelle activité de petites annonces en ligne.

9.2.2.5 Marge Brute Opérationnelle du segment International & Filiales

La Marge Brute Opérationnelle du segment International & Filiales s'élève à 6,4 millions d'euros en 2006, en progression de 15,8 % par rapport à 2005.

La poursuite du plan de redressement de QDQ Media s'est traduite par une amélioration de sa Marge Brute Opérationnelle, qui passe d'un déficit de 5,1 millions d'euros en 2005 à un profit de 0,5 million d'euros en 2006.

L'amélioration de la rentabilité de Kompass France contribue également, à hauteur de 1,0 million d'euros, à l'augmentation de cette MBO 2006.

À l'inverse, l'impact des coûts de fusion de Wanadoo Data et d'e-sama et les coûts encourus par PagesJaunes Petites Annonces absorbent, en partie, ces améliorations de Marge Brute Opérationnelle de QDQ et de Kompass France.

9.2.2.6 Participation des salariés et rémunération en actions du segment International & Filiales

La participation des salariés et la charge de rémunération en actions du segment International & Filiales s'élève à 1,9 million en 2006, soit un montant total stable par rapport à 2005.

L'année 2006 intègre l'impact de l'exercice anticipé des stock-options PagesJaunes Groupe, 50 % de ces options étant devenus exerçables par anticipation lors de la cession, par France Télécom, de sa participation dans PagesJaunes Groupe.

9.2.2.7 Dotations aux amortissements du segment International & Filiales

Les dotations aux amortissements sont stables à 3,8 millions d'euros en 2006.

9.2.2.8 Résultat d'exploitation du segment International & Filiales

Le résultat d'exploitation de l'activité International & Filiales est bénéficiaire de 0,7 million d'euros en 2006, contre une perte d'exploitation de 0,6 million d'euros en 2005.

9.2.3 ANALYSE DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Le tableau ci-dessous présente le résultat net consolidé du Groupe Consolidé généré par l'ensemble des activités au cours des périodes closes au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2006	2005	Variation 2006/2005
Résultat d'exploitation	450,3	399,0	12,8 %
<i>en % du CA</i>	40,0 %	37,6 %	
Produits financiers	21,2	16,4	29,2 %
Charges financières	(13,7)	(4,8)	184,9 %
Résultat de cession d'actifs financiers	0,8	0,0	NS
Impôt sur les sociétés	(161,7)	(148,9)	8,6 %
Résultat net	296,9	261,7	13,4 %
dont attribuable aux actionnaires de l'entité PagesJaunes Groupe	296,9	261,7	13,4 %

9.2.3.1 Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 21,2 millions d'euros en 2006. Ils augmentent de 4,8 millions d'euros, soit une progression de 29,2 % par rapport à 2005. Cette évolution est due principalement à la hausse des taux d'intérêt en 2006 ainsi qu'à une augmentation de la position de trésorerie moyenne.

Jusqu'au 11 octobre 2006, date de la cession, par France Télécom, de sa participation dans PagesJaunes Groupe, les produits financiers sont principalement constitués des produits du placement de la trésorerie du Groupe PagesJaunes auprès de France Télécom. Tous les prêts et comptes courants consentis à France Télécom ont été remboursés à cette date. Depuis lors, les produits financiers sont issus du placement de la trésorerie excédentaire du Groupe PagesJaunes sous forme d'instruments de trésorerie à court terme.

Les produits financiers incluent également la variation de la juste valeur des collars, initiés fin novembre 2006 en couverture de cette dette à taux variable. Cette variation représente un produit de 4,2 millions d'euros en 2006.

9.2.3.2 Charges financières

Les charges financières s'élèvent à 13,7 millions d'euros en 2006 contre 4,8 millions d'euros en 2005. Les charges financières sur l'exercice 2005 incluaient la charge de 3,0 millions d'euros constatée lors de la cession de la créance représentative du prélèvement exceptionnel sur les distributions effectuées au premier semestre 2005. Les charges financières constatées en 2006 correspondent principalement à la charge d'intérêt constatée sur la dette de 1 950 millions d'euros mise en place en novembre 2006.

9.2.3.3 Impôt sur les sociétés

En 2006, le Groupe constate une charge d'impôt sur les sociétés de 161,7 millions d'euros, en hausse de 8,6 % par rapport à 2005. Cette évolution est en ligne avec celle du résultat avant impôts.

La Société a opté en 2004, pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223A et suivants du Code général des impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré, comprenant, outre la Société, l'ensemble de ses filiales françaises. Cette option a pris effet depuis le 1^{er} janvier 2005, pour une période de cinq exercices.

PagesJaunes Groupe et sa filiale PagesJaunes ont fait l'objet, en 2006, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002, 2003 et 2004. Les sociétés ont reçu le 11 décembre 2006 des demandes de rectifications de la part de l'Administration fiscale, portant sur deux points :

- PagesJaunes Groupe a constaté, au titre du premier point, relatif à la non-déductibilité d'abandons de créances, une charge d'impôt additionnelle de 0,7 million d'euros dès 2006 ;
- PagesJaunes Groupe et PagesJaunes entendent en revanche contester le second point, qui représente une réclamation pour les deux sociétés d'environ 4,8 millions d'euros, intérêts inclus. Les sociétés estiment disposer d'arguments sérieux pour contester cette proposition de rectification et n'ont donc pas comptabilisé de provision au titre de ce redressement. Elles ont envoyé leurs observations en ce sens à l'Administration fiscale par deux courriers en date du 10 janvier 2007.

9.2.3.4 Résultat net

Le résultat net s'élève à 296,9 millions d'euros en 2006 en hausse de 13,4 % par rapport à 2005.

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie du Groupe Consolidé en 2005 et en 2006 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Instruments de couverture	17,5	-
Placements à CT > 3 mois et < 1 an	0,3	16,5
Disponibilités et quasi-disponibilités	55,1	549,8
Trésorerie active	72,8	566,3
Emprunt bancaire	(1 950,0)	-
Frais relatifs à la dette	47,3	-
Dette sur instruments de couverture	(8,3)	-
Intérêts courus non échus	(5,6)	-
Découverts bancaires	(7,5)	(7,8)
Autres dettes financières	(15,3)	(5,5)
Endettement financier brut	(1 939,4)	(13,3)
<i>dont courant</i>	<i>(28,5)</i>	<i>(13,3)</i>
<i>dont non courant</i>	<i>(1 911,0)</i>	<i>(0,0)</i>
TRÉSORERIE (ENDETTEMENT) NET	(1 866,6)	553,0

La dette nette du Groupe s'élève à 1 866,6 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre une trésorerie nette de 553,0 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette évolution résulte principalement de la mise en paiement, le 24 novembre 2006, d'un dividende exceptionnel de 9 euros par action, soit 2 519,7 millions d'euros.

Les disponibilités et quasi-disponibilités étaient essentiellement constituées en 2005 des comptes courants et placements à moins de 3 mois auprès de France Télécom. Ces comptes courants et placements ont été intégralement remboursés lors de la cession, par France Télécom, le 11 octobre 2006, de sa participation dans PagesJaunes Groupe. Au 31 décembre 2006, les disponibilités et quasi-disponibilités sont principalement constituées d'OPCVM et de comptes courants bancaires débiteurs.

Emprunt bancaire

PagesJaunes Groupe a conclu, le 24 octobre 2006, avec un syndicat bancaire constitué de sept banques internationales, un financement bancaire d'un montant total maximum de 2,35 milliards d'euros, qui comprend d'une part un prêt senior moyen terme de 1 950 millions d'euros, et d'autre part une ligne de crédit revolving de 400 millions d'euros. La dette senior avait pour seul objet le financement du dividende exceptionnel de 9 euros par action versé le 24 novembre 2006, et a été tirée intégralement le 24 novembre 2006. La ligne de crédit revolving doit permettre le financement des besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe dans le cadre de ses activités opérationnelles et est utilisable notamment par tirage, émission de lettres de crédit ou mise en place de lignes bilatérales.

Le prêt à moyen terme « Senior » a une maturité de 7 ans, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor et une marge maximale de 185 points de base (sous réserve d'ajustements à la baisse en fonction du niveau du ratio de dette nette totale rapportée à un agrégat proche de la Marge Brute Opérationnelle consolidée), et est remboursable en totalité à l'échéance. La ligne de crédit revolving a une maturité de 7 ans, avec des intérêts à taux variable sur le taux de

référence Euribor ou Libor (en cas d'utilisation dans une devise autre que l'euro) avec une marge maximale de 185 points de base (sous réserve d'ajustements à la baisse en fonction du ratio de dette nette totale rapportée à un agrégat proche de la Marge Brute Opérationnelle consolidée), et le remboursement de chaque tirage se fait à la fin de chacune des périodes de tirage. PagesJaunes Groupe est redevable d'une commission de non-utilisation calculée à un taux de 0,625 % par an sur la part non tirée de sa ligne de crédit revolving. Ce contrat de financement contient notamment des clauses de remboursement anticipé obligatoire et de défaut ainsi que des covenants financiers évolutifs prévoyant (i) d'une part un ratio de Marge Brute Opérationnelle consolidée rapportée à la charge nette totale d'intérêts assorti d'une limite inférieure progressant sur la durée du crédit de 3,25x à 4,00x, et (ii) d'autre part un ratio de dette nette consolidée totale rapportée à un agrégat proche de la Marge Brute Opérationnelle consolidée assorti d'une limite supérieure se réduisant sur la durée du crédit de 5,25x à 3,75x. Ces deux ratios sont calculés sur la base des données consolidées. Il comporte en outre une clause de remboursement anticipé obligatoire en cas de changement de contrôle de la Société résultant de l'acquisition des actions de la Société.

PagesJaunes Groupe a encouru des frais d'un montant total de 48,0 millions d'euros dans le cadre de la mise en place de ce financement, principalement constitués des commissions payées aux arrangeurs sur la base d'un taux de 2,0 % sur le montant du prêt senior, soit 39,0 millions d'euros, et de 2,125 % sur le montant de la ligne de crédit revolving, soit 8,5 millions d'euros. L'emprunt de 1 950 millions d'euros a été comptabilisé à sa juste valeur, sur la base de sa valeur nominale diminuée de ces frais d'émission de 39,5 millions d'euros, ces derniers faisant l'objet d'un amortissement actuariel sur la durée de vie de l'emprunt selon la méthode du Taux d'Intérêt Équivalent. Au 31 décembre 2006, la juste valeur de l'emprunt est ainsi de 1 911,0 millions d'euros. Les frais d'émission sur la ligne de crédit revolving ont pour leur part également été constatés en diminution de l'endettement et sont amortis linéairement sur la durée de vie de cette ligne de crédit qui n'était pas tirée au 31 décembre 2006. La charge d'amortissement de l'ensemble de ces frais est constatée en charges financières.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie consolidés pour les exercices 2005 et 2006 :

Tableau des flux de trésorerie consolidés en données historiques (en millions d'euros)	Périodes closes les	
	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	310,3	263,5
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	50,5	(105,0)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	(855,6)	(252,7)
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	(494,7)	(94,3)
Incidence des variations de trésorerie sur les disponibilités	(0,0)	0,0
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	549,8	644,1
DISPONIBILITÉS ET QUASI-DISPONIBILITÉS À LA CLÔTURE	55,1	549,8

Les disponibilités au 31 décembre 2006 s'élèvent à 55,1 millions d'euros contre 549,8 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ont augmenté de 46,9 millions d'euros à 310,3 millions d'euros, soit une progression de 17,8 % en 2006. Cette augmentation est principalement liée à :

- l'amélioration de 23,2 millions d'euros de la Marge Brute Opérationnelle ;
- l'évolution de la variation du besoin en fonds de roulement qui passe d'un montant positif de 35,0 millions d'euros en 2005 à un besoin additionnel de 9,7 millions d'euros en 2006 ; cette évolution provient :
 - de la diminution des dettes fournisseurs d'exploitation pour 16,5 millions d'euros,
 - d'une moindre variation du stock de papier pour 8,5 millions d'euros,
 - d'une légère augmentation des créances clients, nette des produits constatés d'avance, de 3,3 millions d'euros,
 - d'une diminution des avantages au personnel pour 23,4 millions d'euros, principalement liée au décalage de décaissement de la participation des salariés ;
- un décaissement d'impôt sur les sociétés inférieur en 2006 par rapport à 2005, compte tenu d'un décalage sur 2005 d'une partie du décaissement de l'impôt 2004, ce qui crée une variation positive sur les flux de trésorerie de 49,4 millions d'euros entre 2005 et 2006 ;
- divers autres éléments défavorables entre les deux périodes pour un montant de 6,1 millions d'euros, dont les produits nets d'intérêts encaissés et les intérêts décaissés.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement ont diminué de 155,5 millions d'euros entre 2005 et 2006. Cette diminution se décompose comme suit :

- un niveau d'investissement plus important en 2006 qu'en 2005 de 17,4 millions d'euros, principalement dû au paiement de 11,0 millions d'euros le cadre du contrat de concession d'exploitation de l'annuaire imprimé mis en place avec France Télécom et au rachat de la marque l'*Annuaire* pour 1,0 million d'euros ;

- un impact positif de 128,4 millions d'euros sur les flux relatifs au prêt avec France Télécom. En 2005, un prêt à 3 ans de 64,2 millions d'euros a été mis en place. Il a fait l'objet, en 2006, d'un remboursement anticipé par France Télécom ;
- une variation des placements en trésorerie effectués dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 33,0 millions d'euros, contrat souscrit en 2005 et résilié en 2006 ;
- un montant d'investissements financiers de 2,0 millions d'euros en 2006 contre 12,5 millions d'euros en 2005.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement ont augmenté de 602,9 millions d'euros entre 2005 et 2006. Cette augmentation s'explique par :

- l'augmentation de 24,7 millions d'euros du dividende versé au titre de l'activité courante ;
- le versement, le 24 novembre 2006, d'un dividende exceptionnel de 9 euros par action soit 2 519,7 millions d'euros ;
- le recours à l'endettement net de frais pour 1 902,1 millions d'euros, permettant de financer le dividende exceptionnel ;
- une augmentation de capital en 2006 suite à l'exercice anticipé de stock-options pour 26,4 millions d'euros ;
- une augmentation du compte-courant vis-à-vis de PagesJaunes Outre-mer, société non consolidée, de 9,9 millions d'euros en 2006 contre 0,7 million d'euros en 2005, dû à un report des encaissements relatifs à la convention de régie publicitaire ;
- des rachats d'actions propres pour 2,2 millions d'euros en 2005, position soldée en 2006.

Le Groupe se caractérise par une forte culture d'innovation qui ne nécessite pas d'investissements importants en recherche fondamentale et en développement. À ce titre, la majeure partie des dépenses de recherche et développement ne sont pas comptabilisées en investissements mais en charges.

Cependant, pour faire face aux évolutions technologiques, le Groupe envisage d'augmenter ces investissements au cours des prochaines années en vue de se doter des technologies lui permettant de mieux utiliser la richesse des contenus de ses services en ligne et ainsi d'améliorer la pertinence du résultat des recherches.

12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe

Voir Sections 9 et 10.

12.2 Tendances susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société

La Société n'a pas connaissance de tendance connue ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles

d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2007.

12.3 Objectifs financiers

Pour 2007, à périmètre identique, PagesJaunes Groupe se fixe les objectifs financiers suivants :

- chiffre d'affaires consolidé en croissance de 5 à 7 % ;
- MBO consolidée en croissance de 2 à 4 % compte tenu de l'investissement dans les petites annonces en ligne, la relance des annuaires imprimés et le développement des services en ligne.

En 2006, les objectifs financiers présentés au marché en février 2006 étaient les suivants :

- croissance interne du chiffre d'affaires consolidé de 6,5 % à 8,5 % en 2006 ;
- croissance de la MBO consolidée de 5 % à 7 % essentiellement sur le second semestre 2006 en raison de l'investissement sur le 118 008 au premier semestre 2006 ;

- objectif d'équilibre de la MBO de QDQ Media au second semestre 2006.

Les résultats de l'exercice 2006 ont fait apparaître :

- une croissance du chiffre d'affaires consolidé qui s'est élevée à 6 %, dans le bas de la fourchette de 6 à 6,5 % indiquée au mois d'octobre 2006 ;
- une croissance de la MBO consolidée, y compris les coûts de lancement d'une activité de petites annonces en ligne, de 5,9 % dans le haut de la fourchette de 5 à 6 % rappelée au mois d'octobre 2006, hors coûts de cession de la participation de France Télécom dans PagesJaunes Groupe ;
- une MBO de QDQ Media qui a atteint l'équilibre sur l'ensemble de l'exercice 2006, contre un objectif d'équilibre au second semestre 2006.

La Société n'effectue pas de prévisions au sens du règlement européen (CE) n° 809/2004.

sommaire

14.1 Composition du Conseil d'administration	p. 66
14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	p. 70
14.3 Composition des organes de Direction	p. 70

14.1 Composition du Conseil d'administration

À l'issue de l'acquisition le 11 octobre 2006 du bloc de contrôle de France Télécom par Médiannuaire, la composition du Conseil d'administration de la Société a été modifiée afin de refléter la nouvelle configuration de son actionnariat.

Lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société qui s'est tenu le 12 octobre 2006, il a été pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de Mmes Stéphane Pallez et Patricia Langrand, de la société France Télécom, et de MM. Olivier Barberot, Michel Combes, Jean-Hervé Lorenzi et Antonio Anguita. En remplacement des administrateurs démissionnaires, ont été cooptés la société Médiannuaire,

MM. Jacques Garaïalde, Mattia Caprioli, Reinhard Gorenflos, Johannes Huth, Hugues Lopic et Michel Datchary. M. Jacques Garaïalde a été nommé Président du Conseil d'administration.

Lors de cette même réunion, M. Marcel Roulet a également démissionné de ses fonctions de censeur.

L'Assemblée générale de la Société du 20 novembre 2006 a ratifié l'ensemble de ces cooptations et a par ailleurs nommé M. Jean-Christophe Germani en qualité d'administrateur.

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent document :

- Mattia Caprioli ;
- François de Carbonnel ;
- Élie Cohen ;
- Michel Datchary ;
- Abeille Deniau ;
- Médiannuaire représenté par Ahmet Faralyali ;
- Jacques Garaïalde ;
- Jean-Christophe Germani ;
- Reinhart Gorenflos ;
- Johannes Huth ;
- Hugues Lopic ;
- Jean-Claude Marceau ; et
- Rémy Sautter.

Nom	Fonction	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Mattia CAPRIOLI	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité d'audit	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Salarié de KKR Administrateur d'AVR Administrateur de Selenia Administrateur de Médiannuaire Holding Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
François de CARBONNEL	Administrateur Président du Comité des rémunérations et des nominations	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Administrateur de QUILVEST SA (Luxembourg) Administrateur de Ecofin Hedge Fund Limited (Irlande) Administrateur de Ecofin Special Situations Funds Limited (Irlande) Administrateur du Parc des Aulnois SA Administrateur de Cofipar SA Administrateur de GFISA (Groupe Foncier d'Île-de-France) Mandats qui ne sont plus exercés : Gérant de Geroa SARL
Élie COHEN	Administrateur Membre du Comité d'audit	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Directeur de recherches au CNRS, Professeur à Sciences-Po, Vice-Président du Haut conseil du secteur public et membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria (SSII) Administrateur d'EDF Énergie Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil Scientifique et Administrateur de Vigeo Administrateur d'Orange
Michel DATCHARY	Administrateur Directeur général	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Président Directeur Général et Administrateur de PagesJaunes Administrateur de PagesJaunes Marketing Services Administrateur de Médiannuaire Holding Président du Conseil d'administration et Administrateur de QDQ Media (Espagne) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de Kompass France
Abeille DENIAU	Administrateur représentant le personnel	20 juillet 2011	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
MÉDIANNUAIRE, représentée par Ahmet FARALYALI	Administrateur	Assemblée générale devant se réunir en 2011	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Jacques GARAÏALDE	Administrateur Président du Conseil d'administration	Assemblée générale devant se réunir en 2009	Associé de KKR Administrateur de Legrand Administrateur de Nexans Président Directeur Général et Administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Tarkett Membre du Comité de Direction de la Société d'Investissement Familiale Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Jean-Christophe GERMANI	Administrateur	Assemblée générale devant se réunir en 2011	Executive Director, Goldman Sachs Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de EM Acquisition Corp. et Education Management Corporation Administrateur de Alchemy Holding Sarl Administrateur de CCom Holdings Luxembourg SARL Administrateur de Wireless Information Network Limited Administrateur de InsuranceCity AG

Nom	Fonction	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Reinhard GORENFLOS	Administrateur	Assemblée générale devant se réunir en 2009	<p>Associé de KKR</p> <p>Président du Conseil d'administration d'AVR BV (Pays-Bas)</p> <p>Président du Conseil d'administration Demag Cranes AG (Allemagne)</p> <p>Administrateur de DEMAG SARL (Luxembourg)</p> <p>Administrateur de DSD GmbH (Allemagne)</p> <p>Administrateur d'ATU GmbH (Allemagne)</p> <p>Administrateur de Selenia FL (Italie)</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés :</p> <p>Néant</p>
Johannes HUTH	Administrateur	Assemblée générale devant se réunir en 2009	<p>Salarié de KKR</p> <p>Administrateur de KKR & Co Limited (Royaume-Uni)</p> <p>Président de KKR & Co SAS</p> <p>Président du Conseil de surveillance d'ATU Holding GmbH (Allemagne)</p> <p>Président du Conseil de surveillance de MTU Aero Engines GmbH (Allemagne)</p> <p>Président du Conseil de surveillance de MTU Aero Engines Holding AG (Allemagne)</p> <p>Président du Conseil de surveillance Wincor Nixdorf GmbH (Allemagne)</p> <p>Président adjoint du Conseil de surveillance de Zumbotel (Autriche)</p> <p>Membre du Conseil de surveillance NXP BV (Pays-Bas)</p> <p>Administrateur de Rally Lux Holding One SARL (Luxembourg)</p> <p>Administrateur de Rally Lux Holding Two SARL (Luxembourg)</p> <p>Administrateur de DEMAG SARL (Luxembourg)</p> <p>Président et administrateur de Selenia FL (Italie)</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés :</p> <p>Président du Conseil de surveillance Wincor Nixdorf AG (Allemagne)</p>
Hugues LEPIC	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	Assemblée générale devant se réunir en 2011	<p>Responsable du Pôle Private Equity Europe au sein de la division « Principal Investment Area » et associé de The Goldman Sachs Group, Inc.</p> <p>Membre du Comité d'investissements de Goldman Sachs PIA</p> <p>Administrateur de Prysmian SRL</p> <p>Administrateur d'Eutelsat Communications SA</p> <p>Administrateur d'Eutelsat SA</p> <p>Administrateur de Médiannuaire Holding</p> <p>Administrateur de Glacier SCS GP Limited</p> <p>Administrateur de GSCP V SARL</p> <p>Administrateur de Prysmian SRL</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés :</p> <p>Administrateur d'Autodis SA</p> <p>Administrateur d'Autodistribution SA</p> <p>Administrateur de Cablecom GmbH</p> <p>Administrateur de Cablecom Luxembourg GP SARL</p> <p>Administrateur de Einsteinet Holding AG</p> <p>Administrateur de Prysmian Holdings SRL</p> <p>Administrateur de Prysmian Telecom SRL</p>
Jean-Claude MARCEAU	Administrateur	Assemblée générale devant se réunir en 2009	<p>Néant</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés :</p> <p>Néant</p>
Rémy SAUTTER	Administrateur Président du Comité d'audit	Assemblée générale devant se réunir en 2009	<p>Président-Directeur général de Bayard d'Antin</p> <p>Président du Conseil de surveillance d'Ediradio/RTL</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de M6</p> <p>Administrateur de Partner Re (USA)</p> <p>Administrateur de Taylor Nelson Sofres (UK)</p> <p>Administrateur de Thomson</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés :</p> <p>Administrateur de M6 Publicité</p> <p>Administrateur de Wanadoo</p> <p>Président de Sicav Multimedia et Technologies</p>

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Le Conseil d'administration comprend 3 membres indépendants, Messieurs François de Carbonnel, Élie Cohen, et Rémy Sautter.

Un membre est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société qui pourrait avoir une influence significative sur sa liberté de jugement.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes d'administration et de Direction.

BIOGRAPHIE DES ADMINISTRATEURS

Mattia Caprioli a rejoint Kohlberg Kravis Roberts & Co. en 2001 et y a notamment participé aux opérations d'investissement dans les sociétés AVR BV (Pays-Bas), Legrand, Selenia (Italie) et Toys 'R' Us (États-Unis). Il est membre du Conseil d'administration d'AVR BV ainsi que du Conseil d'administration de Selenia. Avant de rejoindre Kohlberg Kravis Roberts & Co., Mattia Caprioli travaillait au sein de Goldman Sachs International à Londres où il était impliqué dans le secteur des fusions, acquisitions et financements dans diverses industries. Né en 1974, Mattia Caprioli est diplômé de l'université de Bocconi (Italie).

François de Carbonnel est administrateur de sociétés et exerce des activités de conseil. Il était jusqu'à fin 2006 « Senior Advisor » de la Global Corporate and Investment Bank de Citigroup. Il avait rejoint fin 1999 Citigroup comme « Managing Director » de la Global Corporate and Investment Bank. Après dix ans passés au Boston Consulting Group (Boston, Paris, Chicago) de 1971 à 1981, il a été de 1981 à 1990 Président de Strategic Planning Associates (Washington DC) devenu depuis Mercer Management Consulting. Après son rachat par Marsh Mc Lennan, il a rejoint General Electric (États-Unis) comme Président de GE Capital-Europe et Vice-Président de General Electric. En 1993, il a été nommé Vice-Président de Booz-Allen et Hamilton à Paris, puis en 1994 Président-Directeur général de Midial SA, fonction qu'il a occupée jusqu'en 1998. Il a également été Président du Conseil de surveillance de GE Capital-SNC entre 1996 et 1998. Né en 1946, François de Carbonnel est diplômé de l'École centrale de Lyon, de la faculté de sciences économiques de Lyon et de la Business School of Carnegie-Mellon University, Pittsburgh, États-Unis.

Élie Cohen a entrepris une double carrière de chercheur et d'enseignant du supérieur. Élève chercheur à l'École des mines puis Chargé de recherche au Centre de sociologie de l'innovation de l'École des mines, il a ensuite rejoint le CNRS comme Directeur de recherche au Groupe d'analyse des politiques publiques de Paris 1 puis au Centre d'études de la vie politique française (FNSP). Comme Maître de conférences puis Professeur, Élie Cohen a enseigné à l'Institut d'études politiques de Paris, à l'École normale supérieure Ulm, à l'École nationale d'administration et à Harvard au Collège des ingénieurs. Auteur de multiples articles dans des revues scientifiques, Élie Cohen a publié plusieurs ouvrages d'économie industrielle et de politiques publiques tant en France qu'à l'étranger. Comme économiste, Élie Cohen a participé aux travaux de nombre de commissions parlementaires et exécutives. Il a été membre du Conseil d'administration de France Télécom de 1991 à 1995 et du Conseil d'administration d'Orange de 2003 à 2007. Il est membre du Conseil Scientifique de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales. Né en 1950, Élie Cohen est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Docteur en Gestion et Docteur en Sciences Politiques.

Abeille Deniau est entrée chez PagesJaunes en 1986 et occupe actuellement les fonctions de Responsable éditoriale à la Direction de la Communication.

Ahmet Faralyali, représentant de la société Médiannuaire, a rejoint Kohlberg Kravis Roberts & Co. en 2005, et a notamment participé à l'opération d'investissement dans la société AVR BV (Pays-Bas) et dans PagesJaunes Groupe. Avant de rejoindre Kohlberg Kravis Roberts & Co., Ahmet Faralyali a travaillé au sein de la société Lehman Brothers, dans le département de planification stratégique. Avant cela, Ahmet Faralyali était collaborateur au sein du groupe de private equity de Lehman Brothers. Ahmet Faralyali a débuté sa carrière chez Lehman Brothers dans la division Investment Banking, où il a participé à plusieurs opérations de fusions, acquisitions et financements transfrontaliers dans le secteur des télécommunications. Né en 1974, Ahmet Faralyali est diplômé de l'université de Californie et est également titulaire d'un M.B.A de la Business School de l'université de Stanford.

Jacques Garaïalde est associé de Kohlberg Kravis Roberts & Co. depuis 2003. Avant de rejoindre Kohlberg Kravis Roberts & Co., Jacques Garaïalde était Associé de Carlyle, en charge du fonds Europe Venture Partners. Entre 1982 et 2000, il a exercé au sein du Boston Consulting Group, dont il a été Senior VP en charge de la Belgique (1992-1995) puis de la France et de la Belgique (1995-2000). Entre 1979 et 1981, il a occupé différentes fonctions au sein de Esso France. Jacques Garaïalde est également administrateur de Nexans, de Legrand et de Tarkett. Né en 1956, Jacques Garaïalde est titulaire d'un M.B.A de l'INSEAD (Fontainebleau) et est un ancien élève de l'École Polytechnique.

Jean-Christophe Germani est Executive Director au sein de la division Principal Investment Area de Goldman Sachs. M. Germani est diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales.

Reinhard Gorenflos a rejoint Kohlberg Kravis Roberts & Co. en 2001, dont il est aujourd'hui associé. Reinhard Gorenflos a débuté sa carrière en qualité de consultant au sein de la société LEK de 1989 à 1991 puis s'est vu confier diverses responsabilités de Direction au sein de la société Thyssen Group de 1991 à 1996. De 1996 à 1998 il exerça les fonctions de Directeur Général de la société OTTO Environnement, puis celles de Directeur Financier de la société ARAL AG. Reinhard Gorenflos est également Président du Conseil d'administration de AVR BV (Pays-Bas) et de DEMAG Cranes AG (Allemagne) et administrateur de DEMAG SARL (Luxembourg), DSD GmbH (Allemagne), ATU GmbH (Allemagne) et de SELENIA (Italie). Né en 1961, Reinhard Gorenflos est diplômé en Économie de l'Université de Fribourg et titulaire d'un M.B.A de la Kennedy School of Government de l'Université d'Harvard.

Johannes Huth a rejoint Kohlberg Kravis Roberts & Co. en 1999 et a notamment travaillé sur les opérations d'investissement dans les sociétés DEMAG Holdings, Wincor Nixdorf, Wassall/Zumtobel, MTU Aero Engines, DSD GmbH (Allemagne), ATU GmbH (Allemagne), Selenia (Italie) et NXP BV. Auparavant, Johannes Huth a exercé les fonctions de Vice-Président des départements Mergers & Acquisitions de la société Salomon Brothers à Londres et New York de 1986 à 1991, avant d'être nommé membre du Comité de Direction de Investcorp et Responsable des Opérations de Investcorp en Europe. Né en 1960, Johannes Huth est diplômé de la London School of Economics de Londres et titulaire d'un M.B.A de l'Université de Chicago.

Hugues Lepic est associé de The Goldman Sachs Group, Inc., et responsable en Europe du pôle Private Equity de Goldman Sachs au sein de la division Principal Investment Area. Il est également membre du Comité d'Investissement de Goldman Sachs. Hugues Lepic a débuté sa carrière en 1990 au sein du département Mergers & Acquisitions de Goldman Sachs à New York puis à Londres. Il a rejoint les activités de Private Equity de Goldman Sachs à Londres en 1996 avant d'être nommé Managing Director en 1998 et associé en 2000. Hugues Lepic

est également membre du Conseil d'administration de Prysman Srl et d'Eutelsat Communications. Né en 1965, Hugues Lepic est ancien élève de l'École Polytechnique et titulaire d'un M.B.A de la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie.

Jean-Claude Marceau est entré chez PagesJaunes en 1973 et occupe actuellement les fonctions de responsable du service en charge des relations commerciales avec les agences de publicité.

Rémy Sautter a débuté sa carrière au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations (1971-1981) avant d'être nommé Conseiller technique au cabinet du ministre de la Défense pour les Affaires financières et budgétaires (1981-1983). Il a ensuite été Directeur financier de l'Agence Havas de 1983 à 1985 et Vice-Président-Directeur général de RTL jusqu'en 1996. Remy Sautter a occupé les fonctions de Directeur général de la CLF-UFA jusqu'en 2000 avant d'occuper les fonctions de Président-Directeur général de RTL jusqu'en 2002. Il est depuis décembre 2002, Président du Conseil de Surveillance de RTL. Né en 1945, Remy Sautter est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration.

14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels

Au cours des cinq dernières années, les membres des organes d'administration, de Direction et de la Direction générale n'ont pas fait l'objet d'aucune :

- condamnation pour fraude ;
- faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre eux par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- action d'un tribunal afin de les empêcher d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un

émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres des organes d'administration, de Direction et de la Direction générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

MM. Garaialde, Caprioli et Lepic, administrateurs de la Société, sont également administrateurs de Médiannuaire Holding, société mère de Médiannuaire, actionnaire principal de la Société. À la connaissance de la Société, il n'existe pas de situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de ces mandats sociaux.

14.3 Composition des organes de Direction

À la date du présent document, le Comité Exécutif de PagesJaunes Groupe est ainsi composé :

Nom	Fonction
Michel Datchary	Directeur général
Thomas Abikhalil	Directeur de la Communication
André Chaperon	Directeur des Ressources humaines
Ghislaine Mattlinger	Directeur financier
Henri Moché	Directeur de la Stratégie
Dominique Paoli	Directeur juridique

Thomas Abikhalil est depuis janvier 2005 Directeur de la Communication de la Société. Il était auparavant Directeur de la Communication de PagesJaunes depuis 1999. Après une courte expérience à l'international pour l'Afrique et le Moyen-Orient, Thomas Abikhalil intègre le Groupe PagesJaunes en 1986 comme Conseiller commercial. Il devient, ensuite, Responsable de vente entre 1987 et 1988 ; et Chef de vente de 1989 à 1992. À la mise en place des agences régionales, il prend la direction de l'agence de Grenoble en 1993. Il participe ensuite au développement des activités internationales du Groupe en devenant adjoint au Directeur de l'international de 1995 à 1999. Par ailleurs, Thomas Abikhalil est Vice-Président du SNA (Syndicat national des éditeurs d'annuaires) en France. Thomas Abikhalil, âgé de 47 ans, est diplômé de la Faculté Saint Joseph à Beyrouth en gestion des entreprises et de la Faculté libanaise de Beyrouth en sciences politiques.

André Chaperon est depuis janvier 2005 Directeur des Ressources humaines de la Société. Il était auparavant Directeur des Ressources humaines de PagesJaunes depuis 1999. Après avoir débuté sa carrière au sein de la GMF, il a rejoint le Groupe France Télécom en 1985 où il a été successivement Responsable du recrutement et de la gestion du personnel de la société France Câble et Radio, puis à partir de 1995 Directeur des Ressources humaines, de la communication et de la logistique de France Télécom Mobile Radiomessagerie. Né en 1951, André Chaperon est titulaire d'un DES de droit public et d'un DESS de développement des ressources humaines.

Michel Datchary est Directeur général de PagesJaunes Groupe depuis le 23 septembre 2004. Il était auparavant Président du Directoire de PagesJaunes depuis 1996. Michel Datchary a commencé sa carrière au sein du Groupe Havas en 1977 avant d'entrer dans le groupe ODA. Il y

a notamment occupé les fonctions de Responsable de Produit en 1979, de Directeur adjoint du Marketing en 1981, de Directeur général d'une filiale en 1985, de Directeur général adjoint, membre du Directoire de l'ODA en 1992. Il a été de 2000 à 2004 Directeur de la division annuaire de Wanadoo. Michel Datchary est diplômé de l'Institut de promotion commerciale de la Chambre de commerce de Pau (1977).

Ghislaine Mattlinger est depuis février 2006 Directeur financier de la Société. Elle a commencé sa carrière en 1989 chez Arthur Andersen, où elle a pris en charge, pendant sept ans, différentes missions de conseil et d'audit au sein du département Banques et Marchés financiers. En 1996, elle devient Directeur financier de VIEL & Cie, un des leaders mondiaux du courtage sur produits financiers et non financiers, qu'elle quitte en 2004, afin de participer à la création d'Aurige Finance, société de conseil en fusions-acquisitions. Née en 1968, Ghislaine Mattlinger est diplômée de HEC.

Henri Moché est depuis janvier 2005 Directeur de la Stratégie de la Société. Il a auparavant été Directeur stratégique de QDQ Media de 2001 à 2004, après avoir commencé sa carrière à la Direction des Relations Investisseurs de Havas de 1994 et 1997, puis été Directeur général de PagesJaunes Outre-Mer et responsable du développement international au sein de l'unité d'affaires International et Filiales de PagesJaunes. Né en 1971, Henri Moché est diplômé de l'ESCP.

Dominique Paoli est Directeur juridique de la Société. Il est par ailleurs Directeur juridique et des Affaires immobilières de PagesJaunes depuis 1985. Après avoir commencé sa carrière au sein du Crédit Lyonnais, il a rejoint ensuite en 1977 l'Office d'Annonces au sein de la Direction du Personnel. Né en 1953, Dominique Paoli est titulaire d'un DESS de droit social.

sommaire

15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature p. 72

15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages p. 73

15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature

L'ensemble des rémunérations brutes hors charges patronales et avantages en nature individuellement versés par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2006 au sein de PagesJaunes Groupe est résumé dans le tableau ci-dessous :

Mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe	Rémunération fixe versée au cours de l'exercice		Rémunération variable et primes diverses versées au cours de l'exercice		Intéressement, participation et abondement versés au cours de l'exercice		Avantages en nature octroyés au cours de l'exercice		Jetons de présence acquis au cours de l'exercice	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Antonio Anquita ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Olivier Barberot ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mattia Caprioli ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
François de Carbonnel	-	-	-	-	-	-	-	-	63 000	24 000
Élie Cohen	-	-	-	-	-	-	-	-	52 000	25 000
Michel Combes ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	8 600	-
Michel Datchary, Directeur général	300 000	300 000	403 269 dont 143 519*	56 740	-	10 702	19 329	10 458	-	3 324 ⁽¹⁾
Patricia Langrand ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jean Hervé Lorenzi ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	40 000	25 000
Jean-Claude Marceau	69 372	66 995	50 370 dont 5 635*	42 654	11 401	13 389	-	-	-	-
Médiannuaire représentée par Ahmet Faralyali ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jacques Garaïalde ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jean-Christophe Germani ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinhard Gorenflos ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Johannes Huth ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hugues Lepic ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stéphane Pallez ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémy Sautter	-	-	-	-	-	-	-	-	54 600	24 000
Marcel Roulet (censeur) ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	46 000	15 000
Abeille Deniau	42 156	⁽²⁾	11 575 dont 5 903*	-	6 392	-	-	-	-	-

(1) Rémunération du mandat de Président du Directoire de PagesJaunes.

* Levées d'actions exercées à titre anticipé (cf. section 17.2).

(2) Abeille Deniau a été élue administrateur représentant le personnel le 8 juin 2006.

(3) a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 12 octobre 2006.

(4) a été coopté par le Conseil d'administration du 12 octobre 2006.

(5) a été nommé administrateur par l'Assemblée générale du 20 novembre 2006.

Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages

Les informations relatives aux stock-options attribuées ou levées par les mandataires sociaux de la Société figurent à la Section 17.2.

En 2006 le Directeur général était éligible à une part variable dont le montant annuel pouvait varier de 0 à 66 % maximum du salaire de base, en fonction des critères d'atteinte suivants : la croissance du chiffre d'affaires pour 50 %, la croissance du résultat d'exploitation pour 30 % et la croissance du résultat net pour 20 %. Michel Datchary devrait recevoir une prime résiduelle de 200 000 euros payable en 2007 sous condition de présence.

Au terme des décisions du Conseil d'administration du 15 février 2007, au titre de l'exercice 2006, le montant total de la part variable du Directeur général s'élève à 27,44 % de son salaire de base. La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour ses mandataires sociaux.

Le contrat de travail de Michel Datchary comporte une obligation de non-concurrence limitée à une période de 12 mois et portant sur l'ensemble du territoire français. Cette obligation de non-concurrence, si elle est appliquée donne lieu à un versement égal à 50 % de la moyenne mensuelle du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois. Elle est limitée à 25 % de la moyenne mensuelle du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois en cas de départ à l'initiative de Michel Datchary.

Le contrat de travail de Michel Datchary comporte des clauses prévoyant des indemnités conventionnelles et contractuelles de rupture ne pouvant excéder 21 mois.

Le Président du Conseil d'administration de la Société ne perçoit aucune rémunération de la part de la Société.

L'Assemblée générale du 19 avril 2006 a décidé de fixer à 250 000 euros le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne Marcel Roulet, censeur, l'Assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2006 a décidé de fixer la rémunération du censeur à 10 000 euros de montant fixe annuel, à 2 500 euros par séance du Conseil d'administration et 1 000 euros par séance d'un Comité du Conseil d'administration dont il serait membre pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 26 avril 2007 de fixer à 350 000 euros le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages

À la date du présent document de référence, les sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages sont les suivantes :

- au bénéfice de Michel Datchary : 0 euro ;
- au bénéfice de Jean-Claude Marceau : 74 214 euros à titre de provision sur le régime d'indemnités de fin de carrière et 3 215 euros à titre de provision sur le régime de médailles du travail ;

- au bénéfice d'Abeille Deniau : 10 854 euros à titre de provision sur le régime d'indemnités de fin de carrière et 2 299 euros à titre de provision sur le régime de médailles du travail.

sommaire

16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	p. 74
16.2 Absence de contrats de service	p. 74
16.3 Comités institués par le Conseil d'administration	p. 75

La Société est dirigée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations de son activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la

Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il se prononce notamment sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société.

16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France

PagesJaunes Groupe adhère aux principes du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport Medef/AFEP d'octobre 2003 et en particulier aux principes clés du gouvernement d'entreprise liés à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs ;
- l'indépendance du Conseil d'administration ;
- la transparence et la diffusion de l'information ;
- le respect des droits des actionnaires.

La Société s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, notamment à travers l'adoption par le Conseil d'administration

d'un Règlement intérieur qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission (Voir la Section 21.2.2).

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration doit rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport est annexé au présent document de référence.

16.2 Absence de contrats de service

Aucun des membres du Conseil d'administration et aucun Directeur général n'est lié par un contrat de service avec PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 Comités institués par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions, et qui exercent une activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration par la loi ou les statuts, ni pour effet de

réduire ou de limiter les pouvoirs du Président, du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a ainsi mis en place deux comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

16.3.1 COMITÉ D'AUDIT

Composition du Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Par ailleurs, aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. Rémy Sautter, Président ;
- M. Mattia Caprioli ; et
- M. Élie Cohen.

Missions du Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission, pour le compte du Conseil d'administration :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports de gestion et de tableaux d'activité et de résultat ;
- de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées ;
- de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;

- d'examiner la procédure de sélection des Commissaires aux comptes de la Société, en particulier sur leur choix et leurs conditions de rémunération aux fins de formuler les observations ;
- d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des Commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner le rapport d'audit interne de l'année écoulée et le programme des missions de l'année en cours ;
- d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques ;
- d'examiner chaque année les engagements hors bilan significatifs.

Les missions pour le compte du Conseil d'administration ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lesquels ne peuvent s'exonérer de leur responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2006.

Le Comité d'audit peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

16.3.2 COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Composition du Comité des rémunérations et des nominations

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. Francois de Carbonnel, Président ;
- M. Mattia Caprioli ;
- M. Hugues Lepic.

Comités institués par le Conseil d'administration

Missions du Comité des rémunérations et des nominations

Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à

l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice 2006.

16.3.3 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Les règles de fonctionnement sont fixées par le Conseil d'administration sur les principes suivants :

- les comités sont convoqués par leurs Présidents dans un délai minimum de cinq jours et sans délai en cas d'urgence ;
- les réunions des comités peuvent se tenir en tous lieux y compris par visioconférence ou conférence téléphonique (sauf sur les sujets à confidentialité renforcée, qualifiés comme tels lors de la saisine de leurs Présidents) ;
- les comités peuvent inviter des experts externes ou internes pour l'examen de questions particulières, les frais d'intervention des experts externes étant à la charge de la Société.

Les comités sont des organes collégiaux qui ont un rôle consultatif. Ils n'ont pas de pouvoir propre, leur rôle consistant à éclairer le Conseil ou son Président.

Les membres des comités qui sont des membres du Conseil d'administration ne peuvent pas recevoir une rémunération permanente au titre de leur participation aux comités. Ils peuvent par contre recevoir une allocation exceptionnelle pour une mission spéciale et temporaire et peuvent également percevoir une part supérieure à celle des autres membres du Conseil d'administration dans les jetons de présence.

Les membres des comités non-membres du Conseil d'administration peuvent recevoir une rémunération fixée par le Conseil d'administration, à la charge de la Société.

sommaire

17.1 Nombre de salariés et répartition par activité	p. 77
17.2 Participation au capital et options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	p. 80
17.3 Description des Contrats d'intéressement et de participation	p. 81

17.1 Nombre de salariés et répartition par activité

Au 31 décembre 2006, l'effectif du Groupe consolidé était de 5 177 salariés inscrits (y compris la partie des commerciaux ayant le statut de Voyageur-Représentant-Placier (VRP)) contre 5 189 au 31 décembre 2005 et 4 762 au 31 décembre 2004.

L'effectif consolidé ne prend pas en compte les personnes en prêt de compétence. Au total, 124 personnes sont concernées au 31 décembre 2006 et elles sont toutes affectées chez PagesJaunes.

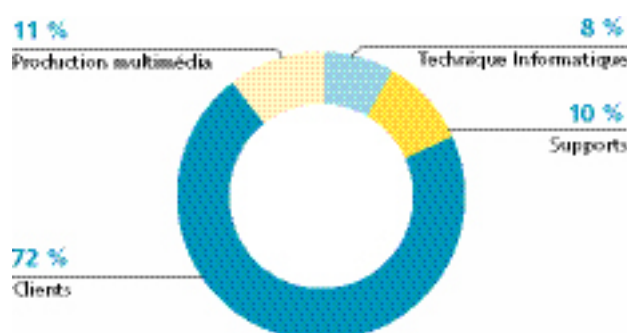
Par ailleurs, PagesJaunes Outre-Mer et Médiannuaire (entités non consolidées et liées au Groupe PagesJaunes) employaient au 31 décembre 2006 respectivement 15 et 8 personnes.

Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition géographique des salariés au sein du Groupe consolidé depuis 2004 :

	2006*		2005*		2004*	
France	4 215	82 %	4 227	81 %	3 827	82 %
dont Île-de-France	1 876		1 905		1 811	
dont province	2 339		2 322		2 016	
International	962	18 %	962	19 %	862	18 %
TOTAL GROUPE CONSOLIDÉ	5 177	100 %	5 189	100 %	4 689	100 %

* Salariés inscrits au 31 décembre de l'année et, l'effectif d'Editus Luxembourg présenté à 100 %.

Pour pouvoir cerner les évolutions d'effectif par rapport aux années précédentes, il faut intégrer les 124 personnes en prêt de compétence à l'effectif consolidé à fin 2006. Le total représente ainsi 5 300 personnes, soit une évolution de + 111 personnes. Cette augmentation est essentiellement portée par PagesJaunes (+ 107) et concerne à 85 % la population commerciale. Dans une moindre mesure, elle est portée par Mappy qui augmente son effectif de plus de la moitié (+ 28 personnes) et par les recrutements au sein de PagesJaunes Petites Annonces (+ 8 personnes). Il est à noter que PagesJaunes Marketing Services affiche un effectif en recul en raison de la modification de la gestion du pic d'activité de fin d'année (intérimaires versus CDD précédemment).



Le Groupe se caractérise par une proportion importante de commerciaux par rapport à l'effectif global (environ 2 570 commerciaux terrain ou télévendeurs). En France, au sein de PagesJaunes et Kompas France, les commerciaux terrain (environ 1 240 personnes) ont le statut de VRP et sont rémunérés essentiellement à la commission sur le chiffre d'affaires et sur sa progression.

Au 31 décembre 2005, 4 951 personnes, soit environ 95,4 % des salariés du Groupe consolidé, étaient des salariés de droit privé (dont 119 sous contrat à durée déterminée) et 238 personnes, soit environ 4,6 % des salariés, étaient des fonctionnaires détachés ou mis à la disposition du Groupe par France Télécom. Au 31 décembre 2006, en raison de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de PagesJaunes Groupe, 100 % des effectifs du Groupe PagesJaunes étaient des salariés de droit privé (voir Section plus bas « Fonctionnaires détachés ou mis à disposition au sein du Groupe »).

Seule PagesJaunes est assujettie à l'obligation de produire un bilan social. Celui-ci est présenté chaque année pour avis au Comité d'entreprise et adressé à l'Inspection du travail. Une synthèse du bilan social est adressée à tous les salariés de PagesJaunes.

À l'international, l'effectif reste stable.

Au 31 décembre 2006, la moyenne d'âge des salariés du Groupe consolidé était d'environ 38 ans et demi et le taux de féminisation était de 51 %. L'ancienneté moyenne des salariés du Groupe PagesJaunes était de 9 ans et demi.

L'effectif du Groupe consolidé au 31 décembre 2006 était réparti de la manière suivante :

Clients = 74 %, Production multimédia = 10 %, Technique informatique = 6 % et Supports = 9 %.

Le taux de rotation des effectifs de PagesJaunes a été de 16,2 % en 2006 contre 13,3 % en 2005 et 12,1 % en 2004. L'augmentation du taux par rapport aux années précédentes est engendrée par l'effet de la cession par France Télécom de sa participation. En effet, tous les fonctionnaires sont inclus dans les départs de personnes à contrat à durée indéterminée (le taux de rotation des effectifs correspond au rapport du nombre de personnes titulaires d'un contrat à durée indéterminée ayant quitté la Société au cours de l'exercice sur la moyenne annuelle des personnes titulaires d'un contrat à durée indéterminée).

La majorité des salariés du Groupe a une partie de sa rémunération liée à sa performance individuelle. Pour la force de vente, cette part peut représenter jusqu'à 100 % de la rémunération annuelle. Pour les cadres, cette part peut représenter jusqu'à 20 % de la rémunération annuelle, et jusqu'à 50 % pour les cadres dirigeants.

Par ailleurs en 2006, les salariés de PagesJaunes et de ses filiales en France bénéficient d'un nouvel accord de participation mis en place au niveau du Groupe PagesJaunes et d'accords d'intéressement propres à certaines sociétés (voir la Section « 6.4.9 Accords d'intéressement et de participation »).

FAITS MARQUANTS EN 2006

PagesJaunes Groupe

En 2006 et suite au changement de convention collective, PagesJaunes Groupe a établi un statut collectif reprenant l'ensemble des dispositions conventionnelles applicables et spécifiant des modalités particulières.

Les sociétés du Groupe PagesJaunes ayant dénoncé l'accord de participation du groupe France Télécom fin 2005, un nouvel accord

de participation du Groupe PagesJaunes a été signé le 26 juin 2006 et sera mis en place pour l'exercice 2006.

Par ailleurs, la sortie du groupe France Télécom a engendré l'ouverture de négociations sur la mise en place d'un Plan Épargne Groupe propre au Groupe PagesJaunes.

Elle a également engendré une négociation d'un accord transitoire avec les assureurs actuels de prévoyance et de santé. En parallèle, il a été lancé un appel d'offres auprès de nouveaux organismes d'assurance qui se poursuivra avec des négociations avec les organisations syndicales sur la mise au point du régime de prévoyance et de santé des sociétés du Groupe.

Enfin, après l'autorisation de l'Assemblée Générale du 19 avril 2006, PagesJaunes Groupe a mis en place deux plans d'attribution gratuite d'actions : l'un le 30 mai 2006 et qui concerne 591 collaborateurs du Groupe, l'autre le 20 novembre et qui concerne 611 collaborateurs du Groupe.

PagesJaunes

En 2006, plusieurs accords ont été signés avec les organisations syndicales : un accord sur les salaires (accord VRP et accord sédentaires), un accord sur la formation professionnelle continue et un accord concernant la journée solidarité. Dans le cadre de ce dernier accord, un Comité solidarité a été créé et s'est réuni pour la première fois le 5 octobre 2006. Il a pour vocation de gérer le financement d'actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Kompass France

Kompass France a signé le 23 mai 2006 un accord sur les salaires pour son personnel n'ayant pas le statut de VRP.

Par ailleurs, un nouveau dispositif contractuel pour les commerciaux a été mis en place.

Mappy

Mappy a accompagné tout long de l'année la croissance significative de son effectif liée au développement de ses activités (augmentation de pratiquement 60 %).

Par ailleurs, son Comité de direction a évolué avec l'arrivée en 2006 d'un nouveau Directeur financier et d'un Directeur Marketing.

PagesJaunes Marketing Services

Suite à la fusion, de Wanadoo Data et d'e-sama, effective le 31 mars 2006 pour donner naissance à PagesJaunes Marketing Services, plusieurs accords ont été signés.

Tout d'abord un accord collectif d'adaptation signé le 19 décembre 2006 et qui définit les conditions applicables au personnel, compte tenu de la nouvelle convention collective applicable et de la nécessité d'harmoniser les statuts de tous les salariés.

Un accord sur l'aménagement du temps de travail qui a été signé le 19 décembre 2006 et qui se substitue aux accords précédemment appliqués chez e-Sama et Wanadoo data.

Un avenant à l'accord d'intéressement de Wanadoo data a été signé le 23 juin 2006. Il permet de modifier les paramètres d'application et d'en faire bénéficier l'ensemble des salariés de la société PagesJaunes Marketing Services.

PagesJaunes Petites Annonces

Les premiers recrutements ont été effectués par mobilité interne ou recrutements externes pour le lancement de cette nouvelle activité.

QDQ Media

En octobre 2006, QDQ a signé un accord sur la rémunération flexible. Le dispositif appelé Qflex permet à chaque salarié pour une partie de leur rémunération de choisir de souscrire à des services au lieu de percevoir du salaire. Ainsi chaque salarié choisit le mode de rétribution le plus adapté à ses besoins.

Relations sociales

Dans un contexte de changement d'actionnaire majoritaire, les relations sociales avec les différents partenaires sociaux sont demeurées paisibles dans les différentes sociétés du Groupe

Chez PagesJaunes, en 2006, les instances représentatives du personnel, CE-DP et CHSCT, ont été renouvelées après une vacance de plus de 6 mois.

Chez PagesJaunes Marketing Services, suite à la fusion entre Wanadoo data et E-sama le 1^{er} avril 2006, une nouvelle instance représentative du personnel CE-DP et CHSCT a été mise en place.

Fonctionnaires détachés ou mise à disposition au sein du Groupe

Le régime juridique permettant le détachement ou la mise à disposition du personnel fonctionnaire au sein de la Société et du Groupe ne pouvant être maintenu après la cession par France Télécom de sa participation dans PagesJaunes Groupe, la Société et France Télécom ont convenu dans le cadre du contrat de transition décrit à la section 2.3, dans leur intérêt mutuel, de mettre en œuvre les dispositifs suivants, et ce dans le strict respect de toutes dispositions légales et réglementaires applicables :

- sur le plan collectif, le personnel fonctionnaire a été réintégré au sein de France Télécom à compter du 11 octobre 2006 ;
- afin d'assurer la continuité des activités exercées par le personnel fonctionnaire réintégré, PagesJaunes et France Télécom ont conclu le 11 octobre 2006 un contrat de « Prêt de compétence » de France Télécom à PagesJaunes portant sur lesdites activités d'une durée maximale de 6 mois, renouvelable par accord des parties ; et
- sur le plan individuel, et sur la base du volontariat, le personnel fonctionnaire le souhaitant a pu demander sa mise en disponibilité pour convenance personnelle au sein du Groupe pour une durée limitée à dix (10) ans et signer un contrat à durée indéterminée avec PagesJaunes. 81 fonctionnaires de France Télécom ont choisi cette possibilité et font partie des effectifs du Groupe PagesJaunes au 31 décembre 2006.

Au 28 février 2007, 40 fonctionnaires ont souhaité réintégrer le groupe France Télécom.

17.2 Participation au capital et options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Options de souscription d'actions

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005, totalisant 3 796 800 options toutes avec un prix d'exercice de 19,30 euros, et une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après 3 ans.

Information sur les options de souscription	Plan PagesJaunes Groupe juin 2005
Date de l'Assemblée générale	12 avril 2005
Date du Conseil d'administration	28 juin 2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les salariés du Groupe PagesJaunes	3 796 800
Dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	
M. Datchary	72 000
J.-C. Marceau	3 000
A. Deniau	3 000
Dont nombre pouvant être souscrites par les dix premiers attributaires salariés du Groupe PagesJaunes non-mandataires sociaux	336 000
Point de départ d'exercice des options	28 juin 2008
Date d'expiration	28 juin 2015
Prix de souscription	19,30 euros
Nombre d'actions souscrites au 23 novembre 2006	1 183 900
Options de souscription d'actions annulées au 23 novembre 2006	157 650
Nombre d'actions existantes au 23 novembre 2006 avant ajustement	2 455 250
Nombre d'actions existantes au 24 novembre 2006 après ajustement	4 043 762
Nombre d'actions souscrites après le 24 novembre 2006	293 270
Options de souscription d'actions annulées après le 24 novembre 2006	15 316
Options de souscription d'actions restantes au 31 décembre 2006	3 735 176

Attributions gratuites d'actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions gratuites attribuée gratuitement au titre de cette

résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuites d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe.

Information sur les attributions d'actions	Plan PagesJaunes Groupe mai 2006	Plan PagesJaunes Groupe novembre 2006*
Date de l'Assemblée générale	19 avril 2006	19 avril 2006
Date du Conseil d'administration	30 mai 2006 modifié le 20 novembre 2006	20 novembre 2006
Nombre total d'actions attribuées aux salariés du Groupe PagesJaunes	602 361	778 638
Dont nombre attribuées aux mandataires sociaux		
M. Datchary	10 002	4 308
J.-C. Marceau	1 212	2 022
A. Deniau	813	1 070
Dont nombre attribuées aux 10 plus gros attributaires du Groupe PagesJaunes non-mandataires sociaux	24 200	32 304
Point de départ de l'acquisition des actions	20 novembre 2008	20 novembre 2008
Actions annulées en 2006	21 882	2 916
Actions restantes	580 479	775 722

* yc 11 368 actions attribuées en date du 1^{er} décembre 2006. Le point de départ de l'acquisition est donc le 1^{er} juillet 2008.

Exercice anticipé des stock-options

Le règlement du plan permettait aux bénéficiaires d'exercer par anticipation jusqu'à 50 % des options qui leur ont été attribuées, soit environ 1,85 million d'options, dans un délai de 3 mois à compter de la date d'envoi de la notification d'un changement de contrôle, soit, compte tenu du changement de contrôle intervenu le 11 octobre 2006, du 12 octobre 2006 jusqu'au 12 janvier 2007, et de céder à leur convenance les actions issues de cet exercice. Les plus-values réalisées dans le cadre de cet exercice anticipé sont fiscalement assimilées à des traitements et salaires. De ce fait, elles sont soumises à charges sociales et impôt sur le revenu pour le bénéficiaire, et charges patronales pour l'entreprise. 1 477 170 options ont ainsi été exercées par anticipation en 2006.

Par ailleurs, le versement d'un dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves libres de la Société a donné lieu à un ajustement du prix d'exercice ainsi que du nombre d'options consenties, conformément à l'article L. 225-181 du Code de commerce. Au 31 décembre 2006, compte tenu de cet exercice anticipé d'une part, de l'ajustement du prix d'exercice et du nombre d'options d'autre part, et enfin des départs de salariés, il restait 3 735 176 options en circulation, dont le prix d'exercice ajusté est désormais de 11,72 euros.

Au 28 février 2007, la dilution potentielle induite par les options de souscription et les actions gratuites attribuées est de 1,7 % du capital social de PagesJaunes Groupe.

17.3 Description des Contrats d'intéressement et de participation

PARTICIPATION

Un nouvel accord de participation a été signé au sein du Groupe PagesJaunes le 26 juin 2006 avec cinq organisations syndicales (CFE/CGC, CFDT, FO, CGT et le syndicat autonome PagesJaunes). Il couvre les sociétés françaises du Groupe PagesJaunes détenues à plus de 50 % par PagesJaunes Groupe. La réserve spéciale de participation du Groupe PagesJaunes est la somme des réserves spéciales de participation calculées au niveau de chaque filiale concernée suivant une formule dérogatoire.

La réserve spéciale de participation est répartie entre tous les bénéficiaires pour 30 % en fonction de leur temps de présence et pour 70 % proportionnellement au salaire annuel brut perçu par chaque bénéficiaire. Les sommes attribuées individuellement seront affectées au Plan d'épargne du Groupe PagesJaunes et bloquées durant cinq ans.

Le tableau ci-dessous présente la participation distribuée au titre du dernier exercice :

Accord PagesJaunes (en millions d'euros)	Participation distribuée aux salariés du Groupe PagesJaunes*
2006	13,6

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés de la participation dans le cadre de l'accord France Télécom au titre des exercices 2004 et 2005 :

Accord France Télécom (en millions d'euros)	Participation totale distribuée par le Groupe France Télécom	Contribution du Groupe PagesJaunes	Participation distribuée aux salariés du Groupe PagesJaunes*
2004	264	30	7,7
2005	360	32,7*	11,4

* Incluant PagesJaunes Outre-Mer, société non consolidée et excluant e-sama, qui bénéficie en 2005 de son propre accord de participation.

INTÉRESSEMENT

Il existe différents accords d'intéressement au sein des différentes filiales du Groupe PagesJaunes.

En 2006, toutes les filiales françaises du Groupe PagesJaunes hors PagesJaunes Petites Annonces bénéficiaient d'un accord d'intéressement

en vigueur. Le dernier accord mis en place, concernant PagesJaunes Outre-Mer, a été signé le 6 juin 2006.

Par ailleurs, concernant PagesJaunes Marketing Services, un avenant à l'accord d'intéressement Wanadoo Data a été signé le 23 juin 2006, à la suite de la fusion entre Wanadoo Data et e-sama.

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Intéressement versé dans le Groupe PagesJaunes	9 251	9 749	6 759

PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Du fait de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de PagesJaunes Groupe, les sociétés du Groupe PagesJaunes sont sorties du Plan d'épargne groupe France Télécom. Un accord

sur la mise en place d'un nouveau plan d'épargne groupe propre au Groupe PagesJaunes a été signé le 12 février 2007 par la Direction et les organisations syndicales.

ATTRIBUTION ET LEVÉES D'OPTIONS SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, les attributions et levées d'options sur les actions de la Société, intervenues au cours de l'exercice 2006, se présentent comme suit :

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Plan de souscription PagesJaunes Groupe

Le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires, dans le cadre de la 22^e résolution soumise au vote de l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005, de l'autoriser, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société.

	Nombre total d'options attribuées ou levées	Prix d'exercice en euros	Date de exercice possible 1 ^{er}	Dates d'échéance du plan
Options de souscription d'actions PagesJaunes consenties durant l'exercice 2005 aux dix salariés du Groupe PagesJaunes plus gros attributaires non-mandataires sociaux	336 000	19,30 €	28/06/2008	28/06/2015
Options de souscription d'actions PagesJaunes consenties durant l'exercice 2006 aux dix salariés du Groupe PagesJaunes plus gros attributaires non-mandataires sociaux	-	-	-	-
Options de souscription d'actions PagesJaunes exercées en 2005 par les dix salariés non-mandataires sociaux du Groupe PagesJaunes ayant levé le plus grand nombre d'options	-	-	-	-
Options de souscription d'actions PagesJaunes exercées en 2006 par les dix salariés non-mandataires sociaux du Groupe PagesJaunes ayant levé le plus grand nombre d'options	82 500	19,30 €		
	94 359	11,72 €		

Plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions. Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution d'actions le 30 mai 2006.

Le principe du plan d'attribution gratuite d'actions est le suivant : chaque attributaire se voit attribuer initialement le droit de recevoir

gratuitement des actions. Celles-ci seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites. Les conditions de performance tiennent à la réalisation de critères de croissance du chiffre d'affaires consolidé et de croissance de la marge brute consolidée de la Société.

Un premier plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006, soit environ 43 % de l'enveloppe autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006.

Un deuxième plan a donné lieu à l'attribution initiale de 778 638 à 611 collaborateurs du Groupe le 20 novembre 2006.

	Plan PagesJaunes Groupe mai 2006	Plan PagesJaunes Groupe novembre 2006
Nombre actions pouvant être souscrites par les plus gros volumes attribués aux salariés du Groupe PagesJaunes non-mandataires sociaux	36 180	38 696

Prime exceptionnelle

Le Conseil d'administration a décidé de verser une prime exceptionnelle aux collaborateurs du Groupe ayant activement participé au processus compétitif de cession de sa participation dans PagesJaunes Groupe par France Télécom. L'enveloppe globale de cette prime versée à

44 collaborateurs du Groupe est de 679 000 euros, dont 300 000 euros pour Michel Datchary. Le paiement de ce dernier bonus interviendra en deux versements, 100 000 euros payés 2 mois après la réalisation effective de la cession et 200 000 euros payables 12 mois après la réalisation effective de la cession, soit en octobre 2007, sous condition de présence à cette date.

sommaire

18.1 Répartition du capital de la Société	p. 84
18.2 Droits de vote	p. 85
18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	p. 86
18.4 Pactes d'actionnaires	p. 86
18.5 Nantissements	p. 86

18.1 Répartition du capital de la Société

À l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres mis en œuvre au mois de juin 2006, France Télécom a cédé à la société Médiannuaire, dans le cadre d'une cession de bloc hors marché réalisée conformément aux dispositions des articles 516-2 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, 150 546 830 actions PagesJaunes Groupe représentant environ 54 % du capital et des droits de vote de la Société. Cette cession est intervenue le 11 octobre 2006 moyennant le versement par Médiannuaire à France Télécom d'un prix global de 3 312 030 260 euros, soit 22 euros par action cédée.

Par lettre en date du 18 octobre 2006 adressée à l'AMF et à la Société, Médiannuaire a déclaré avoir franchi à la hausse le 11 octobre 2006 les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la Société et a déclaré son intention de déposer, conformément à la réglementation applicable, une garantie de cours visant les actions de la Société. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 19 octobre 2006 sous le numéro 206C1925.

En application des dispositions des articles 235-1 à 235-3 du Règlement Général de l'AMF, Médiannuaire a proposé de manière irrévocable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe d'acquérir pendant une période de 15 jours de négociation, entre le 10 novembre 2006 et le 1^{er} décembre 2006 inclus, les actions PagesJaunes Groupe qui lui seront présentées dans le cadre de cette garantie de cours.

Compte tenu de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de PagesJaunes Groupe le 20 novembre 2006, ayant décidé de procéder à une distribution exceptionnelle d'un montant de 9 euros par action, la garantie de cours avait été scindée en 2 périodes, offrant aux actionnaires le choix d'apporter leurs actions de la Société avant cette distribution au prix unitaire de 22 euros du 10 novembre 2006 au 23 novembre 2006 inclus, ou après cette distribution au prix unitaire de 13 euros du 24 novembre 2006 au 1^{er} décembre 2006 inclus.

Au résultat de la garantie de cours, Médiannuaire a déclaré le 23 novembre 2006 avoir acquis dans le cadre de la 1^{re} semi-centralisation 1 753 862 actions au prix unitaire de 22 euros par action et a déclaré le 7 décembre 2006 avoir acquis dans le cadre de la 2^{nde} semi-centralisation 1 339 495 actions au prix unitaire de 13 euros par action.

La société Médiannuaire est, par l'intermédiaire de la société Médiannuaire Holding (société anonyme de droit français) et des sociétés Sèvres I, Sèvres II et Sèvres III (sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois), contrôlée par un consortium de fonds d'investissement composé à hauteur d'environ 80 % de fonds gérés ultimement par KKR Europe II Limited ⁽¹⁾ et KKR Millennium Limited ⁽²⁾ et conseillés par Kohlberg Kravis Roberts & Co., L.P. (« KKR »), et, à hauteur d'environ 20 %, de certains fonds gérés par la division « Principal Investment Area » du groupe Goldman Sachs.

(1) En qualité de general partner ultime de KKR European Fund II, Limited Partnership et KKR Associates Europe II, Limited Partnership.

(2) En qualité de general partner ultime de KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership.

La répartition du capital de PagesJaunes Groupe a évolué comme suit au cours des 3 derniers exercices :

Actionnariat	Situation au 31 décembre 2006			Situation au 31 décembre 2005			Situation au 31 décembre 2004		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
France Télécom	0	0	0	150 546 830	54,0	54,0	172 849 998	62,0	62,0
Médiannuaire	153 640 187	54,8	54,8	0	0	0	0	0	0
Salariés du groupe France Télécom	7 373 836	2,6	2,6	4 338 220	1,6	1,6	4 739 610	1,7	1,7
Salariés du Groupe PagesJaunes	1 152 946	0,4	0,4	602 336	0,2	0,2			
Public	118 099 811	42,1	42,1	123 202 224	44,2	44,2	101 200 002	36,3	36,3
Auto-détention	0	0	0	100 000	0	0	0	0	0
TOTAL	280 266 780	100,0	100,0	278 789 610	100,0	100,0	278 789 610	100,0	100,0

Répartition du capital dans le public

La Société a fait réaliser une étude d'identification de ses actionnaires institutionnels en octobre 2006, sur la base d'un TPI (Titres au Porteur Identifié) commandé auprès d'Euroclear en date du 27 septembre 2006. Le capital flottant de la Société se composait à cette date de 121 677 600 actions dont environ 93 064 800 actions détenues par des investisseurs institutionnels (soit 76,4 % du flottant de la Société), environ 22 041 400 actions détenues par les actionnaires individuels (soit 18,1 % du flottant de la Société) et 6 571 400 actions détenues par des actionnaires non identifiés (5,5 % du flottant de la Société).

Franchissements de seuils

Le 14 février 2007, UBS Investment Bank a déclaré à la Société détenir 4 458 566 actions de la Société (1,59 % du capital et des droits de vote).

Le 18 octobre 2006, Médiannuaire a déclaré à la Société et à l'AMF avoir franchi en hausse les seuils légaux de 5 %, 10 %, 15 %, 25 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la Société, et détenir 150 546 830 actions de la Société (54 % du capital et des droits de vote).

Le 13 octobre 2006, France Télécom a déclaré à la Société et à l'AMF avoir franchi en baisse les seuils légaux de 5 %, 10 %, 15 %, 25 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la Société, et ne plus détenir d'actions de la Société.

Le 13 octobre 2006, Arnhold and S. Bleichroeder Advisers a déclaré à la Société détenir 2 337 793 actions de la Société (0,84 % du capital et des droits de vote).

Le 16 août 2006, Cheyne Capital Management a déclaré à la Société détenir 2 799 284 actions de la Société (1 % du capital et des droits de vote).

Le 2 août 2006, Artisan Funds a déclaré détenir 2 711 563 actions de la Société (0,97 % du capital et des droits de vote).

18.2 Droits de vote

Tous les actionnaires disposent d'un droit de vote par action. Les principaux actionnaires de la Société ne disposent pas de droits de vote différents des autres actionnaires.

18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société

Hormis Médiannuaire, Médiannuaire Holding et le consortium contrôlant Médiannuaire Holding, aucune personne physique ou morale, directement ou indirectement, conjointement ou de concert, n'exerce ou ne peut exercer un contrôle sur la Société à la date du présent document de référence.

La Société est détenue à hauteur de 54,8 % du capital et des droits de vote par Médiannuaire.

S'inspirant notamment des principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport Medef/AFEP d'octobre 2003, PagesJaunes Groupe applique différentes mesures permettant de

s'assurer que le contrôle n'est pas assuré de manière abusive. Il s'agit par exemple de :

- l'existence d'un Comité des rémunérations et des nominations présidé par un administrateur indépendant ;
- l'existence d'un Comité d'audit comprenant une majorité d'administrateurs indépendants et présidé par un administrateur indépendant ;
- la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général. En particulier, le Directeur général a été nommé avant la prise de contrôle de la Société par Médiannuaire et n'est pas lié à Médiannuaire.

18.4 Pactes d'actionnaires

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun pacte d'actionnaires portant sur le capital et/ou les droits de vote de la Société.

18.5 Nantissements

Nantissements d'actions de la Société

La société Médiannuaire a conclu le 27 février 2007 un contrat de nantissement de compte d'instruments financiers au titre duquel

elle a constitué au profit d'un pool bancaire et d'autres créanciers lui ayant consenti différents financements, un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur 153 640 177 actions de la Société en garantie de toutes sommes dues par Médiannuaire.

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Médiannuaire SAS	Les créanciers au titre de la dette bancaire, les créanciers au titre de la dette mezzanine et les banques de couverture, dans la limite d'un montant maximum en principal de EUR 6 010 000 000	27 février 2007	Extinction de toutes les obligations de Médiannuaire garanties par le nantissement d'actions	Extinction de toutes les obligations de Médiannuaire garanties par le nantissement d'actions	153 640 177	54,80 %

Nantissements d'actifs de la Société

Au titre du contrat de financement bancaire décrit au paragraphe 3.10, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« Material Subsidiary »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Nantissements d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Type de nantissements/ hypothèques (en milliers d'euros)	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nant (a)	Total de poste du bilan (b)	% correspondant (a/b)
sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
sur immobilisations financières	24 octobre 2006	-	4 005 038 (267 002 531 actions PagesJaunes)	4 188 274	96 %
TOTAL	-	-	4 005 038	4 188 274	96 %

La Société a identifié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 cinq conventions susceptibles d'entrer dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, à savoir :

- un contrat de prêt signé avec France Télécom, à la suite de la titrisation de la créance fiscale de 64 millions d'euros que détient PagesJaunes Groupe sur l'État à la suite du changement de régime fiscal intervenu en France. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 28 juin 2005 ;
- un contrat de transition signé avec France Télécom dans le cadre de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de PagesJaunes Groupe. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 septembre 2006 ;
- un contrat relatif aux Facilités dans le cadre du financement bancaire d'un montant total maximum de 2,35 milliards d'euros conclu par PagesJaunes Groupe avec un syndicat bancaire de sept banques internationales, notamment le cautionnement par PagesJaunes Groupe de toutes sommes dues au titre du crédit revolving de 400 millions d'euros (Facility B) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 octobre 2006 ;
- un contrat de prestation de services avec la société Médiannuaire. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006 ;
- un contrat de prêt signé avec PagesJaunes. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006.

PagesJaunes Groupe SA

Exercice clos le 31 décembre 2006

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société France Télécom S.A., anciennement actionnaire de votre Société à 54,0 %

Nature et objet

Contrat de transition dans le cadre de la cession par la société France Télécom de sa participation dans le capital de votre Société. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 12 septembre 2006.

Modalités

Dispositions concernant le personnel fonctionnaire (possibilité de mise en disponibilité dans une durée limitée à dix ans), la mobilité intra-Groupe (six mois à compter de la cession), le contrat cadre de prestations informatiques et télécommunications, l'assistance transition et le Minitel.

2. Avec la société PagesJaunes S.A.

Administrateur concerné

M. Michel Datchary, administrateur de votre Société et de la société PagesJaunes.

a. Nature et objet

Un contrat a été signé avec la société PagesJaunes relatif au cautionnement par votre Société de toute somme due au titre du crédit revolving de € 400 000 000 (Facility B). Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 12 octobre 2006.

Modalités

Votre Société s'est portée caution du paiement de toute somme due en principal d'un montant maximum de € 400 000 000 augmentée des intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et tous autres accessoires dus au titre du crédit revolving (Facility B) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre, étant précisé qu'aucune filiale du Groupe n'a fait usage de cette facilité au 31 décembre 2006.

b. Nature et objet

Convention de prêt entre votre Société et la société PagesJaunes. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 20 novembre 2006.

Modalités

Le montant du prêt est de € 430 000 000. Le taux effectif global dû sur le montant nominal du prêt ressort à 4,17 % l'an sur la base du taux EURIBOR 3 mois au 31 décembre 2006. Le montant des intérêts versés en 2006 est de € 1 865 456.

3. Avec la société Médiannuaire S.A.S., actionnaire de votre Société à 54,8 %

Nature et objet

Contrat de prestation de services dans lequel la société Médiannuaire s'engage à porter à votre Société son assistance dans la gestion comptable et financière, juridique et fiscale ainsi qu'un conseil en stratégie. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 20 novembre 2006.

Modalités

Le montant de la rémunération pour l'assistance fournie à votre Société en 2006 est de € 266 667.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société France Télécom S.A.

Nature et objet

Contrat de prêt à la société France Télécom. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 28 juin 2005.

Modalités

Le prêt a été remboursé par anticipation le 11 octobre 2006. Le montant du prêt était de € 64 208 023. Le taux effectif global dû sur le montant nominal du prêt ressortait à 2,65 % l'an. Le montant des intérêts reçus en 2006 est de € 1 284 291.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Jean-Paul Ricard

Éric Gins

ERNST & YOUNG Audit

Jeremy Thurbin

Christian Chiarasini

sommaire

20.1 Informations financières historiques	p. 92
Compte de résultat consolidé	p. 92
Bilan consolidé	p. 93
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	p. 94
Tableau des flux de trésorerie consolidés	p. 95
Note 1 – Description de l'activité	p. 96
Note 2 – Contexte de la publication et base de préparation des informations financières 2006	p. 96
Note 3 – Principes comptables et changements d'estimation	p. 96
Note 4 – Information sectorielle	p. 103
Note 5 – Information complémentaire à périmètre constant	p. 105
Note 6 – Variation du périmètre de consolidation	p. 106
Note 7 – Chiffre d'affaires	p. 107
Note 8 – Autres produits opérationnels	p. 107
Note 9 – Charges de personnel	p. 108
Note 10 – Résultat financier	p. 109
Note 11 – Impôt sur les sociétés	p. 109
Note 12 – Résultat par action	p. 110
Note 13 – Écarts d'acquisition des sociétés intégrées	p. 110
Note 14 – Autres immobilisations incorporelles	p. 111
Note 15 – Immobilisations corporelles	p. 112
Note 16 – Titres mis en équivalence	p. 112
Note 17 – Autres actifs disponibles à la vente	p. 113
Note 18 – Autres actifs financiers non courants	p. 113
Note 19 – Autres actifs financiers courants	p. 113
Note 20 – Instruments financiers dérivés – actifs non courants	p. 113
Note 21 – Stocks nets	p. 114
Note 22 – Créances clients	p. 114
Note 23 – Autres actifs courants	p. 115
Note 24 – Charges constatées d'avance	p. 115
Note 25 – Variations des provisions pour dépréciation des actifs	p. 115
Note 26 – Capitaux propres	p. 115
Note 27 – Avantages du personnel, provisions et autres passifs	p. 117
Note 28 – Stock-options et actions gratuites	p. 119
Note 29 – Endettement financier net	p. 122
Note 30 – Produits constatés d'avance	p. 123
Note 31 – Informations sur les parties liées	p. 124
Note 32 – Obligations contractuelles et engagements hors bilan	p. 126
Note 33 – Litiges	p. 127
Note 34 – Événements postérieurs à la clôture	p. 128
Note 35 – Périmètre de consolidation	p. 128
20.2 États financiers de la société PagesJaunes Groupe	p. 130
20.3 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale	p. 148
20.4 Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur la réalisation des opérations d'achat d'actions propres	p. 170
20.5 Vérification des informations financières historiques annuelles	p. 175
20.6 Politique de distribution des dividendes	p. 177
20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 177
20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	p. 178
20.9 Honoraires des contrôleurs légaux	p. 178

20.1 Informations financières historiques

Compte de résultat consolidé

(Montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004
Chiffre d'affaires net	7	1 124 475	1 060 700	967 160
Achats externes		(311 305)	(330 366)	(317 582)
Autres produits opérationnels	8	12 489	54 906	55 249
Autres charges opérationnelles		(25 747)	(24 588)	(28 353)
Frais de personnel :				
- Salaires et charges	9	(313 592)	(297 577)	(268 992)
Marge Brute Opérationnelle		486 320	463 075	407 482
- Participation des salariés	9	(13 565)	(32 906)	(29 926)
- Rémunération en actions	9	(9 213)	(20 450)	(25 274)
Dotations aux amortissements	14 & 15	(12 639)	(9 744)	(10 066)
Résultat de cession d'actifs		(558)	(569)	(363)
Coût des restructurations		(63)	(372)	-
Résultat des entités mises en équivalence		-	-	774
Résultat d'exploitation		450 282	399 034	342 627
Produits financiers		21 167	16 378	20 784
Charges financières		(13 663)	(4 795)	(444)
Résultat de cession d'actifs financiers		764	(18)	-
Gain (perte) de change		-	18	(51)
Résultat financier	10	8 267	11 583	20 289
Impôt sur les sociétés	11	(161 655)	(148 873)	(149 314)
Résultat net		296 895	261 744	213 602
Attribuable aux :				
- actionnaires de l'entité PagesJaunes Groupe		296 895	261 744	213 602
- intérêts minoritaires		-	-	-
Résultat net par action (en euro)	12			
- de base		1,07	0,94	0,77
- dilué		1,05	0,93	0,76

Bilan consolidé

(Montants en milliers d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2004
ACTIF				
Écarts d'acquisition nets	13	107 727	107 394	77 475
Autres immobilisations incorporelles nettes	14	28 016	11 511	8 419
Immobilisations corporelles nettes	15	19 021	17 995	16 816
Titres mis en équivalence	16	-	-	15 493
Actifs disponibles à la vente	17	169	438	-
Autres actifs financiers non courants	18	3 259	44 081	3 784
Instruments financiers dérivés	20	17 479	-	-
Impôts différés actifs nets	11	1 959	28 527	26 144
Total des actifs non courants		177 631	209 946	148 131
Stocks nets	21	6 625	5 281	12 373
Créances clients nettes	22	499 953	472 756	430 793
Autres actifs courants	23	35 324	39 764	44 350
Impôt courant		15 774	5 106	133
Charges constatées d'avance	24	59 501	55 639	39 844
Autres actifs financiers courants	19	285	39 356	861
Disponibilités et quasi-disponibilités	29	55 076	549 827	644 077
Total des actifs courants		672 537	1 167 729	1 172 431
TOTAL ACTIF		850 168	1 377 675	1 320 562
PASSIF				
Capital social		56 053	55 758	55 758
Prime d'émission		94 325	68 335	68 335
Réserves		(2 507 818)	23 422	49 848
Résultat net		296 895	261 744	213 602
Écarts de conversion		(19)	8	-
Actions propres		-	(2 169)	-
Capitaux propres	26	(2 060 565)	407 098	387 543
Dettes financières et dérivés non courants	29	1 910 990	17	32
Avantages du personnel non courants	27	29 374	25 450	22 062
Provisions non courantes	27	6 889	7 876	8 329
Autres passifs non courants		90	2 492	-
Total des passifs non courants		1 947 342	35 835	30 423
Découverts bancaires et autres emprunts courants	29	22 813	13 288	14 552
Intérêts courus non échus	29	5 645	8	18
Provisions courantes	27	746	509	236
Dettes fournisseurs		116 679	124 167	107 026
Avantages du personnel courants	27	73 507	87 890	82 021
Autres passifs courants	27	102 805	101 155	91 261
Dettes d'impôt sur les sociétés		912	16 069	72 112
Produits constatés d'avance	30	640 284	591 656	535 370
Total des passifs courants		963 391	934 742	902 596
TOTAL PASSIF		850 168	1 377 675	1 320 562

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(Montants en milliers d'euros)	Nombre de titres en circulation	Capital social	Prime d'émission	Résultat & réserves	Réserve de conversion	Actions propres	Total Capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2004	182 700	54 810	42 249	235 159	-	-	332 218
Division de la valeur nominale par 1 500	273 867 300						
Résultat de l'exercice 2004				213 602			213 602
Augmentation de capital	4 739 610	948	68 335				69 283
Rémunération en actions				8 399			8 399
Distribution de dividendes			(42 249)	(193 710)			(235 959)
Solde au 31 décembre 2004	278 789 610	55 758	68 335	263 450	-	-	387 543
Résultat de l'exercice 2005				261 744			261 744
Rémunération en actions				19 246			19 246
Distribution de dividendes				(259 274)			(259 274)
Écart de conversion					8		8
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	(100 000)					(2 169)	(2 169)
Solde au 31 décembre 2005	278 689 610	55 758	68 335	285 166	8	(2 169)	407 098
Résultat de l'exercice 2006				296 895			296 895
Rémunération en actions				7 071			7 071
Distribution de dividendes				(283 994)			(283 994)
Distribution exceptionnelle				(2 519 748)			(2 519 748)
Écart de conversion					(27)		(27)
Variation de valeur des instruments de couverture, nette d'impôt				3 244			3 244
Levées d'options de souscription	1 477 170	295	25 990				26 285
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	100 000			443		2 169	2 612
Solde au 31 décembre 2006	280 266 780	56 053	94 325	(2 210 923)	(19)	-	(2 060 565)

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(Montants en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004
Résultat net consolidé part du Groupe		296 895	261 744	213 602
Amortissements des immobilisations	14 & 15	12 639	9 744	10 065
Plus- ou moins-values sur cessions d'actifs		558	569	411
Variation des provisions	25 & 27	2 887	(3 633)	(4 081)
Résultats non distribués des sociétés mises en équivalence		-	-	512
Charge d'impôt de l'exercice	11	161 655	148 873	149 314
Produits et charges d'intérêts	10	(4 061)	(11 565)	(20 391)
Intérêts minoritaires		-	-	-
Écart de change non réalisé		10	(25)	51
Instruments de couverture	20	(4 206)	-	-
Rémunération en actions		7 071	19 238	24 124
Diminution (augmentation) des stocks		(1 343)	7 148	(5 086)
Diminution (augmentation) des créances clients		(27 510)	(25 743)	(36 325)
Diminution (augmentation) des autres créances		(9 165)	(16 891)	18 138
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(9 574)	14 679	(10 810)
Augmentation (diminution) des autres dettes		37 923	56 045	70 229
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		15 187	18 737	20 784
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(5 864)	(3 288)	(444)
Impôts versés	11	(162 752)	(212 181)	(67 859)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		310 349	263 451	362 234
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14 & 15	(30 585)	(11 843)	(7 677)
Variation des fournisseurs d'immobilisations		1 405	20	(699)
Produits de cessions d'actifs corporels et incorporels		119	125	215
Acquisitions de titres de participation et de filiales, nettes de la trésorerie acquise	6	(2 043)	(12 498)	(21 981)
Investissements dans les sociétés MEE	6	-	-	(13 500)
Produits de cessions d'actifs financiers		45	-	-
Diminutions (augmentations) des valeurs mobilières et autres actifs financiers	29	81 578	(80 794)	11 509
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		50 519	(104 990)	(32 133)
Augmentation (diminution) des emprunts à long terme	29	1 901 981	(18)	(89 326)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts courants	29	9 578	(1 328)	(1 167)
Diminution (augmentation) des dépôts et autres actifs financiers		-	(26)	-
Mouvements sur actions propres	12	2 208	(2 169)	-
Augmentation de capital	26	34 385	10 081	58 492
Dividendes versés	26	(2 803 742)	(259 274)	(235 958)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(855 590)	(252 734)	(267 959)
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		(494 721)	(94 273)	62 142
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités		(29)	22	-
Variation nette de trésorerie		(494 751)	(94 251)	62 142
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture		549 827	644 077	581 935
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	29	55 076	549 827	644 077

Note 1 – Description de l'activité

Le Groupe PagesJaunes offre depuis plus de cinquante ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international sur les supports imprimés et en ligne.

L'exercice comptable des sociétés du Groupe PagesJaunes s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. La devise de présentation des comptes consolidés et de leurs annexes est l'euro.

PagesJaunes Groupe est cotée sur Euronext Paris (PAJ) – compartiment A.

Ces informations ont été arrêtées par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe du 15 février 2007.

Note 2 – Contexte de la publication et base de préparation des informations financières 2006

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés au titre de l'exercice 2006 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS et présentés avec en comparatif les exercices 2004 et 2005 établis selon le même référentiel.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières sont décrits en Note 3. Ils résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2006 ;
- des normes et interprétations IFRS d'application obligatoire postérieurement à 2006 pour lesquelles le Groupe a décidé d'une application anticipée ;
- de positions comptables retenues par le Groupe, sur lesquelles des travaux sont en cours à l'IASB (IFRIC) ou au CNC, telles que rappelées en Note 3 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées.

Pour préparer les états financiers, la Direction de PagesJaunes Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Sont notamment concernées les immobilisations incorporelles, la rémunération en actions et l'évaluation des passifs liés aux retraites. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;

- soient prudents ;
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

Note 3 – Principes comptables et changements d'estimation

3.1 Principes comptables

Cette note décrit les principes comptables appliqués pour l'arrêté du 31 décembre 2006 conformément aux dispositions des normes comptables internationales telles qu'adoptées par la Commission européenne au 31 décembre 2006.

Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1.1 Application de normes, d'amendements de normes et d'interprétations par anticipation de la date d'application obligatoire

Le Groupe avait appliqué par anticipation, dès le 1^{er} janvier 2004, les deux textes suivants d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006 :

- IAS 39 « Option Juste Valeur » : cet amendement, relatif au choix de la comptabilisation à l'origine d'un actif et d'un passif financier à la juste valeur par compte de résultat, permet la suppression de l'une des deux exclusions décidées par la Commission européenne lors de l'adoption d'IAS 39, d'application obligatoire au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006 ;
- IFRIC 4 « Droits d'utilisation d'actifs – conditions permettant de déterminer si un accord contient une location », d'application obligatoire au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006.

De nouveaux textes ou amendements sont entrés en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006 :

Dans le cadre de la clôture des comptes consolidés au 31 décembre 2006, le Groupe n'a pas retenu l'option offerte par l'amendement à IAS 19 « Traitements des gains et pertes actuariels, régimes groupes et informations à fournir », applicable au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006. Cette option permet la reconnaissance immédiate dans les capitaux propres des gains et des pertes actuariels reconnus sur l'exercice.

Par ailleurs, le Groupe n'est pas concerné par :

- les interprétations IFRIC 6 « Passifs découlant de la participation à un marché déterminé – Déchets d'équipements électriques et électroniques » d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1^{er} décembre 2005, IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 – Information financière dans les économies hyperinflationnistes » d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1^{er} mars 2006 et IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés » d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1^{er} juin 2006 ;
- la norme IFRS 6 « Prospection et évaluation de ressources minérales » d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2006 ;
- les amendements à IAS 39 « Couverture de flux de Trésorerie au titre de transactions intra-Groupe futures », à l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » concernant l'investissement net dans une activité à l'étranger et à l'IAS 39 et

IFRS 4 « Contrats d'assurance – contrats de garantie financière », d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2006.

Normes, amendements de normes et d'interprétations sans application par anticipation :

PagesJaunes Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations suivants :

- IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir » ; ce texte a pour date de première application le 1^{er} janvier 2007 ;
- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 », d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1^{er} mai 2006 ;
- amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers – information sur le capital », d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2007.

Par ailleurs, la norme IFRS 8 « Segments opérationnels » d'application obligatoire au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et l'interprétation IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-Groupe » d'application obligatoire au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2007, émises par l'IASB, mais non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2006, n'ont pas été appliquées par le Groupe.

PagesJaunes Groupe est néanmoins en cours d'analyse sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et des effets de leur application dans ses comptes. Les normes IFRS 7 et IFRS 8, et l'amendement à IAS 1 n'ont pas d'incidence sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions.

3.1.2 Positions comptables retenues par le Groupe PagesJaunes, en vertu des paragraphes 10 à 12 de l'IAS 8

Les positions comptables présentées ci-dessous ne font pas l'objet de dispositions particulières dans les normes comptables internationales telles qu'adoptées par la Commission européenne ou leur interprétation.

Offre réservée au personnel

Le Groupe a retenu comme date d'octroi, pour les offres réservées au personnel, la date d'annonce à ce dernier des principales conditions de l'offre, se conformant ainsi au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2004 relative aux Plans d'épargne entreprises (PEE), communiqué qui interprète la date d'annonce comme la date d'octroi définie dans IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés ». La charge comptabilisée à ce titre s'élève à 25,3 millions d'euros pour l'exercice 2004 (dont 1,2 million d'euros au titre de l'abondement) et à 20,5 millions d'euros (dont 1,2 million d'euros au titre de l'abondement) pour l'exercice 2005. Si la date d'octroi avait été la date de clôture de l'offre, une charge complémentaire de 12,2 millions d'euros aurait été comptabilisée en 2004 et de 0,3 million d'euros en 2005, principalement en raison de l'évolution du cours de l'action entre la date d'annonce et la date de clôture de l'offre. Il n'y a pas eu d'offre réservée au personnel au cours de l'exercice 2006.

Plan de participation du Management

Sèvres I, Sèvres II, Sèvres III, qui, ensemble, contrôlaient 100 % du capital de Médiannuaire Holding, actionnaire majoritaire indirect de PagesJaunes Groupe, ont proposé à un certain nombre de managers du Groupe de prendre une participation minoritaire, sous la forme de 202 691 actions ordinaires, au capital de Médiannuaire Holding (soit 0,55 % du capital de la Société). Cette participation, qui a été réalisée fin décembre 2006, s'est faite sur la base du prix proposé par

Médiannuaire Holding dans le cadre de la garantie de cours portant sur les titres PagesJaunes Groupe, finalisée le 1^{er} décembre 2006.

Le capital de Médiannuaire Holding se répartit entre actions ordinaires et actions de préférence, le droit pour chaque classe d'actions à l'accroissement de valeur des capitaux propres étant variable en fonction du taux de rentabilité interne constaté par les actionnaires de Médiannuaire Holding sur leur investissement pendant leur période de détention. Par ailleurs, les actions détenues par ces managers sont soumises à des conditions de présence et de performance, mises en œuvre par des engagements réciproques d'achat et de vente, signés avec les actionnaires de Médiannuaire Holding à un prix qui varie en fonction de la réalisation de ces conditions.

Une évaluation sur le modèle Monte Carlo, réalisée par un expert indépendant, a permis de conclure que, compte tenu de la valeur actualisée et probabilisée de l'ensemble des scénarii de durée de détention et de valeur de sortie prévisibles, et des droits à l'accroissement de valeur des capitaux propres qui leur sont attribués, le prix d'acquisition de ces actions ordinaires correspondait bien à leur juste valeur à la date d'acquisition. Dans ce cadre, aucun avantage particulier n'a été consenti aux managers concernés, par Sèvres I, Sèvres II et Sèvres III, au sens de la norme IFRS 2. Les principales hypothèses retenues dans cette évaluation sont les suivantes : une volatilité de 18 % correspondant à la moyenne des volatilités constatées sur la Société (calculée avant les rumeurs de cession par France Télécom de sa participation) ainsi que sur un échantillon de valeurs comparables ; une date de sortie fondée sur des probabilités centrées sur les années 4 et 5 correspondant aux durées de détention moyennes constatées sur les opérations de LBO.

3.2 Consolidation

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 20 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Les opérations et les soldes intra-Groupe significatifs sont éliminés.

3.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans

sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat d'exploitation pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

3.4 Présentation des états financiers

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature. Les normes internationales modifient de manière significative la présentation du compte de résultat, notamment en supprimant la notion de produits et charges non opérationnels et en réintégrant les charges liées aux écarts d'acquisition dans le résultat d'exploitation.

Le résultat d'exploitation correspond au résultat net avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités faisant l'objet d'un abandon ou détenues en vue de la vente.

La marge brute opérationnelle (MBO) correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte :

- de la participation des salariés ;
- des charges de rémunération en actions, y compris les charges sociales éventuelles y afférentes ;
- des dotations aux amortissements ;
- de la perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations ;
- des résultats de cession d'actifs ;
- des coûts de restructuration ;
- du résultat des entités mises en équivalence ;
- de la perte de valeur des écarts d'acquisition sur les entités mises en équivalence.

La MBO est un agrégat intermédiaire défini par PagesJaunes Groupe conformément au paragraphe 83 d'IAS 1. Elle constitue l'indicateur clé de la performance opérationnelle du Groupe.

3.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des activités de PagesJaunes Groupe est reconnu et présenté de la manière suivante, en application des principes établis par IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution. En conséquence, les ventes d'insertions facturées au titre des annuaires à paraître sont présentées au bilan sous la rubrique « Produits constatés d'avance » ;
- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne et sur les services de renseignements téléphoniques sont étalés sur la durée d'affichage, qui est généralement de 12 mois ;

- les produits issus du trafic relatif aux services de renseignements téléphoniques (118 008 en France et 118 75 en Espagne) sont comptabilisés lorsque la prestation est rendue ;
- les charges directement affectables aux campagnes de parution d'annuaires d'un exercice sont rapportées au chiffre d'affaires correspondant comptabilisé sur cet exercice ; sont concernées les commissions vendeurs et télévendeurs ainsi que les coûts éditoriaux dont la redevance éditoriale.

Par ailleurs, conformément à SIC 31 « Opérations de troc portant sur des services de publicité », les produits des activités ordinaires n'incluent pas de prestations provenant de l'échange de biens ou de services pour des prestations semblables, même lorsque celles-ci sont rendues sur des périodes différentes.

3.6 Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3.7 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites...). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Le cas échéant, les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

3.8 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests sont réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté et que dans certains cas, pour tester les écarts d'acquisition, ces UGT peuvent être regroupées au niveau auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (une UGT est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs). Le niveau d'analyse auquel PagesJaunes Groupe apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond en général au niveau de chacune des sociétés consolidées.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée des actifs et passifs et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale

entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par PagesJaunes Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les écarts d'acquisition. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de PagesJaunes de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur 5 ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance décroissant ou stable pendant une période de trois ans, puis d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance long terme du marché ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat d'exploitation.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la juste valeur nette des coûts de sortie.

3.9 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences et brevets, les frais de recherche et développement ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties ; elles font l'objet de tests de dépréciation (voir Note 3.11).

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder vingt ans.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement significatifs capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

Concession L'Annuaire

France Télécom a été désignée par arrêté du 3 mars 2005 comme éditeur de l'annuaire universel pour une durée de deux ans. France Télécom devant rester éditeur, la cession de la marque « L'Annuaire » à PagesJaunes, filiale de PagesJaunes Groupe, telle que prévue par les accords de mai/juin 2004 ne pouvait dès lors être mise en œuvre. Dans ce cadre, les deux sociétés sont convenues de mettre en place un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat de cession de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats ont été signés le 20 janvier et sont à effet du 1^{er} janvier 2006. Le prix de la concession d'exploitation, d'un montant de 11 millions d'euros, est amorti sur une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2006, durée correspondant à celle de l'engagement de non-concurrence consenti par France Télécom pour les activités d'édition d'annuaires alphabétiques.

3.10 Immobilisations corporelles

Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, obligation que le Groupe encourt soit du fait de l'acquisition de l'immobilisation corporelle, soit fait de son utilisation pendant une durée spécifique à des fins autres que la production de stocks au cours de la période.

Contrats de location financement

Les contrats de location transférant à PagesJaunes Groupe les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les situations suivantes constituent des indications de conditions transférant à PagesJaunes Groupe les risques et avantages liés à la propriété :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location ;
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ;
- la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué ;
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété sont transférés par PagesJaunes Groupe à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : 25 à 30 ans pour les constructions, 5 à 10 ans pour les agencements, entre 1 et 5 ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

3.11 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de PagesJaunes Groupe.

3.12 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et les disponibilités et quasi-disponibilités.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

3.12.1 Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs de transaction

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la Société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « fair value »).

Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme et comprennent essentiellement des OPCVM.

Disponibilités (et quasi-disponibilités)

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les disponibilités et quasi-disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

3.12.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Passifs financiers

À l'exception des passifs de transaction qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le TIE est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier.

Passifs de transaction

Les passifs de transaction sont évalués à leur juste valeur.

3.12.3 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Instruments de couverture

Conformément à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change, et qui affecterait le résultat net présent ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présent.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure, c'est-à-dire si au début de la couverture et pendant toute sa durée, l'entreprise peut s'attendre à ce que les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert soient presque intégralement compensées par les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'instrument de couverture, et si les résultats réels se situent dans un intervalle compris entre 80 et 125 pour cent.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste

valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;

- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste de valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

3.13 Stocks

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production qui est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

3.14 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable.

La norme IAS 12 requiert notamment de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupement d'entreprises (marques, bases d'annonceurs...).

S'agissant des participations dans les filiales, coentreprises et sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporaire (par exemple : distribution de dividendes) se renversera et ;
- il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

En pratique, cela signifie que, pour les sociétés intégrées globalement et proportionnellement, un passif d'impôt différé est reconnu à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire permettant d'effectuer la compensation sur l'impôt exigible futur. Les éventuelles compensations sont traitées par groupe fiscal dépendant d'une seule autorité fiscale.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

Dans quelques cas limités (demande de congés individuels de formation (« CIF ») ou en cas de licenciement ou démission) où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine.

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes non-fonctionnaires et en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises du Groupe PagesJaunes, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 177 208 heures au 31 décembre 2006. 1 479 heures ont fait l'objet d'une demande en 2006 de la part de salariés.

3.16 Engagements de retraites et avantages similaires

3.16.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés (cf. Note 27).

Autres régimes de retraite

Ces avantages sont offerts à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui

correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

3.16.2 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

3.16.3 Indemnités de rupture de contrat de travail

Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnées à hauteur de l'engagement en résultant.

Pour tous ces engagements induisant le versement d'indemnités de rupture de contrat de travail, l'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

3.17 Rémunération en actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'actions, les offres réservées au personnel et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à leur date d'octroi.

Concernant les offres réservées au personnel, le Groupe a retenu comme date d'octroi la date d'annonce aux salariés des principales conditions du plan, conformément au communiqué du CNC du 21 décembre 2004 relatif aux Plans Épargne Entreprises. L'avantage accordé étant immédiatement acquis (la période d'acquisition des droits est très courte ou nulle), la charge est reconnue en totalité sur l'exercice. Le Groupe a valorisé l'avantage accordé aux salariés à la juste valeur à la date d'attribution des droits en prenant en considération la période d'incessibilité.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (rubrique « Rémunération en actions ») linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie. Le Groupe a opté pour l'application rétrospective des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. Les plans émis antérieurement au 31 décembre 2003 ont été valorisés conformément aux évaluations réalisées selon les dispositions de la norme américaine FAS 123 en utilisant le modèle Black & Scholes. À partir du 1^{er} janvier 2004, tous les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

La juste valeur d'une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition. Cette charge est constatée de manière linéaire sur la période d'acquisition et, le cas échéant, ajustée de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance.

Note 4 – Information sectorielle

Le Groupe a comme cœur de métier l'édition d'annuaires en France et à l'international, offrant une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels. Les produits financiers, charges financières, gains/pertes de change et impôt courant ne font pas l'objet d'une affectation sectorielle. De même, les postes du bilan y afférents (disponibilités, dettes financières et dette d'impôt) ne sont pas affectés par secteur. Par convention, les impôts différés ne sont pas non plus affectés par secteur.

Les activités du Groupe s'organisent en deux principaux segments :

- PagesJaunes en France. Il s'agit des activités en France relatives à l'édition des annuaires, leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés et en ligne, les activités de création et

d'hébergement de sites Internet, les services de renseignements téléphoniques 118 008 ainsi que l'édition des annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé QuiDonc, et la régie d'Europages. Ce segment inclut également les activités de holding logées dans PagesJaunes Groupe ;

- International & Filiales. Il s'agit des activités des autres filiales de la Société, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France, le développement des annuaires Kompass en Europe et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires (tels que les services géographiques de Mappy et le marketing direct de PagesJaunes Marketing Services – ex-Wanadoo Data et e-sama). Ce segment comprend également la nouvelle activité de petites annonces en cours de lancement, logée dans PagesJaunes Petites Annonces, anciennement dénommée Cristallerie 1.

4.1 Par secteur d'activité

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour les périodes closes aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004 :

Analyse par secteurs d'activité

Compte de résultat

(Montants en milliers d'euros)	2006				2005				2004			
	Pages-Jaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe	Pages-Jaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe	Pages-Jaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe
Chiffre d'affaires net	1 014 981	117 248	(7 754)	1 124 475	956 144	108 874	(4 318)	1 060 700	903 937	65 064	(1 841)	967 160
Externe	1 013 454	111 021		1 124 475	954 914	105 786		1 060 700	903 900	63 260		967 160
Intersecteurs	1 527	6 227	(7 754)	0	1 230	3 088	(4 318)	0	37	1 804	(1 841)	0
Marge Brute Opérationnelle	479 907	6 413	-	486 320	457 538	5 537	-	463 075	413 940	(6 458)	-	407 482
Participation des salariés	(13 497)	(68)		(13 565)	(32 340)	(566)		(32 906)	(29 408)	(518)		(29 926)
Rémunération en actions	(7 443)	(1 770)		(9 213)	(19 125)	(1 325)		(20 450)	(23 522)	(1 752)		(25 274)
Dotations aux amortissements	(8 791)	(3 848)		(12 639)	(5 872)	(3 872)		(9 744)	(6 670)	(3 396)		(10 066)
Résultat sur cession d'actifs	(595)	37		(558)	(538)	(31)		(569)	(360)	(3)		(363)
Coût des restructurations	-	(63)		(63)	-	(372)		(372)	-	-		-
Résultat des entités mises en équivalence	-	-		-	-	-		-	-	774		774
Résultat d'exploitation	449 582	701	-	450 282	399 663	(629)	-	399 034	353 980	(11 353)	-	342 627
Produits financiers				21 167				16 378				20 784
Charges financières				(13 663)				(4 795)				(444)
Résultat de cession d'actifs financiers				764				(18)				-
Gain (perte) de change				-				18				(51)
Impôt sur les sociétés				(161 655)				(148 873)				(149 314)
Résultat net				296 895				261 745				213 602
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	26 312	4 273		30 585	9 824	2 019		11 843	6 211	1 466		7 677

Informations financières historiques

Bilan

(Montants en milliers d'euros)	2006				2005				2004			
	Pages-Jaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe	Pages-Jaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe	Pages-Jaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe
Écarts d'acquisition nets		107 727		107 727		107 394		107 394		77 475		77 475
Autres immobilisations incorporelles nettes	22 586	5 430		28 016	6 031	5 480		11 511	1 578	6 841		8 419
Immobilisations corporelles nettes	13 553	5 468		19 021	12 985	5 010		17 995	13 808	3 008		16 816
Titres mis en équivalence										15 493		15 493
Actifs non sectoriels non courants				22 867				73 047				29 928
Actifs non courants				177 631				209 947				148 131
Stocks nets	5 944	681		6 625	4 653	628		5 281	11 842	531		12 373
Créances clients nettes	450 661	53 305	(4 013)	499 953	422 221	52 884	(2 349)	472 756	396 542	35 494	(1 243)	430 793
Autres actifs courants	30 405	4 919		35 324	28 119	11 645		39 764	25 021	19 329		44 350
Charges constatées d'avance	43 209	16 319	(27)	59 501	39 934	15 709	(4)	55 639	27 148	12 696		39 844
Actifs non sectoriels courants				71 134				594 289				645 071
Actifs courants				672 537				1 167 729				1 172 431
TOTAL ACTIF				850 168				1 377 676				1 320 562
dont actifs sectoriels	566 358	193 849	(4 040)	756 167	513 943	198 750	(2 353)	710 340	475 939	170 867	(1 243)	645 563
dont actifs non sectoriels				94 001				667 336				674 999
Capitaux propres				(2 060 565)				407 098				387 543
Avantages du personnel non courants	28 354	1 020		29 374	24 497	953		25 450	20 959	1 103		22 062
Provisions non courantes	6 709	180		6 889	7 876			7 876	8 217	112		8 329
Autres passifs non courants		90		90	2 400	92		2 492				
Passif non sectoriel non courant				1 910 989				18				32
Passifs non courants				1 947 342				35 836				30 423
Provisions courantes		746		746		509		509		236		236
Dettes fournisseurs	102 392	18 300	(4 013)	116 679	107 713	18 803	(2 349)	124 167	93 272	14 997	(1 243)	107 026
Avantages du personnel courants	62 577	10 930		73 507	78 158	9 732		87 890	74 077	7 944		82 021
Autres passifs courants	93 254	9 551		102 805	89 736	11 419		101 155	86 506	4 755		91 261
Produits constatés d'avance	600 176	40 135	(27)	640 284	553 167	38 493	(4)	591 656	506 707	28 663		535 370
Passif non sectoriel courant				29 370				29 365				86 682
Passifs courants				963 391				934 742				902 596
TOTAL PASSIF				850 168				1 377 676				1 320 562
dont passifs sectoriels	893 462	80 952	(4 040)	970 374	863 547	80 001	(2 353)	941 195	789 738	57 810	(1 243)	846 305
dont passifs non sectoriels				(120 206)				436 481				474 257

4.2 Par zone géographique

(Montants en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Chiffre d'affaires contributif	1 124 475	1 060 700	967 160
- France	1 062 125	1 004 239	940 774
- Autres	62 350	56 461	26 386
Actifs	850 168	1 377 675	1 320 562
- France	622 637	570 251	469 804
- Autres	133 530	140 089	91 565
- Non affecté	94 001	667 335	759 193
Investissements corporels & incorporels	30 585	11 843	7 677
- France	29 479	11 119	6 888
- Autres	1 106	724	789

Note 5 – Information complémentaire à périmètre constant

Afin de rendre les données de l'année 2004 comparables à celles du périmètre de l'année 2005, les données 2004 ont été restituées au périmètre 2005.

Le tableau ci-dessous présente le passage entre les comptes consolidés au 31 décembre 2004 et les informations consolidées à périmètre constant au 31 décembre 2004 en prenant en compte :

- les entrées de périmètre de QDQ Media et de Mappy au 1^{er} janvier 2004 au lieu du 1^{er} avril 2004 et du 1^{er} mai 2004, respectivement ;

- l'entrée de périmètre de Kompass Belgium au 1^{er} janvier 2004 au lieu du 1^{er} janvier 2005 ;
- l'acquisition de la société Edicom au 1^{er} juillet 2004 au lieu du 1^{er} juillet 2005. Le retraitement au 1^{er} janvier n'est pas significatif ;
- la consolidation de la société Editus par intégration proportionnelle au 1^{er} janvier 2004, société consolidée par mise en équivalence auparavant ;
- l'acquisition de la société e-sama au 1^{er} février 2004 au lieu du 1^{er} février 2005. Le retraitement au 1^{er} janvier n'est pas significatif.

Compte de résultat historique/données à périmètre constant

(Montants en milliers d'euros)	2004 Historique	Retraitements	2004 à périmètre constant
Chiffre d'affaires net	967 160	33 873	1 001 033
Achats externes	(317 582)	(14 284)	(331 866)
Autres produits et charges opérationnels	26 896	(603)	26 293
Frais de personnel :			
- Salaires et charges	(268 992)	(14 718)	(283 710)
Marge Brute Opérationnelle	407 482	4 268	411 750
- Participation des salariés	(29 926)	(224)	(30 150)
- Rémunération en actions	(25 274)	0	(25 274)
Dotations aux amortissements	(10 066)	(788)	(10 854)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	0	0	
Perte de valeur des immobilisations	0	(11)	(11)
Résultat cession d'actifs	(363)	(9)	(372)
Coût des restructurations	0	0	0
Résultat des entités mises en équivalence	774	(774)	0
Résultat d'exploitation	342 627	2 462	345 089
Produits financiers	20 784	(1 714)	19 070
Charges financières	(444)	(22)	(466)
Gain (perte) de change	(51)	0	(51)
Résultat financier	20 289	(1 736)	18 553
Impôt sur les sociétés	(149 314)	(1 457)	(150 771)
Résultat net	213 602	(731)	212 871

Cf. Note 6 pour plus de détails.

Note 6 – Variation du périmètre de consolidation

2006

Les principales opérations intervenues au cours de l'exercice 2006 sont les suivantes :

Les sociétés Wanadoo Data et e-Sama ont fusionné le 31 mars 2006, pour donner naissance à PagesJaunes Marketing Services. Cette opération de restructuration interne n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés. Comme prévu, un complément de prix de 1,9 million d'euros a été versé en avril 2006 pour clore l'acquisition de 100 % des titres e-sama initiée en février 2005. Les données 2005 n'ont pas été retraitées de l'acquisition de la société e-sama, intervenue le 1^{er} février 2005, et de l'acquisition de la société Edicom, intervenue le 30 juin 2005, car celles-ci, avec un chiffre d'affaires respectivement de 0,7 million d'euros en janvier 2005 pour e-sama et de 1,2 million d'euros au 1^{er} semestre 2005 pour Edicom, n'ont pas d'impact significatif sur les résultats du Groupe.

La société PagesJaunes Petites Annonces (anciennement Cristallerie 1), qui héberge la nouvelle activité de petites annonces en ligne, est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2006. Cette société n'avait pas d'activité en 2005.

2005

L'entrée de périmètre de Kompass Belgium au 1^{er} janvier 2005, société acquise le 14 avril 2004, pour un prix de 1,8 million d'euros, a généré un écart d'acquisition de 1,3 million d'euros (pour 100 % des actions et droits de vote).

PagesJaunes Groupe a acquis en février 2005 en numéraire, *via* sa filiale Wanadoo Data, 100 % de la société e-sama, spécialisée dans l'hébergement de bases de données et les prestations de Customer Relationship Management (CRM). Cette société est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} février 2005 et son acquisition a généré un écart d'acquisition de 11,7 millions d'euros pour 100 % des parts compte tenu d'un prix d'acquisition des titres de 13 millions d'euros (dont 1,9 million d'euros de complément de prix).

PagesJaunes Groupe a également acquis en juillet 2005 la société Edicom, premier éditeur d'annuaires au Maroc. Cette société est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} juillet 2005. L'achat en numéraire à Atlas Services Belgium de 100 % des parts d'Edicom pour un prix de 5,5 millions d'euros a généré un écart d'acquisition de 4,8 millions d'euros.

Compte tenu de l'acquisition des 50 % restant du sous-groupe Eurodirectory fin 2004, la société Eurodirectory est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2005 par intégration globale et sa filiale Editus par intégration proportionnelle.

2004

L'entrée dans le périmètre de QDQ Media au 1^{er} avril 2004 pour 17 millions d'euros et la prise en charge d'un prêt participatif de 89 millions d'euros, a généré un écart d'acquisition de 69 millions d'euros (société acquise à 100 % des actions et droits de vote). La trésorerie acquise s'élève à 7 millions d'euros. À titre indicatif le chiffre d'affaires pour l'année 2004 de QDQ Media était de 37 millions d'euros pour une Marge Brute Opérationnelle (MBO) négative de 13 millions d'euros. Le prix d'acquisition de cette entité s'explique notamment par le fait que QDQ Media occupe la 2^e place sur le marché espagnol et que l'objectif d'équilibre de la MBO est prévu dès la fin 2006.

L'entrée dans le périmètre de Mappy (ex-Wanadoo Maps) au 1^{er} mai 2004, à un prix d'acquisition de 10 millions d'euros pour 100 % des actions et droits de vote, dégage un écart d'acquisition de 7 millions d'euros. À titre indicatif le chiffre d'affaires pour l'année 2004 de Mappy (avant éliminations des prestations intra-Groupe) s'élève à 5,5 millions d'euros pour une MBO de 1,3 million d'euros.

L'acquisition de 50 % des titres Eurodirectory, pour un prix de 13,5 millions d'euros, porte la participation de PagesJaunes Groupe dans cette société à 100 % et génère un écart d'acquisition de 12,1 millions d'euros. PagesJaunes Groupe se retrouve ainsi actionnaire indirect à hauteur de 49 % dans la société Editus, société d'annuaire luxembourgeoise. La société Eurodirectory, dont le solde a été acquis en fin d'année 2004, reste consolidée par mise en équivalence en 2004. L'effet de cette option n'a pas d'incidence significative sur les comptes.

Toutes ces sociétés ont été acquises en numéraire.

Afin d'isoler l'activité d'annuaire des activités de holding, le Groupe a acheté en novembre 2004 une société dénommée Nedif (renommée PagesJaunes) et lui a apporté l'activité opérationnelle de PagesJaunes. La société PagesJaunes a parallèlement changé de nom pour devenir PagesJaunes Groupe. La nouvelle société PagesJaunes est consolidée par intégration globale rétroactivement au 1^{er} janvier 2004.

Note 7 – Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
PagesJaunes en France			
Annuaire imprimés	654 144	638 194	618 928
- PagesJaunes	528 760	524 275	505 167
- <i>l'Annuaire</i>	125 384	113 919	113 761
Services en ligne	320 727	284 959	254 518
- Internet	279 964	227 717	169 558
- Minitel	40 763	57 242	84 960
Services de renseignements téléphoniques	14 410	391	-
Autres activités	25 700	32 600	30 491
Total segment PagesJaunes en France	1 014 981	956 144	903 937
International & Filiales			
Activités Annuaire BtoC	58 397	52 409	26 386
Activités Kompass	31 392	29 338	23 356
Activités Marketing Direct et Services Géographiques	27 459	27 127	15 322
Total segment International & Filiales	117 248	108 874	65 064
Intersegments	(7 754)	(4 318)	(1 841)
TOTAL	1 124 475	1 060 700	967 160

Conformément à SIC 31, les produits des activités ordinaires n'incluent pas de prestations provenant de l'échange de biens ou de services pour des prestations semblables.

Note 8 – Autres produits opérationnels

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Refacturations des coûts éditoriaux relatifs à <i>l'Annuaire</i>	5 891	47 276	48 264
Autres produits	6 598	7 630	6 985
TOTAL	12 489	54 906	55 249

Note 9 – Charges de personnel

(en milliers d'euros, sauf les effectifs)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Effectif moyen (équivalent temps plein)	4 736	4 677	4 233
Salaires et charges dont :	(313 592)	(297 577)	(268 992)
- Traitements et salaires	(204 489)	(195 082)	(185 114)
- Charges sociales	(85 385)	(80 626)	(72 846)
- Production immobilisée	-	-	-
- Taxes sur les salaires et autres	(23 718)	(21 869)	(11 032)
Rémunération en actions dont :	(9 213)	(20 450)	(25 274)
- Offres réservées au personnel	-	(14 732)	(15 299)
- Stock-options et actions gratuites ⁽¹⁾	(7 071)	(5 718)	(9 975)
- Charges sociales sur levées de stock-options	(2 142)	-	-
Participation des salariés	(13 565)	(32 906)	(29 926)
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	(336 370)	(350 933)	(324 192)

(1) Cf. Note 27.

Les sociétés françaises du Groupe PagesJaunes ont dénoncé, fin 2005, l'adhésion à l'accord de participation du groupe France Télécom. Un accord de participation mutualisé regroupant l'ensemble des sociétés françaises du Groupe PagesJaunes a été conclu le 26 juin 2006. Cet accord, applicable dès l'exercice 2006 pour la participation qui sera versée en 2007, prévoit une mutualisation des réserves spéciales de participation entre toutes les entités françaises du Groupe PagesJaunes, chaque réserve spéciale de participation étant désormais calculée selon une formule dérogatoire fondée sur le résultat d'exploitation de chacune des entités. Dans ce cadre, PagesJaunes Groupe a constaté une charge de participation consolidée de 13,6 millions d'euros en 2006, contre 32,9 millions d'euros en 2005. Cette charge bénéficiera intégralement aux salariés du Groupe PagesJaunes au titre de 2006, alors que ces derniers avaient perçu une participation totale de 11,6 millions d'euros au titre de l'exercice 2005.

Offres réservées au personnel

2006

Néant.

2005

À la suite de la cession par l'État de 152,2 millions d'actions existantes de France Télécom représentant 6,2 % du capital social, intervenue le 9 juin 2005, l'État a procédé, conformément à la loi du 6 août 1986 relative aux modalités de privatisations, à une offre réservée au personnel et anciens salariés des Groupes France Télécom et PagesJaunes portant sur 16,9 millions d'actions France Télécom représentant 0,68 % (base non diluée) du nombre total d'actions de France Télécom.

L'offre a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 8 septembre 2005 sous le numéro 04-895. Les actions

France Télécom étaient offertes au prix unitaire de 19,79 euros, correspondant à 80 % du prix de cession de l'action France Télécom dans le cadre du placement privé auprès des investisseurs (soit 22,55 euros par action).

La période de souscription a été ouverte du 15 au 27 septembre 2005. À l'issue de celle-ci, 16,7 millions d'actions ont été achetées, dont 3,2 millions par les salariés du Groupe PagesJaunes. Le règlement-livraison des titres est intervenu le 7 novembre 2005.

Le montant de la charge comptabilisée en 2005 au titre de cette opération s'élève à 14,7 millions d'euros.

2004

À la suite de l'ouverture du capital de PagesJaunes Groupe en juillet 2004, la Société a procédé à une augmentation de capital réservée au personnel du groupe France Télécom. À l'issue de celle-ci, 4,7 millions d'actions ont été souscrites par l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, à la suite de la cession par l'État de 10,85 % du capital social de France Télécom, intervenue le 7 septembre 2004, l'État a procédé, conformément à la loi du 6 août 1986 relative aux modalités de privatisation, à une offre d'actions réservée au personnel et anciens salariés des groupes France Télécom et PagesJaunes Groupe. La période de souscription a été ouverte du 1^{er} au 13 décembre 2004. À l'issue de celle-ci, 28,7 millions d'actions ont été souscrites par l'ensemble des salariés dont 2,3 millions d'actions par les salariés du Groupe PagesJaunes. Le règlement-livraison des titres est intervenu le 20 janvier 2005.

Le montant de la charge constatée au titre de ces opérations s'élève à 15,3 millions d'euros en 2004, dont 3,0 millions d'euros au titre de l'offre PagesJaunes.

Note 10 – Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	16 384	16 027	20 434
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	4 206	-	-
Dividendes reçus	577	351	350
Produits financiers	21 167	16 378	20 784
Intérêts sur dettes financières	(11 501)	(3 278)	(444)
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	(613)	-	-
Coût d'actualisation ⁽¹⁾	(1 549)	(1 554)	-
Charges financières	(13 663)	(4 795)	(444)
Résultat de cession des actifs financiers	764	(18)	-
Gain (perte) de change	-	18	(51)
RÉSULTAT FINANCIER	8 267	11 583	20 289

(1) Le coût d'actualisation correspond, à l'accroissement au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite (cf. Note 27).

Le résultat financier est principalement constitué des produits générés par la trésorerie placée chez France Télécom jusqu'au 11 octobre 2006, et placée en instrument de trésorerie court terme depuis cette date. Il inclut aussi la variation de la valeur temps du collar mis en place par la Société, soit un produit net de 4,2 millions d'euros en 2006.

En 2005, les charges financières intègrent notamment une charge financière d'un montant de 2,9 millions d'euros payée lors de la titrisation de la créance d'impôt relative au prélèvement exceptionnel de 25 % sur les distributions effectuées en 2005.

Note 11 – Impôt sur les sociétés

11.1 Preuve d'impôt Groupe

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Résultat avant impôt	458 549	410 617	362 916
Taux légal d'imposition en France	34,43 %	34,93 %	35,43 %
Impôt théorique	(157 878)	(143 429)	(128 581)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	274
Sociétés en pertes non intégrées fiscalement	(776)	(2 742)	(7 456)
Impôt sur les réserves de plus-value à long terme	-	-	(964)
Distribution de la réserve spéciale des plus-values long terme	-	-	(4 610)
Rémunération en actions	(2 435)	(6 720)	(8 547)
Filiales étrangères	(31)	113	-
Régularisation IS sur exercices antérieurs	(668)	3 232	-
Autres produits et charges non taxables	133	673	570
Impôt effectif	(161 655)	(148 873)	(149 314)
- dont impôt courant	(137 001)	(151 258)	(150 893)
- dont impôt différé	(24 654)	2 385	1 579

11.2 Impôt au bilan

La position bilantielle nette est détaillée comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Indemnités de départ en retraite	8 321	7 105	6 201
Participation des salariés	4 663	11 361	10 320
Immobilisations	2 934	2 977	3 244
Provisions non déductibles	2 284	2 827	2 783
Reports déficitaires et ARD	1 743	2 466	2 829
Autres différences	1 745	1 791	767
Sous-total impôts différés actifs	21 690	28 527	26 144
Instrument de couverture	(3 433)	-	-
Frais d'émission d'emprunts	(16 298)	-	-
Sous-total impôts différés passifs	(19 731)	-	-
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS (ACTIFS)	1 959	28 527	26 144

Aucun impôt différé actif relatif aux déficits reportables de QDQ Media n'a été comptabilisé au bilan, cette société ayant enregistré un résultat net déficitaire en 2006. Le montant de l'impôt différé non comptabilisé est estimé à 65,5 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les impôts différés actifs et passifs des sociétés ont été évalués en prenant en considération la sortie en 2004, sans indemnisation, des sociétés du périmètre d'intégration fiscale formé par Wanadoo SA.

PagesJaunes Groupe a opté, pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré comprenant, outre PagesJaunes Groupe, l'ensemble de ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour en devenir membres. Cette option a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une période de cinq exercices.

Une partie des impôts différés passifs a été constatée en capitaux propres pour 1 914 milliers d'euros dont 1 703 milliers d'euros au titre des instruments de couverture (cf. Note 20).

La dette au bilan correspond à l'impôt courant. L'impôt décaissé au cours de l'exercice 2006 est de 162,8 millions d'euros.

Note 12 – Résultat par action

Le résultat net s'élève à 296,9 millions d'euros en 2006. Le nombre d'actions ordinaires est de 280 266 780 (cf. Note 26 – Capitaux propres) au 31 décembre 2006.

Le résultat net par action s'élève donc à 1,07 euro et à 1,05 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence de 3 735 176 options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2006 (3 757 000 au 31 décembre 2005) ainsi qu'à l'existence de 1 356 201 actions qui pourraient être attribuées gratuitement en 2008 et 2009 sous réserve de l'atteinte des conditions de performance.

Note 13 – Écarts d'acquisition des sociétés intégrées

Les principaux écarts d'acquisition des sociétés consolidées par intégration globale s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006			31 décembre 2005	31 décembre 2004
	Solde début d'exercice	Acquisitions/Cessions	Solde fin d'exercice	Solde fin d'exercice	Solde fin d'exercice
QDQ Media	68 882	-	68 882	68 882	68 882
Mappy	7 400	-	7 400	7 400	7 395
PagesJaunes Marketing Services (ex-Wanadoo Data)	1 198	12 080	13 278	1 198	1 198
e-sama	11 747	(11 747)	-	11 747	-
Eurodirectory	12 109	-	12 109	12 109	-
Edicom	4 796	-	4 796	4 796	-
Kompass Belgium	1 262	-	1 262	1 262	-
TOTAL	107 394	333	107 727	107 394	77 475

En 2006, les sociétés Wanadoo Data et e-Sama ont fusionné le 31 mars 2006, pour donner naissance à PagesJaunes Marketing Services. Cette opération de restructuration interne n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés. Comme prévu, un complément de prix de 1,9 million d'euros a été versé en avril 2006 pour clore l'acquisition de 100 % des titres e-sama initiée en février 2005.

En 2005, les principales opérations concernent :

- l'entrée de périmètre de Kompass Belgium au 1^{er} janvier 2005, société acquise le 14 avril 2004, à un prix de 1,8 million d'euros, a généré un écart d'acquisition de 1,3 million d'euros (pour 100 % des actions et droits de vote) ;
- l'acquisition de la société e-sama, via la filiale Wanadoo Data, au 1^{er} février 2005, pour un prix de 12,9 millions d'euros pour 100 % des parts, a généré un écart d'acquisition de 11,7 millions d'euros ;

- l'acquisition de la société Edicom au 1^{er} juillet 2005 à Atlas Services Belgium, pour un prix de 5,5 millions d'euros pour 100 % des parts, a généré un écart d'acquisition de 4,8 millions d'euros ;
- l'acquisition des 50 % restant du sous-groupe Eurodirectory pour un prix de 13,5 millions d'euros fin 2004 a généré un écart d'acquisition de 12 millions d'euros. Cette société est désormais détenue à 100 %. En achetant le solde de la participation dans la société Eurodirectory, PagesJaunes Groupe est devenue actionnaire à hauteur de 49 % de la société Editus, société d'annuaires luxembourgeoise. La société Eurodirectory est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2005 par intégration globale et sa filiale Editus par intégration proportionnelle.

La valeur des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode décrite en Note 3.8 – Principes comptables, sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle situé entre 1,5 % et 2,5 % et d'un taux d'actualisation après impôt compris entre 8,7 % et 12 % selon les unités génératrices de trésorerie.

Note 14 – Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006			31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
ERP & Applications support	44 521	(28 402)	16 119	37 674	(27 845)	9 829	32 865	(26 538)	6 327
Autres immobilisations incorporelles	19 357	(7 460)	11 897	5 534	(3 852)	1 682	4 018	(1 926)	2 092
TOTAL	63 878	(35 862)	28 016	43 208	(31 697)	11 511	36 883	(28 464)	8 419

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004.

France Télécom a été désignée par arrêté du 3 mars 2005 comme éditeur de l'annuaire universel pour une durée de deux ans. France Télécom devant rester éditeur, la cession de la marque « *L'Annuaire* » à PagesJaunes, filiale de PagesJaunes Groupe, telle que prévue par les accords de mai/juin 2004 ne pouvait dès lors être mise en œuvre. Dans ce cadre, les deux sociétés sont convenues de mettre en place un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes accompagné d'un contrat de cession

de la marque « *L'Annuaire* » pour un montant total de 12 millions d'euros. Ces contrats ont été signés le 20 janvier et sont à effet du 1^{er} janvier 2006. Le prix de la concession d'exploitation, d'un montant de 11 millions d'euros, est amorti sur une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2006, durée correspondant à celle de l'engagement de non-concurrence consenti par France Télécom pour les activités d'édition d'annuaires alphabétiques. Cette opération a été enregistrée sur la ligne « Autres immobilisations incorporelles ».

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Solde en début d'exercice	11 511	8 419	3 607
Acquisitions	16 121	1 640	1 558
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	7 205	4 908	394
Effet des variations de périmètre ⁽²⁾	-	293	6 796
Écarts de conversion	(1)	-	-
Reclassements	(65)	-	-
Cessions	(120)	(2)	(10)
Dotation aux amortissements	(6 635)	(3 748)	(3 926)
Solde en fin d'exercice	28 016	11 511	8 419

(1) Concerne l'ensemble des frais de développements activés.

(2) Concerne principalement l'entrée en 2004 dans le périmètre de consolidation de Mappy et de QDQ Media.

Note 15 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006			31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains et constructions	2 855	(980)	1 875	2 855	(929)	1 926	632	(232)	400
Informatique et terminaux	40 577	(32 582)	7 995	37 295	(30 325)	6 970	36 073	(28 360)	7 713
Autres	22 512	(13 360)	9 152	24 199	(15 100)	9 099	23 052	(14 349)	8 703
TOTAL	65 943	(46 922)	19 021	64 349	(46 354)	17 995	59 757	(42 941)	16 816

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Solde en début d'exercice	17 995	16 816	15 321
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7 260	5 298	5 726
Effet des variations de périmètre	-	2 248	2 537
Écarts de conversion	(3)	-	-
Reclassements	65	-	-
Cessions et mises au rebut	(291)	(371)	(616)
Dotations aux amortissements	(6 004)	(5 996)	(6 152)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	19 021	17 995	16 816

Note 16 – Titres mis en équivalence

Suite à la reprise de 100 % des actions d'Eurodirectory intervenue fin 2004, la société Eurodirectory est désormais consolidée par intégration globale et Editus Luxembourg, sa filiale, en intégration proportionnelle.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Eurodirectory			
Solde en début d'exercice	-	15 493	2 504
Quote-part de résultat	-	-	774
Dividendes versés	-	-	(1 285)
Quote-part acquise en 2004	-	-	1 391
Écart d'acquisition	-	-	12 109
Changement de méthode de consolidation (MEE => IG/IP)	-	(15 493)	-
SOLDE EN FIN DE PÉRIODE	-	-	15 493

Note 17 – Autres actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	% intérêt	31 décembre 2006			31 décembre 2005	31 décembre 2004
		Juste valeur	Variation de juste valeur	Variation de périmètre, acquisitions et cessions	Juste valeur	Juste valeur
PagesJaunes Outre-Mer	100 %	76	-	-	76	-
PagesJaunes Liban	100 %	-	-	(312)	312	-
Autres titres		93	-	43	50	-
TOTAL		169	-	(269)	438	-

Ces entités ne sont pas consolidées du fait de leur caractère non matériel. PagesJaunes Liban a été cédée en juin 2006.

Note 18 – Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Prêt à France Télécom ⁽¹⁾	-	42 805	-
Autres titres non consolidés	-	-	2 263
Autres actifs ⁽²⁾	3 259	1 276	1 521
TOTAL	3 259	44 081	3 784

(1) En juin 2005, PagesJaunes Groupe a consenti à France Télécom un prêt d'un montant de 64 208 milliers d'euros, amortissable en trois annuités constantes et soumis à intérêts précomptés au taux de 2,65 %. Ce prêt, dont la partie long terme, soit 42 805 milliers d'euros, était classée en « Autres actifs financiers non courants » au 31 décembre 2005 et la partie court terme, soit 24 803 milliers d'euros, en « Autres actifs financiers courants » (cf. Note 19), a été intégralement remboursée par anticipation lors de la cession, par France Télécom, de sa participation dans PagesJaunes Groupe, le 11 octobre 2006.

(2) Les autres actifs comprennent essentiellement la partie long terme des dépôts et cautionnements.

Note 19 – Autres actifs financiers courants

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Prêt à France Télécom (cf. Note 18)	-	21 403	-
Placements à CT > 3 mois et < 1 an ⁽¹⁾	285	16 482	-
Autres actifs	-	1 471	861
TOTAL	285	39 356	861

(1) Le 14 novembre 2005, PagesJaunes Groupe avait confié à Rothschild & Cie Banque, pour une durée d'un an avec tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, auquel avait été affectée une somme de 17 000 milliers d'euros, dont 16 482 milliers d'euros classés en « Placements à court terme » au 31 décembre 2005. PagesJaunes Groupe a résilié ce contrat en novembre 2006.

Note 20 – Instruments financiers dérivés – actifs non courants

PagesJaunes Groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion du risque de taux associé à la dette à taux variable que la Société a mise en place en octobre 2006 et tirée en novembre 2006 afin de financer le dividende exceptionnel versé le 24 novembre 2006. PagesJaunes Groupe a mis en œuvre les procédures et la documentation nécessaires pour justifier la mise en œuvre d'une comptabilisation de couverture au sens de l'IAS 39.

Description des instruments financiers dérivés

Le 30 novembre 2006, PagesJaunes Groupe a conclu avec plusieurs établissements financiers :

- un contrat de swap de taux d'intérêt, d'un montant nominal de 380 millions d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Dans le cadre de cette opération, PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor, et payeur du taux fixe, soit 3,7830 % ;

- un collar, constitué de la combinaison synthétique d'un achat de cap et d'une vente de floor, pour un montant nominal de 1 140 millions d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Le tunnel constitué par ce collar prévoit un taux d'intérêt minimum de 3,0 % et un taux d'intérêt maximum de 4,0 %. La prime annuelle sur ce collar, payable à terme échu, est d'un montant de 1,9 million d'euros.

Ces opérations viennent en couverture des flux de trésorerie relatifs à la dette senior à taux variable tirée par PagesJaunes Groupe en novembre 2006 (cf. Note 29). Les tests d'efficacité prospectifs mis en œuvre par PagesJaunes Groupe lors de l'initiation de ces opérations ainsi que les tests rétrospectifs réalisés au 31 décembre 2006, ont permis de démontrer que ces instruments financiers offraient une couverture totalement efficace des flux de trésorerie relatifs à cette dette senior.

Comptabilisation et éléments d'actifs et de passifs relatifs à ces instruments financiers dérivés

La juste valeur initiale du collar a été comptabilisée à l'actif consolidé lors de sa conclusion, pour un montant de 8 326 milliers d'euros,

en contrepartie de l'inscription d'une « Dette sur instruments de couverture » (cf. Note 29) d'un montant de 8 326 milliers d'euros, correspondant à la prime actualisée que la Société devra payer en cinq annuités.

Au 31 décembre 2006, la valeur de ces instruments financiers dérivés s'établissait comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Swap de taux d'intérêts – couverture de flux de trésorerie	3 715	-	-
Collar – couverture de flux de trésorerie	13 765	-	-
- dont valeur intrinsèque	1 233	-	-
- dont valeur temps	12 532	-	-
TOTAL	17 479	-	-

La variation de juste valeur de ces instruments financiers dérivés entre leur date de conclusion et le 31 décembre 2006, soit 3 715 milliers d'euros pour le swap de taux d'intérêt et 1 233 milliers d'euros pour la valeur intrinsèque du collar, a été constatée en capitaux propres recyclables, après constatation d'un impôt différé passif de 1 703 milliers d'euros. La variation de valeur temps du collar a été constatée en produits financiers (cf. Note 10), pour un montant de 4 206 milliers d'euros.

Aucune inefficacité n'a été comptabilisée au titre des couvertures de flux de trésorerie.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur de chacun des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan, nette de la dette constatée sur les opérations de couverture en ce qui concerne le collar.

Note 21 – Stocks nets

Les stocks sont principalement composés de papier pour la production des annuaires imprimés (PagesJaunes et *L'Annuaire*) et d'encours de production de service relatifs à la fabrication des annonces (produits imprimés et en ligne) et des sites internet.

Ils sont, le cas échéant, dépréciés lorsque les perspectives commerciales peuvent entraîner un risque d'écoulement pour une valeur inférieure à la valeur au bilan.

Aucune mise au rebut significative n'a été comptabilisée au cours des exercices 2004 à 2006.

Note 22 – Créances clients

Les créances clients ont une échéance qui est généralement de moins d'un an. La décomposition en valeur brute et dépréciations des comptes clients est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Créances clients brutes	516 525	489 027	451 259
Provisions pour dépréciation ⁽¹⁾	(16 572)	(16 271)	(20 466)
Créances clients nettes	499 953	472 756	430 793

(1) Cf. Note 25 – Variations des provisions pour dépréciation des actifs.

Note 23 – Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
TVA à recevoir	18 129	17 897	13 690
Divers État à recevoir	198	217	300
Capital souscrit non appelé ⁽¹⁾	-	7 485	17 566
Autres actifs courants ⁽²⁾	16 997	14 165	12 794
TOTAL	35 324	39 764	44 350

(1) Le capital souscrit non appelé correspondant au solde de l'augmentation de capital 2003 de QDQ Media que Atlas Services Belgium (ex-Wanadoo International) a libéré intégralement en 2006.

(2) Concerne principalement les avances et acomptes aux fournisseurs pour 7 008 milliers d'euros en 2006 et 7 206 milliers d'euros en 2005.

Note 24 – Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des charges sur vente d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et en ligne étalées sur une durée d'affichage qui est généralement de 12 mois.

Note 25 – Variations des provisions pour dépréciation des actifs

(en milliers d'euros)	Solde en début de période	Dotations /reprises nettes	Autres mouvements ⁽¹⁾	Solde en fin de période
2004				
Titres de participation	1 813	-	-	1 813
Créances clients	6 568	(4 892)	18 790	20 466
Autres actifs	1 264	(634)	-	630
2005				
Titres de participation	1 813	889	-	2 702
Créances clients	20 466	(5 316)	1 121	16 271
Autres actifs	630	(572)	52	110
2006				
Titres de participation	2 702	(2 702)	-	-
Créances clients	16 271	314	(13)	16 572
Autres actifs	110	412	-	522

(1) Effets des variations de périmètre et des écarts de conversion.

Note 26 – Capitaux propres

26.1 Capital social

Au 31 décembre 2006, le capital social de PagesJaunes Groupe d'un montant de 56,1 millions d'euros est divisé en 280 266 780 actions

ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale unitaire. Il est entièrement libéré. La Société a procédé à une augmentation de capital de 295 434 euros par création de 1 477 170 actions nouvelles dans le cadre de l'exercice anticipé de stock-options PagesJaunes Groupe. PagesJaunes Groupe est détenue à hauteur de 54,80 % par Médiannuaire SAS au 31 décembre 2006.

Évolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

Nombre d'actions en début d'exercice de 300 euros de valeur nominale au 1^{er} janvier 2004	182 700
Division de la valeur nominale par 1 500	273 867 300
Augmentation de capital réservée au personnel ⁽¹⁾	4 739 610
Nombre d'actions en fin d'exercice de 0,20 euro de valeur nominale au 31 décembre 2004	278 789 610
Nombre d'actions en fin d'exercice de 0,20 euro de valeur nominale au 31 décembre 2005	278 789 610
Levées de stock-options	1 477 170
Nombre d'actions en fin d'exercice de 0,20 euro de valeur nominale au 31 décembre 2006	280 266 780

(1) Augmentation de capital réservée au personnel pour un montant de 53,6 millions d'euros.

26.2 Réserves

Les différents éléments constituant les réserves consolidées, qui comprennent le résultat de l'exercice, sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Réserves sociales de PagesJaunes Groupe	23 928	43 676	44 545
- dont réserve légale	5 576	5 576	5 481
- dont Réserve Spéciale des Plus-values à Long Terme	-	-	39 064
- dont autres réserves	18 352	38 100	-
Autres réserves et résultats consolidés	(2 531 746)	(20 254)	5 303
TOTAL RÉSERVES	(2 507 818)	23 422	49 848

26.3 Actions propres

Au 31 décembre 2005, 100 000 actions PagesJaunes Groupe étaient autodétenues dans le cadre du contrat de liquidité mis en œuvre par PagesJaunes Groupe en novembre 2005. Ce contrat a été résilié fin 2006. Aucune action n'est autodétenue au 31 décembre 2006.

26.4 Dividende

En 2006, deux distributions ont été effectuées :

- le 2 mai, 283 994 milliers d'euros, soit 1,02 euro par action ;
- le 24 novembre 2 519 748 milliers d'euros, soit 9,00 euros par action.

Le montant des distributions 2005 s'est élevé à 259 274 milliers d'euros, soit 0,93 euro par action.

Note 27 – Avantages du personnel, provisions et autres passifs

Ils se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Avantages postérieurs à l'emploi	24 239	20 626	18 065
Autres avantages à long terme	5 135	4 824	3 997
Avantages du personnel – non courants ⁽¹⁾	29 374	25 450	22 062
Autres provisions pour risques	497	576	112
Provisions litiges sociaux – fiscaux	6 392	7 300	8 217
Provisions – non courantes	6 889	7 876	8 329

(1) Cf. détails note suivante.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Personnel ⁽¹⁾	46 059	64 795	59 453
Organismes sociaux	27 448	23 095	22 568
Total avantages du personnel – courants	73 507	87 890	82 021
TVA à payer	90 794	88 870	80 572
Divers état à payer	8 693	7 125	6 585
Autres passifs courants	3 318	5 160	4 104
Autres passifs courants	102 805	101 155	91 261

(1) Principalement constitué de la participation des salariés et de provisions de charges de personnel.

L'évolution des provisions est la suivante :

(en milliers d'euros)	1 ^{er} janvier 2006	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	31 décembre 2006
Provisions pour litiges sociaux – fiscaux	7 300	63	(1 000)	-	29	6 392
Autres provisions pour risques et charges	1 085	707	(471)	(49)	(29)	1 243
TOTAL DES PROVISIONS	8 385	770	(1 471)	(49)	0	7 635
- dont non courant	7 876	310	(1 355)	0	58	6 889
- dont courant	509	460	(116)	(49)	(58)	746

Engagement de retraite et autres avantages du personnel

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2006	Total 31 décembre 2005	Total 31 décembre 2004
Variation de la valeur des engagements					
- Valeur totale des engagements en début de période	34 968	4 824	39 792	32 926	23 255
- Coût des services rendus	2 577	398	2 975	2 345	1 378
- Coût de l'actualisation	1 384	165	1 549	1 573	1 239
- Cotisations versées par les employés	-	-	-	-	-
- Modification du régime	-	-	-	-	-
- Réductions liquidations	-	-	-	(94)	-
- (Gains) pertes actuariels	1 762	(129)	1 633	4 450	7 728
- Prestations payées	(1 082)	(123)	(1 205)	(1 426)	(674)
- Acquisitions	-	-	-	36	-
- Cessions transferts d'activité	-	-	-	(18)	-
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-	-
- Valeur totale des engagements en fin de période (A)	39 609	5 135	44 744	39 792	32 926
Engagements de fin de période afférents à des régimes intégralement ou partiellement financés	37 653	-	37 653	33 122	31 882
Engagements de fin de période afférents à des régimes non financés	1 956	5 135	7 091	6 670	1 044
Variation des actifs de couverture					
- Juste valeur des actifs de couverture en début de période	1 612	-	1 612	1 920	1 566
- Produits financiers sur les actifs de couverture	63	-	63	50	66
- Gains (pertes) sur actifs de couverture	(51)	-	(51)	(100)	-
- Cotisations versées par l'Employeur	600	-	600	800	800
- Cotisations versées par les employés	-	-	-	-	-
- Réductions liquidations	-	-	-	-	-
- Prestations payées par le fonds	(937)	-	(937)	(1 058)	(512)
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-	-
- Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	1 287	-	1 287	1 612	1 920
Couverture financière					
- Situation du régime (A) – (B)	38 322	5 135	43 457	38 180	30 982
- Gains (pertes) actuariels non reconnus	(14 083)	-	(14 083)	(12 730)	(9 037)
- Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-	-
- Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-
- Provision (actif) en fin de période	24 239	5 135	29 374	25 450	22 062
dont provision (actif) court terme	220	282	502	334	-
dont provision (actif) long terme	24 019	4 853	28 872	25 116	22 062
Charge de retraite					
- Coût des services rendus	2 577	398	2 975	2 252	583
- Coût de l'actualisation	1 384	165	1 549	1 573	1 239
- Rendement attendu des actifs du régime	(63)	-	(63)	(50)	(66)
- Amortissement des (gains) pertes actuariels	461	(129)	332	848	3 292
- Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-	-
- Effet de réductions liquidations	-	-	-	(119)	-
- Cessions transferts d'activité	-	-	-	(18)	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-
TOTAL CHARGE DE RETRAITE	4 359	434	4 793	4 486	5 048

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2006	Total 31 décembre 2005	Total 31 décembre 2004
Évolution de la provision (actif)					
- Provision (actif) en début de période	20 626	4 824	25 450	22 062	17 176
- Charge de retraite	4 359	434	4 793	4 486	5 048
- Cotisations versées par l'employeur	(600)	(122)	(722)	(800)	-
- Prestations directement payées par l'employeur	(146)	(1)	(147)	(334)	(162)
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Autres (écarts d'acquisition)	-	-	-	36	-
- Provision (actif) en fin de période	24 239	5 135	29 374	25 450	22 062
Hypothèses					
- Taux d'actualisation (%)	4,25 %	4,25 %	4,25 %	4,0 %	
- Taux d'inflation attendu sur le long terme (%)	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	
- Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (%)	En fonction des catégories de salariés et de leur âge				
- Rendement attendu sur les actifs du régime (%)	4,2 %			4,0 %	
- Durée résiduelle probable d'activité	20			20	
Montant comptabilisé en charge au titre de la période	4 359	434	4 793	4 486	5 048

Note 28 – Stock-options et actions gratuites

28.1 Stock-options

28.1.1 Description des plans

PagesJaunes Groupe a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005. En outre, certains collaborateurs possèdent des options qui leur avaient été consenties lorsque PagesJaunes était une filiale du Groupe Wanadoo ou lorsque ces collaborateurs étaient salariés de Wanadoo et d'Orange SA, filiales du groupe France Télécom.

PagesJaunes Groupe

Ce plan mis en place en juin 2005, totalisant 3 796 800 options avec un prix d'exercice de 19,30 euros, a une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après 3 ans.

Le règlement du plan permettait aux bénéficiaires d'exercer par anticipation jusqu'à 50 % des options qui leur ont été attribuées, soit environ 1,85 million d'options, dans un délai de 3 mois à compter de la date d'envoi de la notification d'un changement de contrôle, soit, compte tenu du changement de contrôle intervenu le 11 octobre 2006, du 12 octobre 2006 jusqu'au 12 janvier 2007, et de céder à leur convenance les actions issues de cet exercice. Les plus-values réalisées dans le cadre de cet exercice anticipé sont fiscalement assimilées à des traitements et salaires. De ce fait, elles sont soumises à charges sociales et impôt sur le revenu pour le bénéficiaire, et charges patronales pour l'entreprise. 1 477 170 options ont ainsi été exercées par anticipation en 2006, générant des charges sociales additionnelles d'un montant de 2 142 milliers d'euros, classées sous la rubrique « Charges de rémunération en actions » (cf. Note 28.3).

Par ailleurs, le versement d'un dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves libres de la Société a donné lieu à un ajustement du prix d'exercice ainsi que du nombre d'options consenties, conformément à l'article L. 225-181 du Code de commerce. Au 31 décembre 2006, compte tenu de cet exercice anticipé d'une part, de l'ajustement du prix

d'exercice et du nombre d'options d'autre part, et enfin des départs de salariés, il restait 3 735 176 options en circulation, dont le prix d'exercice ajusté est désormais de 11,72 euros.

Orange SA

Plans de stock-options « France » : ces plans (2001, 2002 et 2003), totalisant 45 983 363 options au niveau du groupe France Télécom, ont une durée de vie de 10 ans et l'acquisition des options se fait, pour la plupart des plans, de façon complète après 3 ans. Certaines options ont aussi des périodes d'acquisition définies individuellement. Tous ces plans sont arrivés en fin de période d'acquisition en 2006.

Wanadoo SA

Les plans de stock-options Wanadoo destinés aux salariés français (2000, 2001, 2002 et 2003), totalisant 30 630 000 options au niveau du groupe France Télécom, ont une durée de vie de 10 ans et l'acquisition se fait de façon complète après 3 ans (ou 5 ans pour le plan 2000). De plus, pour les plans 2000 et 2001, l'exercice des options est soumis à des conditions de performance liées à la performance des actions sous-jacentes et l'atteinte de résultats opérationnels. Tous les plans sont réglables en actions (ils ont été temporairement liquidables en numéraire entre le 9 mars 2004 et le 1^{er} septembre 2004). Ils sont arrivés en fin de période d'acquisition en 2006.

28.1.2 Description des modèles d'évaluation

Pages Jaunes Groupe a évalué la juste valeur des biens ou services reçus pendant chacune des périodes en se basant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Les justes valeurs des options du plan PagesJaunes Groupe attribuées en juin 2005 ont été calculées avec un modèle binomial qui reflète le comportement d'exercice anticipé des attributaires par le biais d'une hypothèse de « plafond d'exercice » exprimé en multiple du prix d'exercice et qui représente la valeur de l'action pour laquelle il est attendu que toutes les options seront exercées. Le plafond utilisé pour le

calcul des justes valeurs ci-dessus est de 2,0. La volatilité attendue avait été établie sur la base de la volatilité historique de l'action PagesJaunes Groupe sur la période la plus longue disponible précédant la date de calcul, soit depuis son entrée en bourse en juillet 2004, soit une volatilité de 15 %. Compte tenu d'un taux de départ annuel estimé à 2,0 % et

d'un taux de dividendes attendu estimé à 5,0 %, la juste valeur d'une option PagesJaunes Groupe avait ainsi été évaluée à 1,68 euro pour un cours du sous-jacent à la date d'attribution de 19,00 euros et un prix d'exercice de 19,30 euros

Aucun nouveau plan de stock-options n'a été mis en place en 2006.

28.1.3 Évolution des plans de stock-options sur l'exercice

	Nombre d'options 2006	Prix d'exercice moyen pondéré 2006	Nombre d'options 2005	Prix d'exercice moyen pondéré 2005	Nombre d'options 2004	Prix d'exercice moyen pondéré 2004
Options en circulation en début de période						
Plan de stock-options Orange	-	-	186 900	9,15 €		
Plan de stock-options Wanadoo	-	-	4 129 709	21,07 €		
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe	3 748 000	19,30 €				
Options attribuées						
Plan de stock-options Orange	-	-			-	-
Plan de stock-options Wanadoo	-	-			-	-
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe			3 796 800	19,30 €	-	-
Options additionnelles						
Plan de stock-options Orange	-	-				
Plan de stock-options Wanadoo	-	-	12 484	22,62 €		
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe ⁽³⁾	1 588 512	11,72 €				
Options exercées						
Plan de stock-options Orange	-	-	(5 000)	10,00 €	-	-
Plan de stock-options Wanadoo	-	-	(868 128)	14,93 €	(309 624)	15,37 €
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe	(1 477 170)	17,80 €				
Options annulées, rendues caduques						
Plan de stock-options Orange	-	-				
Plan de stock-options Wanadoo	-	-	(110 084)	22,79 €	(65 907)	19,73 €
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe	(133 166)	18,43 €	(39 800)	19,30 €		
Migration hors Groupe PJ ⁽¹⁾						
Plan de stock-options Orange	-	-			-	-
Plan de stock-options Wanadoo	-	-	(128 737)	20,42 €	(250 781)	24,89 €
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe	9 000	19,30 €	(9 000)	19,30 €		
Migration intérieur Groupe PJ ⁽²⁾						
Plan de stock-options Orange	-	-	136 300	9,00 €	186 900	9,15 €
Plan de stock-options Wanadoo	-	-			95 461	19,82 €
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe						
Options en circulation en fin de période						
Plan de stock-options Orange	-	-	318 200	9,07 €	186 900	9,15 €
Plan de stock-options Wanadoo	-	-	3 035 244	22,71 €	4 129 709	21,07 €
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe	3 735 176	11,72 €	3 748 000	19,30 €	-	-

(1) Représente les options détenues par des bénéficiaires qui ont été transférés dans une autre entreprise du groupe France Télécom en 2005.

(2) Représente les options détenues par des bénéficiaires qui ont été transférés à l'intérieur du Groupe PagesJaunes en 2005 mais qui étaient dans une autre entreprise du groupe France Télécom au moment de l'attribution de leurs options.

(3) Représente les options additionnelles du fait du mécanisme d'ajustement lié à la distribution du dividende exceptionnel de 9 euros.

28.1.4 Détail des options en circulation à la fin de l'exercice

	Nombre d'options non exercées à la date de clôture	Durée moyenne pondérée restant à courir jusqu'au début de la période d'exercice (mois)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables en fin de période
2004				
Plan de stock-options Orange	186 900	2	9,15 €	137 500
Plan de stock-options Wanadoo	4 129 709	8	21,07 €	1 188 556
TOTAL	4 316 609	7	20,56 €	1 326 056
2005				
Plan de stock-options Orange	318 200	1	9,07 €	276 080
Plan de stock-options Wanadoo	3 035 244	3	22,71 €	2 289 492
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe	3 748 000	30	19,30 €	-
TOTAL	7 101 444	17	20,30 €	2 565 572
2006				
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe	3 735 176	18	11,72	759 206 ⁽¹⁾
TOTAL	3 735 176	18	11,72	759 206

(1) Options exerçables jusqu'au 12 janvier 2007, cf. Note 28.1.1.

28.2 Attribution gratuite d'actions

28.2.1 Description des plans

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions gratuites attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuites d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe.

28.2.3 Juste valeur des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice

Principales hypothèses – Modèle d'évaluation	Mai 2006	Novembre 2006
Cours du sous-jacent à la date d'attribution (prix de marché)	21,52 €	23,84 €
Période d'acquisition	2 ans	2 ans
Taux de dividende attendu ⁽¹⁾	5,00 %	5,00 %
Probabilité d'atteinte des conditions de performance à l'origine	100 %	100 %
Juste valeur d'une action	19,47 €	12,57 €

(1) Le dividende exceptionnel de 9,00 € par action, versé le 24 novembre 2006, a aussi été pris en compte dans le calcul de la juste valeur des actions attribuées gratuitement le 20 novembre 2006.

Au 31 décembre 2006, compte tenu des départs intervenus depuis ces attributions, il restait 1 356 201 actions attribuables gratuitement en circulation. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites. Les conditions de performance tiennent à la réalisation de critères de croissance du chiffre d'affaires consolidé et de croissance de la marge brute consolidée de la Société pour les exercices 2006 et 2007 pour le premier plan, et des critères de croissance de la marge brute consolidée de la Société pour les exercices 2007 et 2008 pour le second plan.

28.2.2 Description des modèles d'évaluation

La juste valeur d'une action attribuée correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition de deux ans.

La charge représentative du coût de ces plans d'attribution gratuite d'actions, qui tient compte d'un taux de départ annuel estimé à 5 %, est amortie sur la période d'acquisition, soit deux ans. Elle est ajustée en fonction de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance ou du taux de départ effectifs au cours de cette période, et définitivement fixée sur la base du nombre d'actions effectivement

distribuées à l'issue de cette période. Compte tenu des résultats du Groupe en 2006, un tiers des actions consenties en mai 2006 ne pourra être attribué en raison de la non-atteinte des critères de performance fixés pour l'exercice 2006. La charge relative à ce premier plan a été ajustée en conséquence.

28.3 Charge relative aux plans de stock-options et aux attributions gratuites d'actions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Charge de l'exercice			
Plan de stock-options Orange	17	440	65
Plan de stock-options Wanadoo	1 265	4 267	9 910
Plan de stock-options PagesJaunes Groupe	3 294	1 011	-
Attribution gratuite d'actions PagesJaunes Groupe	2 495	-	-
Charges sociales sur exercice anticipé de stock-options (cf. Note 28.1.1)	2 142	-	-
TOTAL	9 213	5 718	9 975

Note 29 – Endettement financier net

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué ou augmenté des instruments dérivés actifs et passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué des disponibilités et quasi-disponibilités qui incluent les OPCVM.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Instruments de couverture (cf. Note 20)	17 479	-	-
Placements à CT >3 mois et <1 an (cf. Note 19)	285	16 482	265
Disponibilités et quasi-disponibilités	55 076	549 827	644 077
Trésorerie	72 840	566 309	644 342
Emprunt bancaire	(1 950 000)	-	-
Frais d'émission d'emprunts	47 336	-	-
Dette sur instruments de couverture (cf. Note 20)	(8 326)	-	-
Intérêts courus non échus	(5 645)	-	-
Découverts bancaires	(7 510)	(7 806)	(9 786)
Autres dettes financières	(15 303)	(5 507)	(4 816)
Endettement financier brut	(1 939 447)	(13 313)	(14 602)
- dont courant	(28 458)	(13 296)	(14 570)
- dont non courant	(1 910 990)	(17)	(32)
Trésorerie (endettement) net	(1 866 607)	552 996	629 740

Disponibilités et quasi-disponibilités

Les disponibilités et quasi-disponibilités étaient essentiellement constituées des comptes courants et placements à moins de 3 mois auprès de France Télécom en 2004 et en 2005. Ces comptes courants et placements ont été intégralement remboursés lors de la cession, par France Télécom, de sa participation dans PagesJaunes Groupe, le 11 octobre 2006. Au 31 décembre 2006, les disponibilités et quasi-disponibilités sont principalement constituées d'OPCVM et de comptes bancaires débiteurs.

Emprunt bancaire

PagesJaunes Groupe a conclu, le 24 octobre 2006, avec un syndicat bancaire constitué de sept banques internationales, un financement bancaire d'un montant total maximum de 2,35 milliards d'euros, qui comprend d'une part un prêt senior moyen terme de 1 950 millions d'euros, et d'autre part une ligne de crédit revolving de 400 millions d'euros. La dette senior avait pour seul objet le financement du dividende exceptionnel de 9 euros par action versé le 24 novembre 2006, et a été tirée intégralement le 24 novembre 2006. La ligne de crédit

revolving doit permettre le financement des besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe dans le cadre de ses activités opérationnelles et est utilisable notamment par tirage, émission de lettres de crédit ou mise en place de lignes bilatérales.

Le prêt à moyen terme « Senior » a une maturité de 7 ans, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor et une marge maximale de 185 points de base (sous réserve d'ajustements à la baisse en fonction du niveau du ratio de dette nette totale rapportée à un agrégat proche de la marge brute opérationnelle consolidée), et est remboursable en totalité à l'échéance. La ligne de crédit revolving a une maturité de 7 ans, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor ou Libor (en cas d'utilisation dans une devise autre que l'euro) avec une marge maximale de 185 points de base (sous réserve d'ajustements à la baisse en fonction du ratio de dette nette totale rapportée à un agrégat proche de la marge brute opérationnelle consolidée), et le remboursement de chaque tirage se fait à la fin de chacune des périodes de tirage. PagesJaunes Groupe est redevable d'une commission de non-utilisation calculée à un taux de 0,625 % par an sur la part non tirée de sa ligne de crédit revolving.

Ce contrat de financement contient notamment des clauses de remboursement anticipé obligatoire et de défaut ainsi que des covenants financiers évolutifs prévoyant (i) d'une part un ratio de marge brute opérationnelle consolidée rapportée à la charge nette totale d'intérêts assorti d'une limite inférieure progressant sur la durée du crédit de 3,25x à 4,00x, et (ii) d'autre part un ratio de dette nette

consolidée totale rapportée à un agrégat proche de la marge brute opérationnelle consolidée assorti d'une limite supérieure se réduisant sur la durée du crédit de 5,25x à 3,75x. Ces deux ratios sont calculés sur la base des données consolidées. Il comporte en outre une clause de remboursement anticipé obligatoire en cas de changement de contrôle de la Société résultant de l'acquisition des actions de la Société.

PagesJaunes Groupe a encouru des frais d'un montant total de 48,0 millions d'euros dans le cadre de la mise en place de ce financement, principalement constitués des commissions payées aux arrangeurs sur la base d'un taux de 2,0 % sur le montant du prêt senior, soit 39,0 millions d'euros, et de 2,125 % sur le montant de la ligne de crédit revolving, soit 8,5 millions d'euros. L'emprunt de 1 950 millions d'euros a été comptabilisé à sa juste valeur, sur la base de sa valeur nominale diminuée de ces frais d'émission de 39,0 millions d'euros, ces derniers faisant l'objet d'un amortissement actuariel sur la durée de vie de l'emprunt selon la méthode du TIE. Au 31 décembre 2006, la juste valeur de l'emprunt est ainsi de 1 911,0 millions d'euros. Les frais d'émission sur la ligne de crédit revolving ont pour leur part également été constatés en diminution de l'endettement et sont amortis linéairement sur la durée de vie de cette ligne de crédit qui n'était pas tirée au 31 décembre 2006. La charge d'amortissement de l'ensemble de ces frais est constatée en charges financières (cf. Note 10).

Autres dettes financières

Les autres dettes financières sont constituées principalement d'un compte courant débiteur avec PagesJaunes Outre-Mer, filiale non consolidée détenue à 100 % par PagesJaunes Groupe.

L'évolution des dettes financières s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Solde en début d'exercice	13 313	14 602	15 386
Variations de périmètre	-	368	89 705
Augmentation (diminution) nette	1 926 134	(1 657)	(90 507)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	1 939 447	13 313	14 602

Note 30 – Produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Produits constatés d'avance	640 284	591 656	535 370
TOTAL	640 284	591 656	535 370

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des produits sur ventes d'insertions publicitaires facturées au titre des

annuaires à paraître et en ligne étalés sur une durée d'affichage qui est en général de 12 mois.

Note 31 – Informations sur les parties liées

31.1 Rémunération des membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture de chaque exercice, ou qui ont été, au cours des exercices

clos, membres du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe, du Comité exécutif de PagesJaunes Groupe ou du Comité exécutif de PagesJaunes. À compter de l'exercice 2006, ce périmètre comprend également les administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Avantages à court terme ⁽¹⁾	4 267	2 851	3 226
dont charges patronales	1 121	778	955
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	39	34	43
Autres avantages à long terme ⁽³⁾	-	-	-
Indemnités de fin de contrat ⁽⁴⁾	-	705	-
Avantages sur capitaux propres ⁽⁵⁾	947	830	1 717
TOTAL	5 252	4 420	4 986

(1) Salaires, rémunérations, intéressement et primes versés et cotisations sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés.

(2) Pensions, retraites, autres prestations, assurance-vie, assurance médicale...

(3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, CFC, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture).

(4) Indemnités de licenciement.

(5) Stock-options et autres paiements en actions y compris les charges sociales relatives aux levées anticipées de stock-options.

31.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions et les soldes avec les entreprises liées, résumés ci-dessous, s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation courante.

31.2.1 Créances et dettes avec les entreprises liées

Compte tenu du changement de contrôle intervenu le 11 octobre 2006, lors de la cession par France Télécom de sa participation majoritaire

dans PagesJaunes Groupe à la société Médiannuaire, elle-même détenue à 100 % par Médiannuaire Holding, les créances et les dettes sur les entreprises liées concernent le groupe France Télécom aux 31 décembre 2004 et 2005, et Médiannuaire et Médiannuaire Holding au 31 décembre 2006.

Créances sur les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France Télécom	-	15 821	15 710
Atlas Services Belgium (ex-Wanadoo International)	-	7 485	17 613
Autres sociétés du groupe France Télécom	-	1 591	1 875
Médiannuaire – Médiannuaire Holding	1 354	-	-
TOTAL	1 276	24 897	35 198

À ces créances s'ajoutent les comptes courants et placements auprès de France Télécom qui s'élevaient à 637,6 millions d'euros au 31 décembre 2004 et 537,6 millions au 31 décembre 2005. S'ajoute également, le prêt consenti à France Télécom d'un montant total de 64,2 millions d'euros relatif au placement des liquidités issues de la

cession de créance liée au prélèvement exceptionnel sur la distribution 2005. Toutes ces créances ont été intégralement remboursées, le cas échéant par anticipation, lors de la cession, par France Télécom, de sa participation dans PagesJaunes Groupe, le 11 octobre 2006.

Dettes envers les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
France Télécom	-	35 973	30 280
Autres sociétés du groupe France Télécom	-	1 297	2 197
Médiannuaire – Médiannuaire Holding	319	-	-
TOTAL	319	37 270	32 477

31.2.2 Transactions significatives avec des entreprises liées

Groupe France Télécom

Compte tenu du changement de contrôle intervenu le 11 octobre 2006, lors de la cession par France Télécom de sa participation majoritaire dans PagesJaunes Groupe à la société Médiannuaire, elle-même détenue à 100 % par Médiannuaire Holding, les charges et les produits avec

les entreprises liées concernent le groupe France Télécom en 2004, 2005 et une partie de l'année 2006. Dans un souci de simplicité et de comparabilité des données, les charges et les produits réalisés avec le groupe France Télécom sont présentés pour les années 2004 et 2005 et pour les 1^{ers} semestres 2005 et 2006.

Les opérations réalisées avec Médiannuaire et Médiannuaire Holding, sociétés créées en 2006, sont présentées pour le seul exercice 2006.

Nature de la transaction (en milliers d'euros)	30 juin 2006	31 décembre 2005	30 juin 2005	31 décembre 2004
Télérel	1 435	3 915	2 230	6 028
Coûts éditoriaux	2 956	47 276	21 171	48 264
Audiotel	200	1 248	606	1 395
Bases de données enrichies (vente)	418	1 262	640	2 664
Produits et régie publicitaires	2 966	3 672	1 153	
Marketing direct	720	1 377	693	
Autres produits	1 148	343	276	
Marketing direct – bases de données	(474)	(1 054)	(576)	
Mise à disposition du personnel	(2 453)	(5 948)	(3 102)	(7 631)
Redevance Pages Blanches	(2 365)	(61 323)	(29 454)	(58 622)
Immobilier et charges locatives	(5 785)	(12 022)	(5 070)	(10 085)
Bases de données brutes (achat)	(2 010)	(3 957)	(2 120)	(7 640)
Management fees	(2 868)	(5 618)	(2 821)	(5 464)
Redevance de marque	-	(579)	(290)	(1 066)
Téléphonie – hébergement	(3 451)	(6 394)	(3 594)	(5 438)
Prestations et développements informatiques	(1 617)	(4 142)	(1 947)	
Centres d'appels – formation des téléconseillers	(3 904)	(907)	-	-
Concession d'exploitation et marque l'Annuaire (Immobilisation incorporelle)	(12 000)	-	-	-
Autres prestations opérationnelles	(1 657)	(1 864)	(1 880)	(6 353)
TOTAL	(28 741)	(44 715)	(24 085)	(43 948)

Médiannuaire – Médiannuaire Holding

Un contrat de prestations de services a été mis en place, en décembre 2006 avec Médiannuaire, nouvel actionnaire majoritaire de PagesJaunes Groupe. Ce contrat engendre une charge de 267 milliers d'euros au titre de l'exercice 2006.

Note 32 – Obligations contractuelles et engagements hors bilan

Les engagements hors bilan donnés significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2006				2005	2004
	Total	Paiements dus par période			Total	Total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans		
Contrats de location simple	28 400	15 699	12 550	152	37 448	44 389
Papier, Impression, Distribution ⁽¹⁾	11 560	11 560	-	-	-	-
Autres	19 439	17 231	2 208	-	-	-
Engagements d'achats de biens et services	30 999	28 791	2 208	-	120 165	64 224
TOTAL	59 399	44 490	14 758	152	157 613	108 613

(1) Voir détail tableau ci-dessous.

La rubrique « Autres » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2006 sur des biens et services livrables en 2007.

Engagements conditionnels (en milliers d'euros)	2006				2005	2004
	Total	Paiements dus par période			Total	Total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans		
Avals et cautions	329	3	2	324	1 013	853

Contrats de location

PagesJaunes a pris en location des terrains, bâtiments, véhicules et matériels. Ces contrats viendront à terme à des dates diverses au cours des neuf prochaines années.

La Direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat au titre des locations simples s'est élevée à 16,8 millions d'euros en 2006.

Engagements d'achats de biens et services

Réalisation des annuaires

Dans le cadre de son activité de fabrication et diffusion d'annuaires imprimés, PagesJaunes est amenée à conclure avec ses fournisseurs

de papier, ses imprimeurs et ses distributeurs, des contrats qui peuvent être annuels ou pluriannuels.

PagesJaunes a notamment conclu fin 2005 des contrats triannuels avec ses imprimeurs, au titre des exercices 2006, 2007, 2008, contrats qui fixent les conditions tarifaires octroyées sur la période et mentionnent des volumes prévisionnels de commandes pour chacune des années mais sans valeur contractuelle minimum, pour un montant estimé à 58,3 millions d'euros au 31 décembre 2006, dont 31 millions d'euros à moins d'un an. QDQ Media a conclu des contrats similaires avec ses imprimeurs, le montant des volumes prévisionnels s'établit à 5,8 millions d'euros dont 2,9 millions d'euros à moins d'un an.

Seules les commandes fermes passées au 31 décembre 2006, tant auprès des fournisseurs de papier que des imprimeurs et des distributeurs, sont ainsi constatées en engagements hors bilan à cette date, pour un montant total de 11,6 millions d'euros.

Ces engagements sont détaillés dans le tableau ci-après :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2006			
	Total	Paiements dus par période		
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Papier	5 471	5 471	-	-
Impression	3 313	3 313	-	-
Distribution	1 120	1 120	-	-
Contenus éditoriaux	1 656	1 656	-	-
TOTAL	11 560	11 560	-	-

Autres engagements reçus

PagesJaunes Groupe a conclu, le 24 octobre 2006, avec un syndicat bancaire constitué de sept banques internationales, une ligne de crédit revolving de 400 millions d'euros. La ligne de crédit revolving doit permettre le financement des besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe dans le cadre de ses activités opérationnelles et utilisable notamment par tirage, émission de lettres de crédit ou mise en place de lignes bilatérales.

Montages déconsolidants et entités ad hoc

Le Groupe n'a pas procédé au cours des périodes présentées à des montages déconsolidants.

Il n'a pas d'obligations contractuelles vis-à-vis d'entités *ad hoc*.

Note 33 – Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, ni PagesJaunes Groupe ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la Direction de PagesJaunes Groupe estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

- (i) PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification a pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de Cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de Cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Toutefois, des dossiers comportant des demandes fondées sur des motifs non tranchés par les arrêts ci-dessus ainsi que des dossiers devant les juridictions administratives sont toujours en cours.
- (ii) PagesJaunes a fait l'objet, au cours des années 2001 et 2002, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 1998 et 1999. Les seuls redressements qui restent en litige représentent un risque d'environ 6,6 millions d'euros (intérêts inclus). La société estime disposer d'arguments sérieux pour contrer les redressements encore contestés et n'a donc pas comptabilisé au 31 décembre 2006 de provisions au titre de ces redressements. La Société, afin de faire valoir ses arguments, a engagé une procédure contentieuse

par le dépôt en juillet 2004 d'une réclamation préalable devant l'administration fiscale.

- (iii) PagesJaunes a assigné le 10 juin 2003 une agence de publicité (LSM) devant le Tribunal de commerce de Cannes. PagesJaunes, s'appuyant sur de nombreux témoignages de clients, reproche à cette agence des actes de concurrence déloyale visant à entraîner une confusion entre LSM et PagesJaunes dans l'esprit des clients contactés par LSM pour leurs insertions publicitaires dans l'annuaire de PagesJaunes. Le Tribunal de commerce de Cannes, par un jugement du 19 février 2004, a débouté PagesJaunes de ses demandes. PagesJaunes a fait appel de cette décision qui, si elle était confirmée en appel, serait de nature à favoriser le développement de ce type d'actes de concurrence de la part d'autres agences de publicité et à créer des difficultés pour PagesJaunes dans la prospection de ses clients. Bien qu'elle estime disposer d'un dossier solide dans cette affaire, PagesJaunes ne peut exclure une confirmation en appel de cette décision. Un arrêt a été rendu le 18 janvier 2007 par la Cour d'appel d'Aix-en-Provence. Cette décision infirme celle du Tribunal de commerce de Cannes et valide les demandes de PagesJaunes, condamnant LSM à des dommages et intérêts pour des actes de concurrence déloyale, LSM étant par ailleurs débouté de l'ensemble de ses demandes.
- (iv) PagesJaunes a été informée le 24 janvier 2006 d'une saisine du Conseil de la concurrence déposée le 10 janvier 2006 par la société Le Numéro relative à des pratiques qui auraient été mises en œuvre par France Télécom et PagesJaunes dans le domaine des services de renseignements téléphoniques. Le Conseil de la concurrence a rendu sa décision le 21 juin 2006 qui clôt la saisine de la société Le Numéro et rejette l'ensemble de ses demandes à l'encontre de PagesJaunes.
- (v) La société Le Numéro a assigné PagesJaunes le 27 juillet 2006 devant le Tribunal de Commerce de Nanterre au motif que certaines publicités commercialisées par PagesJaunes dans les annuaires ne bénéficieraient d'aucune protection au titre d'un droit de propriété et pourraient ainsi faire l'objet d'une utilisation par la société Le Numéro. PagesJaunes, bien que disposant d'éléments favorables, ne peut exclure en l'état la perspective éventuelle d'une condamnation.
- (vi) La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) mène actuellement une enquête sur les relations de PagesJaunes avec les agences de publicité. Bien qu'à ce stade, PagesJaunes n'ait aucun élément lui permettant de connaître l'objet précis de cette enquête et d'en apprécier les éventuelles conséquences, PagesJaunes ne peut exclure que cette enquête ait des conséquences préjudiciables pour elle.
- (vii) PagesJaunes a été assignée par une agence de publicité (Publicom Méditerranée) devant le tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante, pratiques discriminatoires et concurrence déloyale. Elle demande, à ce titre un million six cent mille euros de dommages et intérêts. Ce dossier en est au stade de la procédure avant plaidoiries. Bien qu'elle estime disposer d'éléments favorables, PagesJaunes ne peut exclure une condamnation dans cette affaire.
- (viii) PagesJaunes Groupe et sa filiale PagesJaunes ont fait l'objet, en 2006, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002, 2003 et 2004. Les sociétés ont reçu le 11 décembre 2006 des demandes

de rectifications de la part de l'Administration fiscale, portant sur deux points : (i) PagesJaunes Groupe a constaté, au titre du premier point, relatif à la non-déductibilité d'abandons de créances, une charge d'impôt additionnelle de 0,7 million d'euros dès 2006 ; (ii) PagesJaunes Groupe et PagesJaunes entendent en revanche contester le second point qui représente une réclamation pour les deux sociétés d'environ 4,8 millions d'euros, intérêts inclus. Les sociétés estiment disposer d'arguments sérieux pour contester cette proposition de rectification et n'ont donc pas comptabilisé de provision au titre de ce redressement. Elles ont envoyé leurs observations en ce sens à l'Administration fiscale par deux courriers en date du 10 janvier 2007.

- (ix) Courant janvier 2007, la société PagesJaunes a été citée devant les Conseils de Prud'Hommes de Caen, Marseille et Lille par trois salariés de la société ADREXO, chargée du portage de ses annuaires dans certains départements. Les demandeurs forment diverses demandes de rappels de salaires et indemnités et se plaignent d'une situation de travail dissimulé. Ils recherchent notamment la responsabilité de la société PagesJaunes sur le fondement de la solidarité financière. Ces procédures débutant, PagesJaunes n'est pas en possession d'éléments suffisants pour apprécier leurs éventuelles conséquences. Tout en disposant d'arguments sérieux pour y répondre, elle ne peut exclure d'éventuelles condamnations ou conséquences préjudiciables.

D'autre part, le Groupe, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assigné en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour le Groupe. Le nombre de ces procédures est en constante diminution depuis 2001 et stable en 2006. Au 30 janvier 2007, il s'élevait à 27, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts de 2 millions d'euros. Dans le cadre de ces procédures, le Groupe essaye de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'aient pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Note 34 – Événements postérieurs à la clôture

À la date d'arrêté des comptes consolidés, aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2006.

Note 35 – Périmètre de consolidation

Périmètre au 31 décembre 2006

Entité	Pays	Intérêt	Contrôle
Sociétés consolidées par intégration globale			
Segment PagesJaunes en France			
PagesJaunes Groupe	France	100 %	100 %
PagesJaunes	France	100 %	100 %
Segment International & Filiales			
QDQ Media	Espagne	100 %	100 %
Eurodirectory	Luxembourg	100 %	100 %
Edicom	Maroc	100 %	100 %
Kompass France	France	100 %	100 %
Kompass Belgium	Belgique	100 %	100 %
PagesJaunes Marketing Services (fusion de Wanadoo Data et e-sama, Phesa & S2G)	France	100 %	100 %
Mappy	France	100 %	100 %
PagesJaunes Petites Annonces (ex-Cristallerie 1)	France	100 %	100 %
Société consolidée par intégration proportionnelle			
Segment International & Filiales			
Editus	Luxembourg	49 %	49 %

Périmètre au 31 décembre 2005

Entité	Pays	Intérêt	Contrôle
Sociétés consolidées par intégration globale			
Segment PagesJaunes en France			
PagesJaunes Groupe	France	100 %	100 %
PagesJaunes	France	100 %	100 %
Segment International & Filiales			
QDQ Media	Espagne	100 %	100 %
Eurodirectory	Luxembourg	100 %	100 %
Edicom	Maroc	100 %	100 %
Kompass France	France	100 %	100 %
Kompass Belgium	Belgique	100 %	100 %
Wanadoo Data	France	100 %	100 %
e-sama (dont Phesa et S2G)	France	100 %	100 %
Mappy	France	100 %	100 %
Société consolidée par intégration proportionnelle			
Segment International & Filiales			
Editus	Luxembourg	49 %	49 %

Périmètre au 31 décembre 2004

Entité	Pays	Intérêt	Contrôle
Sociétés consolidées par intégration globale			
Segment PagesJaunes en France			
PagesJaunes Groupe	France	100 %	100 %
PagesJaunes	France	100 %	100 %
Segment International & Filiales			
QDQ Media	Espagne	100 %	100 %
Kompass France	France	100 %	100 %
Wanadoo Data	France	100 %	100 %
Mappy	France	100 %	100 %
Société consolidée par intégration proportionnelle			
Segment International & Filiales			
Eurodirectory	Luxembourg	50 %	50 %

20.2 États financiers de la société PagesJaunes Groupe

Bilan

(en euros)	Notes	Brut	Amortissements et Provisions	Au 31 décembre 2006 net	Au 31 décembre 2005 net	Variation
ACTIF						
Logiciels	2.2	135 000	0	135 000	0	135 000
Avances & acomptes versés sur immobilisations incorporelles	2.2	119 997	0	119 997	0	119 997
Participations	3.2	4 188 273 919	15 000 000	4 173 273 919	4 168 547 393	4 726 526
Créances rattachées à des participations	3.2	8 569 807	0	8 569 807	15 308 663	(6 738 856)
Prêt à moyen terme	3.4	0	0	0	64 208 008	(64 208 008)
Actions propres	3.3	0	0	0	2 147 800	(2 147 800)
Total actif immobilisé		4 197 098 722	15 000 000	4 182 098 722	4 250 211 864	(68 113 142)
Avances & acomptes		1 394 205		1 394 205	0	1 394 205
Créances d'exploitation		28 542 040	8 500	28 533 540	159 398 005	(130 864 465)
- Créances Clients	3.5	1 904 069	8 500	1 895 569	1 310 497	585 072
- Fournisseurs débiteurs	3.6	2 870		2 870	205 572	(202 702)
- Créances fiscales et sociales	3.6	17 712 912		17 712 912	1 720 728	15 992 184
- Créances sur filiales (intégration fiscale)	3.6	8 922 188		8 922 188	156 161 208	(147 239 020)
Créances diverses	3.6	6 785 804		6 785 804	6 401 204	384 601
Valeurs mobilières de placement	3.7	44 896 684		44 896 684	16 481 663	28 415 021
Disponibilités	3.7	252 491		252 491	0	252 491
Charges constatées d'avance		27 712		27 712	58 333	(30 621)
Total actif circulant		81 898 936	8 500	81 890 436	182 339 205	(100 448 769)
TOTAL ACTIF		4 278 997 658	15 008 500	4 263 989 158	4 432 551 069	(168 561 911)

(en euros)	Notes	au 31 décembre 2006	au 31 décembre 2005	Variation
PASSIF				
Capital		56 053 356	55 757 922	295 434
Prime d'émission		78 600 631	52 609 671	25 990 960
Réserves		23 927 777	43 675 867	(19 748 090)
- Réserve légale		5 575 792	5 575 792	0
- Autres réserves		18 351 985	38 100 075	(19 748 090)
- Réserve des plus-values long terme		0	0	0
Report à nouveau		1 147 301 636	3 689 152 909	(2 541 851 273)
Résultat de l'exercice		226 726 373	242 142 849	(15 416 476)
Capitaux propres	3.8	1 532 609 774	4 083 339 218	(2 550 729 444)
Provisions pour risques		0	0	0
Provisions pour charges		870 000	807 000	63 000
Provisions pour risques et charges	3.9	870 000	807 000	63 000
Dettes financières	3.10	2 716 203 908	187 784 430	2 528 419 478
- Concours bancaires courants		96 796	2 133 631	(2 036 836)
- Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit		1 955 687 091		1 955 687 091
- Emprunts et dettes financières diverses		760 420 021	185 650 799	574 769 223
Dettes d'exploitation	3.11	13 956 237	6 570 266	7 385 971
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 225 409	1 448 460	6 776 949
- Dettes fiscales et sociales		5 730 828	5 121 806	609 022
Dettes diverses	3.11	349 240	154 050 155	(153 700 915)
- Dettes diverses		2 351	115 351	(113 000)
- Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés		98 294	107 640	(9 346)
- Dettes Filiales (Intégration Fiscale)		248 595	0	248 595
- Dettes fiscales (IS)		0	151 426 759	(151 426 759)
- Produits constatés d'avance	3.13	0	2 400 405	(2 400 405)
Total dettes		2 730 509 385	348 404 851	2 382 104 534
TOTAL PASSIF		4 263 989 158	4 432 551 069	(168 561 911)

Compte de résultat

(en euros)	Notes	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005	Variation
Prestations de services	3.14	8 208 462	9 827 408	(1 618 946)
Produits annexes	3.14	95 613	109 003	(13 390)
Reprises de provision et transferts de charges		367 406	290 096	77 310
Autres produits		54 190	2 144	52 046
Produits d'exploitation		8 725 671	10 228 651	(1 502 980)
Achats et prestations de services		14 000	13 186	814
Achats non stockés matières et fournitures		17 164	5 616	11 547
Services extérieurs		720 099	612 551	107 548
Autres services extérieurs		56 450 786	10 474 602	45 976 185
Impôts et taxes et versements assimilés		574 262	192 411	381 851
Salaires		3 995 571	3 968 997	26 574
Charges sociales		1 555 431	1 586 841	(31 409)
Autres charges		268 088	113 027	155 061
Dotations aux provisions sur actif circulant		8 500	434 281	(425 781)
Dotations aux provisions sur risques et charges		47 000	34 531	12 469
Charges d'exploitation		63 650 901	17 436 042	46 214 859
Résultat d'exploitation		(54 925 230)	(7 207 391)	(47 717 839)
Différence positive de change		128	0	128
Produits de participations		274 980 596	248 324 882	26 655 714
Produits financiers de valeurs mobilières de placement et de créances de l'actif immobilisé		2 486 306	603 494	1 882 812
Reprises de provisions		2 762 038	702 861	2 059 178
Produits financiers		280 229 069	249 631 237	30 597 832
Différence négative de change		3 634	113 586	(109 952)
Intérêts débiteurs		18 459 998	5 921 248	12 538 750
Dotations aux provisions		34 000	994 900	(960 900)
Autres charges financières		384 091		384 091
Charges financières		18 881 723	7 029 733	11 851 990
Résultat financier	3.15	261 347 346	242 601 504	18 745 842
Résultat courant		206 422 116	235 394 113	(28 971 997)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		659 839	39 427	620 412
Rep/Prov et dépréciations et transfert de charges		49 152	0	49 152
Produits exceptionnels		708 991	39 427	669 564
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7 376 024	(98 581)	7 474 605
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0	0	0
Autres				
Charges exceptionnelles		7 376 024	(98 581)	7 474 605
Résultat exceptionnel	3.16	(6 667 033)	138 008	(6 805 041)
Participation des salariés		0	0	0
Impôt sur les bénéfices	4.6	(26 971 290)	(6 610 728)	(20 360 562)
Résultat net		226 726 373	242 142 849	(15 416 476)

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2006
Résultat net	226 726
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	
- Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	-
- Plus ou moins-values de cession d'éléments d'actif	-
- Variation des provisions	(2 845)
Capacité d'autofinancement	223 881
- Diminution (augmentation) des créances clients	(1 631)
- Diminution (augmentation) des autres créances	146 946
- Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	6 655
- Augmentation (diminution) des autres dettes	(168 636)
- Charges à répartir	-
Variation du besoin en fonds de roulement	(16 666)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	207 215
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(255)
- Augmentation (diminution) des dettes sur fournisseurs d'immobilisations	-
- Variation des titres de participation et autres créances rattachées	4 714
- Acquisitions d'actions propres	2 208
- Produits de cession des actifs corporels et incorporels	-
- Diminution (augmentation) des VMP et autres actifs à long terme	(28 415)
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(21 748)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	
- Remboursement Prêt à long terme	64 208
- Emprunts à moyen terme	2 538 059
- Dividendes versés aux actionnaires	(2 803 742)
- Augmentation de capital et capitaux propres	26 286
- Augmentation (diminution) des découverts bancaires et emprunts à court terme	-
- Contribution des actionnaires minoritaires	-
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(175 189)
Variation nette de trésorerie	10 278

Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible

Rubriques (en milliers d'euros)	Net 31/12/2006
ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE	
Capital souscrit non appelé	-
Créances rattachées à des participations	-
Prêts	-
Autres immobilisations financières	-
Avances et acomptes versés sur commandes (de fournisseurs d'exploitation)	1 514
Créances clients et comptes rattachés	1 651
Autres créances ⁽¹⁾	10 660
Comptes courants	6 786
OPCVM et Disponibilités	45 149
Créances d'IS	15 619
TOTAL	81 379
PASSIF EXIGIBLE	
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	97
Emprunts et dettes financières divers	178 046
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	6 112
Dettes fiscales et sociales	5 730
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	-
TOTAL	189 985

(1) Dont comptes courants filiales suite à l'intégration fiscale.

Tableau des filiales et participations 2006

	Capital	Capitaux propres avant affectation du résultat (y inclus capital)	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société, non encore remboursés	Montant des cautions ou avals donnés par la Société	CA HT du dernier exercice clos	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés sur les filiales et participations											
1/ Filiale : + de 50 % détenus par la Société											
PAGESJAUNES Outre-Mer 5, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	75	83	100,00 %	76	76			24 172	531	570	Données préliminaires non auditées
PAGESJAUNES MARKETING SERVICES 25, quai Gallieni 92150 Suresnes	7 275	11 992	100,00 %	7 275	7 275			15 890	379		
KOMPASS France 66, quai Maréchal Joffre 92400 Courbevoie	1 000	1 701	100,00 %	47 085	32 085			28 289	1 892		
EURODIRECTORY SA. 12-14, bd Grande-Duchesse Charlotte L.1330 Luxembourg	1 625	1 801	100,00 %	14 707	14 707			78	1 970	2 054	Maison mère d'Editus Luxembourg détenu à 49 % Données préliminaires non auditées
KOMPASS BELGIUM Molière 256 1180 Bruxelles – Belgique	2 206	522	100,00 %	1 799	1 799	318		4 560	-3		
QDQ MEDIA Jualian Camarillo, 6A 28037 Madrid-Espagne	30 550	5 326	100,00 %	91 719	91 719	8 252		45 191	(2 371)		
CRISTALLERIE1 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	5 000	4 996	100,00 %	5 000	5 000			-	(3 758)		
PAGESJAUNES SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	4 005 038	4 034 253	100,00 %	4 005 038	4 005 038			1 017 557	325 167	272 343	
MAPPY 47, rue de Charonne 75011 PARIS	212	2 992	100,00 %	10 048	10 048			10 505	342		
EDICOM 1, rue Chajarat Addour, Quartier Palmier 21000 Casablanca	27	1 147	100,00 %	5 450	5 450			4 190	336		
CRISTALLERIE2 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	38	38	100,00 %	38	38			-	-		Données préliminaires non auditées
CRISTALLERIE3 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex	38	38	100,00 %	38	38			-	-		Données préliminaires non auditées
2/ Participations (entre 10 et 50 %)											

PagesJaunes Groupe

Comptes annuels au 31 décembre 2006

Annexe

sommaire

1	Description de l'activité	p. 137
2	Règles et méthodes comptables	p. 137
2.1	Principes de prise en compte des produits et des charges	p. 137
2.2	Immobilisations incorporelles	p. 137
2.3	Participations, autres titres immobilisés	p. 137
2.4	Créances clients	p. 137
2.5	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	p. 137
2.6	Provisions pour risques et charges	p. 137
2.7	Résultat financier	p. 137
2.8	Impôt sur les sociétés	p. 137
3	Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat	p. 137
3.1	Immobilisations incorporelles	p. 137
3.2	Participations et créances rattachées	p. 138
3.3	Actions propres	p. 138
3.4	Prêt à moyen terme	p. 138
3.5	Créances clients et provisions pour dépréciation des créances	p. 139
3.6	Créances à plus et moins d'un an	p. 139
3.7	Disponibilités, valeurs mobilières de placement et comptes courants	p. 139
3.8	Capital social et variation des capitaux propres	p. 140
3.9	Provisions pour risques et charges	p. 141
3.10	Dettes financières	p. 142
3.11	État des échéances des dettes	p. 143
3.12	Charges à payer incluses dans les postes du Bilan	p. 144
3.13	Produits constatés d'avance inclus dans les postes du Bilan	p. 144
3.14	Ventilation du chiffre d'affaires	p. 144
3.15	Résultat financier	p. 144
3.16	Résultat exceptionnel	p. 144
4	Autres	p. 145
4.1	Fiscalité	p. 145
4.2	Engagements hors bilan	p. 145
4.3	Jetons de présence et rémunération du censeur alloués dans le cadre du Conseil d'administration	p. 145
4.4	Effectif	p. 146
4.5	Entreprises liées	p. 146
4.6	Intégration fiscale	p. 147
4.7	Événements postérieurs à la clôture	p. 147

1 Description de l'activité

La Société PagesJaunes Groupe a une activité de holding et à ce titre détient des filiales dont les activités présentent depuis près de 60 ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels, avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006.

2 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de PagesJaunes Groupe ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement CRC du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous. Les chiffres sont présentés en milliers d'euros (k€).

2.1 Principes de prise en compte des produits et des charges

Les produits et charges sont comptabilisés en accord avec le Plan Comptable Général.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortissables sur 1 à 4 ans *prorata temporis*.

2.3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par PagesJaunes Groupe qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération.

Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de PagesJaunes Groupe sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

2.4 Créances clients

Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Les provisions sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement.

2.5 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités au 31 décembre 2006 sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Les titres de placement sont éventuellement provisionnés, sur la base du dernier cours de l'exercice.

2.6 Provisions pour risques et charges

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi seront traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement. L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

Les modalités de détermination de cette provision s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres :

- les tables INSEE 2000-2002 (table Homme et table Femme) ;
- les taux de turnover retenus qui varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge, et de la catégorie socio-professionnelle ;
- âge de départ à la retraite retenu, qui est de 62 ans ;
- les tables d'augmentation des salaires, qui sont définies en fonction de l'âge et de la catégorie socio-professionnelle ;
- taux d'actualisation, fixé à 4,25 % pour la charge 2006 ;
- la durée résiduelle probable, fixée à 19 ans.

Les autres provisions pour risques constituent la meilleure estimation possible du risque encouru par PagesJaunes Groupe.

2.7 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué des produits générés par les dividendes, ainsi que des produits et charges constitués par les placements à court terme, la dette financière, et les comptes courants débiteurs et créditeurs portés par PagesJaunes Groupe.

2.8 Impôt sur les sociétés

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre PagesJaunes Groupe et ses filiales, membres du Groupe fiscal, les économies d'impôt sont prises en compte par PagesJaunes Groupe, société de tête, comme produit de l'exercice.

Le groupe fiscal, dont PagesJaunes Groupe est la société de tête, intègre 6 sociétés au 31 décembre 2006.

3 Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

3.1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2006	2005
Logiciels	135	–
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles	120	–
Immobilisations incorporelles	255	–

3.2 Participations et créances rattachées

La variation des participations et créances rattachées s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre				
		2006			2005
	% intérêt	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Participations					
Cristallerie 2	100 %	38	0	38	-
Cristallerie 3	100 %	38	0	38	-
Edicom	100 %	5 450	0	5 450	5 450
Eurodirectory	100 %	14 707	0	14 707	14 707
Kompass France	100 %	47 085	(15 000)	32 085	32 085
Kompass Belgium	100 %	1 799	0	1 799	1 799
Mappy	100 %	10 048	0	10 048	10 048
PagesJaunes	100 %	4 005 038	0	4 005 038	4 005 038
PagesJaunes Petites Annonces	100 %	5 000	0	5 000	38
PagesJaunes Outre-Mer	100 %	76	0	76	76
PagesJaunes Liban	0 %	-	-	-	312
QDQ Media	100 %	91 719	0	91 719	91 719
PagesJaunes Marketing Services	100 %	7 275	0	7 275	7 275
TOTAL		4 188 274	(15 000)	4 173 274	4 168 548
Créances rattachées					
Kompass Belgium		318	0	318	309
QDQ Media		8 252	0	8 252	15 000
TOTAL		8 570	0	8 570	15 309

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

- cession de PagesJaunes Liban le 26 juin 2006, pour un prix de cession de 45 k€ ;
- création de Cristallerie 2 et Cristallerie 3. Ces deux sociétés au capital de 38 k€ chacune, sont sans activité au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, PagesJaunes Petites Annonces est la nouvelle dénomination sociale de Cristallerie 1. Cette société a fait l'objet d'une augmentation de capital intégralement souscrite par PagesJaunes Groupe, portant son capital à 5 000 k€ au 31 décembre 2006 contre 38 k€ au 31 décembre 2005.

Enfin, PagesJaunes Marketing Services a été constituée par la fusion par absorption, au 31 mars 2006, d'e-sama, filiale détenue à 100 % par Wanadoo Data, et de cette dernière. L'ensemble ainsi constitué a changé de dénomination sociale pour devenir PagesJaunes Marketing Services.

3.3 Actions propres

Le 14 novembre 2005, PagesJaunes Groupe avait confié à Rothschild & Cie Banque, pour une durée d'un an avec tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, auquel avait été affectée la somme de 17 000 k€. Dans le cadre de ce contrat, PagesJaunes Groupe détenait 100 000 actions propres au 31 décembre 2005.

PagesJaunes Groupe a résilié ce contrat le 16 novembre 2006 et ne détient ainsi plus d'actions propres au 31 décembre 2006. La Société a acheté 1 963 247 actions propres et vendu 2 063 247 actions propres au cours de l'année 2006.

3.4 Prêt à moyen terme

En juin 2005, PagesJaunes Groupe a consenti à France Télécom un prêt à moyen terme d'un montant de 64 208 k€, amortissable en trois annuités constantes et soumis à intérêts précomptés au taux de 2,65 %. Compte tenu de la cession, par France Télécom, de sa participation dans PagesJaunes Groupe, ce prêt a été intégralement remboursé par anticipation le 11 octobre 2006.

3.5 Créances clients et provisions pour dépréciation des créances

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2006	2005
Créances clients brutes	1 904	1 464
Provisions pour dépréciation	(9)	(154)
CRÉANCES CLIENTS NETTES	1 895	1 310

Ces créances incluent notamment les créances représentatives des prestations de services facturées par PagesJaunes Groupe à ses filiales.

3.6 Créances à plus et moins d'un an

La totalité des créances est à moins d'un an.

3.7 Disponibilités, valeurs mobilières de placement et comptes courants

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2006	2005
Valeurs mobilières de placement et OPCVM	44 897	16 482
Autres créances financières	252	-
Comptes courants PagesJaunes Marketing Services et PagesJaunes Outre-Mer	4 909	6 401
Comptes courants d'intégration fiscale	8 922	156 161
Disponibilités, VMP et comptes courants	58 980	179 044
Autres dettes financières	97	2 133
Compte courant PagesJaunes	176 925	185 651
Compte courant PagesJaunes Petites Annonces	1 121	-
Comptes courants d'intégration fiscale	249	-
Endettement financier brut	178 392	187 784
Part à moins d'un an	178 392	187 784
Part à plus d'un an	-	-
TRÉSORERIE (ENDETTEMENT) NET (1)	(119 412)	(8 740)

(1) Y compris comptes courants d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2006, PagesJaunes Groupe détient un portefeuille de SICAV dont la valeur d'acquisition est de 44 897 k€ et dont la valorisation boursière, fondée sur les valeurs liquidatives au 29 décembre 2006, est de 44 915 k€, soit une plus-value latente de 18 k€.

Les comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales, présentant un solde net de 8 673 k€ au 31 décembre 2006, sont constitués de la facturation, à ces filiales, de la quote-part d'impôt sur les sociétés 2006 due par chacune d'entre elles dans le cadre des conventions d'intégration fiscale entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Les autres comptes courants avec les filiales résultent de convention de trésorerie conclues avec chacune de ces filiales, portant intérêt à EONIA majoré de 0,15 %, si PagesJaunes Groupe est prêteuse, ou majoré de 0,05 %, si la Société est emprunteuse, à l'exception des conventions de trésorerie conclues en 2006 entre PagesJaunes Groupe et ses filiales PagesJaunes Petites Annonces et PagesJaunes, qui portent intérêts à EONIA majoré, si PagesJaunes Groupe est prêteuse, ou minoré, si la Société est emprunteuse, d'une marge de 1/16.

3.8 Capital social et variation des capitaux propres

Capital social

Le capital social de PagesJaunes Groupe s'élève à 56 053 356 euros au 31 décembre 2006 contre 55 757 922 euros au 31 décembre 2005. Il est composé de 280 266 780 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

Date	Libellé	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Capital en milliers d'euros
01/01/06	Capital au début de l'exercice	278 789 610	0,20	55 758
31/12/06	Capital à la fin de l'exercice	280 266 780	0,20	56 053

La Société a procédé à une augmentation de capital de 295 434 euros, assortie d'une prime d'émission de 25 990 960,40 euros, dans le cadre de l'exercice par anticipation de 1 477 170 options de souscription d'actions, devenues exerçables, à concurrence de 50 % des options consenties, compte tenu du changement de contrôle intervenu le 11 octobre 2006 (cf. ci-après).

Options de souscription d'actions

Le 28 juin 2005, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a attribué, à certains de ses salariés et salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, un total de 3 796 800 options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe, représentant 1,36 % du capital de la Société, donnant droit à souscrire le même nombre d'actions au prix de 19,30 euros par action. Au 31 décembre 2005, il restait 3 757 000 options en circulation.

Le règlement du plan permettait aux bénéficiaires d'exercer par anticipation jusqu'à 50 % des options qui leur ont été attribuées, soit environ 1,85 million d'options, dans un délai de 3 mois à compter de la date d'envoi de la notification d'un changement de contrôle, soit, compte tenu du changement de contrôle intervenu le 11 octobre 2006, du 12 octobre 2006 jusqu'au 12 janvier 2007, et de céder à leur convenance les actions issues de cet exercice. Les plus-values réalisées dans le cadre de cet exercice anticipé sont fiscalement assimilées à des traitements et salaires. De ce fait, elles sont soumises à charges sociales et impôt sur le revenu pour le bénéficiaire, et charges patronales pour l'entreprise. 1 477 170 options ont ainsi été exercées par anticipation en 2006, dont 156 564 par les salariés de PagesJaunes Groupe, ce qui a conduit la Société à encourir des charges sociales sur exercice anticipé de stock-options d'un montant de 218 k€ en 2006.

Par ailleurs, le versement d'un dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves libres de la Société a donné lieu à un ajustement du prix d'exercice ainsi que du nombre d'options consenties, conformément

à l'article L. 225-181 du Code de commerce. Au 31 décembre 2006, compte tenu de cet exercice anticipé d'une part, de l'ajustement du prix d'exercice et du nombre d'options d'autre part, et enfin des départs de salariés, il restait 3 735 176 options en circulation, dont le prix d'exercice ajusté est désormais de 11,72 €.

Actions gratuites

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions gratuites attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuite d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe. Au 31 décembre 2006, compte tenu des départs intervenus depuis ces attributions, il restait 1 356 201 actions attribuables gratuitement en circulation. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites. Les conditions de performance tiennent à la réalisation de critères de croissance du chiffre d'affaires consolidé et de croissance de la marge brute consolidée de la Société pour les exercices 2006 et 2007 pour le premier plan, et des critères de croissance de la marge brute consolidée de la Société pour les exercices 2007 et 2008 pour le second plan.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres de PagesJaunes Groupe au cours de l'exercice 2006 s'analyse comme suit :

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2006	4 083 340
Augmentation du capital social	295
Augmentation de la prime d'émission	25 991
Dividende 2006	(283 994)
Dividende exceptionnel	(2 519 749)
Résultat de l'exercice	226 726
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2006	1 532 609

3.9 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2006	Total 31 décembre 2005
Variation de la valeur des engagements				
- Valeur totale des engagements en début de période	805	52	857	934
- Coût des services rendus	44	3	47	69
- Coût de l'actualisation	32	2	34	46
- Cotisations versées par les employés				
- Modification du régime				
- Réductions/Liquidations				
- (Gains) ou Pertes actuarielles	(142)	(18)	(160)	224
- Prestations payées				
- Acquisitions				36
- Cessions/Transferts d'activité				
- Variation de périmètre :				
- Autres (écarts de conversion) :				
- Valeur totale des engagements en fin de période (A)	739	39	778	1 309
- Engagements de fin de période afférents à des régimes intégralement ou partiellement financés				
- Engagements de fin de période afférents à des régimes non financés	739	39	778	1 309
Variation des actifs de couverture				
- Juste valeur des actifs de couverture en début de période				
- Produits financiers sur les actifs de couverture				
- Gains/Pertes sur actifs de couverture				
- Cotisations versées par l'Employeur				
- Cotisations versées par les employés				
- Réductions/Liquidations				
- Prestations payées par le fonds				
- Variation de périmètre				
- Autres (écarts de conversion)				
- Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)				
Couverture financière				
- Situation du régime (A) – (B)	739	39	778	1 309
- Gains ou (Pertes) actuariels non reconnus	92		92	(502)
- Coût des services passés non reconnu				
- Ajustement lié au plafonnement de l'actif				
- Provision/(Actif) en fin de période	831	39	870	807
- Dont Provision (Actif) : Court terme	79		79	58
- Dont Provision (Actif) : Long terme	752	39	791	749
Charge de retraite				
- Coût des services rendus	44	3	47	69
- Coût de l'actualisation	32	2	34	46
- Rendement attendu des actifs du régime				
- Amortissement des (Gains) ou Pertes actuariels		(18)	(18)	17
- Amortissement du coût des services passés				

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2006	Total 31 décembre 2005
- Effet de Réductions/Liquidations				(6)
- Cessions/Transferts d'activité				
- Ajustement lié au plafonnement de l'actif				
TOTAL CHARGE DE RETRAITE	76	(13)	63	126
Évolution de la Provision (Actif)				
- Provision/(Actif) en début de période	755	52	807	645
- Charge de retraite	76	(13)	63	126
- Cotisations versées par l'employeur				
- Prestations directement payées par l'employeur				
- Variation de périmètre				
- Autres (écarts d'acquisition)				36
Provision/(Actif) en fin de période	831	39	870	807
Montant comptabilisé en charge au titre de la période	76	(13)	63	126

(en milliers d'euros)	1 ^{er} janvier 2006	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	31 décembre 2006
Engagements de retraite et assimilés	807	81	(18)	870
Provisions pour risque de change	-	-	-	-
Autres provisions	-	-	-	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	807	81	(18)	870
- Dont long terme	749	60	(18)	791
- Dont court terme	58	21	-	79

L'impact net des charges encourues se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Dotation de l'exercice	Reprise
Résultat d'exploitation	47	(18)
Résultat financier	34	-

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés comprennent des droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) et de la médaille du travail.

3.10 Dettes financières

Les dettes financières de PagesJaunes Groupe s'analysent comme suit, aux 31 décembre 2005 et 2006 :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2006	2005
Concours bancaires courants	97	2 134
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de Crédit	1 955 687	-
Emprunts et dettes financières diverses	760 420	185 651
TOTAL	2 716 204	187 785

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

PagesJaunes Groupe a conclu, le 24 octobre 2006, avec un syndicat bancaire constitué de sept banques internationales, un financement bancaire d'un montant total maximum de 2,35 milliards d'euros, qui comprend d'une part un prêt senior moyen terme de 1 950 millions d'euros, et d'autre part une ligne de crédit revolving de 400 millions d'euros. La dette senior avait pour seul objet le financement du dividende exceptionnel de 9 euros par action versé le 24 novembre 2006, et a été tirée intégralement le 24 novembre 2006. La ligne de crédit revolving doit permettre le financement des besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe dans le cadre de ses activités opérationnelles, et est utilisable notamment par tirage, émission de lettres de crédit ou mise en place de lignes bilatérales.

Le prêt à moyen terme « Senior » a une maturité de 7 ans, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor et une marge maximale de 185 points de base (sous réserve d'ajustements à la baisse en fonction du niveau du ratio de dette nette totale rapportée à un agrégat proche de la marge brute opérationnelle consolidée), et est remboursable en totalité à l'échéance. La ligne de crédit revolving a une maturité de 7 ans, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor ou Libor (en cas d'utilisation dans une devise autre que l'euro) avec une marge maximale de 185 points de base (sous réserve d'ajustements à la baisse en fonction du ratio de dette nette totale rapportée à un agrégat proche de la marge brute opérationnelle consolidée), et le remboursement de chaque tirage se fait à la fin de chacune des périodes de tirage. PagesJaunes Groupe est redevable d'une commission de non-utilisation calculée à un taux de 0,625 % par an sur la part non tirée de sa ligne de crédit revolving. Ce contrat de financement contient notamment des clauses de remboursement anticipé obligatoire et de défaut ainsi que des covenants financiers évolutifs prévoyant (i) d'une part un ratio de marge brute opérationnelle consolidée rapportée à la charge nette totale d'intérêts assorti d'une

limite inférieure progressant sur la durée du crédit de 3,25 à 4,00, et (ii) d'autre part un ratio de dette nette consolidée totale rapportée à un agrégat proche de la marge brute opérationnelle consolidée assorti d'une limite supérieure se réduisant sur la durée du crédit de 5,25 à 3,75. Ces deux ratios sont calculés sur la base des données consolidées. Il comporte en outre une clause de remboursement anticipé obligatoire en cas de changement de contrôle de la Société résultant de l'acquisition des actions de la Société.

Au 31 décembre 2006, le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit est ainsi constitué du nominal du prêt moyen terme, soit 1 950 000 k€, ainsi que des intérêts courus sur ce financement, soit 5 687 k€. À cette date, aucun tirage n'avait été réalisé sur la ligne de crédit revolving.

PagesJaunes Groupe a encouru des frais d'un montant total de 47,5 millions d'euros dans le cadre de la mise en place de ces financements bancaires, constitués des commissions payés aux arrangeurs sur la base d'un taux de 2,0 % sur le montant du prêt senior et de 2,125 % sur le montant de la ligne de crédit revolving. Ces frais, payés lors du tirage du prêt senior, ainsi que les honoraires d'avocat encourus dans le cadre de la mise en place de cet emprunt, d'un montant de 0,5 million d'euros, ont été constatés en charges en 2006.

Emprunts et dettes financières diverses

PagesJaunes Groupe a souscrit deux emprunts auprès de sa filiale PagesJaunes d'un montant total de 580 millions d'euros. Ces deux emprunts, mis en place respectivement le 1^{er} septembre 2006 et le 23 novembre 2006, portent intérêt à Euribor 3 mois plus une marge. D'une durée de deux ans, ils peuvent faire l'objet de remboursements par anticipation, partiels ou totaux, à l'initiative de l'emprunteur ou du prêteur, moyennant un préavis. Les intérêts courus non échus sur ces deux emprunts s'élèvent à 2 374 k€ au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, les emprunts et dettes financières diverses incluent en outre les comptes courants avec les entreprises liées, ainsi que le détaille le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2006	2005
Entreprises liées		
PagesJaunes	176 925	185 651
PagesJaunes Petites Annonces	1 121	-
TOTAL	178 046	185 651

3.11 État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Concours bancaires courants	97	97	-
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de Crédit	1 955 687	5 687	1 950 000
Emprunts et dettes financières	582 374	2 374	580 000
Comptes courants	178 046	178 046	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 323	8 323	-
Dettes fiscales et sociales	5 731	5 731	-
Autres	251	251	-
TOTAL	2 730 509	200 509	2 530 000

3.12 Charges à payer incluses dans les postes du Bilan

(en milliers d'euros)	Brut
Dettes fournisseurs et comptes rattachés, factures non parvenues	2 460
Dettes fiscales et sociales, TVA, impôts, salaires et charges sociales à payer	3 246
TOTAL	5 706

3.13 Produits constatés d'avance inclus dans les postes du Bilan

Des produits constatés d'avance avaient été constatés sur le prêt consenti à France Télécom pour un montant de 2 400 k€ au 31 décembre 2005. Compte tenu du remboursement par anticipation de ce prêt intervenu le 11 octobre 2006, cette rubrique présente un solde nul au 31 décembre 2006.

3.14 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement de prestations de services rendues aux filiales. Le montant total du chiffre d'affaires est de 8 304 k€ au 31 décembre 2006 contre 9 936 k€ au 31 décembre 2005.

3.15 Résultat financier

Le résultat financier comprend pour l'essentiel des dividendes reçus des filiales pour 274 967 k€ en 2006 (248 325 k€ en 2005).

(en milliers d'euros)	2006	2005
Dividendes	274 967	248 325
Autres produits financiers	2 500	603
Reprise de provision	2 762	703
PRODUITS FINANCIERS	280 229	249 631

(en milliers d'euros)	2006	2005
Intérêts sur emprunts et dettes financières diverses	18 460	5 922
Autres charges financières	384	–
Pertes de change	4	113
Dotations aux provisions financières	34	995
CHARGES FINANCIÈRES	18 882	7 030

3.16 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel inclut notamment les frais de conseils exposés par PagesJaunes Groupe dans le cadre du processus de cession, par France Télécom, de sa participation majoritaire dans la Société, d'un

montant total de 4 097 k€, ainsi que la valeur nette comptable de sa participation dans PagesJaunes Liban cédée en juin 2006, soit 3 014 k€, compensée par une reprise de provision d'un montant de 2 702K€ (reprise de provision constatée en résultat financier).

(en milliers d'euros)	2006	2005
Produits de cession d'actions propres	615	40
Produit de cession de PagesJaunes Liban	45	–
Autres produits exceptionnels	49	138
PRODUITS EXCEPTIONNELS	709	178

(en milliers d'euros)	2006	2005
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 314	–
Autres charges	48	40
Valeur nette comptable des titres PagesJaunes Liban	3 014	–
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 376	40

4 Autres

4.1 Fiscalité

Situation fiscale latente et différée

	Brut (en milliers d'euros)
Allègement de la dette future d'impôt	
Intérêts sur cession de créance	1 312
Provision pour indemnités de fin de carrière	831
Autres	27
TOTAL	2 170

Les charges constatées en 2006 et au cours des années précédentes, mais réintégrées dans le résultat fiscal, représentent un montant de 2 170 k€, au 31 décembre 2006, soit, sur la base du taux d'impôt sur les sociétés en vigueur à cette date, un allègement de la dette future d'impôt de 747 k€.

Contrôle fiscal

PagesJaunes Groupe a fait l'objet, au cours de l'année 2006, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002, 2003 et 2004. La Société a reçu une proposition de rectification de la part de l'administration fiscale le 11 décembre 2006, portant sur deux points. PagesJaunes Groupe a constaté au titre du premier point, relatif à la non-déductibilité d'abandons de créances, une charge d'impôt additionnelle de 0,7 million d'euros. PagesJaunes Groupe entend en revanche contester le second point, qui concerne une réclamation d'environ 4,4 millions d'euros, intérêts inclus. La Société estime disposer d'arguments sérieux pour contester cette proposition de rectification et n'a donc pas comptabilisé de provision au titre de ce redressement. La Société a envoyé ses observations en ce sens à l'Administration fiscale par un courrier en date du 10 janvier 2007.

4.2 Engagements hors bilan

Droit individuel à la formation – DIF

Pour l'année 2007, tout salarié ayant une année au moins d'ancienneté au 31 décembre 2006 bénéficie au 31 décembre 2006, de 20 heures au titre du DIF, qu'il pourra utiliser à compter du 1^{er} janvier 2007. Ceci représente un engagement de 1 075 heures au titre de l'année 2007.

Nantissement sur titres

Au titre du contrat de financement bancaire décrit au paragraphe 3.10, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *Material Subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Instruments dérivés de taux d'intérêt

Le 30 novembre 2006, PagesJaunes Groupe a conclu avec plusieurs établissements financiers :

- un contrat de swap de taux d'intérêt, d'un montant nominal de 380 millions d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Dans le cadre de cette opération, PagesJaunes Groupe est payeur du taux variable, soit Euribor, et receveur du taux fixe, soit 3,7830 % ;
- un collar, constitué de la combinaison synthétique d'un achat de cap et d'une vente de floor, pour un montant nominal de 1 140 millions d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Le tunnel constitué par ce collar prévoit un taux d'intérêt minimum de 3,0 % et un taux d'intérêt maximum de 4,0 %. La prime annuelle sur ce collar, payable à terme échu, est d'un montant de 1,9 million d'euros.

Ces opérations viennent en couverture du risque de taux encouru sur la dette senior à taux variable tirée par PagesJaunes Groupe en novembre 2006 (cf. 3.10). Elles font l'objet d'une comptabilisation *pro rata temporis*, tant des intérêts sur le swap de taux d'intérêt que de la prime à payer sur le collar. Au 31 décembre 2006, PagesJaunes Groupe a ainsi constaté des intérêts courus non échus nets de 26 k€ sur le swap de taux d'intérêt, et une prime à payer de 97 k€ sur le collar.

Engagements bancaires

PagesJaunes Groupe a mis en place, en octobre 2006, une ligne de crédit revolving, d'un montant de 400 millions d'euros, conclue avec un syndicat constitué de sept banques. Au 31 décembre 2006, cette ligne de crédit revolving, dont les caractéristiques sont décrites au paragraphe 3.10, n'était pas tirée.

4.3 Jetons de présence et rémunération du censeur alloués dans le cadre du Conseil d'administration

Les jetons de présence et la rémunération du censeur alloués dans le cadre du Conseil d'administration s'élèvent à 264 k€ au titre de 2006 et 113 k€ au titre de 2005.

Par ailleurs, concernant les rémunérations allouées aux membres des organes de direction, l'information n'est pas fournie car elle permettrait d'identifier clairement la situation d'un des membres des organes de direction.

4.4 Effectif

Effectif moyen	2006	2005
Cadres	30,5	22,5
Agents de maîtrise et techniciens	3,9	4,5
Employés		0
TOTAL	34,4	27

4.5 Entreprises liées

Au 31 décembre 2005, PagesJaunes Groupe était filiale à 54,0 % de France Télécom. Le 11 octobre 2006, France Télécom a cédé sa participation de 54,0 % à Médiannuaire, qui a porté sa participation dans PagesJaunes Groupe à 54,8 % au 31 décembre 2006.

Dans ce cadre, sont détaillés ci-après :

- les produits et charges d'exploitation constatés en 2005 et 2006 avec chacune des filiales de PagesJaunes Groupe, ainsi que les actifs et les passifs relatifs à ces filiales aux 31 décembre 2005 et 2006 ;
- les encours bilantiels au 31 décembre 2005 relatifs au groupe France Télécom, ainsi que les produits et les charges constatés avec le groupe France Télécom au cours de l'année 2005 ;

- les encours bilantiels au 31 décembre 2006 relatifs à Médiannuaire et Médiannuaire Holding, actionnaires majoritaires directs et ultimes de PagesJaunes Groupe, ainsi que les produits et les charges constatés avec ces deux sociétés au cours de l'année 2006.

Au cours de l'exercice 2006, France Telecom a facturé à PagesJaunes Groupe des *management fees* à hauteur de 4 482 k€ HT contre 6 197 k€ en 2005. PagesJaunes Groupe constate une dette envers France Telecom de 5 361 k€ au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a comptabilisé sur 2006 une charge de 267 k€ correspondant aux prestations de services courantes de Médiannuaire. En parallèle, PagesJaunes Groupe constate une créance de 1 035K€ sur cette société.

Autres sociétés du Groupe PagesJaunes

(en milliers d'euros)	Produits		Charges	Créances	Dettes
Année 2006	Management fees	Refacturation de personnes			
PagesJaunes SA	5 582	958	635	9 463	176 925
PagesJaunes Marketing Services	100			4 743	99
Kompass	141	247		467	19
Kompass Belgium	20			20	
Mappy	19			22	131
Edicom	12			29	
PagesJaunes Outre-Mer	27	182		541	
Eurodirectory	13			13	
PagesJaunes Petites Annonces		210			1 121
QDQ Média	197	504		706	
TOTAL	6 111	2 101	635	16 004	178 295

(en milliers d'euros)	Produits		Charges	Créances	Dettes
Année 2005	Management fees	Refacturation de personnes			
PagesJaunes SA	7 258	1 121	689	155 194	185 651
Wanadoo Data	87			6 639	
Kompass	184	144		216	
Kompass Belgium	18			18	
Mappy	16			238	
Esama	11			14	
Edicom	16			4	
PagesJaunes Outre-Mer	28	181		767	
PagesJaunes Liban					
Eurodirectory	13				
QdQ Media	188	503		695	
TOTAL	7 819	1 949	689	163 785	185 651

4.6 Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, PagesJaunes Groupe s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Par cette option PagesJaunes Groupe s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du Groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce Groupe. Les filiales intégrées fiscalement sont PagesJaunes, PagesJaunes Marketing

Services, Kompass France, Mappy, PagesJaunes Petites Annonces et PagesJaunes Outre-Mer. Un gain d'intégration fiscale de 27 639 k€ a ainsi été constaté en 2006.

4.7 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est à mentionner depuis la clôture.

20.3 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Mesdames et Messieurs

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2006 et clos le 31 décembre 2006 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

Nous vous avons également réunis à l'effet de vous demander notamment de statuer sur :

- l'affectation du résultat ;

- le montant des jetons de présence à allouer au titre de l'exercice 2007 ;
- un nouveau programme de rachat de titres de la Société ;
- un projet de renouvellement des délégations financières conférées au Conseil d'administration.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2006 a principalement été marquée par le processus de désengagement initié par son ancien actionnaire majoritaire, France Télécom, qui a abouti au rachat, le 11 octobre 2006, d'environ 54 % des actions de PagesJaunes Groupe par la société Médiannuaire qui est, par l'intermédiaire de la société Médiannuaire Holding (société anonyme de droit français) et des sociétés Sèvres I, Sèvres II et Sèvres III (sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois), contrôlée par un consortium de fonds d'investissement composé à hauteur d'environ 80 % de fonds gérés ultimement par KKR Europe II Limited et KKR Millennium Limited et conseillés par Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P. et, à hauteur d'environ 20 %, de certains fonds gérés par la division « Principal Investment Area » du groupe Goldman Sachs.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a décidé de verser un dividende exceptionnel de 9 euros par action, par prélèvement sur les réserves distribuables de la Société, soit un dividende total de 2 519,7 millions d'euros. Ce dividende, dont le principe a été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire réunie à titre extraordinaire du 20 novembre 2006, a été mis en paiement le 24 novembre 2006.

Ce dividende a été financé pour partie par la trésorerie excédentaire du Groupe, et pour partie par la mise en place d'un financement bancaire. PagesJaunes Groupe a ainsi conclu, dès le 24 octobre 2006, un financement bancaire d'un montant total maximum de 2,35 milliards d'euros, qui comprend d'une part un prêt senior moyen terme de 1 950 millions d'euros, et d'autre part une ligne de crédit revolving de 400 millions d'euros. La dette senior avait pour seul objet le financement du dividende exceptionnel de 9 euros par action versé le 24 novembre 2006, et a été tirée intégralement le 24 novembre 2006. La ligne de crédit revolving doit permettre le financement des besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe dans le cadre de ses activités opérationnelles et utilisable notamment par tirage, émission de lettres de crédit ou mise en place de lignes bilatérales.

Le prêt à moyen terme « Senior » a une maturité de 7 ans, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor et une marge maximale de 185 points de base (sous réserve d'ajustements à la baisse

en fonction du niveau du ratio de dette nette totale rapportée à un agrégat proche de la marge brute opérationnelle consolidée), et est remboursable en totalité à l'échéance. La ligne de crédit revolving a une maturité de 7 ans, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor ou Libor (en cas d'utilisation dans une devise autre que l'euro) avec une marge maximale de 185 points de base (sous réserve d'ajustements à la baisse en fonction du ratio de dette nette totale rapportée à un agrégat proche de la marge brute opérationnelle consolidée), et le remboursement de chaque tirage se fait à la fin de chacune des périodes de tirage. PagesJaunes Groupe est redevable d'une commission de non-utilisation calculée à un taux de 0,625 % par an sur la part non-tirée de sa ligne de crédit revolving.

Ce contrat de financement contient notamment des clauses de remboursement anticipé obligatoire et de défaut ainsi que des covenants financiers évolutifs prévoyant (i) d'une part un ratio de marge brute opérationnelle consolidée rapportée à la charge nette totale d'intérêts assorti d'une limite inférieure progressant sur la durée du crédit de 3,25 à 4,00, et (ii) d'autre part un ratio de dette nette consolidée totale rapportée à un agrégat proche de la marge brute opérationnelle consolidée assorti d'une limite supérieure se réduisant sur la durée du crédit de 5,25 à 3,75. Ces deux ratios sont calculés sur la base des données consolidées. Il comporte en outre une clause de remboursement anticipé obligatoire en cas de changement de contrôle de la Société résultant de l'acquisition des actions de la Société.

PagesJaunes Groupe a encouru des frais d'un montant total de 47,5 millions d'euros dans le cadre de la mise en place de ces financements bancaires, constitués des commissions payées aux arrangeurs sur la base d'un taux de 2,0 % sur le montant du prêt senior et de 2,125 % sur le montant de la ligne de crédit revolving. Ces frais, payés lors du tirage du prêt senior, ainsi que les honoraires d'avocat encourus dans le cadre de la mise en place de ces financements bancaires, d'un montant total de 450 k€, ont été constatés en charges en 2006.

PagesJaunes Groupe a souscrit en outre deux emprunts auprès de sa filiale PagesJaunes SA d'un montant total de 580 millions d'euros. Ces deux emprunts, mis en place respectivement le 1^{er} septembre 2006

et le 23 novembre 2006, portent intérêt à Euribor 3 mois plus une marge. D'une durée de deux ans, ils peuvent faire l'objet de remboursements par anticipation, partiels ou totaux, à l'initiative de l'emprunteur ou du prêteur, moyennant un préavis.

En 2005, PagesJaunes Groupe avait consenti un prêt à France Télécom, d'un montant de 64 208 k€. Ce prêt a été remboursé par anticipation le 11 octobre 2006, lors du changement de contrôle.

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a réalisé plusieurs opérations sur son portefeuille de participations en 2006 :

- cession de PagesJaunes Liban en juin 2006 à une société liée au management en place, pour un prix de vente de 57 k\$ (45 k€), prenant en compte le règlement par PagesJaunes Liban au bénéfice de PagesJaunes Groupe d'une créance de 193 k\$;
- augmentation de capital de PagesJaunes Petites Annonces (anciennement Cristallerie1) à hauteur de 4 962 k€, intégralement souscrite par PagesJaunes Groupe, portant le capital de la Société à 5 000 k€. Cette société, sans activité en 2005, a développé en 2006 une activité de petites annonces en ligne, dans les secteurs de l'immobilier, de l'automobile et de la moto ;
- création de deux sociétés Cristallerie2 et Cristallerie3. Ces deux sociétés, au capital de 38 k€ chacune, sont sans activité au 31 décembre 2006.

Au cours de l'exercice 2006, la société PagesJaunes Groupe a mis un terme au contrat de liquidité conclu avec Rothschild & Cie Banque le

16 novembre 2005. La Société ne détient plus d'actions propres au 31 décembre 2006.

Par une option en date du 3 décembre 2004, PagesJaunes Groupe s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code général des impôts. Par cette option, PagesJaunes Groupe s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du Groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui leur ont donné leur accord pour être membres de ce Groupe. Les filiales intégrées fiscalement sont PagesJaunes, PagesJaunes Marketing Services, Kompass France, Mappy, PagesJaunes Petites Annonces et PagesJaunes Outre-Mer. Un gain d'intégration fiscale de 27 639 k€ a ainsi été constaté en 2006.

Enfin, PagesJaunes Groupe a fait l'objet, au cours de l'année 2006, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002, 2003 et 2004. La Société a reçu une proposition de rectification de la part de l'administration fiscale le 11 décembre 2006, portant sur deux points. PagesJaunes Groupe a constaté au titre du premier point, relatif à la non-déductibilité d'abandons de créances, une charge d'impôt additionnelle de 0,7 million d'euros. PagesJaunes Groupe entend en revanche contester le second point, qui représente une réclamation d'environ 4,4 millions d'euros, intérêts inclus. La Société estime disposer d'arguments sérieux pour contester cette proposition de rectification et n'a donc pas comptabilisé de provision au titre de ce redressement. La Société a envoyé ses observations en ce sens à l'Administration fiscale par un courrier en date du 10 janvier 2007.

II - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ / RÉSULTATS / PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Analyse du résultat d'exploitation

Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires 2006 s'est élevé à 8 304 k€ (9 936 k€ en 2005), dont 4 482 k€ (6 197 k€ en 2005) d'honoraires d'assistance facturés par France Télécom à PagesJaunes Groupe, en vertu d'une convention d'assistance résiliée le 11 octobre 2006, et refacturés par cette dernière à ses filiales. Le solde du chiffre d'affaires de PagesJaunes Groupe est constitué de la facturation de prestations de services à l'ensemble de ses filiales.

Charges d'exploitation

La masse salariale s'élève à 3 996 k€, complétés de 1 555 k€ de charges sociales, contre respectivement 3 969 k€ et 1 587 k€ en 2005. Les autres charges opérationnelles comprennent principalement 4 482 k€ d'honoraires d'assistance payés à France Télécom (6 197 k€ en 2005) et 2 968 k€ d'honoraires divers (2 434 k€ en 2005), ainsi que des loyers facturés à PagesJaunes Groupe par sa filiale PagesJaunes SA, d'un montant de 462 k€ (452 k€ en 2005). Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a encouru des frais d'un montant total de 48 millions d'euros dans le cadre de la mise en place de ses financements bancaires.

Le résultat d'exploitation de PagesJaunes Groupe pour l'année 2006 est déficitaire de 54 925 k€, contre un déficit d'exploitation de 7 207 k€ en 2005.

Analyse du résultat financier

Les produits financiers de 280 229 k€ (249 631 k€ en 2005) proviennent principalement des dividendes reçus des filiales qui atteignent 274 967 k€ (248 325 k€ en 2005). Ils incluent en outre une reprise de provision de 2 702 k€ sur PagesJaunes Liban. Les charges financières de 18 882 k€ (7 030 k€ en 2005) comprennent la charge d'intérêts liées à l'emprunt de 1 950 000 k€ ainsi que les intérêts versés et perçus sur les emprunts et les comptes courants débiteurs et créditeurs avec les filiales.

Le résultat financier net s'élève ainsi à 261 347 k€ en 2006 contre 242 602 k€ en 2005.

Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel déficitaire de 6 667 k€ (bénéfice de 138 k€ en 2005) provient principalement des honoraires de conseil exposés par PagesJaunes Groupe dans le cadre de la cession, par France Télécom, de sa participation dans PagesJaunes Groupe, pour 4 097 k€, des charges sociales sur exercices anticipés de stock-options pour 218 k€, ainsi que de la perte liée à la cession de PagesJaunes Liban pour 2 969 k€, compensée à hauteur de 2 702 k€ par une reprise de provision constatée en résultat financier.

Analyse de l'impôt sur les sociétés

PagesJaunes Groupe constate un produit d'impôt net de 26 971 k€ en 2006 contre un produit de 6 611 k€ en 2005, constitué notamment d'un gain d'intégration fiscale de 27 639 k€.

Le résultat net de PagesJaunes Groupe s'élève à 226 726 k€ en 2006 contre 242 143 k€ en 2005.

Liquidités et situation de trésorerie

Au 31 décembre 2006, PagesJaunes Groupe présente une position de trésorerie nette créditrice de 119 412 k€ (8 741 k€ au 31 décembre 2005), principalement constituée des comptes courants débiteurs et des emprunts avec ses filiales, ainsi que de valeurs mobilières de placement, d'un montant de 44 897 k€ au 31 décembre 2006. PagesJaunes Groupe constate par ailleurs à cette date une dette bancaire à moyen terme de 1 950 M€, ainsi que des emprunts à moyen terme auprès de sociétés liées pour 580 M€.

III - PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 226 726 373,38 euros comme suit :

- l'affectation du montant de 29 543,40 euros à la réserve légale pour la porter à 5 605 335,60 euros ;
- le versement d'un dividende de 1,08 euro par action, compte tenu du report à nouveau antérieur de 1 147 301 636,04 euros ;
- le solde du montant disponible au poste « report à nouveau ».

Le dividende serait mis en paiement à partir du 4 mai 2007.

Le montant global du dividende s'élèverait en conséquence au maximum à 302 959 924,92 euros, étant précisé que les actions

qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, n'y donneront pas droit.

L'Assemblée générale conférerait tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « report à nouveau ».

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action ⁽¹⁾	Avoir fiscal ⁽²⁾
2003	182 700	0,86	Sans avoir fiscal
2004	278 789 610	0,93	Sans avoir fiscal ⁽³⁾
2005	278 789 610	1,02	Sans avoir fiscal

(1) Le montant du dividende tient compte de la division du nominal décidée par l'Assemblée générale du 27 mai 2004, la valeur nominale de chaque action ayant été portée de 300 euros à 0,20 euro.

(2) L'avoir fiscal a été retenu au seul taux de 50 % pour les besoins du présent tableau (ne concerne que l'exercice 2003).

(3) 100 % du dividende étant éligible à la réfaction de 50 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (ne concerne que l'exercice 2004).

Par ailleurs, il est rappelé que, lors de sa réunion du 20 novembre 2006, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a décidé le versement aux actionnaires d'une distribution exceptionnelle d'un montant de 9 euros par action (soit un montant maximum global de 2 519 748 090 euros). Il est précisé que la totalité de cette distribution exceptionnelle était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices clos.

Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés de PagesJaunes Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 et de donner en conséquence quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leurs mandats.

IV - CAPITAL SOCIAL – RÉPARTITION

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous rappelons que la société Médiannuaire détient plus de la moitié du capital social et des droits de vote.

France Télécom a finalisé le 10 février 2005, dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels, la cession de 22 303 169 actions PagesJaunes Groupe qu'elle détenait directement, représentant 8 % du capital de PagesJaunes Groupe.

À l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres mis en œuvre au mois de juin 2006, France Télécom a cédé à la société Médiannuaire, dans le cadre d'une cession de bloc hors marché réalisée conformément aux dispositions des articles 516-2 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, 150 546 830 actions PagesJaunes Groupe représentant environ 54 % du capital et des droits de vote de la Société. Cette cession est intervenue le 11 octobre 2006 moyennant le versement par Médiannuaire à France Télécom d'un prix global de 3 312 030 260 euros, soit 22 euros par action cédée.

Par lettre en date du 18 octobre 2006 adressée à l'AMF et à la Société, Médiannuaire a déclaré avoir franchi à la hausse le 11 octobre 2006 les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la Société et a déclaré son intention de déposer,

conformément à la réglementation applicable, une garantie de cours visant les actions de la Société. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 19 octobre 2006 sous le numéro 206C 1925.

En application des dispositions des articles 235-1 à 235-3 du Règlement Général de l'AMF, Médiannuaire a proposé de manière irrévocable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe d'acquiescer pendant une période de 15 jours de négociation, entre le 10 novembre 2006 et le 1^{er} décembre 2006 inclus, les actions PagesJaunes Groupe qui lui seront présentées dans le cadre de cette garantie de cours.

Compte tenu de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de PagesJaunes Groupe le 20 novembre 2006, ayant décidé de procéder à une distribution exceptionnelle d'un montant de 9 euros par action, la garantie de cours avait été scindée en 2 périodes, offrant aux actionnaires le choix d'apporter leurs actions de la Société avant cette distribution au prix unitaire de 22 euros du 10 novembre 2006 au 23 novembre 2006 inclus, ou après cette distribution au prix unitaire de 13 euros du 24 novembre 2006 au 1^{er} décembre 2006 inclus.

Au résultat de la garantie de cours, Médiannuaire a déclaré le 23 novembre 2006 avoir acquis dans le cadre de la 1^{re} semi-centralisation 1 753 862 actions au prix unitaire de 22 euros par action et a déclaré le 7 décembre 2006 avoir acquis dans le cadre de la 2^e semi-centralisation 1 339 495 actions au prix unitaire de 13 euros par action.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2006 :

	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Médiannuaire	153 640 187	54,8	54,8
Salariés du groupe France Télécom	7 373 836	2,6	2,6
Salariés du groupe PagesJaunes	1 152 946	0,4	0,4
Public	118 099 811	42,1	42,1
Autodétention	0	0,0	0,0
TOTAL	280 266 780	100,0	100,0

V - CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons ci-dessous la liste des conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice 2006 ou conclues au cours d'exercices antérieurs et s'étant poursuivies au cours de l'exercice 2006 :

- un contrat de prêt à moyen terme à France Télécom, d'un montant de 64 millions d'euros. Ce contrat a fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe le 28 juin 2005 ;
- un contrat de transition signé avec France Télécom dans le cadre de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de PagesJaunes Groupe. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 septembre 2006 ;

- un contrat signé avec PagesJaunes relatif au financement bancaire, notamment le cautionnement par PagesJaunes Groupe de toutes sommes dues au titre du crédit revolving de 400 millions d'euros (Facility B) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 octobre 2006 ;
- un contrat de prestation de services signé avec Médiannuaire. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006 ;
- un contrat de prêt signé avec PagesJaunes d'un montant de 430 millions d'euros. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006.

VI - SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES ADMINISTRATEURS

Aucun mandat ne vient à échéance à la date de la présente Assemblée.

Le tableau détaillant la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2006 figure au chapitre 14 du présent Document.

Anciens mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe ayant exercé un mandat au cours de l'exercice 2006

Nom	Fonction	Date de nomination	Date de fin du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Antonio ANGUIA	Administrateur	AGM du 19 avril 2006	12 octobre 2006	Président de FT ESPANA Administrateur de EUROPORTAL JUMPY Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Michel COMBES	Administrateur	AGM du 27 mai 2004	12 octobre 2006	Président du Conseil d'administration de TDF Membre du Conseil de surveillance de Procapital Président du Conseil de surveillance d'Assystem Brime Membre du Conseil d'administration de Sonae.com Membre du Conseil d'administration de Liberty TV Mandats qui ne sont plus exercés : Membre du Conseil d'administration d'Eurotunnel Membre du Conseil d'administration de Protravel Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe
Olivier BARBEROT	Administrateur	27 mai 2004	12 octobre 2006	Directeur exécutif Ressources Humaines et Compétences Next de France Télécom Directeur exécutif chargé de l'Animation des Réseaux de Management et Communication Interne de France Télécom Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
France Télécom	Administrateur	AGM du 19 avril 2006	12 octobre 2006	Membre du GIE GRAND QUARTIER Gérant de BLUEBIRD PARTICIPATIONS Administrateur TAHITI NUI Administrateur de FRANCETEL Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de la SEML SUSINET Administrateur de FTFI Administrateur de FT1CI Administrateur GIE BRANCION Administrateur de ALSATEL INDUSTRIE Administrateur de FT ESPANA Président de FTIMMO PONTARLIER Associé EMW (SNC)
Patricia LANGRAND	Administrateur	27 mai 2004	12 octobre 2006	Directeur Exécutif de la Division Contenus Mandats qui ne sont plus exercés : Néant

Nom	Fonction	Date de nomination	Date de fin du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Jean Hervé LORENZI	Administrateur	23 septembre 2004	12 octobre 2006	Conseiller du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Professeur à Paris Dauphine Membre du Conseil d'Analyse Économique et Président du Cercle des Économistes Membre du Conseil de surveillance de la Compagnie Financière Saint Honoré Membre du Conseil de surveillance des Assurances & Conseils Saint Honoré Membre du Comité de Direction des Assurances Saint Honoré Administrateur d'Atlex Administrateur des Associés en France Censeur de Euler Hermès Membre du Conseil de surveillance de BVA Administrateur de l'AFOM (Association Française des Opérateurs Mobiles) Mandats qui ne sont plus exercés : Président et Administrateur de Saint Honoré Amérique Administrateur d'Entenial Administrateur de Wanadoo Administrateur de e-Rothschild Services Administrateur du CDC Ixis LCF Rothschild Midcaps Administrateur de Anvie Administrateur de Mossley Badin
Stéphane PALLEZ	Administrateur Président du Conseil d'administration	27 mai 2004	12 octobre 2006 12 octobre 2006	Directeur Exécutif en charge de la fonction finance Membre du Conseil de surveillance de EQUANT NV Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de la BEI (Banque européenne d'Investissement) Membre du Conseil de surveillance de l'Agence Française de Développement
Marcel ROULET	Censeur	27 mai 2004	12 octobre 2006	Administrateur de France Télécom Administrateur de Thomson Représentant permanent de Thomson SA au sein du Conseil d'administration de Thales Administrateur de HSBC France (ex-CCF) Président du Conseil de surveillance de GIMAR Finances SCA Membre du Conseil de surveillance de Eurazeo Censeur de Cap Gemini Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil de Surveillance de Pages Jaunes Administrateur d'ON-X

VII - RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS DURANT L'EXERCICE À DES MANDATAIRES SOCIAUX DE PAGESJAUNES GROUPE PAR PAGESJAUNES GROUPE

Conformément aux dispositions légales, il doit être rendu compte dans le présent rapport de la rémunération totale ainsi que des avantages de toute nature versés, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, par PagesJaunes Groupe,

pendant l'exercice écoulé, à chacun de ses mandataires sociaux à cette même date. Il doit également être indiqué les éléments ci-dessus reçus de sociétés contrôlées par PagesJaunes Groupe et de la Société contrôlant PagesJaunes Groupe.

Le montant global des rémunérations totales et des avantages de toute nature versés à chaque mandataire social est le suivant :

Mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe	Rémunération et avantages versés par PagesJaunes Groupe (montants bruts, en euros, hors charges patronales)											
	Fixe		Variable		Intéressement et participation		Prime exceptionnelle		Avantages en nature		Jetons de Présence	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Michel DATCHARY Directeur général	300 000	300 000	159 750	56 740	0	10 702	243 519 ⁽³⁾	-	19 329	10 458	-	3 324 ⁽¹⁾
François DE CARBONNEL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	63 000	24 000
Élie COHEN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52 000	25 000
Michel COMBES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 600	-
Jean Hervé LORENZI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 000	25 000
Rémy SAUTTER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 600	24 000
Marcel ROULET	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46 000 ⁽²⁾	15 000 ⁽²⁾

(1) Rémunération du mandat du Président du Directoire de PagesJaunes.

(2) Rémunération en qualité de censeur.

(3) Dont 143 519 euros issus de levées d'options par anticipation.

Le Président du Conseil d'administration de la Société ne perçoit aucune rémunération de la part de la Société.

En 2006, le Directeur général était éligible à une part variable dont le montant annuel pouvait varier de 0 à 66 % maximum du salaire de base, en fonction des critères d'atteinte suivants : la croissance du chiffre d'affaires pour 50 %, la croissance du résultat d'exploitation pour 30 % et la croissance du résultat net pour 20 %.

Le Conseil d'administration a décidé de verser une prime exceptionnelle aux collaborateurs du Groupe ayant activement participé au processus compétitif de cession de sa participation dans PagesJaunes Groupe par France Télécom. L'enveloppe globale de cette prime versée à 44 collaborateurs de PagesJaunes Groupe est de 679 000 euros, dont 300 000 euros pour Michel Datchary. Le paiement de ce dernier bonus intervient en deux versements, 100 000 euros ont été payés 2 mois après la réalisation effective de la cession et 200 000 euros seront payables 12 mois après la réalisation effective de la cession, sous condition de présence à cette date.

Le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration pour l'année 2006 s'élève à 218 200 euros pour ce qui concerne les jetons de présence.

Selon les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration, les administrateurs reçoivent au titre de leur participation au Conseil d'administration :

- 10 000 euros de fixe forfaitaire annuel (*pro rata temporis*) ;
- 2 400 euros pour la participation à chaque réunion du Conseil.

Si ces administrateurs sont également membres d'un des deux Comités du Conseil, ils perçoivent en plus :

- 5 000 euros de fixe forfaitaire annuel (*pro rata temporis*) pour chaque Président ;
- 1 200 euros pour la participation à chaque réunion d'un Comité.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2007 de fixer à 350 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

VIII - MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE REÇUS PAR DES MANDATAIRES SOCIAUX DE PAGESJAUNES GROUPE DURANT L'EXERCICE DE LA PART DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR PAGESJAUNES GROUPE

Mandataires sociaux	Rémunération fixe versée au cours de l'exercice		Rémunération variable et primes diverses versées au cours de l'exercice		Intéressement, participation et abondement versés au cours de l'exercice		Avantages en nature octroyés au cours de l'exercice		Jetons de présence acquis au cours de l'exercice	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Abeille DENIAU	42 156	- (2)	11 575 dont 5 903 (1)	-	6 392	-	-	-	-	-
Jean-Claude MARCEAU	69 372	66 995	50 370 dont 5 635 (1)	42 654	11 401	13 389	-	-	-	-

(1) Levées d'options exercées à titre anticipé.

(2) Abeille Deniau a été élue administrateur représentant le personnel le 8 juin 2006.

IX - MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE REÇUS AU COURS DE L'EXERCICE 2006 PAR DES MANDATAIRES SOCIAUX DE PAGESJAUNES GROUPE DURANT L'EXERCICE DE LA PART DE FRANCE TÉLÉCOM, SOCIÉTÉ CONTRÔLANT PAGESJAUNES GROUPE

Mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe	Rémunération et avantages versés (montants bruts, en euros, hors charges patronales)											
	Fixe		Variable		Intéressement et participation		Exceptionnelle		Avantages en nature		Jetons de présence	
	2006 (1)	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Antonio ANGUIA (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Michel COMBES	172 083	312 604	167 460	176 485	17 968	15 705	137 371	-	-	3 278	-	-
Olivier BARBEROT	274 167	314 634	128 550	165 747	13 939	15 856	-	-	2 899	3 077	-	-
Patricia LANGRAND	197 256	212 603	79 779	107 075	11 421	12 015	-	-	476	162	-	-
Stéphane PALLEZ	250 667	305 150	122 321	165 747	13 780	9 158	-	-	1 078	486	-	-
Marcel ROULET	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 000

(1) Rémunérations versées entre le 1^{er} janvier et le 12 octobre 2006, date de la fin du mandat d'administrateur de PagesJaunes Groupe.

(2) Antonio Anguita a été nommé administrateur par l'Assemblée générale du 19 avril 2006 et a démissionné de ses fonctions le 12 octobre 2006.

X - ENGAGEMENTS DE TOUTE NATURE DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA PRISE OU DE LA CESSATION DE FONCTIONS OU POSTÉRIEUREMENT À CELLE-CI

Conformément aux dispositions légales, il doit être rendu compte dans le présent rapport des engagements de toute nature, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour ses mandataires sociaux.

Le contrat de travail de Michel Datchary comporte une obligation de non-concurrence limitée à une période de 12 mois et portant sur l'ensemble du territoire français. Cette obligation de non-concurrence,

si elle est appliquée donne lieu à un versement égal à 50 % de la moyenne mensuelle du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois. Elle est limitée à 25 % de la moyenne mensuelle du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois en cas de départ à l'initiative de Michel Datchary.

Le contrat de travail de Michel Datchary comporte des clauses prévoyant des indemnités conventionnelles et contractuelles de rupture ne pouvant excéder 21 mois.

La société n'a pris aucun des engagements visés au premier paragraphe ci-dessus au cours de l'exercice.

XI - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS PAGESJAUNES

En application des dispositions de la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques, nous vous informons qu'il n'a pas été consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Plan d'options de souscription PagesJaunes Groupe

Le 28 juin 2005, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a attribué à certains de ses salariés un total de 3 796 800 options

de souscription d'actions PagesJaunes Groupe, représentant 1,36 % du capital de la Société, donnant droit à souscrire le même nombre d'actions au prix de 19,30 euros par action.

Le tableau ci-dessous présente le plan d'options de souscription d'actions de PagesJaunes Groupe dont ont bénéficié certains mandataires sociaux de la Société et qui a été adopté conformément aux articles L. 225-177 du Code de commerce (anciens articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966) par l'Assemblée générale mixte de la société PagesJaunes Groupe du 12 avril 2005.

Options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe consenties durant l'exercice 2006 à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées ou levées	Prix d'exercice en euros	Date de 1 ^{er} exercice possible	Dates d'échéance du plan
Options consenties en 2006	N/A	N/A	N/A	N/A
	Michel DATCHARY : 36 000 ⁽¹⁾	19.30	N/A	N/A
Options levées en 2006	Jean-Claude MARCEAU : 1 500 ⁽¹⁾ Abeille DENIAU : 1 500 ⁽¹⁾			

(1) Options exerçables par anticipation du fait de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de PagesJaunes Groupe.

Plan d'attribution d'actions gratuites de PagesJaunes Groupe

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre

total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions. Le Conseil d'administration a arrêté les conditions de plans d'attribution d'actions lors de ses séances des 30 mai et 20 novembre 2006.

Le tableau ci-dessous présente les plans d'attributions gratuites d'actions dont ont bénéficié certains mandataires sociaux de la Société.

Actions gratuites PagesJaunes Groupe consenties durant l'exercice 2006 à chaque mandataire social	Nombre d'actions gratuites attribuées	Point de départ de l'acquisition des actions
Actions attribuées en 2006	Michel DATCHARY : 14 310 Jean-Claude MARCEAU : 3 234 Abeille DENIAU : 1 883	20/11/2008 20/11/2008 20/11/2008
Actions cédées en 2006		N/A

XII - LISTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES PAGESJAUNES GROUPE

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
François de CARBONNEL	Cession de 6 310 actions	10 août 2006	22,11 euros	139 514,10 euros
Personne liée à François de CARBONNEL	Cession de 2 757 actions	10 août 2006	22,11 euros	60 957,27 euros
François de CARBONNEL	Acquisition de 10 actions	28 août 2006	22,32 euros	223,20 euros
Michel DATCHARY	Levée de 18 000 options	9 novembre 2006	19,30 euros	347 400 euros
Michel DATCHARY	Cession de 18 000 actions	9 novembre 2006	23,31 euros	419 580 euros
Michel DATCHARY	Levée de 18 000 options	10 novembre 2006	19,30 euros	347 400 euros
Michel DATCHARY	Cession de 18 000 actions	10 novembre 2006	23,50 euros	423 000 euros
Médiannuaire	Acquisition de 1 753 862 actions	23 novembre 2006	22 euros	38 584 964 euros
Médiannuaire	Acquisition de 1 339 495 actions	7 décembre 2006	13 euros	17 413 435 euros

XIII - OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR PAGESJAUNES GROUPE SUR SES PROPRES TITRES DURANT L'EXERCICE ET NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le 14 novembre 2005, la Société a confié, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvée par l'AMF par décision du 22 mars 2005. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 17 millions d'euros ont été affectés au compte de liquidité.

Ce contrat de liquidité a été résilié le 16 novembre 2006 et l'ensemble des actions PagesJaunes Groupe détenues dans ce cadre ont été cédées sur le marché.

Les opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité visé ci-dessus au cours de l'exercice sont décrites dans le rapport spécial du Conseil d'administration sur la réalisation des opérations d'achat d'actions propres.

Nous vous proposons de mettre fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 19 avril 2006 d'acheter des actions de la Société, puis d'autoriser, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente assemblée, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 25 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 700 666 950 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 15 février 2007, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale ;

- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ;
- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux membres du personnel de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux membres du personnel du Groupe PagesJaunes dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil

d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;

- de réduire le capital de la Société en application de la 18^e résolution de l'Assemblée générale du 26 avril 2007, sous réserve de son adoption ;
- d'assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

XIV - ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE SIGNIFICATIFS

Néant.

XV - RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Votre Assemblée, statuant à titre extraordinaire, est appelée à renouveler certaines délégations financières conférées au Conseil d'administration et autoriser votre Conseil d'administration, dans les limites et conditions fixées par votre Assemblée, à décider l'émission de titres de capital donnant accès, directement ou indirectement, au capital de la Société. Votre Assemblée sera en outre appelée à modifier certaines stipulations statutaires afin de mettre les statuts en harmonie avec les dispositions du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 modifiant le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Autorisations financières

Vos Assemblées du 12 avril 2005 et du 19 avril 2006 avaient conféré à votre Conseil d'administration des autorisations lui permettant de choisir, à tout moment, au sein d'une large gamme de valeurs mobilières donnant accès à des actions, avec maintien ou non du droit préférentiel de souscription des actionnaires, le produit financier le plus approprié au développement de votre Société, compte tenu des caractéristiques des marchés au moment considéré.

L'Assemblée du 12 avril 2005 avait notamment donné au Conseil d'administration une délégation globale d'une durée de vingt-six mois, permettant l'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès, immédiat ou à terme, à des actions, et permettant l'augmentation du capital dans la limite d'un montant nominal maximal de 20 millions d'euros.

Cette même Assemblée avait également donné au Conseil d'administration, pour la même durée de vingt-six mois, des délégations complémentaires faisant l'objet de résolutions spécifiques, l'une d'elle concernant l'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, dans la limite d'un montant nominal maximum de 20 millions d'euros, indépendant du plafond de l'autorisation globale.

L'Assemblée du 19 avril 2006 avait autorisé votre Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, à annuler tout ou partie des actions « PagesJaunes Groupe » acquises dans le cadre de programmes d'achat d'actions mis en place par votre Société, et, en conséquence, de réduire le capital.

Votre Assemblée du 12 avril 2005 avait conféré à votre Conseil pour une durée de vingt-six mois, une délégation globale d'augmenter le capital social au bénéfice des adhérents du plan d'épargne d'entreprise mis en place au sein de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, dans la limite d'un plafond de 2 230 000 euros de montant nominal.

Votre Assemblée du 12 avril 2005 avait également autorisé votre Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions, le nombre total d'options pouvant être consenties ne pouvant donner droit de souscrire ou d'acquérir plus de 2 % du capital de la Société.

Enfin, l'Assemblée du 19 avril 2006 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la Société, le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement ne pouvant représenter plus de 0,5 % du capital de la Société.

Votre Conseil d'administration vous demande :

- de mettre fin, avec effet immédiat au jour de votre Assemblée, à certaines délégations prises par votre assemblée le 12 avril 2005 et le 19 avril 2006 ;
- puis de décider de donner à votre Conseil d'administration de nouvelles délégations ayant un objet similaire à celui des résolutions

du 12 avril 2005 et du 19 avril 2006 et dont la durée serait fixée à vingt-six mois.

Votre Conseil d'administration souhaite, en effet, continuer à disposer des moyens lui permettant, le cas échéant en faisant appel aux marchés pour y placer des actions, de réunir avec rapidité et souplesse les moyens financiers nécessaires au développement de votre Société.

En conséquence, le Conseil d'administration demande à votre Assemblée, en sa forme extraordinaire, par le vote des septième et huitième résolutions, en utilisant le dispositif légal de la délégation globale de compétence, de lui donner une délégation, d'une durée de vingt-six mois, de décider l'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société et (iii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (la « Filiale »), le tout dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 20 millions d'euros, cette limite faisant spécifiquement l'objet de la quatorzième résolution.

Il est également demandé à votre Assemblée, en la forme extraordinaire, de donner au Conseil d'administration, pour la même durée de vingt-six mois, des délégations complémentaires faisant l'objet de résolutions spécifiques rendues nécessaires par les dispositions légales dérogeant au principe de globalité. La neuvième résolution a pour objet, dans le cadre d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, de permettre au Conseil d'administration, conformément à la faculté ouverte par la loi, de déroger à la règle légale de fixation du prix de souscription et de fixer ce prix selon les modalités définies par l'Assemblée générale. La dixième résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression de droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires. Les onzième, douzième et treizième résolutions ont pour objet l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, soit pour permettre la réalisation des offres publiques d'échange qui seraient initiées par votre Société (onzième résolution), soit pour permettre la rémunération par votre Société d'apports en nature consistant en des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital (douzième résolution), soit pour permettre l'émission par des Filiales ou par une Société Contrôlante de PagesJaunes Groupe de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de votre Société (treizième résolution). La quinzième résolution a pour objet l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. La seizième résolution a pour objet de permettre l'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 20 millions d'euros, indépendant du premier plafond.

La dix-septième résolution a pour objet de permettre l'augmentation de capital au bénéfice des adhérents du plan d'épargne d'entreprise du Groupe de PagesJaunes Groupe, par émission d'actions à souscrire en numéraire, dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 1 120 000 euros, représentant environ 2 % du capital social de la Société, indépendant du premier plafond de 20 millions d'euros, et, le cas échéant, par attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, détenus en portefeuille ou nouveaux, et, dans ce second cas, dans la limite d'un montant

nominal d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 1 120 000 euros, indépendant du plafond de la seizième résolution.

Ainsi, en cas d'adoption des septième à dix-septième résolutions évoquées ci-dessus, la faculté que vous accorderiez à votre Conseil d'administration de réaliser les émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en maintenant le droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou en le supprimant, ou de réaliser les émissions de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance aurait pour effet de permettre, le moment venu, tous types de placements, en France, à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en fonction des intérêts de votre Société et de ses actionnaires. En fonction de la catégorie des titres émis, ces émissions pourraient intervenir en euros ou en devise étrangère à l'euro, ou encore en toute unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies.

La dix-huitième résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à réduire le capital social de la Société par annulation d'actions ordinaires PagesJaunes Groupe acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions adoptés par la Société.

En vous proposant de lui conférer ces délégations, votre Conseil d'administration tient à vous éclairer, pour répondre aux exigences des textes légaux et réglementaires, sur la portée des résolutions correspondantes soumises à votre approbation.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (7^e résolution)

a) Dans le cadre de cette résolution il vous sera demandé de procéder à des émissions, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien de votre droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant, immédiatement ou à terme, accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de votre Société ou d'une Filiale.

Il est précisé qu'est expressément exclue l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de préférence.

Dans l'hypothèse d'un accès à terme à des actions ordinaires de la Société – c'est-à-dire par des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société par tous moyens – votre décision emporterait renonciation par les actionnaires à la souscription des actions ordinaires susceptibles d'être obtenues à partir des valeurs mobilières initialement émises, dont la souscription serait réservée aux actionnaires.

Le montant nominal maximum d'augmentation de capital qu'il vous est demandé de fixer par l'adoption de la 7^e résolution, est de 20 millions d'euros, pour la durée de vingt-six mois.

Ce plafond d'augmentation de capital ne comprend pas les conséquences, sur le montant d'augmentation de capital, des ajustements susceptibles d'être opérés pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Le montant nominal global des titres de créances – y compris ceux qui revêtiraient la forme de titres, subordonnés ou non, à durée déterminée ou non – pouvant être créés sur le fondement de la

7^e résolution (les valeurs mobilières émises pouvant consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres ou encore en permettre l'existence comme titres intermédiaires) ne devra pas excéder 300 millions d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les 7^e, 8^e, 11^e et 12^e résolutions soumises à votre Assemblée, mais il est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la 15^e résolution soumise à votre assemblée et du montant des titres de créance dont l'émission pourra être décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

La durée des emprunts (donnant accès aux actions ordinaires de la Société ou d'une de ses Filiales) ne devra pas excéder 50 ans. Les emprunts pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet de l'octroi de garanties ou sûretés, d'un remboursement anticipé, avec ou sans prime, comme d'un amortissement, les titres pouvant, en outre, faire l'objet de rachats en bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Conformément à l'article L. 228-97 du Code de commerce, il pourra être stipulé que les valeurs mobilières émises ne seront remboursées qu'après désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion ou y compris des titulaires de titres participatifs ; dans ces catégories de valeurs mobilières, il pourra être également stipulé un ordre de priorité des paiements.

- b) Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, ou, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'une Filiale, par la Filiale, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société ou la Filiale, selon le cas, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à la valeur nominale de l'action ordinaire de la Société ou de la Filiale, selon le cas.
- c) Le Conseil d'administration aura la faculté d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises et, dans chaque cas, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues (sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée), (ii) ou, en tout ou partie, répartir librement les titres non souscrits ou (iii) les offrir en tout ou partie, en faisant appel public à l'épargne, au public en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger, et/ou sur le marché international.

S'agissant des émissions de bons de souscription d'actions de la Société, celles-ci pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes. En cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

- d) Votre Conseil d'administration disposerait des pouvoirs les plus larges pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux

émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir – en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration arrêterait les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale.

- e) Conformément à la loi, le Conseil d'administration pourra déléguer, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, aux directeurs généraux délégués, le pouvoir qui lui serait conféré par votre assemblée au titre de cette 7^e résolution.

Lorsqu'il ferait usage de l'autorisation prévue par la 7^e résolution, le Conseil d'administration établirait un rapport complémentaire, certifié par les Commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (8^e résolution)

- a) Votre Conseil d'administration peut être conduit, dans l'intérêt de votre Société et de ses actionnaires, pour saisir les opportunités offertes par les marchés financiers dans certaines circonstances, à procéder à des émissions sans que puisse s'exercer le droit préférentiel de souscription des actionnaires. Aussi, votre Conseil d'administration vous demande, par le vote de la 8^e résolution, de lui déléguer votre compétence en matière d'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société ainsi que de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société ou d'une Filiale, à concurrence du plafond qui y est fixé, pour la même durée de vingt-six mois et dans les mêmes conditions que celles prévues par la 7^e résolution, mais sous réserve des spécificités énoncées aux points b) à f) ci-après.

Il est précisé qu'est expressément exclue l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de préférence.

Le montant nominal global des titres de créance pouvant être créés sur le fondement de la 8^e résolution ne devra pas excéder 300 millions d'euros, ce plafond étant commun à celui qui est fixé par la 7^e résolution et, comme celui-ci, ne comprenant pas les primes de remboursement au-dessus du pair éventuellement stipulées.

- b) Si vous octroyez au Conseil d'administration cette délégation de compétence, en renonçant au droit préférentiel de souscription des actionnaires, le prix d'émission sera, dans le cas d'actions ordinaires, au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation de prix diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Pour les valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions ordinaires, le prix d'émission sera fixé par référence à ce même montant après correction, s'il y a lieu, pour tenir compte de la différence de date de jouissance : le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement ou à terme par la Société ou, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'une Filiale, par la Filiale, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant ci-dessus défini après correction, s'il y a lieu, pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

En fonction de ces éléments, votre Conseil d'administration fixera le prix d'émission des titres émis, et, le cas échéant, les modalités de rémunération des titres de créance, au mieux des intérêts de votre Société et de ses actionnaires en tenant compte de tous les paramètres en cause. À cet effet, il prendra en considération, notamment, la nature des titres émis, la tendance des marchés boursiers et du marché de l'action PagesJaunes Groupe, l'existence éventuelle d'un droit de priorité conféré aux actionnaires, les taux d'intérêt pratiqués si les valeurs émises consistent en des titres de créance, le nombre d'actions ordinaires auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit et plus généralement l'ensemble des caractéristiques des titres émis.

En cas d'adoption de la 9^e résolution, le Conseil d'administration serait cependant autorisé à déroger aux règles légales de fixation du prix et, dans la limite de 10 % du capital par période de 12 mois, à fixer le prix d'émission par application des règles fixées par l'assemblée dans ladite 9^e résolution (cf. f) ci-après.

- c) Sur ces bases, votre Conseil disposera des pouvoirs les plus larges pour procéder, en une ou plusieurs fois, aux émissions sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de ces actions ordinaires ou autres valeurs mobilières donnant accès aux actions ordinaires de la Société ou d'une de ses Filiales, et arrêter les conditions et modalités de chaque émission ainsi qu'il est indiqué dans le présent rapport à propos de la 7^e résolution.

Le placement des titres émis se fera selon les usages des marchés concernés à la date d'émission. Le Conseil d'administration vous demande de l'autoriser néanmoins à organiser en faveur des actionnaires, si les circonstances le permettent, un droit de priorité non négociable, le cas échéant réductible, dont il fixera les conditions d'exercice conformément à la loi.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

- d) Dans le cadre de cette délégation de compétence, il vous est rappelé que le Conseil d'administration pourra prendre toutes autres mesures requises par les émissions ou en suite de leur réalisation dans les conditions exposées ci-dessus pour la 7^e résolution, et notamment procéder à la modification corrélative des statuts.
- e) Conformément à la loi, le Conseil d'administration pourra déléguer, dans les conditions exposées ci-dessus pour la 7^e résolution, le pouvoir de décider la réalisation de ce type d'émission ainsi autorisée par la 8^e résolution.

Nous vous informons qu'en cas d'utilisation de cette résolution, un rapport complémentaire indiquera également, l'incidence de l'émission proposée sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres à la clôture du dernier exercice.

- f) Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires.

Il est précisé qu'en cas d'adoption de la 9^e résolution, le Conseil d'administration pourra dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 12 mois, déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la 8^e résolution et fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission des actions ordinaires serait au moins égal au cours de clôture de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Euronext d'Euronext Paris lors de la dernière séance de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %,
- le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au point ci-dessus.

Cette délégation donnerait la faculté au Conseil d'administration pour des augmentations de capital par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, d'un montant limité, de disposer d'une plus grande flexibilité dans la fixation du prix d'émission, de manière à optimiser les chances de succès de l'opération réalisée.

Ce pouvoir ainsi conféré au Conseil d'administration pourrait être délégué, dans des limites préalablement fixées par le Conseil d'administration, au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués.

Lorsqu'il ferait usage de l'autorisation prévue par la 8^e résolution, le Conseil d'administration établirait un rapport complémentaire, certifié par les Commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire.

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre en application des 7^e et 8^e résolutions (10^e résolution)

Conformément à la faculté offerte par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, nous vous proposons dans la 10^e résolution, d'autoriser le Conseil d'administration à décider, dans les trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, pour chacune des émissions décidées en application des 7^e et 8^e résolutions, d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 susvisé et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Ce dispositif donnerait au Conseil d'administration la faculté de procéder à des augmentations de capital complémentaires à des conditions identiques à l'émission initiale. Ceci permet l'exercice des options de surallocation, options qui permettent d'augmenter la taille des émissions en cas de demandes excédentaires.

Ce pouvoir pourra être délégué, dans des limites préalablement fixées par le Conseil d'administration, au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués.

Délégations spécifiques

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (11^e résolution)

L'article L. 225-148 du Code de commerce permet à votre Société d'émettre les actions ordinaires ou les valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de PagesJaunes Groupe, qui peuvent être émises sur le fondement et dans les conditions de la 8^e résolution, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange (OPE) initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par votre Société sur des titres d'une société. Toutefois, le bénéfice du régime de l'article L. 225-148 du Code de commerce est subordonné à la condition que les actions de la Société visée par l'offre soient admises aux négociations sur un marché réglementé, visé à l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Il s'agit là d'une procédure qui autorise l'échange de titres sans que soit respecté par votre Société le formalisme imposé lors de la réalisation d'un apport en nature.

L'augmentation de capital correspondante serait réalisée sans qu'il y ait lieu à droit préférentiel de souscription des actionnaires, auquel nous vous demandons de renoncer dans les conditions définies par la 11^e résolution.

Votre Conseil d'administration aurait à déterminer, lors de chaque offre, la nature et les caractéristiques des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre ; le montant de l'augmentation de capital dépendrait du résultat de l'offre et du nombre de titres de la Société cible présentés à l'échange, compte tenu des parités arrêtées et des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires émises. Par ailleurs, le Conseil d'administration déciderait d'inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale et de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée.

Cette délégation – pour laquelle une résolution spécifique est requise – serait donnée pour un montant nominal de 20 millions d'euros, qui s'imputerait sur le plafond autorisé par la 8^e résolution, relative aux émissions sans droit préférentiel de souscription, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre, éventuellement, au titre des ajustements susceptibles d'être opérés pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ; elle serait donnée pour la même durée de vingt-six mois à compter de votre assemblée.

Les dispositions du présent rapport relatives à la 8^e résolution s'appliqueraient aux émissions réalisées sur le fondement de la 11^e résolution, à l'exception des dispositions relatives au prix d'émission des actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, et au droit de priorité des actionnaires.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec

ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (12^e résolution)

Conformément à la faculté offerte par l'article L. 225-147 du Code de commerce, nous vous proposons, dans une 12^e résolution, de déléguer, pour une durée de vingt-six mois, au Conseil d'administration, sur le fondement et dans les conditions prévues par la 8^e résolution, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dans la limite de 10 % de son capital social (tel qu'existant à la date de l'assemblée), en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque l'article L. 225-148 du Code de commerce n'est pas applicable.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises serait supprimé au profit des porteurs des titres de capital ou valeurs mobilières, objet des apports en nature.

Cette délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de cette délégation, pourront donner droit.

En cas de mise en œuvre de la 12^e résolution, le Conseil d'administration statuerait sur le rapport du ou des commissaires aux apports et dans les mêmes conditions que si l'assemblée s'était elle-même prononcée : il pourrait ainsi approuver seul l'évaluation des apports en nature et l'octroi d'avantages particuliers et constater l'augmentation de capital.

Le Conseil d'administration disposerait des pouvoirs nécessaires pour la mise en œuvre de cette délégation, et notamment pour procéder à la modification corrélative des statuts.

Ce pouvoir pourra être délégué, dans des limites préalablement fixées par le Conseil d'administration, au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, en conséquence de l'émission par une filiale de la Société ou une société contrôlant la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société (13^e résolution)

Nous vous demandons également de déléguer votre compétence au Conseil d'administration pour décider l'émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par des Filiales ou d'une Société Contrôlante, avec l'accord de la Société, de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société à émettre à cet effet. Cette décision emporterait de plein droit, au profit des titulaires des valeurs mobilières susceptibles d'être ainsi émises par les Filiales, renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de PagesJaunes Groupe auxquelles ces valeurs mobilières pourraient donner droit.

Le montant nominal d'augmentation de capital de la Société résultant des émissions réalisées en vertu de cette délégation ne pourrait excéder 20 millions d'euros, ce montant devant s'imputer sur le plafond fixé par la 8^e résolution, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Le prix d'émission des actions ordinaires serait fixé comme il est dit à la 8^e résolution ; il serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, votre Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, en accord avec les Conseils d'administration, directoire ou autres organes de direction ou gestion des Filiales ou Sociétés Contrôlantes émettrices, notamment pour fixer les montants à émettre, déterminer les modalités d'émission et la catégorie des valeurs mobilières à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à créer et, généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des lois et règlements français et, le cas échéant, étrangers, applicables. Le Conseil d'administration disposera également de tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de cette délégation. Votre délégation serait également consentie pour une durée de vingt-six mois.

Les autres dispositions du présent rapport relatives à la 8^e résolution s'appliqueraient également, *mutatis mutandis*, aux émissions ainsi réalisées sur le fondement de la 13^e résolution.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Limitation globale des autorisations (14^e résolution)

Comme conséquence de l'adoption des 7^e à 13^e résolutions, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration de fixer à 20 millions d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les 7^e à 13^e résolutions, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions ordinaires de la Société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (15^e résolution).

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale statuant à titre extraordinaire une 15^e résolution par laquelle l'Assemblée générale déléguerait sa compétence au Conseil d'administration pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme droit à l'attribution de titres de créance tels que des obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Sur le fondement de cette résolution, pourraient être émises toutes formes de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance telles

que notamment des obligations à bons de souscription d'obligations ou des bons de souscription d'obligations.

L'attribution de titres de créance pourra résulter de la conversion, de l'échange, du remboursement ou de la présentation d'un bon ou de toute autre forme de droit d'attribution ou de toute autre manière.

Le montant nominal pour lequel pourrait être libellé l'ensemble des valeurs mobilières à émettre mentionnées ci-dessus ne pourrait excéder 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant nominal maximum s'appliquerait globalement aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières concernées donneraient droit à attribution immédiatement ou à terme, mais que ce même montant ne comprendrait pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu.

Cette délégation de compétence serait valable pour une période de vingt-six mois.

L'émission de telles valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance aurait pour effet de permettre, le moment venu, l'émission de tous types de titres complexes donnant immédiatement et/ou à terme à l'émission de titres de dette, en France, à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en fonction des besoins de financements de votre Société et conformément à l'intérêt de celle-ci.

Le Conseil arrêtera les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt, fixera, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la Société. Le Conseil, s'il y a lieu, décidera de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques. Le Conseil, d'une manière générale, arrêtera l'ensemble des modalités de chacune des émissions, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités requises, et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes (16^e résolution)

Nous vous demandons de déléguer votre compétence au Conseil d'administration pour décider une augmentation de capital de la Société par incorporation de bénéfiques, réserves et primes d'émission. Cette opération, qui ne se traduit pas nécessairement par l'émission de nouvelles actions ordinaires, faisant l'objet d'une disposition spécifique de l'article L. 225-130 du Code de commerce, doit être prise par votre Assemblée générale aux conditions de quorum et de majorité des

assemblées ordinaires, aussi nous vous demandons de lui consacrer une résolution particulière.

Cette délégation de compétence, qui serait conférée également pour une durée de vingt-six mois, permettrait à votre Conseil de décider, en une ou plusieurs fois, une augmentation de capital, à concurrence d'un montant nominal maximum de 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les 7^e à 13^e résolutions.

Il serait conféré au Conseil d'administration tous pouvoirs pour, notamment, déterminer la nature et le montant des sommes à incorporer, de même que le ou les procédés de réalisation de l'augmentation, élévation du nominal des actions ordinaires préexistantes et/ou attribution d'actions ordinaires gratuites, pour constater la réalisation de chaque augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence, ainsi que pour procéder à tous ajustements requis par la loi.

Dans le cas d'attribution de nouveaux titres, dont la jouissance pourra, le cas échéant, être rétroactive, le Conseil d'administration pourrait décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus, étant précisé que les sommes provenant de leur vente seraient allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Ce pouvoir pourra être délégué, dans des limites préalablement fixées par le Conseil d'administration, au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au plan d'épargne du Groupe PagesJaunes (17^e résolution)

Nous vous demandons de déléguer au Conseil d'administration votre compétence pour décider d'augmenter le capital social dans le cadre des dispositions du Code de commerce (articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 225-138-1) et du Code du travail (article L. 443-1 et s.) relatives aux émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société réservées aux salariés et anciens salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires.

Cette délégation de compétence serait conférée pour une durée de vingt-six mois et pour un montant nominal maximum d'augmentation de capital de PagesJaunes Groupe, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation de 1 120 000 euros représentant environ 2 % du capital social de la Société, fixé (i) indépendamment du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les 7^e à 13^e résolutions.

Le montant nominal maximum d'augmentation de capital de PagesJaunes Groupe, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, serait fixé à 1 120 000 euros représentant

environ 2 % du capital social de la Société, ce montant étant fixé (i) indépendamment du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte du plafond de la 16^e résolution.

Le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à la moyenne des premiers cours de l'action PagesJaunes Groupes cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, diminuée de la décote maximale de 20 %, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous.

Le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée ci-dessus ne peut pas dépasser l'avantage dont aurait bénéficié les adhérents au plan d'épargne si cet écart avait été de 20 %, et sous réserve que la prise en compte de la contre-valeur pécuniaire des actions ordinaires attribuées gratuitement, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales.

Une telle augmentation de capital implique de votre part de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès aux actions ordinaires de la Société à émettre dans le cadre de cette délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ordinaires ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de cette délégation à ces mêmes salariés et anciens salariés.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration disposerait des pouvoirs nécessaires pour la mise en œuvre de cette délégation, et pour la modification corrélative des statuts.

Plus précisément, le Conseil d'administration disposerait de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ou attribution gratuite de titres, déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs, arrêter, dans les conditions légales, la liste des sociétés, ou groupements, dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ordinaires ou valeurs mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ordinaires ou valeurs mobilières attribuées gratuitement, déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite, fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions ordinaires ou valeurs mobilières nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital ou des titres objet de chaque attribution gratuite, objet de la présente résolution, fixer les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et notamment leur date de jouissance, et les modalités de leur libération, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, constater la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites, déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution, déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou

les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que la date de jouissance des actions ainsi créées, sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

Ce pouvoir pourra être délégué, dans des limites préalablement fixées par le Conseil d'administration, au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués.

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires (18^e résolution)

En outre, en relation avec la 5^e résolution précédemment soumise à votre approbation, en votre formation ordinaire, et conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, nous vous proposons dans la 18^e résolution, d'autoriser, pendant une période de dix-huit mois, le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions ordinaires PagesJaunes Groupe qui auraient été acquises dans le cadre du programme de rachat qui serait autorisé par le vote de la 5^e résolution qui vous est soumise en votre formation ordinaire, et, en conséquence, de réduire le capital.

Les actions ne peuvent être, selon la loi, annulées que dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de vingt-quatre mois.

Le Conseil d'administration déciderait que l'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée.

L'Assemblée délèguerait au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions ordinaires et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

Rapport complémentaire en cas d'utilisation des délégations

Si le Conseil d'administration faisait usage des délégations que votre Assemblée lui aurait consenties par le vote des 7^e à 17^e résolutions, il établirait, le cas échéant, un rapport complémentaire, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation de la délégation.

Par ailleurs, lors des émissions effectuées en vertu de ces autorisations, les Commissaires aux comptes établiront un rapport au Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation de la délégation.

Caducité de certaines délégations conférées par les assemblées générales mixtes du 12 avril 2005 et du 19 avril 2006

Comme indiqué dans l'exposé introductif, l'approbation par votre assemblée des résolutions qui lui sont soumises mettrait fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, aux délégations correspondantes

données précédemment au Conseil d'administration par les assemblées générales mixtes du 12 avril 2005 et du 19 avril 2006 pour émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ou à des titres de créance de votre Société.

Modifications statutaires

Nous vous proposons également de modifier les articles 26, 27 et 28 des statuts afin de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions du décret du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 modifiant le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales. Les modifications tiennent principalement aux conditions d'exercice du droit de vote en assemblée et en particulier aux conditions dans lesquelles les actionnaires sont admis à participer aux assemblées.

L'article 26 serait modifié comme suit :

« Article 26 – Assemblées générales

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et pour lesquels il a été justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris).

L'enregistrement comptable des titres dans le délai prévu au paragraphe précédant doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes. »

L'article 27 serait modifié comme suit :

« Article 27 – Droit de vote

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelle privation du droit de vote.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire en vue d'être représenté à une Assemblée générale.

Le vote à distance ou par procuration s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille de la réunion de l'assemblée à 15 heures (heure de Paris).

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance de même que l'attestation de participation, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables. Les actionnaires votant à distance ou par procuration, dans le délai prévu au présent article, au moyen du formulaire mise à la disposition des actionnaires par la Société sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés.

La saisie et la signature électronique du formulaire peuvent, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par la Société au moyen d'un procédé incluant l'usage d'un code identifiant et d'un mot de passe, conforme aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code Civil ou de tout autre

procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code Civil.

Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, comme des écrits non révocables et opposables à tous. Par exception, en cas de cession d'actions intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'assemblée par le moyen électronique ayant été mis en place par le Conseil d'administration.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui au moment de l'inscription en compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'assemblée.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant

l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur. »

L'article 28 serait modifié comme suit :

« Article 28 – Formes et délais de convocations

Les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi.

À défaut, elles peuvent être également notamment convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Sauf exceptions prévues par la loi, les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'assemblée et ce délai est réduit à six jours francs pour les assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les assemblées prorogées.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion qui est arrêté par l'auteur de la convocation. »

Le tableau des délégations financières accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration figure dans le document de référence de la Société à la section 21.1.1.

XVI - RAPPORT SOCIAL

Au cours de l'exercice 2006, l'effectif moyen de PagesJaunes Groupe était de 34 personnes (31 personnes en fin d'année 2006 contre 31 personnes fin 2005), permettant d'assumer pleinement sa fonction de holding d'un groupe coté.

L'ensemble des informations relatives aux effectifs du Groupe PagesJaunes figure au chapitre 17 du document de référence 2006 de PagesJaunes Groupe.

XVII - RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe se caractérise par une forte culture d'innovation qui ne nécessite pas d'investissements importants en recherche fondamentale et développement. Cependant, pour faire face aux évolutions technologiques, le Groupe a augmenté ces investissements en 2006,

pour le porter à 30,6 millions d'euros en 2006, dont 12 millions consacrés au rachat de la marque et à la reprise en concession d'exploitation de L'Annuaire.

XVIII - IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de règles en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité. Il s'attache à limiter aux mieux les impacts environnementaux. S'agissant des activités exercées directement par le Groupe, les impacts environnementaux sont principalement de deux ordres : d'une part, les risques liés à la production et la mise en circulation d'une grande

quantité de papier et, d'autre part, les risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumises les sociétés comparables.

Afin de limiter l'impact lié à la production et la mise en circulation des annuaires imprimés, le Groupe a instauré des procédures visant à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité et à favoriser le recyclage du papier utilisé.

Réduction de la quantité de papier consommé

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire, le Groupe a notamment mis en place les mesures suivantes :

- optimisation du ciblage, par une évaluation plus précise du nombre d'annuaires à fournir, afin de mieux adapter le nombre d'annuaires livrés aux besoins réels des consommateurs ;
- optimisation de la mise en page et du format des annuaires, permettant de limiter la consommation et la perte de papier lors de la confection des annuaires.

Le niveau de la consommation de papier pour l'édition de l'annuaire PagesJaunes et de l'Annuaire s'est élevé à 63 470 tonnes pour l'année 2006, contre 66 732 tonnes pour l'année 2005 et 67 141 tonnes de papier pour l'année 2004.

Le recyclage des annuaires

En parallèle, le Groupe a réalisé un certain nombre d'efforts aux fins de parvenir à un recyclage plus large et plus efficace des annuaires produits.

D'une part, une partie de la pâte à papier utilisée est composée de papier recyclé, et d'autre part, une partie du papier acheté est récupéré lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée. De plus, diverses actions de récupération et/ou de recyclage ont été menées. Le Groupe a par ailleurs repris à son compte le système dit du « dépôt/reprise » qui confie aux distributeurs d'annuaires, dans les zones urbaines les plus denses, la charge de récupérer les anciens annuaires au moment du dépôt des nouveaux. Enfin, les annuaires excédentaires font l'objet de récupération/recyclage au même titre

que les annuaires périmés récupérés. L'ensemble des annuaires ainsi récupérés fait l'objet d'un recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets. C'est au total plus de 25 % du papier acheté qui a pu ainsi être aujourd'hui recyclé.

En parallèle de ces actions visant à organiser et à faciliter le recyclage du papier consommé pour la fabrication des annuaires, PagesJaunes a participé de façon active à la création d'un éco-organisme, la SAS EcoFolio.

Cette société a été créée à la suite de la publication, en mars 2006, d'un décret posant les bases d'une filière d'aide financière aux collectivités locales et territoriales pour la récupération et le recyclage des imprimés en fin de vie.

PagesJaunes s'inscrit donc dans une politique volontariste de contribution au financement de cette filière par le biais du versement à EcoFolio d'une écocontribution assise sur le tonnage des annuaires imprimés PagesJaunes diffusés (L'Annuaire n'étant pas dans le champ de cette écocontribution, du fait de son statut de composant du service universel).

La société EcoFolio collecte ainsi les contributions de tous les éditeurs, assujettis au sens du décret de mars 2006, et verse des soutiens financiers aux collectivités locales ou territoriales.

Impacts environnementaux liés aux activités dites « de bureau »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures d'ordre interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources.

XIX - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Risque de liquidité

La documentation relative aux financements bancaires de PagesJaunes Groupe prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de covenants opérationnels et financiers tels que le niveau minimum de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par un agrégat proche de la marge brute opérationnelle (MBO) consolidée et le levier maximum, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et un agrégat proche de la MBO consolidée.

Au titre de la convention de crédit en date du 24 octobre 2006, le Groupe doit respecter les ratios suivants :

- le ratio de dette nette consolidée sur un agrégat proche de la MBO consolidée doit être inférieur ou égal à 5,25 chaque trimestre du 30 juin 2007 au 30 juin 2008, de 4,85 du 30 septembre 2008 au 30 juin 2009, de 4,40 du 30 septembre 2009 au 30 juin 2010, de 4,25 au 30 septembre 2010, de 4,00 du 31 décembre 2010 au 30 septembre 2011 et de 3,75 au-delà (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers) ;
- le ratio de charge nette consolidée d'intérêts par un agrégat proche de la MBO consolidée doit être supérieur ou égal à 3,25 chaque trimestre du 30 juin 2007 au 30 juin 2009, de 3,50 du 30 septembre 2009 au

30 juin 2010, de 3,75 du 30 septembre 2010 au 30 juin 2011 et de 4,00 au-delà (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers).

Risque de taux d'intérêt

La Société a procédé le 24 novembre 2006 à une distribution exceptionnelle d'un montant de 9 euros par action de la Société (soit une distribution globale de l'ordre de 2,5 milliards d'euros), prélevée sur des postes de réserves figurant au bilan de la Société.

Cette distribution exceptionnelle a été financée par (i) la trésorerie disponible du Groupe PagesJaunes à la date de la Distribution et par (ii) une dette senior d'un montant de 1,95 milliard d'euros contractée par PagesJaunes Groupe auprès d'un pool bancaire au titre d'une convention de crédit en date du 24 octobre 2006. Au titre de cette convention de crédit, la Société s'est en outre assurée une ligne de crédit revolving d'un montant maximum de 400 millions d'euros pour faire face à ses besoins de trésorerie. Il est précisé que cet endettement bancaire est uniquement à taux variable.

PagesJaunes Groupe est ainsi exposée aux risques de variations des taux d'intérêt. Le Groupe a décidé de gérer ce risque en ayant recours à des techniques de couverture du risque de taux d'intérêt pour 78 % du montant de la dette nette sur une période de 5 ans par la conclusion le

30 novembre 2006 d'un swap de taux d'intérêt et l'achat d'un tunnel (combinaison de cap et de floor).

PagesJaunes Groupe estime qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt à court terme par rapport aux taux constatés fin 2006 ne devrait pas aboutir à une diminution du résultat annuel avant impôt de plus de 8,1 millions d'euros.

Risques sur actions

La Société a résilié son contrat de liquidité auprès de Rothschild & Cie Banque avec effet au 17 novembre 2006. En conséquence, le prestataire animant le contrat de liquidité a cédé la totalité des actions PagesJaunes Groupe détenues à cette date. La Société n'est donc plus exposée à un risque sur actions au 31 décembre 2006.

XX - PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le présent chapitre contient des indications sur les objectifs du Groupe. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Le lecteur est invité à prendre en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence de la Société.

Objectifs financiers

Pour 2007, à périmètre identique, PagesJaunes Groupe se fixe les objectifs financiers suivants :

- Chiffre d'affaires consolidé en croissance de 5 à 7 % ;
- MBO consolidée en croissance de 2 à 4 % compte tenu de l'investissement dans les petites annonces en ligne, la relance des annuaires imprimés et le développement des services en ligne.

PagesJaunes Groupe envisage de distribuer l'intégralité du résultat net du groupe au titre de l'exercice 2007. Il est précisé que l'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats du groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

XXI - MARCHÉ DES AFFAIRES DES PRINCIPALES FILIALES

Segment 1 : PagesJaunes en France

Le chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France atteint 1 015,0 millions d'euros en 2006. Il progresse de 6,2 % par rapport à 2005. Cette évolution résulte de la croissance du chiffre d'affaires des annuaires imprimés, soutenue par le succès de la nouvelle offre de *L'Annuaire* (Pages Blanches), et des services en ligne, portés par le développement soutenu des activités Internet. Elle s'explique également par le lancement d'une activité de service de renseignements par téléphone, ainsi que les coûts liés à la cession de PagesJaunes Groupe, d'un montant de 4,1 millions d'euros en 2006.

La Marge Brute Opérationnelle du segment PagesJaunes en France s'élève à 479,9 millions d'euros en 2006, en progression de 4,9 % par rapport à 2005. Elle représente 47,3 % des revenus en 2006 contre 47,9 % en 2005, soit une baisse de 0,6 point entre les deux périodes, qui reflète principalement l'investissement consenti en 2006, sur un marché particulièrement compétitif, pour le lancement d'un service de renseignements par téléphone, service qui ne contribue au chiffre d'affaires de la période que sur trois trimestres.

Segment 2 : International & Filiales

Le chiffre d'affaires du segment International & Filiales s'élève à 117,2 millions d'euros en 2006, en progression de 7,7 % par rapport à 2005.

QDQ Media

Le chiffre d'affaires de QDQ Media atteint 45,2 millions d'euros en 2006, en progression de 9,5 % par rapport à 2005. Cette progression résulte principalement d'un développement de 9,4 % du revenu moyen par annonceur en 2006, à 573 euros contre 524 euros en 2005, ainsi que par l'accroissement du nombre de clients de 2,5 %, pour atteindre 80 245 annonceurs en 2006. La croissance du chiffre d'affaires de QDQ Media est particulièrement soutenue sur les services en ligne (QDQ.com), qui enregistrent une hausse de 42,1 % à 8,7 millions d'euros, tandis que revenus sur les annuaires imprimés progressent de 3,5 % à 36,5 millions d'euros. La part des ventes réalisées par les activités en ligne représente désormais 19,2 % du chiffre d'affaires contre 14,8 % en 2005. 44 325 annonceurs sont présents sur QDQ.com fin 2006, contre 40 951 fin 2005, soit une progression de 8,2 %.

Activités Kompass

Le chiffre d'affaires des activités Kompass s'élève à 31,4 millions d'euros en 2006, en progression de 7,0 % par rapport à 2005. Ce chiffre d'affaires résulte de la commercialisation du système d'information Kompass par le biais des ventes d'espaces publicitaires et de données sur supports imprimés, CD-Rom, Minitel et Internet sur les sites « Kompass.com », l'annuaire en ligne mondial des concessionnaires Kompass et « Kompass.fr » dont l'audience est passée de 177 061 visites en décembre 2005 à 277 678 visites en décembre 2006. Cette forte croissance s'explique par le renforcement du référencement sur les

principaux moteurs de recherche. La vente de supports est complétée par des prestations de marketing direct. Le chiffre d'affaires de Kompass est réalisé en France, en Espagne, en Belgique et au Luxembourg.

Activité Marketing Direct et Services Géographiques

Le chiffre d'affaires des activités Marketing Direct et Services Géographiques s'élève à 27,5 millions d'euros en 2006, en progression de 1,2 % par rapport à 2005.

Ce chiffre d'affaires résulte de la commercialisation de fichiers qualifiés de particuliers et d'entreprises pour des campagnes de prospection et de prestations de traitement de données, ainsi que des prestations de Customer Relationship Management (CRM). Cette commercialisation est réalisée par PagesJaunes Marketing Services, issue de la fusion des sociétés Wanadoo Data et e-sama, le 31 mars 2006. Dans un contexte de transition liée à la mise en œuvre de cette fusion, PagesJaunes Marketing Services enregistre un chiffre d'affaires en baisse de 14 %.

Ce chiffre d'affaires provient également des services géographiques et des photos de villes en ligne qui sont assurés par la société Mappy, dont le chiffre d'affaires est en hausse de plus de 45,6 % en 2006.

La Marge Brute Opérationnelle du segment International & Filiales s'élève à 6,4 millions d'euros en 2006, en progression de 15,3 % par rapport à 2005.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels et les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vos Commissaires aux comptes relatent dans leur rapport général, ainsi que dans leur rapport spécial, l'accomplissement de leur mission.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Sèvres

Le Conseil d'administration

Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 26 avril 2007 sur la réalisation des opérations d'achat d'actions propres

20.4 Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur la réalisation des opérations d'achat d'actions propres

Mesdames et Messieurs,

Le présent rapport a pour objet (i) d'informer l'Assemblée générale de PagesJaunes Groupe, conformément à l'article L. 225-209, alinéa 2, du Code de commerce, de la réalisation des opérations d'achat d'actions dans le cadre du programme de rachat que l'Assemblée générale a autorisé le 19 avril 2006 (huitième résolution) et (ii) de présenter

le nouveau programme de rachat sur lequel l'Assemblée générale de PagesJaunes Groupe du 26 avril 2007 sera appelée à statuer (cinquième résolution).

Ce document a été établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

BILAN DU PROGRAMME DE RACHAT AUTORISÉ LE 19 AVRIL 2006 (PROGRAMME DE RACHAT 2006)

Lors de l'Assemblée générale mixte du 19 avril 2006, les actionnaires de PagesJaunes Groupe ont autorisé la Société, dans la huitième résolution adoptée par cette assemblée, à acheter ses propres actions dans la limite de 10 % du montant du capital social de la Société (le « Programme de Rachat 2006 »).

Synthèse des principales caractéristiques du Programme de Rachat 2006

Les principales caractéristiques du Programme de Rachat 2006 sont les suivantes :

- le prix maximum d'achat ne doit pas excéder 30 € par action ; en conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 836 368 830 €, tel que calculé sur la base du capital social au 30 janvier 2006, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale ;
- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 19 octobre 2007 ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué par tous moyens, dans les conditions et limites prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit exclusivement réglée en numéraire.

Ces achats d'actions peuvent être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les objectifs du Programme de Rachat 2006 étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux membres du personnel de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux membres du personnel du Groupe

PagesJaunes dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;

- de réduire le capital de la Société, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale du 19 avril 2006 du projet de résolution qui lui sera soumis et visant à autoriser la Société à réduire son capital ;
- d'assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration apprécierait.

Opérations réalisées dans le cadre du Programme de Rachat 2006

À la date du 19 avril 2006, date de l'Assemblée générale qui a approuvé le Programme de Rachat 2005, la Société détenait, directement ou indirectement, 321 000 actions de la Société.

Un contrat de liquidité avait été conclu avec Rothschild et Cie Banque le 14 novembre 2005 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat de liquidité est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement approuvée par l'Autorité des marchés financiers.

Les opérations réalisées dans le cadre du Programme de Rachat 2006 se résument de la manière suivante :

Tableau à jour au 30 janvier 2007

Nombre de titres composant le capital de PagesJaunes Groupe au 19 avril 2006	278 789 610
Capital autodétenu de manière directe ou indirecte au 19 avril 2006	321 000
Nombre de titres achetés entre le 19 avril 2006 et le 30 janvier 2007	826 482
Prix moyen pondéré brut des titres achetés (euros)	22,391
Nombre de titres vendus entre le 19 avril 2006 et le 30 janvier 2007	1 147 482
Nombre de titres transférés entre le 19 avril 2006 et le 30 janvier 2007	0
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Capital autodétenu de manière directe ou indirecte au 30 janvier 2007	0
Valeur comptable du portefeuille au 30 janvier 2007 (euros)	0
Valeur de marché du portefeuille au 30 janvier 2007 (euros)	0

L'ensemble des actions achetées et vendues par PagesJaunes Groupe l'ont été dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec Rothschild et Cie Banque le 14 novembre 2005. Il a été mis fin à ce contrat le 16 novembre 2006.

30 janvier 2007 ainsi que les opérations réalisées, au comptant au titre du Programme de Rachat 2006 (au 30 janvier 2007).

Détail des flux bruts cumulés et des positions ouvertes au 30 janvier 2007

Néant.

Opérations réalisées au comptant au 30 janvier 2007

Le détail des opérations réalisées figure en annexe au présent rapport.

Tableaux de déclarations synthétiques

Les tableaux ci-après reprennent, conformément aux dispositions de l'article L. 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le détail des flux bruts cumulés et des positions ouvertes au

PROGRAMME DE RACHAT SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 AVRIL 2007 (PROGRAMME DE RACHAT 2007)

Présentation générale du Programme de Rachat 2007

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe souhaite que la Société continue à disposer d'un programme de rachat d'actions.

À cette fin, il sera proposé à l'Assemblée générale du 26 avril 2007 de mettre fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 19 avril 2006 et d'autoriser, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, un programme de rachat d'actions propres, dans la limite de 10 % du montant du capital de la Société existant au jour de l'assemblée (le « Programme de Rachat 2007 »).

Date de l'Assemblée générale de PagesJaunes Groupe devant autoriser le Programme de Rachat 2007

Le Programme de Rachat 2007 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de PagesJaunes Groupe du 26 avril 2007.

Nombre de titres de capital détenus directement ou indirectement par la Société

Au 30 janvier 2007, la Société ne détenait directement ou indirectement aucune action.

Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 26 avril 2007 sur la réalisation des opérations d'achat d'actions propres

Répartition par objectif des titres de capital détenus

L'intégralité des actions détenues ont été acquises et sont conservées dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Rothschild et Cie Banque le 14 novembre 2005.

Objectifs du Programme de Rachat 2007

Les achats d'actions pourraient être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les objectifs du Programme de Rachat 2007 seraient :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux membres du personnel de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux membres du personnel du Groupe PagesJaunes dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- de réduire le capital de la Société, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale du 26 avril 2007 du projet de résolution qui lui sera soumis et visant à autoriser la Société à réduire son capital ;
- d'assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration apprécierait.

Part maximale du capital objet du Programme de Rachat 2006 et nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du Programme de Rachat 2007

La part maximale que PagesJaunes Groupe pourrait acquérir dans le cadre du Programme de Rachat 2007 est de 10 % du montant du capital de la Société au jour de l'assemblée du 26 avril 2007.

Le nombre maximum de titres pouvant être acquis dans le cadre du Programme de Rachat 2007 est de 28 026 288 actions, sur la base du capital social au 30 janvier 2007.

Prix maximum d'achat

Le prix maximum d'achat serait de 25 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence.

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élèverait en conséquence à 700 666 950 euros, sur la base d'un prix maximum d'achat de 25 euros par action et du capital social au 30 janvier 2007.

Caractéristiques des titres objet du Programme de Rachat 2007

Les titres de PagesJaunes Groupe objet du Programme de Rachat 2007 sont des actions ordinaires.

Durée du Programme de Rachat 2007

Le Programme de Rachat 2007 serait autorisé pour une période de 18 mois à compter de son approbation, soit jusqu'au 26 octobre 2008.

Autres modalités du Programme de Rachat 2007

L'acquisition ou le transfert de ces actions pourrait être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration apprécierait.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5 % de son capital.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent rapport sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Sera en conséquence soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 26 avril 2007 un projet de résolution tendant à donner tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à la mise en œuvre du Programme de Rachat 2007 dans les conditions décrites ci-dessus.

ANNEXE : LISTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AU COMPTANT AU 30 JANVIER 2007

Date de la transaction	Nom de l'intermédiaire	Achat/Vente/ Transfert	Nombre de titres	Dont nombre de titres achetés/vendus dans le cadre d'un contrat de liquidité	Cours de la transaction (euros)	Montant de la transaction (euros)
21/04/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	7 469	7 469	22,45	(167 679,05)
24/04/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	24 270	24 270	22,41	(543 890,70)
26/04/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	17 261	17 261	22,44	(387 336,84)
02/05/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	6 624	6 624	21,84	(144 668,16)
03/05/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	5 376	5 376	21,73	(116 820,48)
04/05/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	13 500	13 500	21,49	(290 115,00)
09/05/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	39 500	39 500	22,05	(870 975,00)
10/05/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	5 000	5 000	21,82	(109 100,00)
11/05/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	28 979	28 979	21,72	(629 423,88)
12/05/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	14 021	14 021	21,44	(300 610,24)
15/05/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	4 000	4 000	21,20	(84 800,00)
16/05/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	6 000	6 000	21,09	(126 540,00)
17/05/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	67 000	67 000	20,55	(1 376 850,00)
18/05/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	45 000	45 000	19,95	(897 750,00)
22/05/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	2 000	2 000	19,80	(39 600,00)
24/05/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	3 000	3 000	20,43	(61 290,00)
30/05/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	5 000	5 000	21,26	(106 300,00)
31/05/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	500	500	21,10	(10 550,00)
02/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(131 500)	(131 500)	22,29	2 931 135,00
02/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(55 000)	(55 000)	22,30	1 226 500,00
05/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(11 229)	(11 229)	22,35	250 968,15
05/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	5 149	5 149	22,30	(114 822,70)
06/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(297 600)	(297 600)	22,52	6 701 952,00
06/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	2 680	2 680	22,10	(59 228,00)
07/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(127 000)	(127 000)	22,90	2 908 300,00
08/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(1 000)	(1 000)	22,89	22 890,00
08/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	1 250	1 250	22,51	(28 137,50)
08/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(250)	(250)	22,89	5 722,50
13/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	28 832	28 832	22,84	(658 522,88)
14/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(29 832)	(29 832)	23,35	696 577,20
14/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	1 168	1 168	22,80	(26 630,40)
14/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(168)	(168)	23,35	3 922,80
15/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	4 250	4 250	23,10	(98 175,00)
16/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(4 250)	(4 250)	23,55	100 087,50
22/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	29 000	29 000	23,93	(693 970,00)
23/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	1 500	1 500	23,90	(35 850,00)
26/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(30 500)	(30 500)	24,02	732 610,00
28/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	16 689	16 689	24,16	(403 206,24)
29/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(16 689)	(16 689)	24,28	405 208,92
30/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(1 000)	(1 000)	24,38	24 380,00
30/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	9 982	9 982	24,35	(243 061,70)
30/06/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(8 982)	(8 982)	24,38	218 981,16

Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 26 avril 2007
sur la réalisation des opérations d'achat d'actions propres

Date de la transaction	Nom de l'intermédiaire	Achat/Vente/ Transfert	Nombre de titres	Dont nombre de titres achetés/vendus dans le cadre d'un contrat de liquidité	Cours de la transaction (euros)	Montant de la transaction (euros)
03/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	74 000	74 000	24,31	(1 798 940,00)
05/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	3 000	3 000	24,03	(72 090,00)
06/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(6 325)	(6 325)	24,32	153 824,00
06/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	325	325	24,01	(7 803,25)
07/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(14 000)	(14 000)	24,36	341 040,00
10/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	1 532	1 532	24,17	(37 028,44)
12/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	31 468	31 468	24,20	(761 525,60)
13/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	1 500	1 500	24,13	(36 195,00)
14/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(7 157)	(7 157)	24,27	173 700,39
14/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	19 657	19 657	24,18	(475 306,26)
18/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	50 000	50 000	22,87	(1 143 500,00)
19/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	5 000	5 000	22,59	(112 950,00)
20/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	2 000	2 000	22,62	(45 240,00)
21/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	10 000	10 000	22,22	(222 200,00)
25/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	78 000	78 000	22,02	(1 717 560,00)
26/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	25 650	25 650	22,01	(564 556,50)
27/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	2 350	2 350	22,00	(51 700,00)
31/07/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	2 500	2 500	22,00	(55 000,00)
03/08/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	500	500	22,05	(11 025,00)
04/08/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	1 000	1 000	22,05	(22 050,00)
24/08/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	20 385	20 385	22,35	(455 604,75)
28/08/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	5 615	5 615	22,29	(125 158,35)
29/08/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	16 215	16 215	22,27	(361 108,05)
31/08/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	5 785	5 785	22,37	(129 410,45)
08/09/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	2 500	2 500	22,30	(55 750,00)
12/09/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	42 500	42 500	22,30	(947 750,00)
14/09/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	5 000	5 000	22,27	(111 350,00)
21/09/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	5 500	5 500	22,26	(122 430,00)
28/09/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	5 584	5 584	22,45	(125 360,80)
29/09/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	6 916	6 916	22,40	(154 918,40)
02/10/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	5 000	5 000	22,34	(111 700,00)
03/10/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	1 000	1 000	22,28	(22 280,00)
04/10/2006	Rothschild & Cie Banque	Achat	1 000	1 000	22,26	(22 260,00)
09/11/2006	Rothschild & Cie Banque	Vente	(405 000)	(405 000)	23,33	9 448 650,00

20.5 Vérification des informations financières historiques annuelles

PagesJaunes Groupe, SA

Exercice clos le 31 décembre 2006

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PagesJaunes Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Les résultats réalisés peuvent « *in fine* » diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification

de nos appréciations, figurent les titres de participation (Note 3.2 des comptes annuels).

Conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons notamment, en ce qui concerne les actifs mentionnés ci-dessus, apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent leurs estimations (en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la Société), revu les calculs effectués par la Société et les sensibilités des principales valeurs d'usage, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Jean-Paul Picard
Éric Gins

ERNST & YOUNG Audit
Jeremy Thurbin
Christian Chiarasini

PagesJaunes Groupe, SA

Exercice clos le 31 décembre 2005

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société PagesJaunes Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, la Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réalisés peuvent « in fine » diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2006, nous avons

estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les impôts différés actifs et les provisions pour risques.

Conformément à la norme professionnelle applicable aux estimations comptables, nous avons notamment :

- pour ce qui concerne les actifs mentionnés ci-dessus, apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent leurs estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la Société, revu les calculs effectués par la Société et les sensibilités des principales valeurs d'utilité et évalué les principes et méthodes de détermination des justes valeurs, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction ;
- s'agissant des provisions pour risques, apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, revu les informations relatives aux risques contenues dans l'annexe aux comptes consolidés et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Jean-Paul Picard
Éric Gins

ERNST & YOUNG Audit

Jeremy Thurbin
Christian Chiarasini

20.6 Politique de distribution des dividendes

DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE RÉSERVES

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe réuni le 12 octobre 2006 a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires, prévue le 20 novembre 2006, de procéder à une Distribution Exceptionnelle de 9 euros par action, soit une distribution totale d'un montant de l'ordre de 2,5 milliards d'euros.

Cette Distribution Exceptionnelle a été prélevée sur le poste « Autres réserves », après affectation à ce poste de sommes se trouvant sur le poste « Report à nouveau » dans les comptes de la Société. Elle a été financée pour partie par utilisation des disponibilités de la Société et pour le solde par la souscription d'un emprunt auprès d'un pool bancaire.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2006

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe du 15 février 2007 a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 26 avril 2007, le versement d'un dividende de 1,08 euro par

action en hausse de 6 % par rapport au dernier dividende, ce qui représente l'intégralité du résultat net consolidé du Groupe hors impact de la charge de rémunération en actions.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2007

PagesJaunes Groupe envisage de distribuer l'intégralité du résultat net du Groupe au titre de l'exercice 2007. Il est précisé que l'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats

du Groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, la Société est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites à la Note 33 « Litiges » de l'annexe des comptes consolidés, ni la Société, ni aucune de ses filiales ne sont parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque (et la Société n'a pas connaissance qu'une quelconque procédure de cette nature soit envisagée par les autorités gouvernementales ou des tiers), dont la Direction de la Société estime que le résultat probable pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et le 15 février 2007, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, sont mentionnés dans la Note 34 de l'annexe des comptes consolidés.

20.9 Honoraires des contrôleurs légaux

	Ernst & Young				Deloitte			
	Montant		En % des honoraires		Montant		En % des honoraires	
(en milliers d'euros)	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Audit, Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	603	712	99 %	94 %	731	793	100 %	100 %
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	7	44	1 %	6 %	-	-	-	-
Sous-total	610	756	100 %	100 %	731	793	100 %	100 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres								
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	610	756	100 %	100 %	731	793	100 %	100 %

sommaire

21.1 Capital social	p. 179
21.1.1 Capital social	p. 179
21.1.2 Actions non représentatives du capital	p. 181
21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions	p. 181
21.1.4 Historique du capital et des droits de vote	p. 183
21.2 Acte constitutif et statuts	p. 184
21.2.1 Objet social	p. 184
21.2.2 Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)	p. 188
21.2.3 Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)	p. 190
21.2.4 Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)	p. 190
21.2.5 Clause de modification du capital	p. 190

21.1 Capital social

Droits et obligations attachés aux actions (article 10 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence des apports.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens, valeurs ou titres de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions qui ne possèdent pas le nombre requis, devront faire leur affaire personnelle du groupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

21.1.1 CAPITAL SOCIAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence le capital social s'élève à 56 053 356 euros divisé en 280 266 780 actions entièrement libérées de 0,20 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale mixte de la Société du 12 avril 2005 a délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, et pour une durée de vingt-six mois (sauf pour ce qui concerne l'autorisation de réduction de capital par annulation d'actions ordinaires dont la durée de validité est de 18 mois) les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	26 mois 11 juin 2007	-	20 millions d'euros
Émissions sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 11 juin 2007	Titres d'emprunt : 20 millions d'euros	20 millions d'euros
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 11 juin 2007	Titres d'emprunt : 20 millions d'euros	20 millions d'euros
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 11 juin 2007	Titres d'emprunt : 20 millions d'euros	20 millions d'euros
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 11 juin 2007	Titres d'emprunt : 10 % du capital, soit 5 575 792 €	10 % du capital, soit 5 575 792 €
Émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par une filiale de la Société ou une société contrôlant la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société	26 mois 11 juin 2007		20 millions d'euros
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 11 juin 2007	-	2 230 000 €, soit environ 4 % du capital social

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe n'a, à la date du présent document de référence, pas mis en œuvre ces délégations.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte de la Société du 26 avril 2007 de procéder au renouvellement de ces

délégations, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, et pour une durée de vingt-six mois (sauf pour ce qui concerne l'autorisation de réduction de capital par annulation d'actions ordinaires dont la durée de validité est de 18 mois) :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	26 mois 26 juin 2009	-	20 millions d'euros
Émissions sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	20 millions d'euros
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	20 millions d'euros
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 300 millions d'euros	20 millions d'euros
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 26 juin 2009	Titres d'emprunt : 10 % du capital, soit 5 605 336 €	10 % du capital, soit 5 605 336 €
Émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par une filiale de la Société ou une société contrôlant la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société	26 mois 26 juin 2009		20 millions d'euros
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 26 juin 2009	-	1 120 000 €, soit environ 2 % du capital social

Le texte intégral des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 26 avril 2007 figure en annexe au présent document.

Autres titres donnant accès au capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la Société.

21.1.2 ACTIONS NON REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune action non représentative du capital.

21.1.3 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 avril 2006 avait, dans le cadre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n° 98-02 de la Commission des opérations de bourse, tel que modifié, autorisé le Conseil d'administration à acquérir, par tous moyens, sur le marché ou hors marché, les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social de la Société existant au jour de l'Assemblée générale et ultérieurement, sur la durée de la validité de la présente délégation, dans les limites maximales de 10 % du capital social existant effectivement, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 30 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence, et que, si des actions ainsi acquises étaient utilisées pour attribuer gratuitement des actions conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, le prix de vente, ou la contre-valeur pécuniaire des actions attribuées, serait alors déterminé conformément aux dispositions légales spécifiquement applicables ;
- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ; les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectués, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit exclusivement réglée en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Le 14 novembre 2005, la Société a confié, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005. Pour la mise en œuvre de ce contrat, 17 millions d'euros ont été affectés au compte de liquidité.

Ce contrat de liquidité a été résilié le 16 novembre 2006 et l'ensemble des actions PagesJaunes Groupe détenues dans ce cadre ont été cédées sur le marché.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires de mettre fin, avec effet immédiat au jour de l'Assemblée, à la présente

délégation prise par l'assemblée du 19 avril 2006, puis de donner au Conseil d'administration une nouvelle délégation dans les conditions décrites ci-après.

Le projet de résolution qui sera proposé aux actionnaires à l'Assemblée générale Mixte du 26 avril 2007 sur le nouveau programme de rachat de titres figure en annexe au présent document.

Titres de créance

L'Assemblée générale du 12 avril 2005 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels qu'obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Le montant nominal de l'ensemble des valeurs mobilières à émettre mentionnées ci-dessus ne pourra excéder 20 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant nominal maximum s'appliquera globalement aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution immédiatement ou à terme, mais que ce même montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu.

Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 26 avril 2007 de renouveler cette autorisation pour un montant de 300 millions d'euros.

Plans d'options

L'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société dans les conditions suivantes :

Les bénéficiaires devront être membres du personnel ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185) de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les options pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes.

Cette autorisation est consentie pour une durée de trente-huit mois.

Chaque option donnera droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire nouvelle ou existante selon le cas.

Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la présente résolution ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un

nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 2 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée.

Les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions objet de la 9^e résolution soumise à la présente assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Le prix d'exercice des options consenties au titre de la présente résolution sera fixé par le Conseil d'administration selon les modalités suivantes :

- le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires ne pourra pas être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Eurolist d'Euronext aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- en outre, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourra pas être inférieur à 80 % du prix moyen d'achat des actions ordinaires détenues par la Société au titre de l'article L. 225-208 du Code de commerce ou, le cas échéant, du programme de rachat d'actions autorisé par la 9^e résolution soumise à la présente assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Les options allouées devront être exercées dans un délai de 10 ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 juin 2005, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du Groupe PagesJaunes sauf QDQ Media et un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe spécifique pour QDQ Media, donnant le droit de souscrire à 3 830 400 actions nouvelles, soit environ 1,35 % du capital à la date des présentes.

Le prix de souscription a été fixé à 19,30 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de bourse précédant le 28 juin 2005.

Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale du 19 avril 2006 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dans les conditions ci-dessous.

Les bénéficiaires sont les salariés et/ou les mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce) de la Société et ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter du jour de cette Assemblée générale.

Le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne peut représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée.

Le Conseil d'administration fixera, lors de chaque décision d'attribution, la période d'acquisition, période à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires deviendra définitive. Cette période ne pourra pas être inférieure à deux ans à compter de la décision d'attribution.

Le Conseil d'administration fixera, lors de chaque décision d'attribution, la période d'obligation de conservation, période qui court à compter de l'attribution définitive des actions ordinaires. Cette période ne pourra pas être inférieure à deux ans.

Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de cette résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la cinquième résolution soumise à cette même assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Cette autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires existantes ou à émettre, renonciation des actionnaires (i) à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, (ii) à tout droit sur les actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation et (iii) à tout droit sur le montant des réserves et primes sur lesquelles sera, le cas échéant, imputée l'émission des actions nouvelles.

L'Assemblée générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires ;
- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites ;
- décider la date de jouissance, même rétroactive des actions ordinaires nouvellement émises ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux, les modalités d'attribution des actions ordinaires, et en particulier la période d'acquisition et la période de conservation des actions ordinaires ainsi gratuitement attribuées ;
- décider une ou plusieurs augmentations de capital de la Société résultant des attributions gratuites d'actions ordinaires à émettre par la Société ;
- décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées sera ajusté ;
- et plus généralement, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans ses séances du 30 mai 2006 et 20 novembre 2006, a décidé de mettre en place deux plans d'attribution gratuite d'actions, dont les modalités sont détaillées au chapitre 17.

Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription.

Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit mais non libéré

Les informations relatives aux autorisations d'émission d'actions données par l'Assemblée générale du 12 avril 2005 au Conseil d'administration sont décrites dans la Section 21.1.1.

Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre du Groupe ne bénéficie d'une option ou d'un accord de ce type.

21.1.4 HISTORIQUE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Les informations relatives à la répartition du capital de la Société figurent au chapitre 18 « Principaux actionnaires » du présent document.

Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant total de la prime d'émission	Montants successifs du capital	Nombre d'actions	Valeur nominale
Assemblée générale mixte du 10 mars 1999	Passage à l'euro Augmentation du capital par prélèvement sur le poste « autres réserves »	-	3 140 868,78 F	-	-	3 654 000 €	12 180	300 €
Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2000	Augmentation du capital suite à apport de France Télécom	170 520	51 156 000,00 €	547,77 €	42 249 363 €	54 810 000 €	182 700	300 €
Assemblée générale mixte du 27 mai 2004	Division de la valeur nominale	274 050 000	-	-	-	54 810 000 €	274 050 000	0,20 €
Introduction en bourse juillet 2004	Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe France Télécom	4 739 610	947 922 €	11,10 €	52 609 671 €	55 757 922 €	278 789 610	0,20 €
15 janvier 2007	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2006	1 477 170	295 434 €	17,60 €	25 990 960,40 €	56 053 356 €	280 266 780	0,20 €

Commentaire sur les mouvements significatifs intervenus dans les trois ans sur la répartition du capital de la Société

Les actions composant le capital de PagesJaunes Groupe ont été admises aux négociations sur le Premier marché d'Euronext Paris le 8 juillet 2004. L'introduction en bourse de PagesJaunes Groupe (présentée dans la note d'opération qui a reçu le 21 juin 2004 le visa n° 04-614 de l'Autorité des marchés financiers) s'est faite au travers :

- d'une cession d'actions existantes par Wanadoo (le « Placement ») dans le cadre d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert principalement destinée aux personnes physiques ;

- d'un placement global destiné aux investisseurs institutionnels ;
- d'une offre d'actions nouvelles, résultant d'augmentations de capital réservées aux salariés, réalisée concomitamment au Placement.

Le nombre d'actions cédées dans le cadre du Placement s'est élevé à 101 200 000 actions, après l'exercice en totalité de l'option de surallocation par les banques en charge du Placement. En outre, le nombre d'actions nouvelles souscrites dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés s'est élevé à 4 739 610.

Nantissements

Cf. chapitre 18.5 du présent document.

Marché des titres de la Société

Mois	Plus bas cours en euros	Plus haut cours en euros	Dernier cours en euros	Nombre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros
Mars 2006	22,06	23,76	23,18	12 193 302	279 152
Avril 2006	22,37	23,22	22,91	12 504 801	283 060
Mai 2006	19,54	22,05	21,68	17 021 579	360 602
Juin 2006	21,59	24,55	24,55	26 488 560	619 170
Juillet 2006	22,00	24,30	22,03	36 187 389	842 425
Août 2006	22,04	22,41	22,39	20 073 011	446 110
Septembre 2006	22,21	22,45	22,40	9 281 236	207 299
Octobre 2006	22,31	23,64	23,52	20 389 774	471 167
Novembre 2006	15,29	23,90	15,34	50 002 529	1 042 686
Décembre 2006	14,55	15,43	15,07	16 009 125	239 034
Janvier 2007	14,78	16,18	16,16	13 166 605	204 178

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- l'acquisition et la détention d'actions ou parts ou autres titres de personnes morales françaises ou étrangères, la définition des politiques devant être mises en œuvre par les sociétés filiales, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dont elle détient les titres ;
- la prise par tout moyen sans exception ni réserve, la détention par tout moyen et en une quelconque qualité, la gestion, le cas échéant le transfert par tout moyen sans exception ni réserve en tout ou en partie de toutes participations majoritaires ou minoritaires pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou annexe.

Par ailleurs, la Société a également pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'édition, pour son compte ou pour le compte de tiers, de tous annuaires publiés par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services de renseignements par tous procédés et moyens actuels et futurs ainsi que l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes, par tous modes et à toutes fins ;
- le Conseil, l'étude, la conception, la fabrication, la mise à jour et la maintenance de tous services ayant trait à tout système de circulation d'information sur un réseau, ouvert ou non, d'interconnexion informatique ou téléphonique, filaire, satellitaire, par câble ou autrement, ainsi que toute autre activité se rapportant à de tels services, et plus particulièrement de sites Internet ou Intranet ;

- la collecte, l'acquisition, l'enrichissement, la gestion, le traitement, la commercialisation ou l'hébergement de données ou de fichiers de toute nature ;
- toutes activités liées directement ou indirectement à de telles prestations ou qui en constituent le préalable ou l'accessoire, la condition ou le prolongement, ou qui sont susceptibles de les encourager ou développer ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Dispositions contenues dans l'acte constitutif, les statuts ou le règlement intérieur concernant les membres des organes d'administration et de direction

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres (sous réserve des dérogations légales en cas de fusion). Le Conseil d'administration est actuellement composé de 13 administrateurs.

Les administrateurs sont élus par les actionnaires aux Assemblées générales ordinaires. Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société. En vertu des statuts de la Société, chaque administrateur est élu pour un mandat de cinq ans. Les administrateurs sont rééligibles sans limitations.

Le Conseil d'administration comprend parmi ses membres un administrateur représentant le personnel de la Société et celui de ses

filiales directes ou indirectes (au sens de l'article L. 225-27 du Code de commerce) dont le siège social est fixé sur le territoire français.

L'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours. Sont électeurs et éligibles les membres du personnel qui remplissent les conditions prévues par la loi. Chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque raison que ce soit.

La durée des fonctions de l'administrateur représentant le personnel est de cinq ans. Le premier administrateur représentant le personnel entrera en fonction lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après la proclamation du résultat complet des premières élections. L'administrateur représentant le personnel suivant entrera en fonction à l'expiration du mandat de l'administrateur représentant le personnel sortant.

La perte, par un administrateur représentant le personnel, de la qualité de membre du personnel met fin à son mandat.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. Le Président est élu pour toute la durée de son mandat d'administrateur et est rééligible.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président par tous moyens et même verbalement en cas d'urgence et toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander à tout moment au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander à tout moment au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les statuts de la Société prévoient également que l'Assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeur(s) choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, en raison de leur personnalité ou de leur expérience.

Règlement intérieur

Un règlement intérieur du Conseil d'administration, en ligne avec le dispositif préconisé par le Rapport Bouton, a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont résumées ci-après.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Orientations stratégiques

En application de l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

C'est ainsi qu'il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directeur général et adopté par le Conseil d'administration. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le Directeur général présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directeur général est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Directeur général porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Comités du Conseil d'administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'administration a créé un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque Comité sont fixés par les Chartes desdits Comités, approuvées par le Conseil d'administration.

Devoirs et responsabilité des administrateurs

Devoir de confidentialité des administrateurs

Les administrateurs sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibération du Conseil et de ses Comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

Devoirs d'indépendance des administrateurs

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque administrateur doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque administrateur est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité des rémunérations et des nominations.

Il appartiendra à l'administrateur intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Devoirs des administrateurs quant aux titres de la Société

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société.

Les administrateurs mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les administrateurs s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels du Groupe, ainsi que des informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

La Charte de déontologie, qui précise notamment les règles relatives aux informations privilégiées, est applicable aux administrateurs.

Devoir de diligence des administrateurs

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque administrateur s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

- à consacrer à l'étude des questions traitées par le Conseil et, le cas échéant, le Comité dont il est membre, tout le temps nécessaire ;
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles ;
- à veiller à ce que le présent Règlement soit appliqué ;
- à forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social ;
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil, sauf empêchement ;
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil et de ses Comités.

Le Conseil veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires. Chaque administrateur, notamment par sa contribution aux travaux des Comités du Conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque administrateur s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

Charte de déontologie

Le Conseil d'administration a adopté dans sa séance du 23 septembre 2004 une Charte de déontologie (disponible sur le site Internet de PagesJaunes Groupe à <http://www.pagesjaunesgroupe.com>).

Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère.

Elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel, que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant du Groupe doit respecter, qui favorisent un comportement honnête et éthique de leur part et une communication exacte, complète et opportune des informations publiées.

La Charte de déontologie rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives, et en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants.

La Charte de déontologie s'applique à chaque membre du Conseil d'administration, dirigeant et employé du Groupe.

Président du Conseil d'administration et Direction générale

Le Président du Conseil d'administration, personne physique, est nommé par le Conseil d'administration en son sein. Par ailleurs, le Conseil d'administration a le choix d'opter pour la formule de l'exercice séparé ou du cumul des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Si la formule de séparation des mandats est retenue, le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 23 septembre 2004, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des mandats.

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;
- que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :
 - approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget,
 - approbation des business plans annuels et triennaux,
 - toute acquisition ou cession d'une activité par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à dix millions d'euros, par exercice,
 - tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant supérieur à dix millions d'euros,
 - la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/la révocation de tout Directeur général d'une filiale de PagesJaunes Groupe, du Directeur financier de PagesJaunes Groupe, ou de tout autre dirigeant du Groupe PagesJaunes dont la rémunération annuelle brute est supérieure à 200 000 euros,
 - toute augmentation de l'endettement total de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé

au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe,

(g) la conclusion de tout accord en vue de créer une joint-venture avec un tiers,

(h) toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé,

(i) toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration),

(j) l'acquisition ou la souscription, par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur supérieure à dix millions d'euros si la responsabilité de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société,

(k) toute diversification de l'activité de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées, et toute cession ou cessation d'une des principales activités de PagesJaunes Groupe non incluse dans le budget annuel ou dans le business plan triennal,

(l) toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toutes autres dispositions légales similaires dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de PagesJaunes ou de ses filiales,

(m) toute autorisation ou instruction à une filiale de PagesJaunes Groupe d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette liste,

(n) la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par PagesJaunes Groupe ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de dix millions d'euros,

(o) toutes décisions relatives à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de PagesJaunes Groupe, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de PagesJaunes Groupe ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de PagesJaunes Groupe, non prévues au titre du budget annuel ou du business plan triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du Groupe PagesJaunes,

(p) tous transferts ou cessions afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à dix millions d'euros par exercice,

(q) tous prêts accordés par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

Michel Datchary est Directeur général de PagesJaunes Groupe depuis le 23 septembre 2004. Il était auparavant Président du Directoire de PagesJaunes depuis 1996. Michel Datchary a commencé sa carrière au sein du Groupe Havas en 1977 avant d'entrer dans le Groupe ODA. Il y a notamment occupé les fonctions de Responsable de Produit en 1979, de Directeur adjoint du Marketing en 1981, de Directeur général d'une filiale en 1985, de Directeur général adjoint, membre du Directoire de l'ODA en 1992. Il a été de 2000 à 2004 Directeur de la division annuaire de Wanadoo. Michel Datchary est diplômé de l'Institut de promotion commerciale de la Chambre de commerce de Pau (1977).

Direction générale déléguée

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président avec le titre de Directeur général délégué. Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est de cinq personnes. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Les actions entièrement libérées peuvent prendre, au choix de l'actionnaire, la forme nominative ou au porteur. Elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société peut notamment demander, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et sous les sanctions légales ou réglementaires applicables, à tout organisme ou intermédiaires, y compris au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi ou les règlements et permettant l'identification des détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires et notamment la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de commerce, dans un délai de 10 jours, l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions ci-dessus n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant une participation dépassant le quarantième du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des

personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale qui sont exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

À la date d'enregistrement du présent Document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification des droits des actionnaires.

21.2.2 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLE 11 ET ARTICLES 26 À 32 DES STATUTS)

Accès, participation et vote à l'Assemblée générale

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et ont été inscrits en compte à leur nom au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale, dans les conditions ci-après :

- les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée générale, aux lieux indiqués dans ladite convocation, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale ;
- les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la Société, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée générale.

Chaque membre de l'Assemblée générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelles privations du droit de vote.

Tout actionnaire peut aussi, dans les conditions légales et réglementaires, voter à distance ou donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire en vue d'être représenté et voter à une Assemblée générale.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités posées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille à 15 heures (heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée générale.

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que les attestations d'immobilisation des actions, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent. Sauf convention contraire dûment notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

Il sera proposé aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale du 26 avril 2007 de modifier les articles 26 et 27 des statuts de la Société pour les mettre en harmonie avec le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006.

Ainsi, l'article 26 serait modifié comme suit :

« Article 26 – Assemblées générales

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et pour lesquels il a été justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris).

L'enregistrement comptable des titres dans le délai prévu au paragraphe précédant doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes. »

L'article 27 serait modifié comme suit :

« Article 27 – Droit de vote

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelle privation du droit de vote.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire en vue d'être représenté à une Assemblée générale.

Le vote à distance ou par procuration s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille de la réunion de l'assemblée à 15 heures (heure de Paris).

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance de même que l'attestation de participation, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables. Les actionnaires votant à distance ou par procuration, dans le délai prévu au présent article, au moyen du formulaire mise à la disposition des actionnaires par la Société sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés.

La saisie et la signature électronique du formulaire peuvent, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par la Société au moyen d'un procédé incluant l'usage d'un code identifiant et d'un mot de passe, conforme aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil ou de tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, comme des écrits non révocables et opposables à tous. Par exception, en cas de cession d'actions intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'assemblée par le moyen électronique ayant été mis en place par le Conseil d'administration.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui au moment de l'inscription en compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'assemblée.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur. »

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour approuver les comptes de l'exercice écoulé, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

La loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie a modifié les règles de quorum dans les assemblées générales. L'Assemblée générale du 19 avril 2006 a modifié l'article 31 des statuts afin de prévoir que l'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

L'Assemblée générale du 19 avril 2006 a également modifié l'article 32 des statuts afin de prévoir, sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, que l'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Formes et délais de convocations (article 28 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi.

À défaut, elles peuvent être également notamment convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Conformément aux dispositions de l'article 130 du décret du 23 mars 1967, un avis, ayant pour but d'informer les actionnaires de la prochaine réunion d'une Assemblée générale, est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires 35 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Sauf exceptions prévues par la loi, les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée générale. Ce délai est réduit à six jours francs pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées générales prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires conformément à l'article 124 alinéa 1 du décret du 23 mars 1967 précité. En outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués à l'Assemblée générale par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion.

Bureau des Assemblées (article 30 des statuts)

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée générale disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions.

Le bureau de l'Assemblée générale en désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la fraction du capital exigée par les dispositions réglementaires et agissant dans les conditions et délais légaux ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les 10 jours de la publication aux Bulletins des annonces légales obligatoires de l'avis de réunion ; ses auteurs justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée, en procédant, avant l'envoi de la demande, à l'inscription des titulaires d'actions sur les registres de la Société.

L'Assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance et procéder à leur remplacement et, sous certaines conditions, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales ou des dispositions statutaires, sous réserve dans certains cas d'une décision judiciaire. Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double ou multiple en faveur des actionnaires de la Société ou limitant les droits de vote.

21.2.3 CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Les actions sont librement négociables, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.4 FRANCHISSEMENT DES SEUILS STATUTAIRES (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers du franchissement des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33-1/3 %, 50 %, 66-2/3 %, 90 % et 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir, ou viendrait à cesser de détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, correspondant à 1 % du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de cette fraction est tenu, dans les cinq jours de bourse à compter de l'inscription des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de

vote ou de titres donnant accès au capital qu'elle détient directement ou indirectement seule ou de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est atteint ou franchi à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital en font la demande à l'Assemblée générale, le ou les actionnaires concernés sont, sans préjudice d'éventuelles suspensions des droits de vote prononcées par un tribunal, dans les conditions et limites fixées par la loi, privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration.

21.2.5 CLAUSE DE MODIFICATION DU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent Document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification du capital.

22

Contrats importants

Compte tenu de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de la Société, France Télécom et la Société ont conclu un contrat de transition et un contrat de coopération visant à régir leurs relations. Ces contrats sont détaillés aux points 6.4.14 et 6.4.15 du présent Document.

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a conclu le 24 octobre 2006 un financement bancaire détaillé au chapitre 10 du présent Document.

À ce jour, la Société n'a pas conclu d'autres contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

23

Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant.

24

Documents accessibles au public

Les documents relatifs à la Société devant être mis à la disposition du public (les statuts, les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la Société et celles consolidées pour chacun des deux exercices précédant la date de ce Document de référence) peuvent être consultés au siège social sur rendez-vous si possible.

25

Informations sur les participations

La Société ne détient aucune participation dans des sociétés autres que celles mentionnées à la Section 7.2 « Liste des filiales » susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

sommaire

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale du 26 avril 2007	193
Rapport des Commissaires aux comptes sur les projets de résolution	203
Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne	207
Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société PagesJaunes Groupe, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	213
Glossaire	214

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale du 26 avril 2007

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution (Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice de cet exercice à 226 726 373,38 euros.

Elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006, tel que ressortant des comptes annuels et mise en distribution)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir

pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- (i) constate que le bénéfice de l'exercice s'élève à 226 726 373,38 euros ;
- (ii) constate que le report à nouveau est de 1 147 301 636,04 euros ;
soit un montant disponible pour l'affectation du résultat qui s'élève à 1 374 028 009,42 euros ;
- (iii) décide d'affecter le montant de 29 543,40 euros à la réserve légale pour la porter à 5 605 335,60 euros ;
- (iv) de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 1,08 euro par action ;
- (v) et décide d'affecter le solde du montant disponible au poste « report à nouveau ».

Le dividende sera mis en paiement à partir du 4 mai 2007.

Le montant global du dividende s'élève en conséquence au maximum à 302 959 924,92 euros, étant précisé que les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, n'y donneront pas droit.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « report à nouveau ».

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Avoir fiscal ⁽¹⁾
2003	182 700	0,86	Sans avoir fiscal
2004	278 789 610	0,93	Sans avoir fiscal ⁽²⁾
2005	278 789 610	1,02	Sans avoir fiscal ⁽³⁾

(1) L'avoir fiscal a été retenu au seul taux de 50 % pour les besoins du présent tableau (ne concerne que l'exercice 2003).

(2) 100 % du dividende étant éligible à la réfaction de 50 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (concerne le dividende versé au titre de l'exercice 2004).

(3) 100 % du dividende étant éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (concerne le dividende versé au titre de l'exercice 2005).

Par ailleurs, il est rappelé que, lors de sa réunion du 20 novembre 2006, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a décidé le versement aux actionnaires d'une distribution exceptionnelle d'un montant de 9 euros par action (soit un montant maximum global de 2 519 748 090 euros). Il est précisé que la totalité de cette distribution exceptionnelle était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Quatrième résolution (Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état.

Cinquième résolution (Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions PagesJaunes Groupe).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 19 avril 2006 par sa cinquième résolution d'acheter des actions de la Société ;
- autorise, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente assemblée, dans les conditions suivantes :
 - le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 25 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.
 - En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 700 666 950 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 15 février 2007, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale,
 - cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois,
 - les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social,
 - l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux salariés du Groupe PagesJaunes dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- de réduire le capital de la Société en application de la 18^e résolution de la présente Assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- d'assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation, dans les conditions prévues par la loi, des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Sixième résolution (Jetons de présence alloués au Conseil d'administration)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à 350 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Septième résolution (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005, par sa 10^e résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société et (iii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (la « Filiale ») dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Sont expressément exclues l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de préférence.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 300 millions d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les 7^e, 8^e, 11^e et 12^e résolutions qui suivent soumises à la présente assemblée, (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la 15^e résolution soumise à la présente assemblée et du montant

des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. La durée des emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale) autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourra excéder 50 ans. Les emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale) pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, ou (iii) offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres non souscrits, sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir – en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Huitième résolution (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 par sa 11^e résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'émission (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société et (iii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (la « Filiale »), dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

Sont expressément exclues l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de préférence.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 300 millions d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui précède et les 11^e et 12^e résolutions qui suivent soumises à la présente assemblée, (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement

de la 15^e résolution soumise à la présente assemblée et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger, et/ou sur le marché international.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société ou, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'une Filiale, par la Filiale, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société ou la Filiale, selon le cas, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir – en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Neuvième résolution (Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, pour chacune des émissions décidées en application de la 8^e résolution qui précède et dans la limite de 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée) par période de 12 mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la 8^e résolution susvisée et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

- a) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au cours de clôture de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Euronext d'Euronext Paris lors de la dernière séance de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus.

Le montant nominal total d'augmentation de capital de la Société résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la 8^e résolution qui précède.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Dixième résolution (Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, autorise le Conseil d'administration à décider, pour chacune des émissions décidées en application des 7^e et 8^e résolutions qui précèdent, d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 susvisé et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Onzième résolution (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-148 et L. 228-92 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider, sur le fondement et dans les conditions prévues par la 8^e résolution qui précède, l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 susvisé, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros, ce montant s'imputant sur le plafond fixé par la 8^e résolution, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions ordinaires nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la Société ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;

- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital résultant et modifier corrélativement les statuts.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Douzième résolution (Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et statuant conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, à l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée), soit 5 605 335 euros.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélatrice des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec

ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

Treizième résolution (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, en conséquence de l'émission par une filiale de la Société ou une société contrôlant la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 228-93 du Code de commerce, en vue de l'émission éventuelle, en une ou plusieurs fois, en France, sur les marchés étrangers et/ou le marché international, par une ou des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social (la « Filiale ») ou par une des sociétés qui possèdent indirectement ou directement plus de la moitié du capital (la « Société Contrôlante »), avec l'accord de la Société, de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, délègue au Conseil d'administration, dans le cadre de la 8^e résolution qui précède, la compétence de décider l'émission des actions ordinaires de la Société auxquelles pourront donner droit les valeurs mobilières visées ci-dessus émises par une Filiale ou une Société Contrôlante.

La présente décision emporte, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par les Filiales ou les Sociétés Contrôlantes, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières visées ci-dessus émises par les Filiales ou les Sociétés Contrôlantes, pourront donner droit.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les actionnaires de la Société ne disposent pas de droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières visées ci-dessus émises par les Filiales ou les Sociétés Contrôlantes.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros, ce montant s'imputant sur le plafond fixé par la 8^e résolution, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

En toute hypothèse, la somme versée dès l'émission ou pouvant ultérieurement être versée à PagesJaunes Groupe devra être, conformément aux stipulations de la 8^e résolution, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, en accord avec les Conseils d'administration, Directoire ou autres organes de direction ou gestion des Filiales ou Sociétés Contrôlantes émettrices, notamment pour

fixer les montants à émettre, déterminer les modalités d'émission et la catégorie des valeurs mobilières à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à créer et, généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des lois et règlements français et, le cas échéant, étrangers, applicables. Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de cette délégation, conformément aux termes de son rapport à la présente assemblée.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Quatorzième résolution (Limitation globale des autorisations)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des 7^e à 13^e résolutions qui précèdent, décide de fixer à 20 millions d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les 7^e à 13^e résolutions, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions ordinaires de la Société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Quinzième résolution (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 par sa 18^e résolution ;
- délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Le montant nominal de l'ensemble des valeurs mobilières à émettre mentionnées ci-dessus ne pourra excéder 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant nominal maximum s'appliquera globalement aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution immédiatement ou à terme, mais que ce même montant

ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu.

Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour :

- procéder aux dites émissions dans la limite ci-dessus fixée, en déterminer la date, la nature, les montants et monnaie d'émission ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;
- fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la Société ;
- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques ;
- d'une manière générale, arrêter l'ensemble des modalités de chacune des émissions, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités requises, et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Seizième résolution (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 par sa 19^e résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

L'assemblée délègue au Conseil d'administration le pouvoir de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les 7^e et 13^e résolutions qui précèdent.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et généralement de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

Dix-septième résolution (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au plan d'épargne du Groupe PagesJaunes)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 225-138-1 du Code de commerce et aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 par sa 20^e résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise du Groupe PagesJaunes, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 1 120 000 euros (représentant environ 2 % du capital de la Société), étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des

plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les 7^e à 13^e résolutions qui précèdent.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans les conditions et limites fixées par les articles du Code du travail susvisés et leurs textes d'application, est fixé à 1 120 000 euros (représentant environ 2 % du capital de la Société), étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte du plafond de la 16^e résolution qui précède.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de titres, l'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant de titres souscrits.

L'Assemblée générale décide de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ordinaires ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée générale décide :

- de fixer la décote offerte dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise à 20 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Eurolist d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous ;
- que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée au tiret ci-dessus ne peut pas dépasser l'avantage dont auraient bénéficié les adhérents au plan d'épargne si cet écart avait été de 20 % ; et sous réserve que la prise en compte de la contre-valeur pécuniaire des actions ordinaires attribuées gratuitement, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ou attribution gratuite de titres ;
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- arrêter, dans les conditions légales, la liste des sociétés, ou groupements, dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ordinaires ou valeurs mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ordinaires ou valeurs mobilières attribuées gratuitement ;

- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions ordinaires ou valeurs mobilières nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital ou des titres objet de chaque attribution gratuite, objet de la présente résolution ;
- fixer les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et notamment leur date de jouissance, et les modalités de leur libération ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites ;
- déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution ;
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que la date de jouissance des actions ainsi créées ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Dix-huitième résolution (Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 19 avril 2006 par sa 11^e résolution
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, tout ou partie des actions ordinaires PagesJaunes Groupe acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par la 5^e résolution soumise à la présente assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente assemblée

- décide que l'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions ordinaires et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts
- fixe à 18 mois à compter du jour de la présente assemblée la durée de cette autorisation.

Dix-neuvième résolution (Modifications des articles 26, 27 et 28 des statuts en vue de leur mise en harmonie avec le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier les articles 26, 27 et 28 des statuts de la Société pour les mettre en harmonie avec le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006.

En conséquence, l'article 26 est modifié comme suit :

« Article 26 – Assemblées générales

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et pour lesquels il a été justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris).

L'enregistrement comptable des titres dans le délai prévu au paragraphe précédant doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes. »

L'article 27 est modifié comme suit :

« Article 27 – Droit de vote

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelle privation du droit de vote.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire en vue d'être représenté à une Assemblée générale.

Le vote à distance ou par procuration s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille de la réunion de l'assemblée à 15 heures (heure de Paris).

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance de même que l'attestation de participation, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables. Les actionnaires

votant à distance ou par procuration, dans le délai prévu au présent article, au moyen du formulaire mise à la disposition des actionnaires par la Société sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés.

La saisie et la signature électronique du formulaire peuvent, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par la Société au moyen d'un procédé incluant l'usage d'un code identifiant et d'un mot de passe, conforme aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil ou de tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, comme des écrits non révocables et opposables à tous. Par exception, en cas de cession d'actions intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'assemblée par le moyen électronique ayant été mis en place par le Conseil d'administration.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui au moment de l'inscription en compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'assemblée.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur. »

L'article 28 est modifié comme suit :

« Article 28 – Formes et délais de convocations

Les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi.

À défaut, elles peuvent être également notamment convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Sauf exceptions prévues par la loi, les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'assemblée et ce délai est réduit à six jours francs pour les assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les assemblées prorogées.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion qui est arrêté par l'auteur de la convocation. »

Vingtième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les projets de résolution.

Septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième résolutions

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136, et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales avec maintien du droit préférentiel de souscription (septième résolution),
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription (huitième résolution),
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par votre société (onzième résolution), sur le fondement et dans les conditions de la huitième résolution,
 - émission d'actions ordinaires, en conséquence de l'émission par une filiale de votre société ou une société contrôlant votre société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société (treizième résolution) ;
- de l'autoriser, par la neuvième résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée à la huitième résolution, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social ;
- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités de l'émission d'actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (douzième résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 20 millions d'euros au titre des résolutions sept à treize. Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder 300 millions d'euros au titre des résolutions sept, huit, onze et douze.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux septième et huitième résolutions pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la dixième résolution et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France, qui requiert la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des huitième, neuvième et treizième résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre des septième, onzième et douzième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les huitième, neuvième, onzième, douzième et treizième résolutions.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Quinzième résolution

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, d'un montant maximal de M€ 300, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant nominal maximal s'appliquera globalement aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution immédiatement ou à terme, mais que ce même montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair s'il en était prévu, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider de cette opération. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France, qui requiert la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération.

Les modalités définitives de l'émission n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Dix-septième résolution

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents du plan d'épargne du Groupe PagesJaunes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, d'un montant maximal de 1 120 000 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés et anciens salariés adhérents au plan d'épargne du Groupe PagesJaunes, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, dans les limites légales et réglementaires, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Dix-huitième résolution

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société PagesJaunes Groupe, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre Assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Jean-Paul Picard

Éric Gins

ERNST & YOUNG Audit

Jeremy Thurbin

Christian Chiarasini

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne

Exercice 2006

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

Le Président a chargé la direction financière du Groupe du présent rapport, des travaux préparatoires et des diligences nécessaires. Les Commissaires aux comptes ont été informés de ces travaux et diligences.

Ce rapport présente les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe au cours

de l'exercice 2006. Ce rapport présente également les procédures de contrôle interne au sein du Groupe PagesJaunes.

En matière comptable et financière, PagesJaunes Groupe a mis en place une organisation de contrôle interne autour de ses grandes activités qui s'appuie sur une méthodologie reconnue internationalement, fondée sur le référentiel COSO (cf. introduction de la section 2 de ce rapport).

Afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'information financière produite, une dynamique d'amélioration continue du contrôle interne est à l'œuvre au sein du Groupe.

1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PagesJaunes Groupe adhère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport Medef/AFEP d'octobre 2003 et en particulier :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs ;
- l'indépendance du Conseil d'administration ;
- la transparence et la divulgation des informations ;
- le respect des droits des actionnaires.

PagesJaunes Groupe s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ces rapports, notamment par la mise en place d'un Règlement Intérieur adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 septembre 2004 qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission.

1.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

La politique de PagesJaunes Groupe en matière de gouvernance d'entreprise prévoit que le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil pour engager des opérations d'investissement ou de désinvestissement d'un montant supérieur à 10 millions d'euros par opération lorsqu'il s'agit d'une opération de croissance externe ou d'une cession. En outre, tout investissement d'un montant supérieur à 10 millions d'euros qui ne s'inscrit pas dans l'orientation stratégique

de la Société doit recueillir au préalable l'agrément du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a opté le 23 septembre 2004 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Monsieur Jacques Garaïalde est le Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe et Monsieur Michel Datchary occupe le poste de Directeur général exécutif de PagesJaunes Groupe.

Lors de la réunion du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe qui s'est tenu le 12 octobre 2006, il a été pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de Mmes Stéphane Pallez et Patricia Langrand, de la société France Télécom, et de MM. Olivier Barberot, Michel Combes, Jean-Hervé Lorenzi et Antonio Anguita. En remplacement des administrateurs démissionnaires, ont été cooptés la société Médiannuaire, MM. Jacques Garaïalde, Mattia Caprioli, Reinhard Gorenflos, Johannes Huth, Hugues Lepic et Michel Datchary.

M. Jacques Garaïalde a été nommé Président du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale de PagesJaunes Groupe qui s'est tenue le 20 novembre 2006 a nommé M. Jean-Christophe Germani en qualité d'administrateur et a ratifié l'ensemble de ces cooptations.

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent rapport :

- Mattia Caprioli ;
- François de Carbonnel ;
- Elie Cohen ;

- Michel Datchary ;
- Abeille Deniau ;
- Médiannuaire représenté par Ahmet Faralyali ;
- Jacques Garaïalde ;
- Jean-Christophe Germani ;
- Reinhart Gorenflos ;
- Johannes Huth ;
- Hugues Lopic ;
- Jean-Claude Marceau, et
- Rémy Sautter.

Le Conseil d'administration comprend 3 membres indépendants : Messieurs François de Carbonnel, Elie Cohen, et Rémy Sautter. Un membre est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société qui pourrait avoir une influence significative sur sa liberté de jugement.

PagesJaunes Groupe applique des critères de sélection de ses administrateurs, en particulier la disponibilité, l'expérience et la compétence dans les domaines liés aux métiers du Groupe et aux enjeux de son environnement.

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil d'administration s'est réuni 16 fois. En moyenne, 9 administrateurs sur 11 ont participé à chaque séance du Conseil d'administration au cours de cet exercice. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de 2 heures 20 minutes.

Les principales activités du Conseil d'administration ont été les suivantes :

- examen des comptes et des résultats : le Conseil a examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, et les rapports de gestion. Il a examiné les chiffres d'affaires et les principaux résultats trimestriels. Il a établi les rapports et résolutions soumis à l'Assemblée générale. Il a examiné le budget 2006 ;
- examen et approbation des opérations stratégiques : le Conseil a délibéré sur les opérations ou projets d'acquisitions. Le Conseil s'est également fait présenter les orientations stratégiques du Groupe et en a largement débattu. Il a examiné le plan stratégique du Groupe pour la période 2006-2011 ;
- cession de sa participation par France Télécom : le Conseil d'administration a été tenu informé de l'avancement du projet de cession par France Télécom de sa participation dans le capital de PagesJaunes Groupe jusqu'à sa réalisation, puis a donné son avis motivé sur le projet de garantie de cours lancée sur le solde des actions PagesJaunes Groupe. Le Conseil d'administration a également proposé à l'Assemblée générale qu'il avait convoquée pour le 20 novembre 2006 une distribution exceptionnelle de 9 euros par action qui a été réalisée le 24 novembre 2006 ;
- gouvernement d'entreprise : le Conseil a examiné le rapport établi par le Président en application de l'article 117 de la loi de sécurité financière, relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne. Il a étudié et mis en place un programme d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains salariés du Groupe.

1.2 Missions et fonctionnement des Comités du Conseil d'administration

Deux Comités ont été mis en place par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a décidé de créer un Comité d'audit présidé par Rémy Sautter ainsi qu'un Comité des rémunérations et des nominations présidé par François de Carbonnel.

Le Comité d'audit est chargé d'assister le Conseil d'administration dans l'exécution de ses missions et responsabilités dans le domaine financier.

Le Comité des rémunérations et des nominations est notamment chargé d'assister le Conseil d'administration dans la nomination et la rémunération des mandataires sociaux.

1.2.1 Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Par ailleurs, aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Remy Sautter, Président ;
- M. Mattia Caprioli ;
- M. Elie Cohen.

Le Comité d'audit a pour mission, pour le compte du Conseil d'administration :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports de gestion et les tableaux d'activité et de résultat ;
- de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées ;
- de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;
- d'examiner la procédure de sélection des Commissaires aux comptes de la Société, en particulier les motivations de leur choix et leurs conditions de rémunération aux fins de formuler les observations ;
- d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des Commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et de définir le programme des missions de l'année en cours ;
- d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques, ainsi que les informations publiées sur ces opérations.

Les missions pour le compte du Conseil d'administration ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lesquels ne peuvent s'exonérer de leur responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces Comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut

interroger les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

Le Comité d'audits s'est réuni 5 fois en 2006. Il a auditionné régulièrement les dirigeants de la Société et les principaux responsables de la Direction Financière Groupe et les Commissaires aux comptes, pour examiner avec eux leurs plans d'interventions respectifs et les suites qui leur sont données.

Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes au cours de l'exercice 2006 :

- comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2005 ;
- comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 ;
- chiffre d'affaires et principaux résultats des premier et troisième trimestres 2006 ;
- programme 2006 de l'Audit interne, conclusions des missions menées au cours de l'exercice et suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- point sur l'avancement des projets lancés pour l'application de la loi américaine Sarbanes-Oxley (jusqu'à l'annonce par France Télécom en juin 2006 de sa décision de céder PagesJaunes) et de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 sur la sécurité financière.

1.2.2 Comité des rémunérations et des Nominations

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Francois de Carbonnel, Président ;
- M. Mattia Caprioli ;
- M. Hugues Lopic.

Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des Comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil

d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni 8 fois en 2006.

Le Comité a examiné la définition des objectifs et les modalités de calcul de la part variable de la rémunération du Directeur général.

Il a également proposé au Conseil d'administration la mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions.

1.3 Limitations des pouvoirs du Directeur général

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce qui permettent au Conseil d'administration de choisir entre une Direction générale de la Société assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a opté le 23 septembre 2004 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Le 12 octobre 2006, il a élu parmi ses membres Monsieur Jacques Garaïalde en qualité de Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe et Monsieur Michel Datchary en qualité de Directeur général exécutif de PagesJaunes Groupe.

1.4 Règles de fixation de la rémunération du Directeur général

Le Conseil d'administration du 7 février 2006, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a déterminé les règles de calcul de la part variable du Directeur général.

En 2006 le Directeur général était éligible à une part variable dont le montant annuel pouvait varier de 0 à 66 % maximum du salaire de base, en fonction des critères d'atteinte suivants : la croissance du chiffre d'affaires pour 50 %, la croissance du résultat d'exploitation pour 30 % et la croissance du résultat net pour 20 %.

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE AU SEIN DU GROUPE PAGESJAUNES

Pour l'organisation de son contrôle interne et du management de ses risques, PagesJaunes Groupe a mis en place un certain nombre de processus internes, ci-après décrits, en s'appuyant sur le référentiel COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), ainsi que, jusqu'à l'annonce par France Télécom de sa volonté de se désengager de PagesJaunes Groupe, en juin 2006, en respectant le cadre défini par la loi Sarbanes Oxley.

Selon le référentiel COSO, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction, le management et le personnel de l'entreprise,

destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- réalisation et optimisation des opérations ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Couvrant l'ensemble des activités de PagesJaunes Groupe, ce processus vise à exercer une vérification raisonnable que les risques seront maîtrisés et que les objectifs fixés seront atteints.

2.1 L'Environnement de contrôle

Le Groupe PagesJaunes a mis en place un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de dispositifs ou d'organes d'évaluation et de contrôle, qui contribuent à l'efficacité du contrôle interne.

2.1.1 Valeurs, gouvernance, mobilisation des compétences

2.1.1.1 Les valeurs et principes d'action et de comportement du Groupe

Le Conseil de surveillance de PagesJaunes Groupe, dans sa séance du 27 mai 2004, a adopté une Charte de déontologie du Groupe (disponible sur le site www.pagesjaunesgroupe.com). Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de ses fournisseurs et de ses concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère ; elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant se doit de respecter.

Les principes et règles de déontologie boursière font l'objet d'un document spécifique qui fait partie intégrante de la Charte. Ce document est destiné à appeler l'attention des collaborateurs et des administrateurs des sociétés du Groupe, sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur certaines mesures préventives (en particulier, l'existence de période d'interdiction d'opérer sur les titres du Groupe pour les « initiés permanents »).

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 222-14 du nouveau Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (pris en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier), PagesJaunes Groupe a informé ses administrateurs de l'obligation qui lui est faite de communiquer à l'AMF et de rendre publics au moyen d'un communiqué, dans un délai de cinq jours de négociation, les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de ses instruments financiers ainsi que les transactions opérées sur ces instruments au moyen d'instruments financiers à terme, réalisés par les membres du Conseil d'administration et par les personnes ayant, dans des conditions qui seront définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec eux.

2.1.1.2 La gouvernance du Groupe

Le Comité exécutif

Placé sous l'autorité du Directeur général, un Comité exécutif de PagesJaunes Groupe a été créé, composé des Directeurs Exécutifs en charge des divisions et des fonctions du Groupe. Le Comité exécutif définit, pour le Groupe, les orientations stratégiques contribuant au développement des activités opérationnelles et commerciales. Le Comité exécutif du Groupe décide et coordonne la mise en œuvre des orientations stratégiques. Il contrôle la réalisation des objectifs traduisant ses décisions en matière opérationnelle et d'affectation de ressources financières.

Le Comité stratégique

Le Comité stratégique est composé du Directeur général et du Directeur financier de PagesJaunes Groupe, des directeurs des trois unités d'affaires de PagesJaunes (annuaire imprimé, service en ligne et voix et services) ainsi que du Directeur de la stratégie de PagesJaunes Groupe qui l'anime. Participent également aux réunions du Comité stratégique les intervenants concernés par le sujet mis à l'ordre du jour en tant que

de besoin. Le Comité stratégique a pour objet d'analyser et d'examiner les plans stratégiques et les projets structurants de PagesJaunes Groupe et de ses filiales, ainsi que d'animer et structurer la réflexion stratégique du Groupe.

2.1.2 La fonction Audit interne

Pour ce qui concerne l'audit interne, PagesJaunes Groupe s'est appuyé, jusqu'à sa sortie du groupe France Télécom, sur la Direction de l'audit et du contrôle des risques de France Télécom, avant de créer en novembre 2006 son propre service d'audit interne.

L'Audit interne aide le Groupe à maintenir un dispositif de contrôle approprié en évaluant son efficacité et son efficience et en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'Audit interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats.

La structure d'audit interne de PagesJaunes Groupe est chargée de réaliser les missions définies en début d'année dans le programme d'audit par le Comité d'audit :

- revues de l'environnement de contrôle interne chez les filiales de PagesJaunes Groupe ;
- missions thématiques chez PagesJaunes ;
- missions thématiques transverses.

2.1.3 Le management des risques

En 2005, PagesJaunes Groupe a engagé une démarche de management des risques et a désigné comme *risk manager* son Directeur juridique.

Depuis cette date, un *risk manager* dédié au management des risques a été nommé, le Directeur Juridique continuant à superviser et animer la démarche.

C'est ainsi qu'a été établie la Cartographie des risques et organisé le processus de gestion des risques incluant d'une part une approche par segment du Groupe (PagesJaunes Groupe, PagesJaunes, QDQ Media, autres filiales) et par catégorie de métiers et d'autre part l'affectation des risques à des propriétaires de risques.

Cette démarche de management des risques a fait l'objet d'une présentation au Comité d'audit.

La cartographie complète des risques, la détermination des propriétaires et des plans d'actions associés pour les risques majeurs ont été établis comme prévus en juin 2005.

Une revue complète des risques a été réalisée fin 2005 qui a permis :

- de mesurer l'avancement des actions prévues ;
- de mettre à jour les risques identifiés en juin 2005 (évolution, disparition) ;
- d'inclure les nouveaux risques éventuellement relevés.

La conduite de cette démarche est assurée par le *risk manager* qui s'appuie sur un Comité de pilotage composé de Directeurs Exécutifs de PagesJaunes Groupe et de PagesJaunes. Le Comité de pilotage appuie également la mise en place d'une politique de sécurité de l'information au sein du Groupe PagesJaunes, ce qui permet d'assurer une homogénéité de ces deux programmes.

Le management des risques s'articule désormais comme suit :

- deux revues complètes des risques et sécurité de l'information sont organisées chaque année ;
- des Comités de suivi réguliers permettent de s'assurer de l'avancement des actions prévues ;
- un tableau de bord mensuel portant principalement sur l'avancement des actions de couverture des risques est établi chaque mois.

Par ailleurs, le projet d'un plan de continuité des activités a été décidé en 2006 en vue de l'élaboration de son contenu en 2007 et un déploiement en 2008.

2.2 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble d'organes, de règles, de procédures et de contrôles, par une politique de gestion des compétences et par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- le Comité de l'information financière ;
- l'organisation comptable et de gestion du Groupe ;
- un *reporting* comptable et de gestion unifié ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe ;
- la planification des travaux de clôture au niveau du Groupe.

Le Comité de l'information financière

L'information financière et son contrôle sont organisés de manière cohérente avec l'organisation managériale et de gestion du Groupe PagesJaunes. Afin de renforcer la qualité et la fiabilité de l'information financière, le Groupe a mis en place un dispositif de pilotage et de contrôle de l'information financière, qui repose principalement sur l'intervention du Comité de l'information financière.

Ce Comité a pour mission d'assurer l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux pratiques reconnues, la cohérence et la qualité de l'information financière de PagesJaunes Groupe.

Il revoit, avant leur examen par le Comité d'audit puis par le Conseil d'administration, l'ensemble des informations financières communiquées à destination du public. Cet examen porte notamment sur les communiqués de presse périodiques comportant des éléments financiers, sur les présentations périodiques aux analystes, sur les rapports de gestion et sur le document de référence.

Le Comité intervient dans le cadre des procédures d'élaboration et de validation de l'information financière, définies pour l'ensemble du Groupe. Il est présidé par le Directeur financier du Groupe et comprend notamment les directeurs compétents dans les domaines comptable, juridique, de la communication, des relations investisseurs et du contrôle de gestion. Créé en juillet 2004, ce Comité s'est réuni 4 fois en 2006.

La fonction comptable et de gestion

Sous l'autorité du Directeur financier du Groupe, les Directeurs Financiers, le département de la Consolidation, les services de Contrôle de Gestion et les services Comptables des filiales du Groupe assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières de PagesJaunes Groupe.

Ainsi :

- ils assurent la production des comptes sociaux et consolidés de PagesJaunes Groupe dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- ils pilotent le processus budgétaire et prévisionnel et produisent le *reporting* mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la cohérence des données ;
- ils produisent la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du *reporting* de gestion pour le management de PagesJaunes Groupe ;
- ils conçoivent et mettent en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe PagesJaunes ;
- ils identifient et pilotent les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe PagesJaunes.

Le reporting comptable et de gestion unifié

PagesJaunes s'inscrit dans le cycle de gestion et de pilotage du Groupe qui comporte quatre composantes fondamentales :

- le plan stratégique à cinq ans au moins ;
- le processus budgétaire ;
- le *reporting* mensuel ;
- les revues d'affaires.

Chaque année, un plan stratégique est établi par PagesJaunes Groupe à l'horizon des cinq années suivantes. Ce plan stratégique est élaboré sur la base des choix stratégiques de PagesJaunes Groupe, eu égard à l'évolution des marchés, de ses secteurs d'activité et de l'environnement concurrentiel.

Le processus budgétaire est décliné pour PagesJaunes Groupe et ses filiales. Les principales étapes du processus budgétaire sont les suivantes :

- à l'automne, actualisation du budget pour l'année en cours et élaboration par chaque entité d'un budget mensualisé pour l'année suivante ;
- au printemps, actualisation de la prévision initiale pour l'année en cours, qui sert ainsi de base pour l'élaboration du plan stratégique.

Le *reporting* mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction de PagesJaunes Groupe. Il se compose de plusieurs documents préparés par les services du contrôle de Gestion et de la Comptabilité et communiqués au management de PagesJaunes Groupe.

Le *reporting* mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires sur les évolutions, ainsi que des indicateurs de mesure de la performance.

Les services du Contrôle de gestion et les services comptables du Groupe PagesJaunes utilisent un outil unifié de consolidation pour produire le *reporting* du réalisé et du budget, ainsi que le plan stratégique.

Les revues d'affaires trimestrielles avec l'ensemble des Directions générales des filiales sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe PagesJaunes. Elles ont pour principal objectif de s'assurer de l'adéquation entre les actions entreprises et les priorités et ambitions du Groupe.

Le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation ;
- la normalisation des formats de restitution ;
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation commun au Groupe.

Le Groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des *reportings* consolidés, y compris pour les engagements hors bilan. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce référentiel. PagesJaunes Groupe établit des comptes consolidés selon les normes IFRS (Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du Groupe ainsi que les normes IFRS. Des notes d'instruction de la Direction financière Groupe précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe. Chaque filiale de PagesJaunes Groupe décline ces processus et ces calendriers au niveau de son organisation.

La planification des travaux de clôture au niveau du Groupe

Afin de maintenir des délais de clôture comptable courts, qui lui permettent de publier ses comptes consolidés tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration dès la mi-février, le Groupe a mis en place un programme de planification précis de ses travaux de clôture. Ce programme s'appuie sur :

- les processus de suivi budgétaire ;
- la réalisation de préclôtures comptables ;
- la formalisation accrue des processus de clôture ;
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions du Groupe, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par le Groupe dans l'arrêté de ses comptes.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent à l'issue du premier semestre, et suite à une préclôture, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe, et pour la clôture annuelle, *via* une revue de la préclôture suivie d'un audit des comptes au 31 décembre. Ils apportent ainsi une référence d'évaluation externe qui vient en complément du processus d'évaluation interne.

PagesJaunes Groupe, SA

Exercice clos le 31 décembre 2006

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société PagesJaunes Groupe, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société PagesJaunes Groupe et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Jean-Paul Picard Éric Gins

ERNST & YOUNG Audit

Jeremy Thurbin Christian Chiarasini

Glossaire

Annuaire : un annuaire est une compilation de listes de professionnels et/ou de particuliers, abonnés d'un opérateur fixe ou mobile, en vue de leur parution sous forme alphabétique ou par rubrique professionnelle sur des supports imprimés ou électroniques.

Chiffre d'affaires du Groupe consolidé : chiffre d'affaires du Groupe prenant en compte le chiffre d'affaires de PagesJaunes et de l'ensemble de ses filiales, à l'exception du chiffre d'affaires de PagesJaunes Outre-Mer, Kompass Belgium et PagesJaunes Liban qui ne sont pas consolidées.

Chiffre d'affaires externe du Groupe : chiffre d'affaires du Groupe réalisé avec des tiers extérieurs au Groupe France Télécom.

Éditeur : personne physique ou morale qui assume la responsabilité du contenu qu'elle diffuse.

Groupe : le Groupe désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Groupe consolidé : le Groupe consolidé désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer et PagesJaunes Liban.

Groupe France Télécom : la société France Télécom et l'ensemble de ses filiales.

I-mode : protocole d'échange de données développé par l'opérateur japonais de téléphonie mobile NTT DoCoMo permettant l'utilisation d'Internet à partir de terminaux mobiles.

Intranet : réseau local utilisant les mêmes protocoles et technologies qu'Internet, à la différence qu'il relie des ordinateurs de manière privée, c'est-à-dire sans être ouvert à la totalité des internautes. Exemples : Intranet d'entreprise, Intranet de communauté, etc.

Numéro Azur : numéro de télécommunication dont le coût est partagé entre l'éditeur du service et l'appelant.

PagesJaunes ou PagesJaunes SA : la société PagesJaunes SA.

Régisseur de publicité : personne physique ou morale qui assume la responsabilité de commercialiser les espaces publicitaires d'un contenu édité par un tiers, et dont les droits et obligations sont définis par un contrat de régie publicitaire.

Société : la société PagesJaunes Groupe.

Taux de couverture d'un site Internet : nombre d'internautes s'étant rendu sur le site étudié au moins une fois au cours d'une période déterminée sur le nombre total d'internautes actifs au cours de cette période.

WAP (wireless application protocol) : protocole d'échange de données développé notamment par plusieurs fabricants de téléphones mobiles permettant l'utilisation d'Internet à partir de terminaux mobiles.

Web call-back : fonctionnalité de mise en relation téléphonique avec l'annonceur sur requête du consultant depuis une icône placée sur le site Internet de l'annonceur.



